

Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés

Lapaix, Constant. Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés. 1877.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

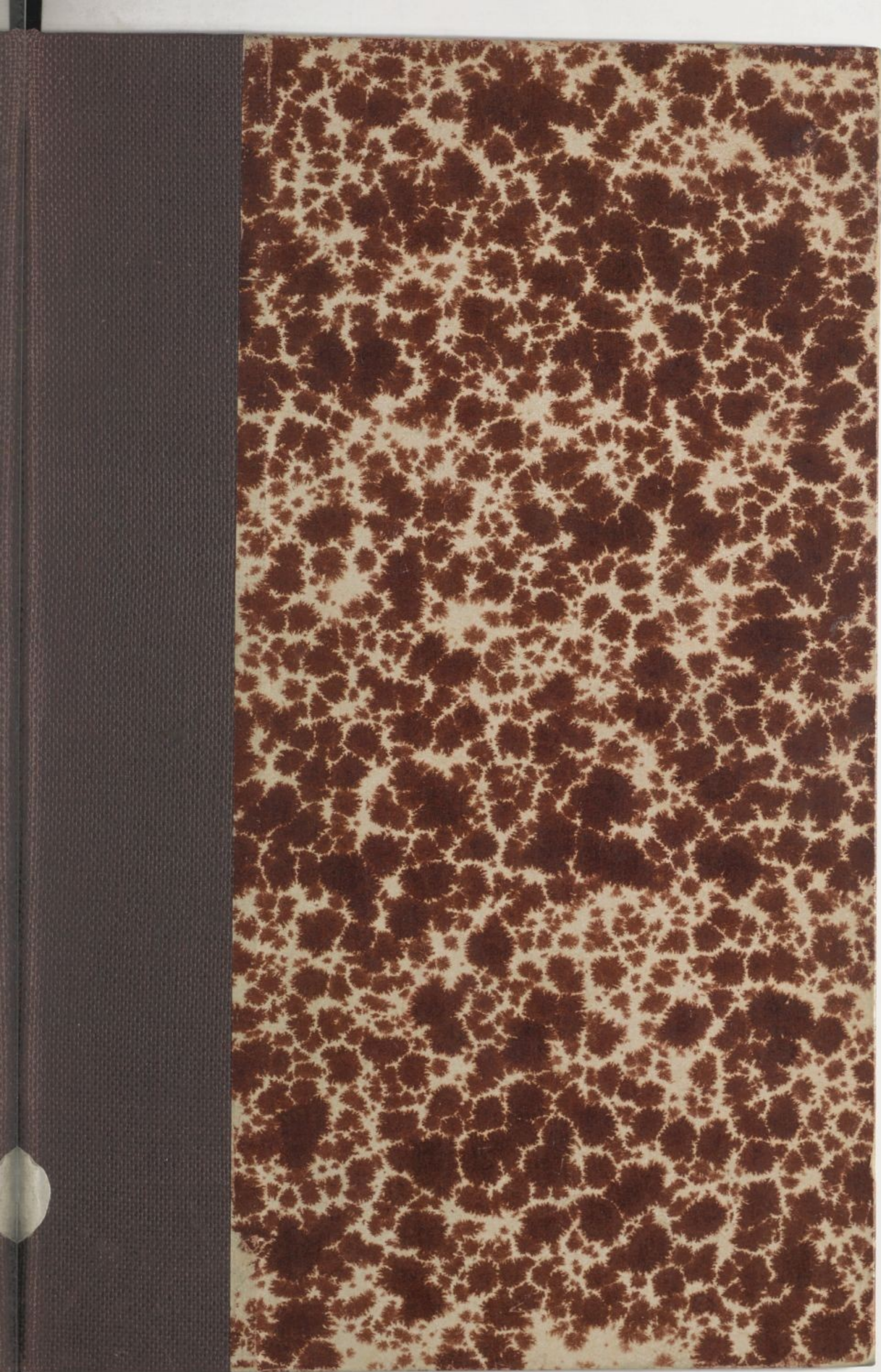
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

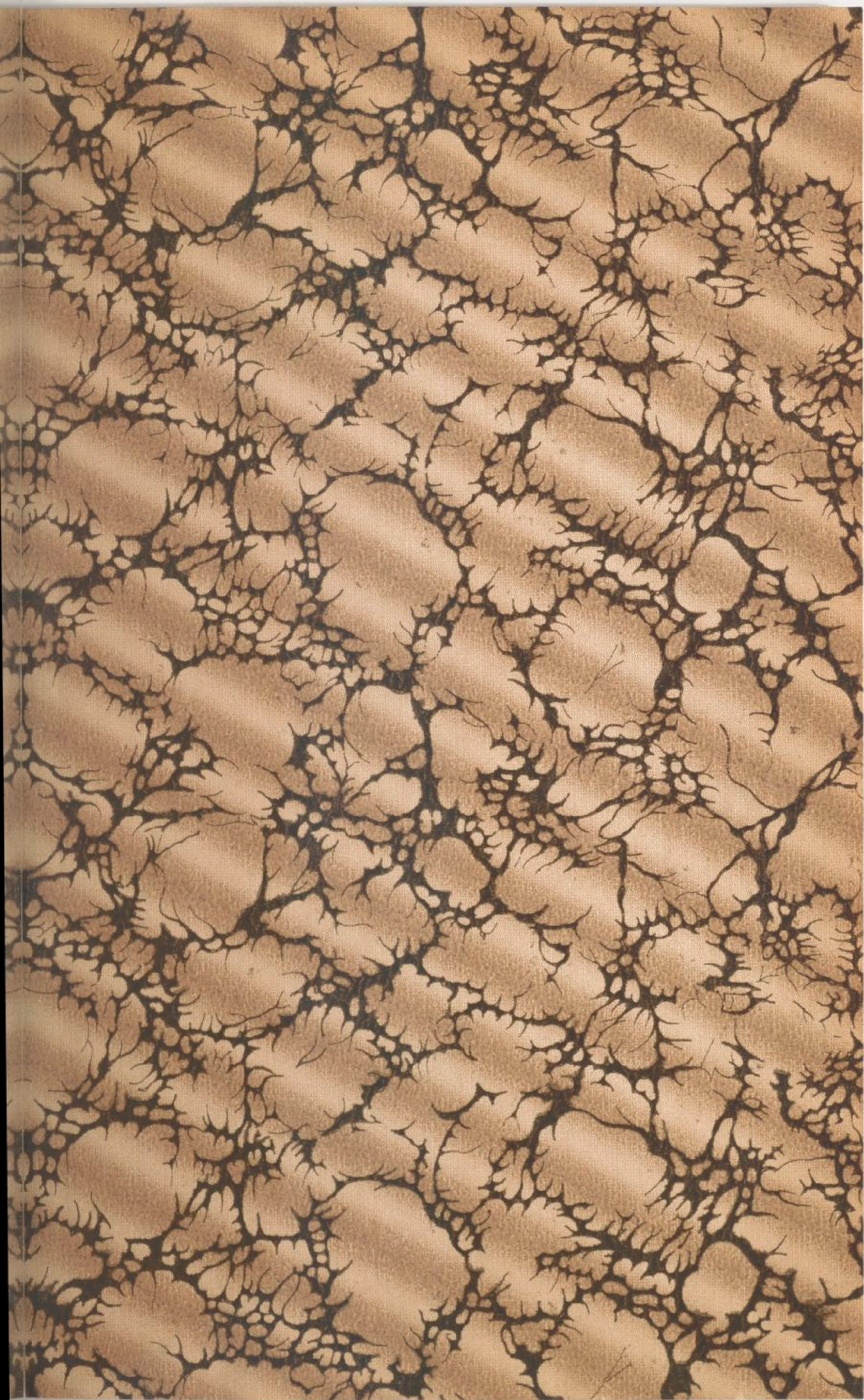


Bibliothèque Municipale

DE LA

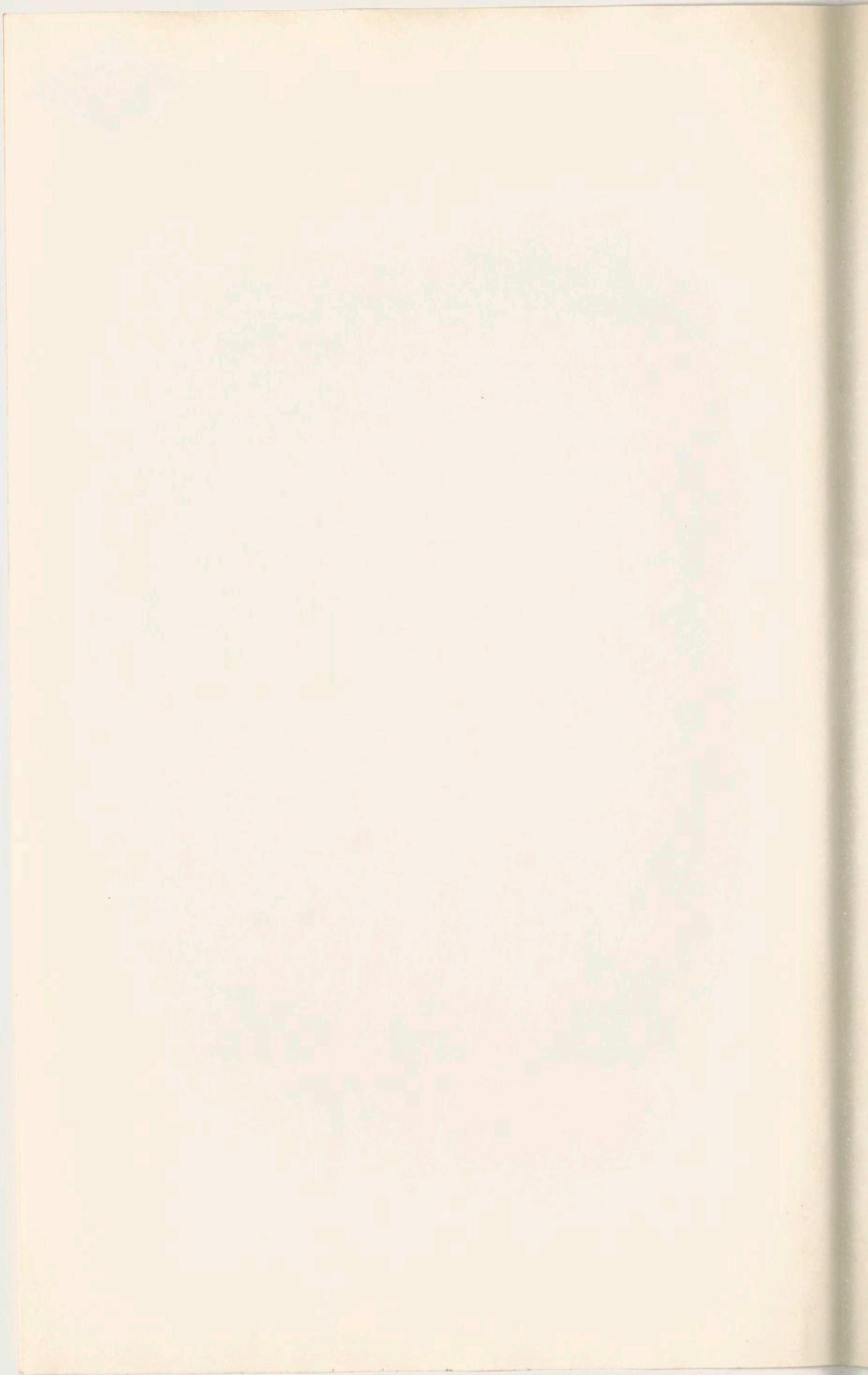
VILLE DE NANCY

Cote 50 088-





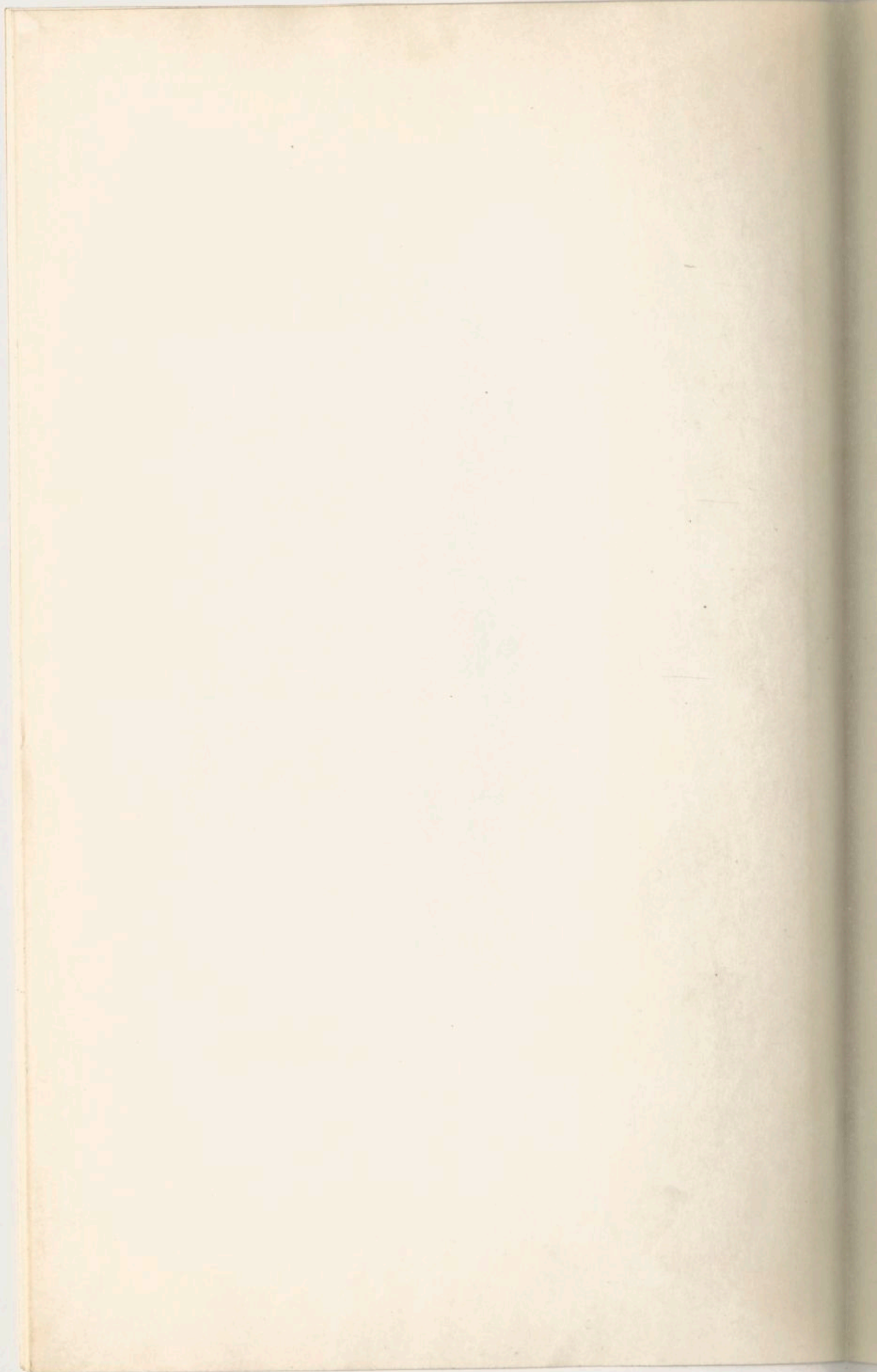












ARMORIAL

DES

VILLES, BOURGS ET VILLAGES

DE LA LORRAINE

DU BARROIS ET DES TROIS-ÉVÊCHÉS

TEXTE — DESSIN — GRAVURE

PAR

C. LAPAIX

Graveur héraldique

Chevalier de l'Ordre impérial et royal de la Couronne

Honoré par S. M. l'Empereur d'Autriche de la Médaille d'or (pro literis et artibus)

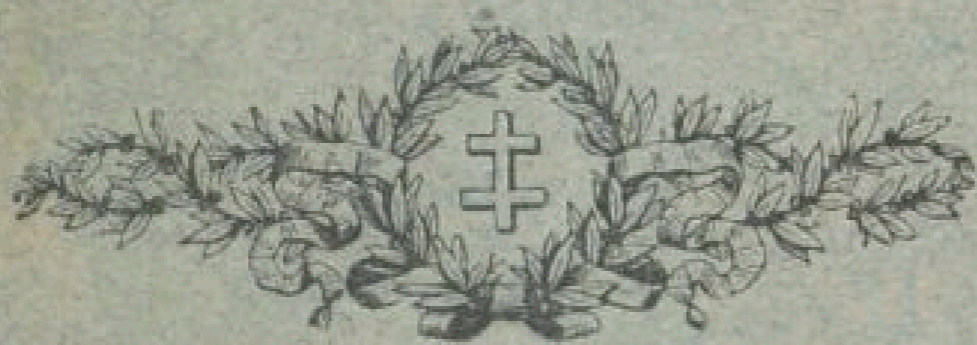
Lauréat et membre de la Société d'Émulation des Vosges

Membre de l'Académie de Metz

De la Société Philomathique de Verdun, de la Société d'Archéologie lorraine, etc.

SECONDE ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée

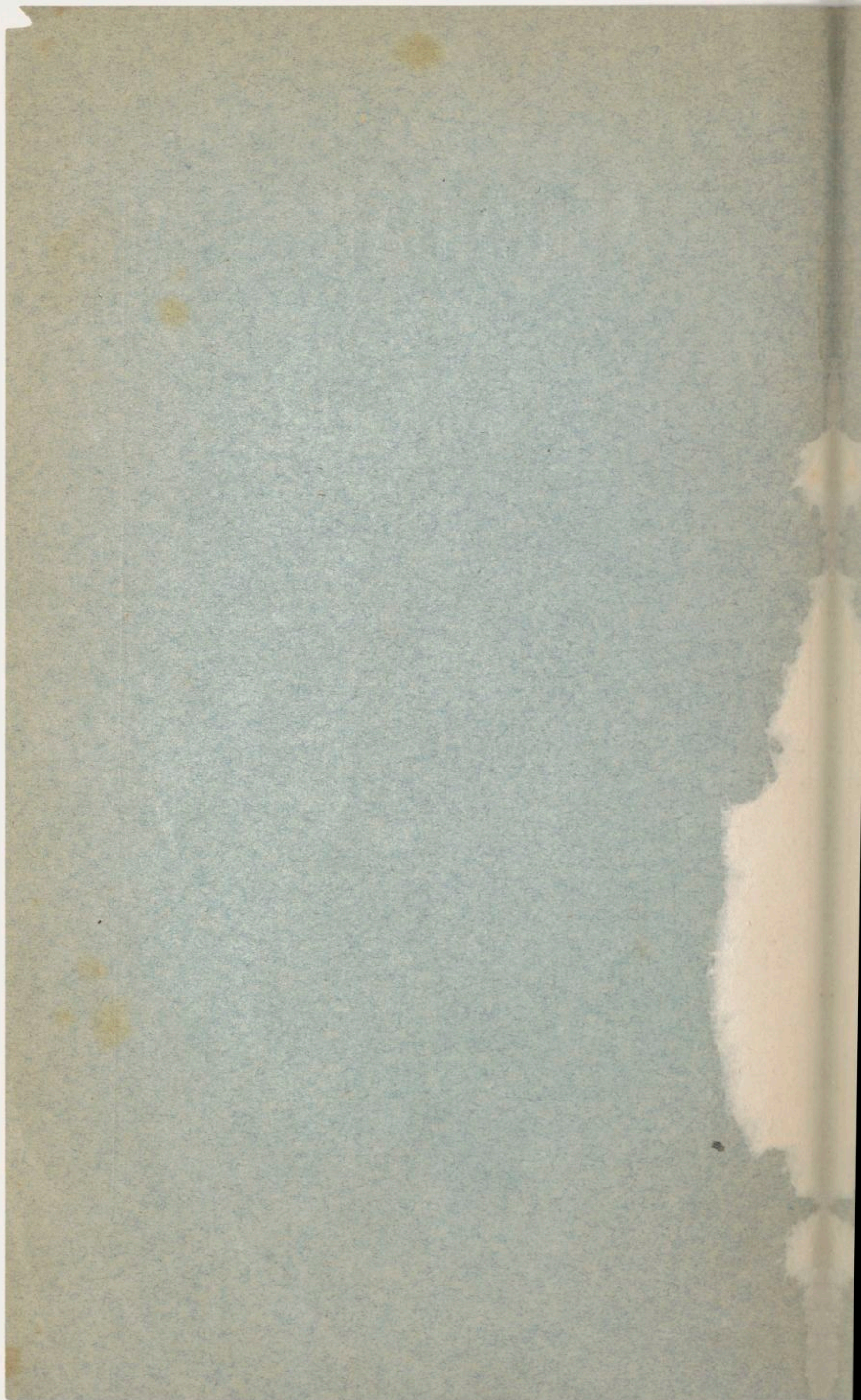


NANCY

GROSJEAN-MAUPIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE HÉRÉ, 20

MDCCCLXXVII

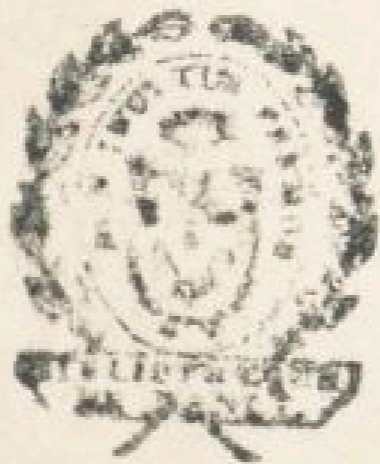


50088

ARMORIAL

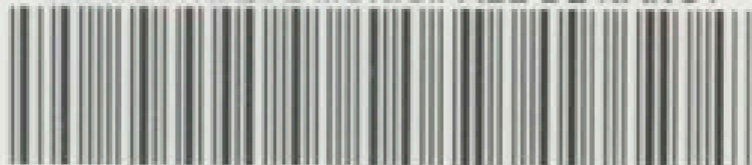
DES

VILLES DE LORRAINE



(2)

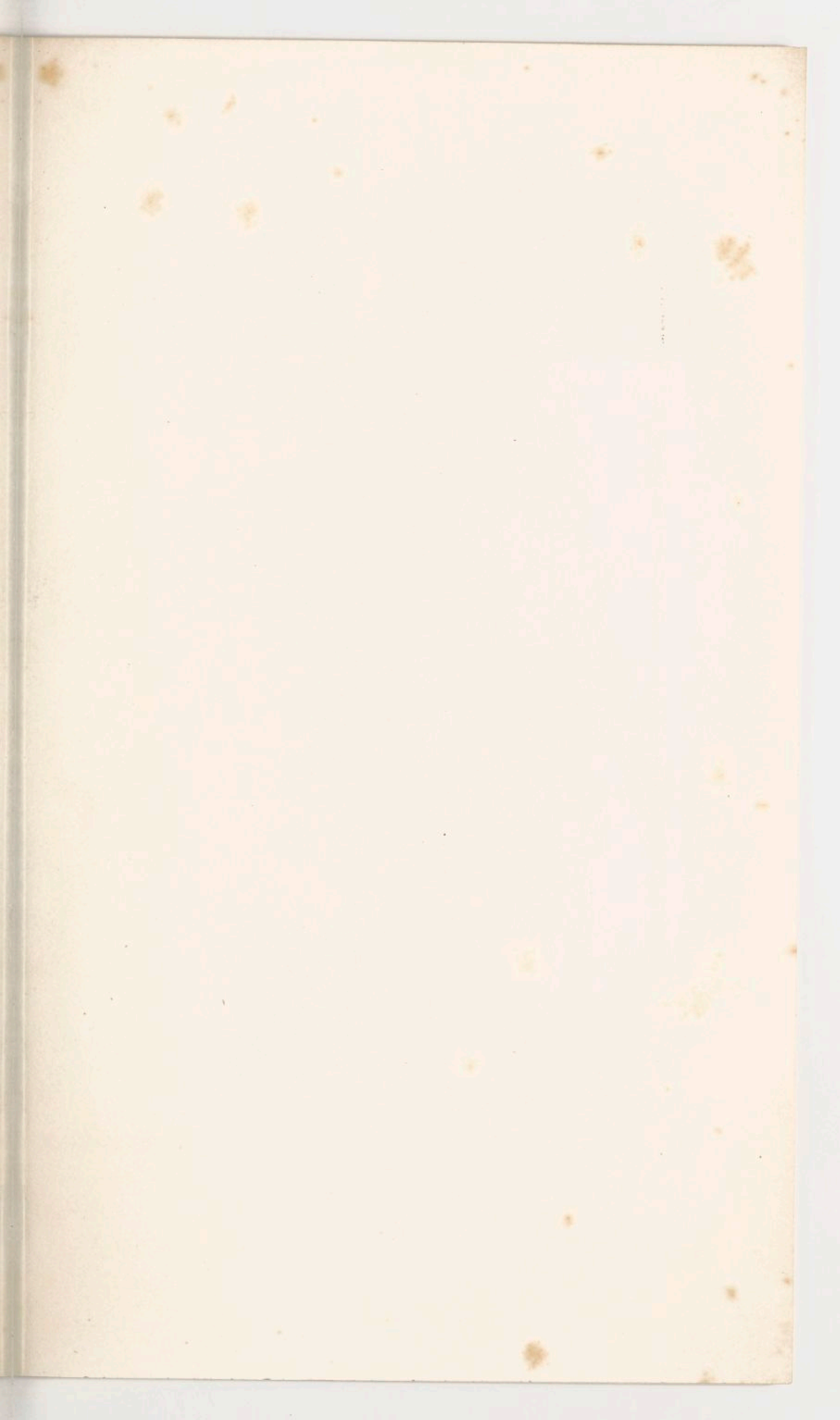
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE NANCY

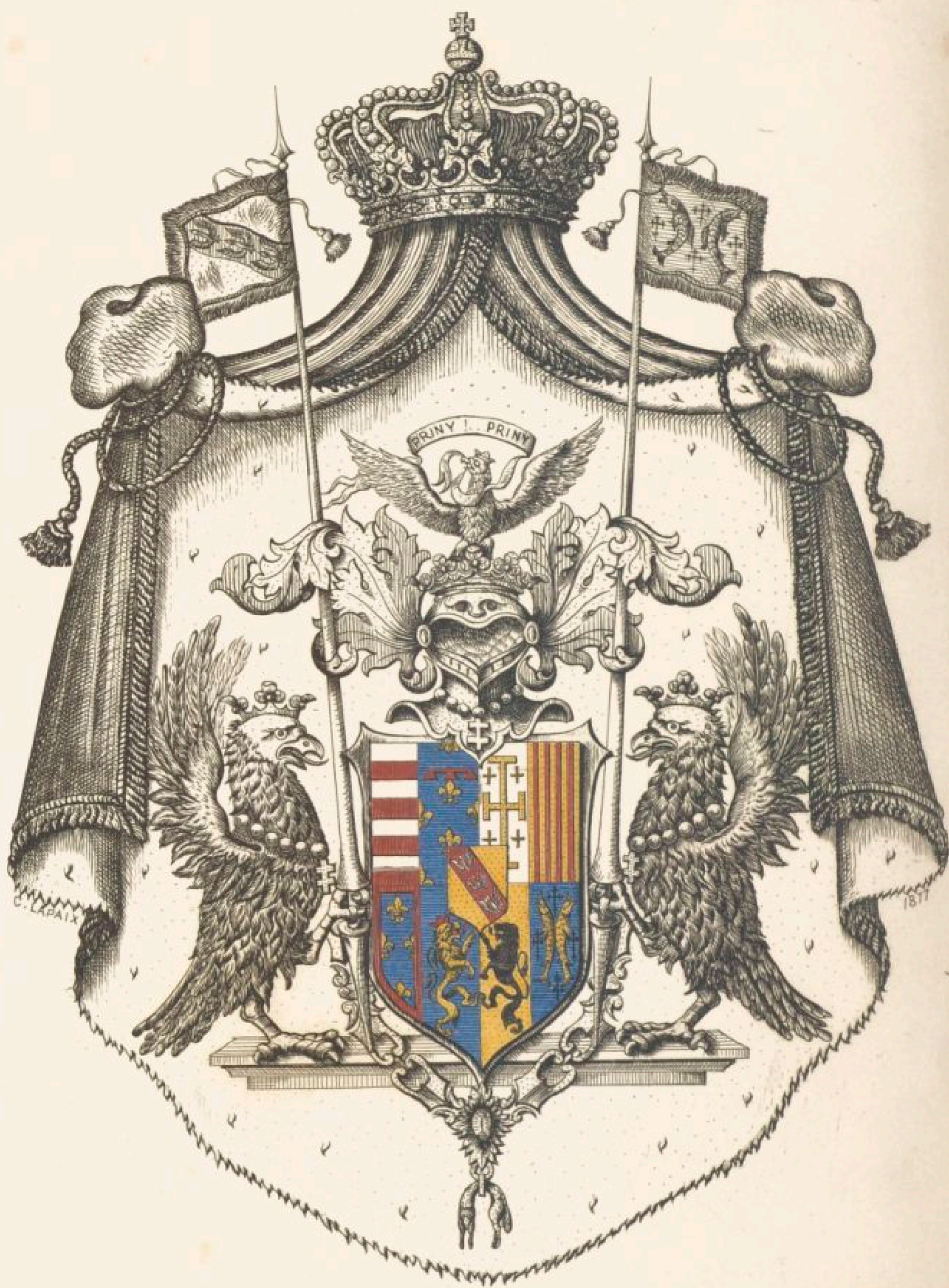


3 2273 50125152 9

A

NANCY. — TYPOGRAPHIE G. CRÉPIN-LEBLOND, GRAND'RUE (VILLE-VIEILLE).





LORRAINE

ARMORIAL

DES

VILLES, BOURGS ET VILLAGES

DE LA LORRAINE

DU BARROIS ET DES TROIS-ÉVÊCHÉS

TEXTE — DESSIN — GRAVURE

PAR

C. LAPAIX

Graveur héraldique

Chevalier de l'Ordre impérial et royal de la Couronne

Honoré par S. M. l'Empereur d'Autriche de la Médaille d'or (pro literis et artibus)

Lauréat et membre de la Société d'Émulation des Vosges

Membre de l'Académie de Metz

De la Société Philomathique de Verdun, de la Société d'Archéologie lorraine, etc.

SECONDE ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée



NANCY

GROSJEAN-MAUPIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE HÉRÉ, 20

—
MDCCCLXXVII

✱

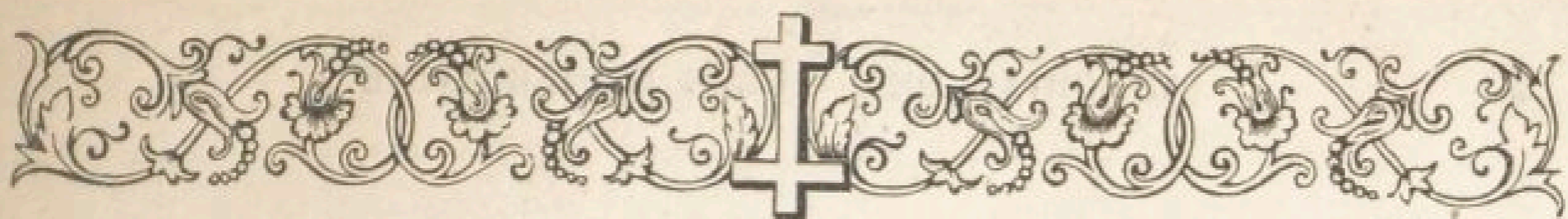
ARMORY

ARMORY

ARMORY

ARMORY

ARMORY



AVANT-PROPOS

DEPUIS la publication de notre ARMORIAL DES VILLES, BOURGS ET VILLAGES DE LA LORRAINE, DU BARROIS ET DES TROIS-ÉVÊCHÉS, nous avons découvert un grand nombre de blasons et de documents inédits intéressant les communes de notre province.

L'importance de ces documents, l'accueil favorable qui a été fait à notre livre, dont la première édition est depuis longtemps épuisée, et les demandes que l'on nous adressait tous les jours, nous ont engagé à publier cette nouvelle édition.

Les gravures n'ayant fourni qu'un tirage de 125 exemplaires ont conservé toute leur fraîcheur : nonobstant, nous les avons retouchées avec le plus grand soin ; en outre, nous avons remanié le texte, lequel a été augmenté de documents nouveaux contenus dans le supplément de l'édition princeps.

Voulant répondre aux demandes d'un certain nombre de souscripteurs qui nous ont exprimé le désir d'obtenir notre ouvrage à un prix accessible à tous, nous avons adopté le format grand in-octavo, au lieu de l'in-quarto.

Pour les personnes qui ne comprendraient pas bien de quels éléments se compose le livre que nous voulons publier, il est indispensable de dire ici que : notre *Armorial des villes de Lorraine* contient non-seulement les armoiries municipales et leurs descriptions, mais encore le résumé succinct de l'histoire des communes qui formaient l'ancienne Lotharingie.

Les nombreuses distinctions que notre Armorial nous a values, nous dispensent de faire l'éloge du travail dont il s'agit. Nous nous bornerons simplement à reproduire deux appréciations dont l'autorité n'est pas contestable.

1° *Lettre adressée à l'auteur par S. Exc. M. DURUY, ministre de l'Instruction publique :*

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—
Cabinet du Ministre.

« Paris, le 13 mai 1869.

« Monsieur,

« J'ai sur ma table et j'ai feuilleté à mes moments de loisir le
« bel exemplaire que vous m'avez adressé de votre *Armorial des*
« *villes de Lorraine*. C'est un ouvrage aussi intéressant qu'utile, car

« il vulgarise la science héraldique, il met à la portée de tous et
« rend pour ainsi dire palpables aux yeux, par une représentation
« fidèle, (les documents, armoiries, emblèmes et blasons) qui
« peuvent servir à faire mieux connaître l'histoire de notre pays.
« Poursuivez donc votre œuvre, Monsieur, et agréez avec mes
« félicitations et mes remerciements l'assurance de ma considération
« distinguée.

« *Le ministre de l'Instruction publique,*

« V. DURUY. »

2° *Rapport de la SOCIÉTÉ D'EMULATION DES VOSGES; séance solennelle du 26 novembre 1868 :*

« *L'Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du*
« *Barrois et des Trois-Évêchés, de M. Constant Lapaix, est un*
« ouvrage important, qui nous manquait, et qui comble une véritable
« lacune. Peu d'œuvres héraldiques, aussi utiles pour les études
« historiques, ont été publiées depuis quelques années. Ce travail
« a demandé à son auteur d'immenses recherches pour réunir et
« utiliser tant de matériaux dispersés çà et là. Le texte, puisé aux
« meilleures sources, donne exactement l'historique de chacune des
« villes dont M. Lapaix a reproduit les armoiries, et ces armoiries
« elles-mêmes, dessinées et gravées par l'auteur, d'après les docu-
« ments authentiques, sont d'une exactitude qui laisse bien loin
« *l'Armorial général de France*, rempli d'erreurs; enfin, l'exécution
« typographique de ce beau volume est irréprochable. »



PRÉFACE



Le but que nous nous proposons d'atteindre, dans la publication de ce nouveau travail, n'est point la reproduction servile et aveugle d'ouvrages qui ont déjà paru.

Avant la publication de notre *Armorial des Villes de Lorraine*, les armoiries communales de notre pays n'avaient encore été l'objet d'aucune étude spéciale; on en a donné de rares descriptions, publié des dessins, quelques-unes même ont fourni matière à d'intéressantes monographies; mais il n'existait pas de recueil dans lequel on eût essayé de rassembler toutes ces armoiries, et où fussent indiquées leur origine, les transformations qu'elles ont subies, ainsi que

les singularités qu'elles présentent. C'est cette lacune que nous désirons combler en publiant cette seconde édition de notre ouvrage.

Les nombreux matériaux que nous avons découverts ayant nécessité un supplément à notre première édition, il nous a semblé indispensable de réunir en un seul volume les divers documents disséminés çà et là, et qui concernent les armoiries des villes et des communes qui faisaient autrefois partie des anciens duchés de Lorraine, de Bar et de la province des Trois-Évêchés; et, par ce moyen, faire cesser autant que possible, les incertitudes, les contradictions, les erreurs même, qui se produisent très-souvent dans les armoiries que les municipalités font peindre ou sculpter, de façons si différentes, sur les frontons des monuments, ou dans celles qu'elles arborent lors des cérémonies ou fêtes publiques, et jusque dans la gravure de leurs sceaux.

Sans doute, cette tâche n'était pas sans de grandes difficultés; mais elle nous a été rendue facile par le concours que plusieurs savants amateurs ont bien voulu nous prêter, soit en nous aidant de leurs conseils éclairés, soit en mettant à notre disposition des documents dont quelques-uns étaient restés, sinon inconnus, du moins oubliés jusqu'à présent.

Pour l'intelligence de notre travail, il nous paraît utile de dire ici que nous avons adopté l'ordre alphabétique, et fait précéder notre ouvrage d'une introduction historique, d'une dissertation héraldique et d'un chapitre concernant les armoiries des

dues de Lorraine. Nous avons relégués dans un appendice, les armoiries seigneuriales et celles qui n'ont pas un caractère parfait d'authenticité municipale.

En ce qui concerne la Lorraine et le Barrois, nous avons adopté, comme officielles, les armoiries blasonnées dans le *Livre de Hérauderie*, lequel, à notre avis, doit être considéré comme un document authentique. Les descriptions qui lui sont empruntées viennent immédiatement sous chaque blason ; ensuite sont indiquées les variantes que nous avons reproduites d'après les monuments sigillaires, ou qui se rencontrent, soit dans la planche de l'entrée d'Henri II à Nancy, soit dans les ouvrages de Durival, de Lionnois, etc.

Pour les Trois-Évêchés, nous avons adopté les armoiries données par Stemer, en les rectifiant d'après les anciens sceaux, et en suivant, pour la disposition typographique, la même règle que ci-dessus.

Afin de compléter notre travail et y rendre les recherches faciles, nous l'avons fait suivre d'une table alphabétique des noms de lieux qui y sont indiqués.

Nous ne terminerons pas sans témoigner notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu nous seconder dans l'accomplissement de la tâche que nous nous sommes imposée.

Nous devons une mention toute spéciale à M. Henri Lepage, qui nous a autorisé à rechercher dans le *Trésor-des-Chartes de Lorraine*, la plupart des éléments nécessaires à la composition de notre travail.

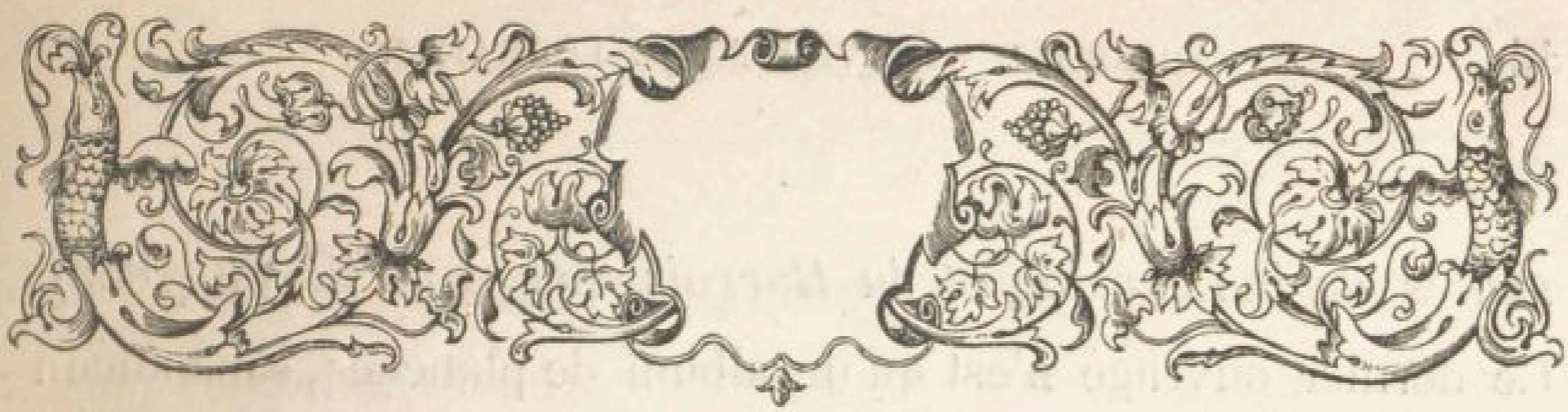
Nous citerons également M. Dufresne, conseiller honoraire de préfecture; M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun; M. Dumont, vice-président honoraire du Tribunal de Saint-Mihiel; feu MM. Beaupré et Degoutin, conseillers honoraires à la Cour impériale de Nancy, et Charles Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz, à l'obligance desquels nous sommes redevable de la communication de précieux manuscrits, ainsi que d'un grand nombre d'armoiries et de sceaux inédits.

Nous aurons encore à citer dans le cours de l'ouvrage, les noms d'autres amateurs qui ont bien voulu nous transmettre d'intéressantes communications et auxquels nous offrons ici l'expression de notre sincère gratitude. Nous adressons aussi de vifs remerciements aux personnes qui nous ont encouragé de leur souscription,

Ecrivain, dessinateur et graveur, tout à la fois, nous réclamons l'indulgence du lecteur pour les imperfections qui peuvent se trouver dans notre travail.

CONSTANT LAPAIX.

Nancy, 25 mars 1876.



INTRODUCTION

I



ES ouvrages imprimés, dans lesquels sont figurées ou décrites les armoiries des localités de notre pays, se réduisent aux suivants : le *Traité du département de Metz*, par Stemer (1756), pour les Trois-Évêchés ; — le *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois*, par Durival (vers 1752) ; — la *Description de la Lorraine et du Barrois*, par le même auteur (1778) ; — les *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire du Barrois*, par de Maillet (1773) ; — les *Principes du blason*, par l'abbé Lionnois ; — l'*Armorial des villes, bourgs et commu-*

nautés de la Lorraine et du Barrois, par Jean Cayon (1853). Ce dernier ouvrage n'est qu'un album de planches, sans aucun texte.

Dom Calmet n'a pas jugé à propos d'indiquer les armoiries des lieux dont il a tracé l'histoire dans sa *Notice de la Lorraine* ; il s'est contenté d'en décrire quelques-unes.

Il convient d'ajouter aux imprimés la précieuse série de planches qui forme ce qu'on appelle la *Pompe funèbre de Charles III*, suivie d'une autre série non moins intéressante, dans laquelle est représentée l'entrée à Nancy du duc Henri II, en 1608. Au milieu du brillant cortège qui accompagne ce prince, l'on remarque un groupe de quarante-et-un personnages à pied, portant à la main des écussons et, sur le bras, des bandes d'étoffe sur lesquelles sont brodés ou écrits des noms de localités. La légende gravée au-dessus de ce groupe, indique de quels individus il est composé :

« Les Deputez des villes du domaine de Son Altesse en son duché de Lorraine, lesquelles sont icy cognuës par les escussons aux noms et armoiries d'icelles, que lesditz Deputez ont au bras, encore qu'ils n'en portassent point en ladite entrée ; et ne sont entre lesdites villes comprises celles que les prélatz et vassaux tiennent en fief de Sa dite Altesse... Oultre ce ne sont aussi icy les villes du duché de Barrois et des aultres païs et seigneuries de Sa dite Altesse, d'autant que sa présente entrée concerne seulement son duché de Lorraine. »

Les députés de ce qu'on appelle les villes du domaine de

Son Altesse, y sont placés, cinq par cinq et sur neuf lignes, dans l'ordre suivant :

Dompaire.	Gondreville.	Hombourg.
Siersberg.	Sarralbe.	Prény.
Deneuvre.	Raon.	Château-Salins.
Amance.	Darney.	Salonne.
Einville.	Arches.	Saint-Dié.
Phalsbourg.	Saint-Avold.	Marsal.
Châtenois.	Bitche.	Jametz.
Sierck.	Charmes.	Rosières.
Sarreguemines.	Sarrebourg.	Boulay.
Saint-Hyppolite.	Bruyères.	Saint-Nicolas.
Blâmont.	Mirecourt.	
Dieuze.	Vaudrevange.	
Vézelize.	Vaudémont.	Nancy.
Neufchâteau.	Epinal.	
Lunéville.	Châtel.	

Sur cette planche, les blasons sont gravés sans indication des émaux, de sorte que l'on ne connaît que les emblèmes dont ils étaient composés.

Quoiqu'il en soit, nous aurons à mentionner ce document, curieux à plus d'un titre, mais surtout parce qu'il est le plus ancien que nous connaissions, et nous nommerons les blasons que nous en aurons tirés : armoiries de 1608.

Il faut aussi mettre au nombre des ouvrages imprimés qui contiennent des mentions relatives aux armoiries de nos villes, deux ouvrages modernes : le *Dictionnaire des communes de France*, par Giraud de Saint-Fargeaud, qui contient plusieurs

planches d'armoiries coloriées ; et *La France illustrée*, par V.-A. Malte-Brun, 1853.

II

Les ouvrages manuscrits relatifs au sujet dont nous nous occupons, sont moins nombreux que les imprimés. Le premier en date est *Le Héraut d'armes de Lorraine et Barrois* (1), par Dominique Callot, abbé de l'Étanche, neveu du célèbre chalcographe. Ce manuscrit, qui fut composé dans la seconde moitié du xvii^e siècle, est intéressant à certains égards, mais il laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne le chapitre des lieux qui avaient des armoiries ; pour la plupart, l'auteur s'est borné à dessiner les contours des écussons sans les remplir ; pour les autres, dont le chiffre ne s'élève pas au-delà de dix-sept, il a négligé d'indiquer les émaux ; *Le Héraut d'armes*, de même que la planche de l'entrée d'Henri II, ne peut donc être consulté qu'à titre de renseignements.

Il n'en est pas ainsi d'un manuscrit que possède le Trésor-des-Chartes de Lorraine, et que nous nommerons *Livre de Hérauderie*. Ce précieux registre, sauvé comme par miracle de la destruction révolutionnaire, porte pour intitulé : « Des nobles déclarez gentilshommes ; déclaration de marquis, comtes et

(1) Bibliothèque publique de la ville de Nancy.

baron,.... ensemble.... toutes les armes et blazons des villes, prevostez de Lorraine et du Barrois, commencé en l'année 1698 et finy en 1724. » Une grande partie de ces blasons sont entièrement coloriés, les autres ne le sont qu'à demi, plusieurs même ont été seulement ébauchés ; mais chacun d'eux est accompagné de sa description héraldique, ce qui permet de combler aisément les vides laissés çà et là par l'auteur du manuscrit.

Cet auteur est Claude Charles, peintre ordinaire de Léopold et héraut d'armes de Lorraine et Barrois. Cette position officielle donne à son travail, évidemment fait en exécution d'un ordre émané de l'autorité souveraine, une grande importance, et doit le faire considérer comme un document authentique. C'est ce qui nous l'a fait adopter de préférence à tout autre, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à le signaler aux villes ou aux communes qui seraient désireuses de reprendre leurs anciennes armoiries.

Le travail de Claude Charles a été copié, vers le milieu du siècle dernier, par le peintre Léopold Racle, lequel en a formé un recueil qui porte pour titre : « *Liste des Prévôtés de la Lorraine avec leur blazon*, tirée du *Livre de Héraldrie des Duchés de Lorraine et de Bar*, peint par Léopold Racle, Nancy, 1758. »

Les descriptions qui y sont données diffèrent un peu, mais pas d'une manière essentielle, de celles de Claude Charles.

M. Degoutin, alors conseiller à la Cour impériale de Nancy, avait fait une copie de ce manuscrit, qu'il avait bien voulu mettre à notre disposition, ainsi que les originaux de trois autres,

provenant des collections lorraines de M. Noël, et cotés dans son catalogue sous les n^{os} 2057, 2058 et 2060. Le premier est l'œuvre de Nicolas Boudot, sous-garde du Trésor-des-Chartes, nommé à ces fonctions par brevet du 16 août 1740. Ces manuscrits sont évidemment des compilations, dont il nous a fallu user avec réserve et discernement ; cependant le manuscrit n^o 2060 renferme des particularités assez intéressantes au sujet des armoiries de nos localités ; il a pour auteur Didier Bugnon (1), premier géographe et ingénieur de S. A. R., et porte pour titre : « Nobiliaire de Lorraine. — Liste ou estat des Prevostés avec leurs armes fixez à chacune, par le Herau darme a la ceremonie de la Pompe funebre de feu Mgr. le prince Léopold Clément en 1723. »

C'est dans ce manuscrit que nous avons trouvé les armes inédites de Custines, Forbach, Insming, Pierrefitte, Chaligny et Remoncourt.

Nous avons omis à dessein un autre manuscrit, antérieur par sa date aux précédents, mais qui mérite une mention particulière en raison des circonstances qui amenèrent sa rédaction : nous voulons parler de l'*Armorial général de France*.

Par un édit en date du 20 novembre 1696, enregistré au Parlement de Metz, le 28 décembre de la même année, Louis XIV

(1) Didier Bugnon, premier ingénieur et géographe du duc Léopold, est l'auteur de nombreuses cartes de Lorraine, restées manuscrites, et de *Poliums* ou descriptions de notre province. Il habitait le n^o 121 (ancien de la rue Notre-Dame).

prescrivit aux provinces, villes, communautés et personnes portant armoiries, d'en faire la déclaration, afin de retrancher les abus qui s'étaient glissés dans le port desdites armoiries et de prévenir ceux qui s'y pourraient introduire dans la suite.

Il y rappelle qu'en 1487, Charles VIII avait établi un *maréchal d'armes* pour écrire, peindre et blasonner dans les registres publics le nom et les armes de toutes les personnes qui avaient droit d'en porter ; qu'en 1614, la noblesse de France supplia Louis XIII de faire faire une recherche de ceux qui auraient usurpé des armoiries, au préjudice de l'honneur et du rang des grandes maisons et anciennes familles ; ce qui engagea ce prince, en 1615, suivant les motifs des ordonnances de Charles IX et d'Henri III, de 1560 à 1579, à établir un *juge d'armes* pour dresser des registres universels dans lesquels il consignerait le nom et les armes des personnes nobles.

Le roi déclare ensuite que, voulant mettre la dernière main à cet ouvrage, qui n'a été pour ainsi dire qu'ébauché, il établit, dans sa bonne ville de Paris, une grande maîtrise générale et souveraine, avec un armorial général ou dépôt public des armes et blasons du royaume, ensemble le nombre de maîtrises particulières qui sera jugé à propos. Il règle ensuite la composition de ces maîtrises et les attributions de leurs officiers, puis, il ajoute : « Nos armes, celles de notre... fils le Dauphin, des princes et princesses de notre maison et de notre sang, et généralement celles de toutes les personnes, maisons et familles, comme aussi celles des provinces, pays d'Etat, gouvernements, villes, terres

et seigneuries, et celles des archevêchés, évêchés, chapitres et abbayes, prieurés et autres bénéfices, compagnies, corps et communautés ayant droit d'armoiries, seront portées ès maîtrises particulières de leur département et ressort, deux mois après la publication des présentes, et envoyées ensuite à la grande maîtrise pour, après y avoir été reçues, être registrées à l'Armorial général. Faisons défenses, après ledit temps de deux mois expiré, à tous officiers, bénéficiers et autres, de se servir d'aucuns sceaux pour sceller des actes publics, et à toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de porter publiquement aucunes armoiries qu'elles n'aient été registrées à l'Armorial général, à peine de 300 livres d'amende. . . . Les armoiries, avant d'être enregistrées à l'Armorial général, seront présentées aux bureaux des maîtrises particulières, pour y être vues et vérifiées par les officiers; elles seront ensuite, avec leurs avis, envoyées en la grande maîtrise pour y être reçues, et, de là, portées à l'Armorial général pour y être registrées. Le garde de l'Armorial général fera faire les brevets en expéditions de cet enregistrement, contenant l'explication, peinture et blason des armes, avec les noms et qualités de ceux à qui elles appartiendront, et il renverra les expéditions aux officiers des maîtrises particulières, pour être par eux délivrées et mises ès mains de ceux qui, en les présentant, auront consigné le droit de leur enregistrement, et qui en rapporteront les quittances. . . . »

Suit le « tarif des droits que le roi en son conseil veut et ordonne être payés pour les droits d'enregistrement des armoiries,

en exécution de l'édit du présent mois. » On y voit entr'autres choses, que l'enregistrement des armoiries des villes où il y avait archevêché, évêché ou compagnie supérieure, fut taxé à 100 livres, et à 50 pour les autres villes.

En exécution de l'édit qui précède, des bureaux d'enregistrement furent établis dans les diverses provinces pour recevoir les déclarations des intéressés. Parmi ceux-ci, les uns obéirent à l'édit et dénoncèrent les armoiries qu'ils portaient réellement ; les autres, soit indifférence, soit espoir d'éviter les frais d'enregistrement, en se laissant oublier, ne se présentèrent point dans les bureaux ; mais ils n'en furent pas moins imposés, et les commissaires, dont les enregistrements augmentaient les recettes, véritable impôt levé sur la noblesse, les villes, les communes, etc ..., inscrivirent d'office les retardataires, et leur donnèrent des armoiries de leur crû, plus ou moins ridicules. C'est ce qui arriva, notamment pour Bar, Metz et Nancy. Les armoiries *données d'office* occupent une large place dans l'Armorial ; les chapitres qui leur sont consacrés portent des intitulés comme le suivant : « État des noms et qualités des personnes et communautés dénommées ci-après, qui ont payé les droits d'enregistrement des armoiries ès bureaux établis par M. Adrien Vanier, chargé de l'exécution de l'édit du mois de novembre 1696, et qui ont négligé de fournir les figures ou l'explication desdites armoiries. »

Les commissaires se chargèrent d'en fabriquer pour les récalcitrants, en se bornant à les soumettre au garde de l'Armo-

rial général, dont l'approbation n'était guère demandée que pour la forme, témoin la teneur même de cette approbation, mise à la suite du paragraphe précédent :

« Vu par nous Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, garde de l'Armorial général de France, etc., le présent État de supplément d'armoiries et l'ordonnance donnée en conséquence, le 28^e jour de janvier de l'an 1701, par MM. les commissaires généraux du conseil à ce députés, par laquelle il nous est enjoint de donner notre avis sur les armoiries qui *peuvent être accordées ou suppléées* à chacunes personnes et autres dénommées dans le présent État et dans les conclusions de M. le procureur général de ladite commission, au nombre de 133 armoiries, nous estimons que *l'on peut leur régler et disposer en cette sorte lesdites armoiries.* »

L'ordonnance des commissaires est ainsi conçue : « Les commissaires généraux députés par Sa Majesté, par arrêts du conseil des 4 décembre 1696 et 29 janvier 1697, pour l'exécution de l'édit du mois de novembre précédent, sur le fait des armoiries ;

« Vu par nous l'État ci-dessus ; notre ordonnance préparatoire du 28 janvier 1701 ;..., l'avis du sieur d'Hozier ;.....

« Nous, commissaires susdits, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, conformément à l'avis du sieur d'Hozier, ordonnons que les armoiries de chacun des dénommés ci-dessus seront composées des pièces, meubles et métaux portés par ledit avis; en conséquence, les avons reçues et recevons pour être entre-

gistrées à l'Armorial général ainsi qu'elles sont expliquées par ledit avis, et les brevets d'icelle délivrés conformément à l'édit du mois de novembre et arrêts rendus en exécution.... Fait à Paris, en l'Assemblée desdits sieurs commissaires, tenue le vendredi 18 février 1701. »

III

Cette nouvelle manière de remplir les coffres du trésor produisit des sommes considérables, si l'on en juge par celles qui furent perçues dans la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés (1). Chose bizarre, c'est que, tandis que les commissaires de Louis XIV levaient cet impôt sur les villes de notre pays et leur imposaient des armoiries de leur façon, la Lorraine et le Barrois étaient rentrés sous le sceptre de Léopold (2), et que les armoiries des villes qui faisaient partie de ces provinces, étaient régulièrement blasonnées sur le *Livre de Hérauderie* de Claude Charles ; de telle sorte qu'elles en avaient de deux manières : les unes réelles, les autres fictives.

Voici la liste de celles auxquelles il en fut imposé, avec la description de leurs blasons :

BAR : coupé au 1^{er} de sable, coupé d'or, au 2^e d'argent.

BRUYÈRES : coupé au 1^{er} de sable, parti d'or, au 2^e d'argent.

(1) Pour 133 armoiries il fut perçu 3,165 francs.

(2) Le dernier procès-verbal des commissaires est du 15 février 1709 ; et le duc Léopold avait pris possession de ses États depuis 1698.

CARIGNAN : d'azur, à une fasce d'or chargée d'un cœur d'azur.

CONFLANS-EN-JARNISY : d'or, à un chevron de gueules chargé d'un cœur d'or.

DAMVILLERS : de sinople, à une fasce d'or chargée d'un trèfle de sinople.

DIEULOUARD : d'argent, à une bande de gueules chargée d'un mâcle d'argent.

ÉTAIN : de sable, à une bande d'argent chargée d'une billette de sable.

GORZE : d'or, à un chef de sinople chargé d'un anneau d'or.

METZ : d'argent, à un pal de gueules chargé d'un cœur d'argent.

NANCY : d'or, à deux canons d'azur passés en sautoir.

NEUFCHATEAU : de sinople, à un château à deux tours d'argent.

NOMENY : d'azur, à un chevron de sable chargé d'un trèfle d'argent.

PONT-A-MOUSSON : d'argent, à une bande de gueules, coupé de sinople.

REMBERCOURT-AUX-POTS : de gueules, à un chef d'argent chargé d'une billette de gueules.

SAINT-AVOLD : d'argent, à un pal d'azur chargé d'une billette d'argent.

SAINT-NICOLAS : d'argent, à une fasce d'azur, chargée d'un navire d'or.

TROGNON : d'azur, à un chef d'or chargé d'un cœur d'azur.

La province de Lorraine eut : de sable, à une croix d'or cantonnée de quatre alérions de même ;

Le gouvernement de Metz et du Pays messin : d'argent, à une fasce d'azur chargée d'un trèfle d'argent.

Les communautés religieuses, pas plus que les corporations de toute nature, n'échappèrent à l'impôt ; on leur attribua également des armoiries plus ou moins bizarres, et on les distribua à profusion, pour augmenter le chiffre des recettes. Ainsi, à

Metz, par exemple, on voit figurer dans la liste des imposés : le corps des officiers de l'hôtel-de-ville ; le corps des officiers de la maîtrise des eaux et forêts ; le corps des officiers de la Table de Marbre ; la communauté des huissiers de la cour du Parlement ; la communauté des huissiers au bailliage et siège présidial ; le corps des officiers du même bailliage ; le corps des officiers du bailliage de l'évêché ; enfin, le corps des officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts.

Pour les villes qui avaient fait la déclaration de leurs armoiries, nous ignorons d'après quels documents elles les avaient fournies ; mais, ce qui est certain, c'est que ces armoiries diffèrent, du moins pour un certain nombre, de celles qui sont blasonnées dans le *Livre de Hérauderie* ou dans les ouvrages imprimés, ainsi qu'on peut en juger par la nomenclature suivante :

BRIEY : d'or, à trois pals alaisés et aiguisés par le bas, de sable.

DIEUZE : d'argent, à une fasce de sable surmontée d'une croix de Lorraine entre deux lettres C d'argent.

ÉPINAL : d'argent, à une tour de sable à trois créneaux.

MARSAL : écartelé d'argent et de gueules.

MARVILLE : d'argent, à trois fascés de gueules et un lion de sinople, couronné de même, brochant sur le tout ; parti d'azur, à deux bars adossés d'or, accompagné de quatre croix recroisetées au pied fiché d'argent, posées une en chef, deux en flancs et une en pointe.

MONTMÉDY : d'azur, à une ville d'or bâtie sur une montagne de sinople, chargée en pointe d'un écusson d'or, couronné de même et surchargé d'un lion de sable.

MOYENVIC : d'argent, parti d'un trait de sable.

RAMBERVILLERS : d'azur, à la lettre capitale R d'or.

REMIREMONT : comme dans le *Livre de Hérauderie*.

SIERCK : d'or, à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

TOUL : de gueules, à un T au pied fleuroné d'or.

VERDUN : d'azur, à une fleur de lis d'or couronnée de même.

VIC : parti d'argent et de gueules.

Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails au sujet de l'*Armorial général de France*, parce que c'est un document que l'on invoque fréquemment, et qui est loin d'avoir, comme le prouvent les citations précédentes, toute la valeur qu'on lui attribue.

IV

Nous allons maintenant essayer de résoudre les questions que soulève naturellement l'étude des armoiries municipales.

Quelle est leur origine, et quelles étaient les localités qui avaient droit d'en porter ?

Si l'on s'en rapporte à l'intitulé du *Livre de Hérauderie*, on peut répondre à la seconde question que, dans la Lorraine et le Barrois, il n'y avait que les chefs-lieux de prévôtés qui étaient en droit d'avoir des armoiries ; cela résulte aussi de la légende gravée en tête de l'une des planches qui représentent l'entrée à Nancy du duc Henri II ; cependant, au nombre des villes dont les députés paraissent dans cette solennité, on voit figurer Salonne, qui n'a jamais été le siège d'une prévôté et n'a joui d'une certaine importance qu'à cause de ses salines et du

prieuré que Fulrade, abbé de Saint-Denis, y avait fondé dès le VIII^e siècle. C'est l'unique exception que nous ayons à signaler.

Il est bon de faire remarquer que Durival, dans son *Mémoire sur la Lorraine et le Barrois*, n'a pas indiqué les armoiries des lieux dont les prévôtés avaient été supprimées en 1751.

Il en était à peu près de même dans les Trois-Évêchés que dans la Lorraine et le Barrois : les chefs-lieux de bailliages et de prévôtés figurent seuls, avec l'indication d'armoiries, dans l'ouvrage de Stemer. Moyenvic y est cependant mentionné comme en ayant, probablement parce qu'il était classé au nombre des villes.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que la qualification de *ville* n'avait pas autrefois la signification que nous y attachons aujourd'hui. Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger les anciennes chartes, et l'on y verra que la plupart des villages sont transformés en villes, parce que l'on a ainsi traduit le mot *villa*, sous lequel ils sont désignés dans les documents d'une époque plus reculée. Cette qualification ne s'appliquait légalement, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'aux localités qui, comme Amance, Gondreville, Prény, Moyenvic, etc., étaient entourées de murailles ou de fossés, ou bien à celles qui comptaient une certaine population.

Les guerres désastreuses du XVII^e siècle en firent descendre beaucoup du rang qu'elles avaient occupé ; après avoir vu leurs remparts démantelés et leurs fossés comblés, les unes devinrent des bourgs, les autres se trouvèrent réduites à la condition de

simples villages; il y en eut même, témoin l'héroïque La Mothe, qui furent complètement rasées.

Depuis quelle époque ces villes possédaient-elles des armoiries, et d'où leur venaient ces blasons qu'elles étalaient avec orgueil dans les solennités publiques ?

La grande révolution communale qui, en France, s'effectua au XII^e siècle (1), fut symbolisée par les villes et les bourgades sur le sceau de chaque commune et sur sa bannière. Ce sceau et cette bannière représentaient des figures symboliques, auxquelles l'on peut faire remonter l'origine des armoiries municipales.

Quelques-unes des localités dont nous parlons avaient été, dans l'origine, les capitales de petites souverainetés à peu près indépendantes, dont les possesseurs le disputaient en importance au suzerain lui-même. Tels furent, notamment, les comtes de Vaudémont, de Blâmont, de Salm, de Lunéville, et les puissants seigneurs d'Apremont et de Fénétrange. Nous ne parlons pas des comtes et ducs de Bar, dont le territoire formait un État à part. Ces comtes, ces grands vassaux, avaient donné aux villes chefs-lieux de leurs domaines leurs propres armoiries, que nous voyons celles-ci porter encore au siècle dernier : Fénétrange, d'azur, à la fasce d'argent ; Apremont, la croix blanche ; Lunéville, la bande aux trois croissants ; Badonviller et Blâmont, les saumons de Salm ; Vaudémont, burelé de dix pièces ; Commercy porta

(1) Les premiers affranchissements des communes de la Lorraine n'eurent lieu que vers le milieu du XIII^e siècle, sous le règne du duc Ferry III.

également les armes de la maison de Sarrebruck, par laquelle il fut possédé.

Durival, dans sa *Description de la Lorraine et du Barrois*, en indique un certain nombre qui ont quelque analogie avec celles-ci, mais qui en diffèrent essentiellement, non-seulement par leur origine, relativement toute récente, mais encore parce qu'elles étaient celles de simples propriétaires de fiefs, et qu'elles changeaient, pour les lieux, à chaque translation de la propriété dans une nouvelle famille. Nous citerons, pour exemple, Fléville, Frolois, Frouard, Gerbéviller, Bayon, Haussonville, Haroué et Neuwiller-sur-Moselle (1); nous aurions pu mentionner beaucoup d'autres lieux qui se trouvaient dans le même cas, soit qu'ils fussent devenus le siège de baronnies, comtés ou marquisats; soit qu'ils fussent restés de simples fiefs, appartenant même à des familles d'anoblis.

V

S'il faut en croire nos historiens, le duc Mathieu I^{er}, qui régna de 1139 à 1176, divisa ses États en petites circonscriptions équivalentes à peu près à nos cantons actuels, et à la tête desquelles fut placé un magistrat qui, sous le titre de prévôt, exerçait des fonctions tout à la fois militaires, judiciaires et administratives. Chaque prévôté avait un sceau destiné à sceller

(1) V. Appendice.

les actes authentiques qui étaient passés dans son ressort. Ces sceaux ne portaient, pour la plupart, que les armes simples de Lorraine, c'est-à-dire la bande aux trois alérions, et se distinguaient seulement par la légende.

Quelquefois, ils étaient chargés d'emblèmes particuliers, que l'on trouve reproduits sur les blasons de plusieurs des villes qui avaient été les chefs-lieux de ces prévôtés, et ces emblèmes adoptés ensuite définitivement, devinrent les armoiries réelles des communes (1).

Claude Charles donne les armoiries de Bitche comme « tirées d'un vieux cachet. » Le sceau du tabellionnage de la prévôté de Pont-à-Mousson porte, dès le xiv^e siècle, le pont de trois arches, tel qu'on le retrouve, au siècle dernier, sur l'écusson de cette ville. Les armes de Carignan, gravées dans Stemer, ne sont que la reproduction imparfaite d'un sceau de la prévôté de cette ville, accompagné de sa légende.

VI

Les prévôts, en leur qualité d'officiers militaires, conduisaient aux armées du duc les contingents que les villes et les

(1) De simples châteaux-forts, à cause de leur situation au centre d'une des petites circonscriptions territoriales dont nous parlons, avaient été choisis pour être les chefs-lieux des prévôtés.

villages étaient tenus de fournir en temps de guerre, par suite de ce qu'on appelait le droit d'ost et de chevauchée, dû au prince et même à de simples seigneurs. Les habitants d'Aingeray étaient « sujets de cri et de bannière » à la prévôté de Gondreville. Ceux de Battigny, de Gélaucourt et de Vroncourt étaient « sujets sous la bannière du comté de Vaudémont et tenus d'aller en toutes expéditions. » Dans la charte donnée, le 3 octobre 1448, aux habitants de Bouxières-aux-Chênes, par Jean, fils de René I^{er}, lieutenant général des duchés de Lorraine et de Bar, il est dit : « Les habitans de la ville et ban de Bouxières debveront, d'ici en avant, aller et poursuyvre la bannière d'Amance quant elle sera mandée pour les affaires de Monseigneur (le duc) et de ses pays et seigneuries, par le commandement du maire, quant le prévost d'Amance luy fera sçavoir. » Les habitants de Valhey devaient, quand la bannière d'Einville marchait en campagne, faire le guet aux portes de cette ville. On lit, dans un procès-verbal des plaids-annaux tenus à Vandœuvre, le 13 janvier 1653 : « Les habitants dudit Vandœuvre sont sujets d'ancienneté de cris et de bannière, et, toutes les fois que la bannière de Nancy vat aux champs et il plaît au prévost mander le maire de Vandœuvre, le maire mande ses gens et les amaine au mandement du prévost pour servir à nostre souverain seigneur Monseigneur le duc. »

Enfin, un pied-terrier de la seigneurie de Boulay, de l'année 1580, porte : « Tous les bourgeois de la ville de Boullay, ensemble les subietz des villages en deppendans, sont tenus qu'à tous

commandemens du capitaine, se trouver en armes pour faire monstre au lieu qui leur est désigné, soub la banière, et, sy mestier faict (s'il est besoin), la suyvre partout en quel lieu il puisse aller pour courses ou aultres exécutions d'armes extraordinaires, par mandement de Monseigneur ou du sieur bailly de la province. »

Les bannières de chaque prévôté se distinguaient, certainement, les unes des autres, par des emblèmes destinés à les faire reconnaître aisément de ceux qui étaient obligés de se ranger autour d'elles ; et il n'est pas douteux que ces emblèmes n'aient été reproduits sur les blasons des villes qui étaient les chefs-lieux de ces prévôtés.

Différentes localités choisirent probablement, à une époque plus ou moins reculée, des armoiries faisant allusion à des événements dont elles avaient été le théâtre, ou rappelant des particularités que la tradition n'a pas conservées jusqu'à nous.

Quelle que soit l'origine de ces armoiries, toujours est-il que toutes les villes de la Lorraine en avaient au commencement du XVII^e siècle, ainsi que le prouve la planche de l'entrée du duc Henri II ; il en était sûrement de même pour le Barrois.

Nous ne pouvons reproduire dans le présent ouvrage, les sceaux concernant chacune d'elles ; les aperçus généraux que nous donnons suffisent, ce nous semble, pour jeter au moins quelque jour sur l'origine des blasons dont nous offrons plus loin la reproduction, nous réservant de faire paraître tous les sceaux

des villes et prévôtés de notre province dans un prochain travail qui sera intitulé : *Sigillographie municipale de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés*.

VII

Quelques-unes des armoiries portées par les députés des villes, à l'entrée du duc Henri II, diffèrent sensiblement de celles qui sont blasonnées dans le *Livre de Hérauderie*. D'où viennent ces dissemblances, et à quelle cause attribuer les transformations, à peu près radicales, qu'elles ont subies ? C'est à quoi il n'est guère possible de répondre, à moins de se livrer à des conjectures plus ou moins hasardées. Il n'existe en effet, aucun document qui permette de résoudre cette question, et il est prudent de se borner à constater le fait sans vouloir le discuter. Les recueils d'ordonnances, imprimés ou manuscrits, contiennent peu de renseignements sur ce sujet.

Une ordonnance de Léopold, en date du mois de novembre 1707, s'exprime ainsi à l'égard des sceaux : « « Il y aura un sceau dans chacune de nos Prévôtés, à *nos coins et armes* ; et dans les justices seigneuriales, aux armes des Seigneurs pour sceller les sentences ; duquel sceau le Prévôt dans nos Prévôtés, et le premier juge dans les Justices des Seigneurs, seront dépositaires. »

Remarquons que les sceaux antérieurs à cette ordonnance,

étaient ornés d'emblèmes différents, mais que, depuis 1707, ils furent tous uniformément gravés aux armes de Lorraine et de Bar, et que plusieurs villes adoptèrent les nouvelles armoiries, tandis que d'autres, tout en se servant du nouveau sceau officiel, conservèrent leurs anciens blasons.

Nous ne pouvons que difficilement expliquer les différences que l'on observe entre quelques-unes des armoiries données par Claude Charles et celles que Durival a décrites, ces auteurs n'ayant pas indiqué les sources auxquelles ils ont puisé les éléments de leur travail ; nous nous bornerons à mentionner ces variantes, qu'il nous a semblé bon de signaler.

L'examen des armoiries municipales, provoque involontairement une foule de remarques qui pourraient donner matière à une longue dissertation ; nous nous arrêterons seulement à celles qui nous ont paru les plus intéressantes.

Les blasons dans lesquels on voit figurer les armes simples de Lorraine, semblent devoir être rangés parmi ceux d'origine moins ancienne. Tels sont ceux d'Amance, Boulay, Château-Salins, Hattonchâtel, Prény, Sainte-Marie-aux-Mines, Sarreguemines, et de la petite circonscription territoriale que l'on appelait le Val-des-Faux, dont le village de Condé-sur-Moselle, aujourd'hui Custines, était le chef-lieu.

Il n'y a, dans le *Livre de Hérauderie*, qu'un seul blason exclusivement composé des armes pleines de Lorraine : c'est celui de Saint-Avold. Par quel privilège exceptionnel cette ville

fut-elle autorisée à porter de si honorables armoiries ? Son histoire ne nous apprend rien de positif à cet égard (1).

Dans le Barrois, chaque prévôté avait pour insigne les armes de la localité, avec adjonction des barbeaux et des croissettes. Il n'en était pas ainsi en Lorraine, où la plupart des communes se contentèrent de faire figurer sur leurs sceaux, l'écusson ducal, sans y intercaler leurs anciens blasons.

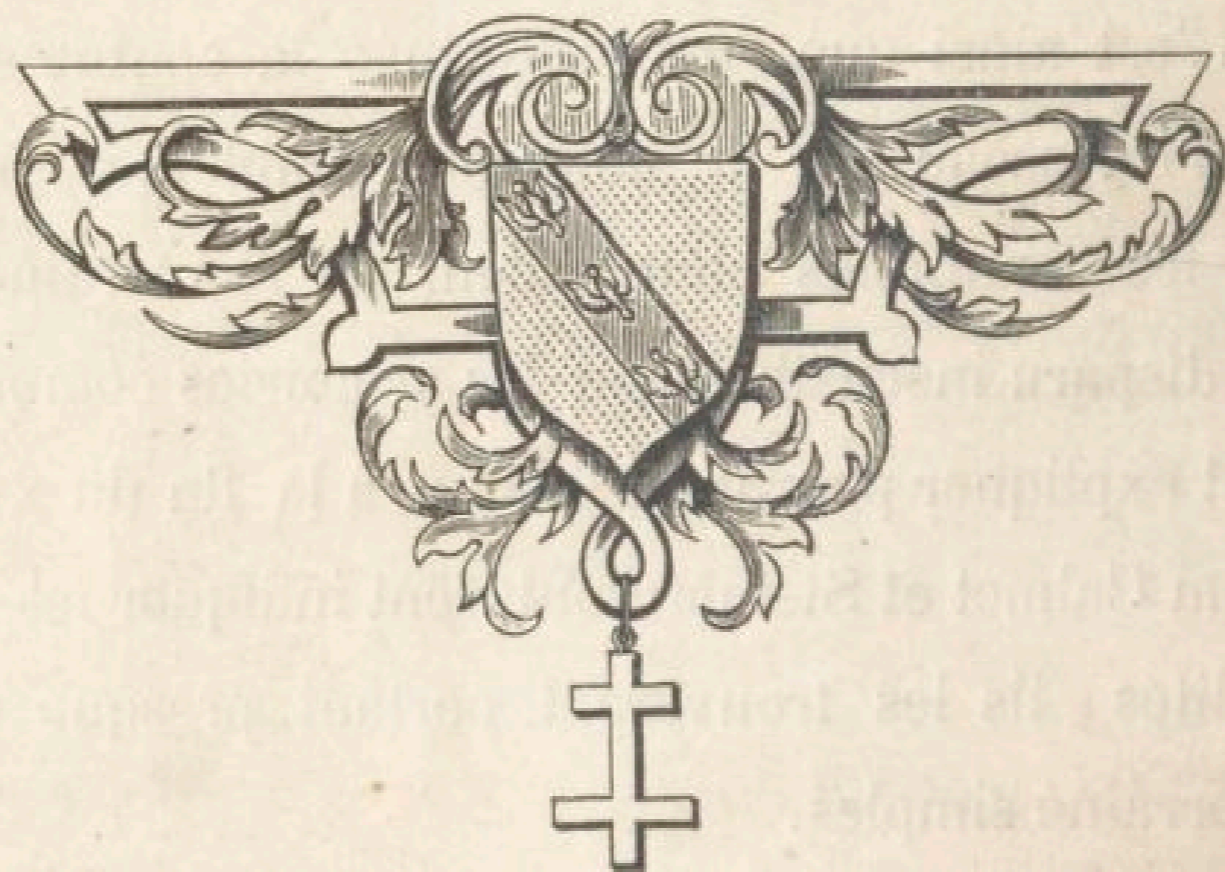
Nous avons trouvé la preuve de ce que nous avançons, en examinant les sceaux de prévôtés et de tabellionnages conservés au Trésor-des-Chartes de Lorraine. Plus tard la domination française fit disparaître l'écusson ducal et le remplaça par l'écu fleurdelisé. C'est ainsi que s'est substituée la coutume de remplacer l'empli du sceau par de nouveaux emblèmes, au fur et à mesure que les communes changeaient de souveraineté. C'est ainsi qu'ont disparu insensiblement les armoiries communales et que l'on peut expliquer pourquoi, lorsque à la fin du xviii^e siècle Durival, Dom Calmet et Stemer voulurent indiquer les armoiries de nos localités, ils les trouvèrent portant presque toutes les armes de Lorraine simples.

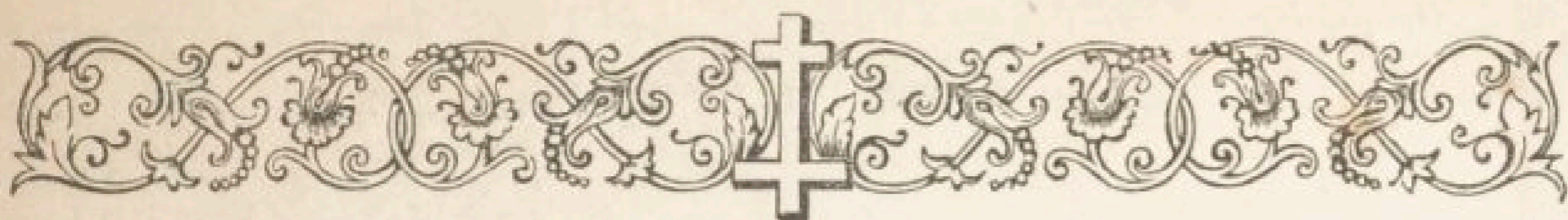
Les alérions et les croix de Lorraine, ainsi que les barbeaux, figurent dans beaucoup de blasons, et indiquent généralement la souveraineté de laquelle dépendaient les lieux qui en chargeaient leur écusson.

(1) Les manuscrits 2058 et 2060 de la bibliothèque Noël donnent les mêmes armoiries à Chaligny, Cùstines, Insming et Remoncourt. Cette particularité se trouve expliquée par l'ordonnance ducale de 1707.

Nous ferons remarquer, à l'occasion des barbeaux, qu'on les a souvent confondus avec les saumons, qui sont l'emblème distinctif de la maison de Salm, laquelle possédait un territoire considérable, dont la petite ville de Badonviller était la capitale.

Les remarques que nous plaçons ici sont fort incomplètes ; mais nous nous réservons d'en faire, lorsqu'il y aura lieu, aux articles qui concernent chaque localité.

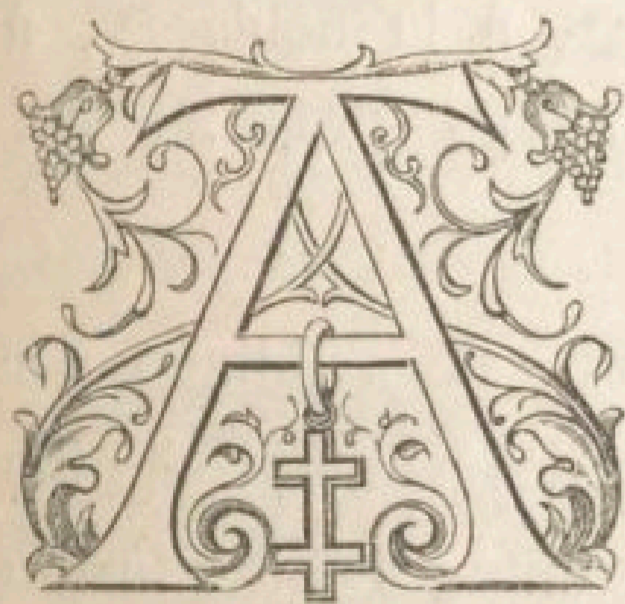




DISSERTATION HÉRALDIQUE

Des Métaux, — Couleurs; — Fourrures, — Écussons, — Couronnes et
Devises usités dans les Armoiries des villes. — De la signification
des Alérions.

I



VANT de parler de l'Armorial des villes lorraines, nous croyons qu'il est indispensable de donner à nos lecteurs quelques notions héraldiques. Notre intention n'est point cependant de faire un cours complet de blason, mais seulement un résumé succinct, afin de faciliter l'intelligence de notre travail aux personnes les moins versées dans cette science.

Les couleurs employées en armoiries ont reçu le nom d'émaux, parce qu'elles étaient rendues inaltérables sur l'écu à l'aide d'un ciment ou vernis métallique qui, durci au feu, formait une sorte d'émail et résistait parfaitement à l'action de l'air.

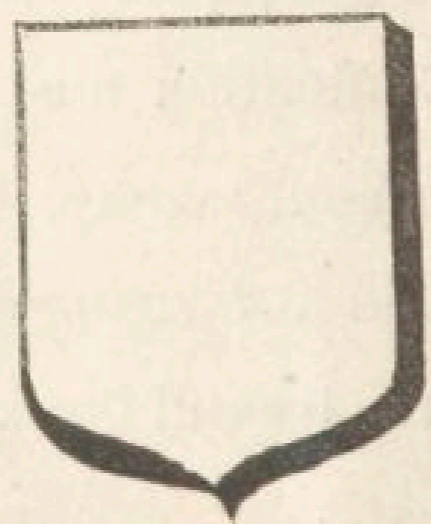
On dut aussi se servir du mot couleur pour désigner les armoiries brodées ou cousues sur les cottes d'armes, les bannières, les housses de chevaux, etc., et qui ne pouvaient pas être peintes en émail ; cependant l'usage a fait que l'on dit indistinctement de nos jours, les couleurs ou les émaux, pour désigner les différentes nuances employées dans le blason, qu'elles soient brodées ou peintes.

En gravure, on représente les couleurs ou les émaux du blason par les signes particuliers et conventionnels suivants :

Les métaux, au nombre de deux, sont : l'*Or* et l'*Argent*.



1° L'OR, ou jaune, est figuré par un pointillé ; il signifie richesse, force, foi, pureté, constance ; il fait allusion à la topaze, à la noblesse, à l'adolescence, au soleil et au jour de dimanche.



2° L'ARGENT, ou blanc, ne s'indique sur l'écu ni par des traits, ni par des points ; il signifie innocence, blancheur, virginité ; il fait allusion aux perles, à la justice, à l'enfance, au tempérament flegmatique, à l'eau, à la lune et au lundi.

Les couleurs, au nombre de cinq, sont : *Gueules*, *Azur*, *Sinople*, *Sable* et *Pourpre*.



1° Le GUEULES, ou rouge, est représenté par des lignes perpendiculaires ; il signifie courage, hardiesse, intrépidité ; il fait allusion au rubis, à la grandeur, au tempérament sanguin, au feu, à la planète Mars, à la charité, au mercredi et à l'été.



2° L'AZUR, ou bleu ; on le représente par des lignes horizontales ; il signifie royauté, majesté, beauté, sérénité ; il fait allusion au saphir, à la colère, à la loyauté, à l'air, à Jupiter, au mardi et à l'automne.



3° Le SINOPLÉ, ou vert ; couleur sacrée des Orientaux ; il est représenté par des lignes diagonales, tirées de l'angle dextre (droit) à l'angle sénestre (gauche) de l'écu ; il signifie espérance, abondance, liberté ; il fait allusion à l'émeraude, à la joie, à la beauté, à la bonté, à la jeunesse, à la planète Vénus, à la force, au jeudi et au printemps.



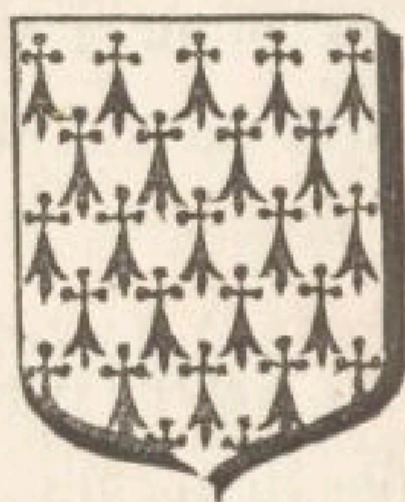
4° Le SABLE, ou noir ; on l'indique par des lignes perpendiculaires et horizontales qui se croisent les unes sur les autres ; dans la gravure sur bois, on le représente ordinairement tout noir, c'est la règle que nous avons suivie dans

notre ouvrage ; il signifie science, modestie, affliction ; il fait allusion au diamant, à la mélancolie, à la terre, à la planète Saturne, à la prudence, au vendredi et à l'hiver.

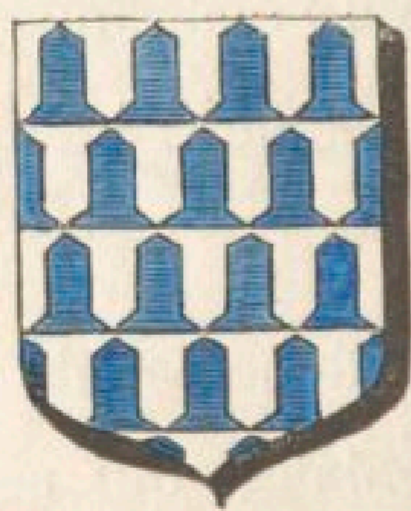


5° Le POURPRE, ou violet, représenté par des lignes diagonales de sénestre à dextre, signifie dignité, puissance, souveraineté ; il fait allusion à la vieillesse, à Mercure, à la modération et au samedi.

Les fourrures, au nombre de deux, sont : l'*Hermine* et le *Vair*.



1° L'HERMINE, ou champ d'argent, semé de petites mouchetures de sable, en forme de croix dont la branche inférieure plus allongée est fendue en trois parties. La *Contre-Hermine* est formée par l'inversion des couleurs de l'hermine, c'est-à-dire que le champ est de sable et les mouchetures sont d'argent.



2° Le VAIR est une sorte de fourrure qui est composée de petites peaux blanches et de martre noire azurée, découpées en forme de cloche. Le vair proprement dit est figuré en armoiries par l'argent et l'azur posés alternativement, et il est indiqué en gravure par les signes convenus pour ces deux couleurs. Le *Contre-Vair* se forme en opposant les cloches les unes aux autres par leurs bases.

Le vair peut être formé d'autres couleurs, mais alors on dit de la pièce ou de l'écu, qu'il est vairé de tel ou tel émail.

L'hermine et le vair signifient grandeur, autorité, empire.

On ajoute la couleur de carnation pour les parties du corps humain, blanc ou noir, telles que le visage, les mains et les pieds ; et la couleur naturelle pour les animaux, arbres, plantes et fruits, lorsqu'ils paraissent comme la nature les produit.

On ne doit jamais poser métal sur métal, ni couleur sur couleur. Les cas exceptionnels sont très-rares et se disent armes à *enquerre*, ou pour forcer à s'enquérir des faits extraordinaires qui ont occasionné cette dérogation aux règles absolues du blason.

Les armes du royaume de Jérusalem, contenues dans le blason de nos ducs, peuvent être citées comme l'exemple le plus remarquable de cette infraction. Lors de la prise de Jérusalem, en 1099, par Godefroy de Bouillon, l'établissement d'un royaume chrétien dans la ville sainte, arrachée aux mains des infidèles par la valeur des croisés, l'éclat et la difficulté de cette conquête, tout devait contribuer à faire rechercher des signes distinctifs qui en perpétuassent le souvenir. Aussi les armes de ce nouveau royaume furent établies de manière à ce que l'on s'enquit des motifs qui les avaient fait adopter.

Jérusalem porte : D'argent, à la croix potencée d'or (*métal sur métal*), cantonnée de quatre croisettes du même (1).

(1) V. Armoiries des ducs de Lorraine, 3^e quartier.

II

L'Écu est le champ sur lequel on pose les pièces honorables, les partitions, et ce que l'on appelle les meubles d'armoiries ; il n'est autre chose que le bouclier de l'homme de guerre et de l'ancien chevalier.

La forme de l'écusson des Lorrains a beaucoup varié ; elle fut d'abord, à l'époque des armoiries simples, presque triangulaire ; puis, lorsque les armoiries devinrent plus compliquées, l'écu devint alors un rectangle terminé en pointe arrondie par le bas ; enfin, lorsque l'on pratiqua les écartelures et que l'on multiplia les pièces sur l'écu, celui-ci prit une forme tout à fait rectangulaire et terminée en bas par une accolade.

En examinant les sceaux de nos ducs, que donne Dom Calmet, il est facile de voir quelle était la forme de ces écussons, qui, du reste, sont la reproduction, mais en petit, des boucliers ou écus que portaient nos princes.

Cette forme n'est pas tellement de rigueur qu'on ne puisse en adopter une autre pour plus d'élégance, et sans manquer pour cela aux règles héraldiques. C'est ce que nous avons fait dans notre ouvrage ; nos blasons sont, pour la plupart, des écussons de forme rectangulaire ou française, les autres, des écus de formes variées et de fantaisie. Le côté droit de l'écusson se trouve à gauche du lecteur et, par conséquent, le côté gauche à sa droite.

III

La Couronne murale était un cercle d'or ou d'argent, sommé de tours, que l'on donnait autrefois à celui qui, le premier, était monté sur la muraille d'une ville assiégée, et y avait arboré l'étendard ; les couronnes murales actuelles, destinées aux armoiries, sont formées de murailles tourellées et sommées de créneaux, dont le nombre varie suivant l'importance de la localité ; ainsi, les couronnes des villes de premier ordre peuvent être d'or, sommées de cinq tourelles crénelées ; celles du second ordre, d'argent à quatre tourelles, et celles du troisième ordre, d'argent également, mais sommées de trois tourelles seulement.

Sous l'Empire, Napoléon I^{er} octroya aux bonnes villes de première classe de porter des couronnes murales d'or à sept créneaux ; aux villes de seconde classe, des couronnes murales à cinq créneaux d'argent, et aux villes de troisième classe, un panier d'où s'échappait une gerbe de blé. On donne cependant la préférence aux premières couronnes, que nous venons de citer.

IV

La Devise est une armoirie écrite ; c'est la langue nobiliaire, mais limitée à la nationalité, à la province, à la famille

même. Le blason parle à tous, la devise ne se fait comprendre que de quelques-uns.

Lorsque l'usage des devises se répandit, tout suivit l'impulsion ; on vit chaque province, chaque ville, chaque corporation adopter une sentence quelconque ; les corps savants, comme les académies par exemple, s'en composèrent une ; les parlements et cours de justice, les ordres religieux, civils ou militaires, les chapitres nobles suivirent l'exemple qui leur était tracé. Cette mode alla si loin, que les libraires et imprimeurs des xv^e et xvi^e siècles, estampillèrent leurs ouvrages d'une marque particulière, qu'ils entouraient d'une devise.

Quant à la manière de placer la devise, nous dirons que celle qui est héréditaire (et celles des villes le sont) se met toujours *au-dessous* des armoiries dont elle fait en quelque sorte partie. Par contre, le Cri se place toujours *au-dessus* (1).

Au dire de Symphorien Champier, que cite Dom Calmet, nos ducs n'ont porté les trois Alérions que depuis Godefroy de Bouillon, qui perça, dit-on, d'une seule flèche trois aiglons qu'il vit passer en l'air, au siège de Jérusalem.

On ne peut ajouter qu'une croyance bien restreinte à une légende aussi fabuleuse, que le savant historien lui-même traite de puérile, et qu'il n'ose affirmer dans la crainte d'abuser de la bonne foi de ses lecteurs.

(1) V. pl. 1, Armoiries des ducs de Lorraine.

Nous croyons bien plutôt qu'à l'occasion du mariage du duc de Lorraine Mathieu I^{er} avec Berthe de Souabe, sœur de l'empereur Frédéric Barberousse, celui-ci, en récompense des services que lui avait rendus le duc, lui accorda de mettre sur ses écus, bannières et monnaies, une *aigle impériale*, à l'imitation des étendards de l'Empire ; et tel serait alors l'origine véritable des *alérions*, qui, cependant, ne commencèrent à paraître régulièrement qu'en 1205, sous Ferry I^{er}, dit de Bitche.

Les alérions sont de jeunes aiglons, sans bec ni serres, représentant des ennemis désarmés et vaincus ; ils sont employés comme emblèmes de victoires remportées, par ceux dont les armoiries en sont honorées.

Il faut aussi admettre que nos ducs avaient choisi les alérions parce qu'ils faisaient allusion à ce qu'ils étaient alors, c'est-à-dire, de jeunes princes qui n'avaient pas encore la puissance représentée par l'aigle à deux têtes figurant dans les armoiries de l'empire d'Allemagne, mais qui pouvaient y prétendre (1), et qu'en faisant frapper ou marquer l'alérion sur leurs monnaies, sur leurs drapeaux, enfin sur les bornes ou poteaux marquant les limites des frontières de leurs États, ils inscrivaient par ce seul fait le mot Lorraine ; alérion en étant l'anagramme parfait.

Nous bornerons ici notre dissertation ; le lecteur trouvera,

(1) On sait que le dernier duc héréditaire de Lorraine, François III, est devenu empereur d'Allemagne.

sous chaque blason , les explications des diverses figures qu'ils contiennent, et que nous donnerons autant de fois qu'il nous sera possible de le faire.





ARMOIRIES DES DUCS DE LORRAINE



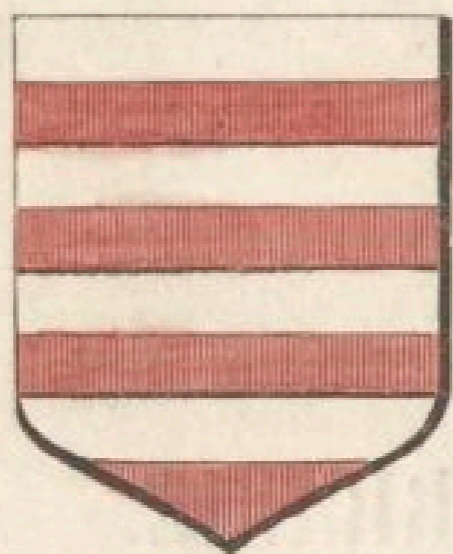
ES armoiries des ducs héréditaires de Lorraine, se blasonnent ainsi : coupé de quatre royaumes, soutenus de quatre duchés, ou parti de trois traits, coupé d'un, qui font huit quartiers : savoir :

AU PREMIER QUARTIER : Burelé d'argent et de gueules, de huit pièces ; qui est de Hongrie.

AU SECOND : D'azur, semé de fleurs de lis d'or sans nombre, brisé en chef d'un lambel à trois pendants de gueules ; qui est des Deux-Sicules.

AU TROISIÈME : D'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même ; qui est de Jérusalem.

AU QUATRIÈME : D'or, à quatre pals ou vergettes de gueules ;
qui est d'Aragon.



1^{er} Quartier
HONGRIE



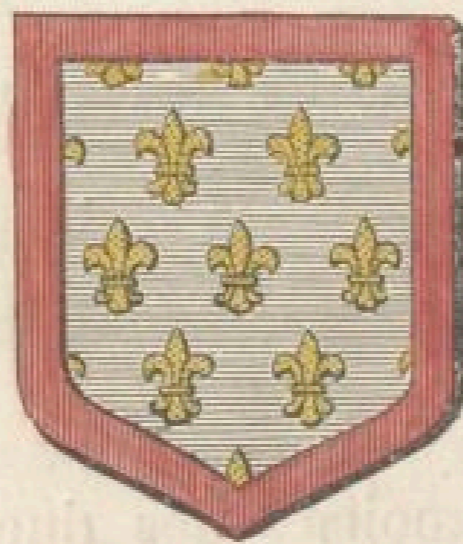
2^e Quartier
DEUX-SICILES



3^e Quartier
JÉRUSALEM



4^e Quartier
ARAGON



5^e Quartier
ANJOU



6^e Quartier
GUELDRES



7^e Quartier
JULIERS



8^e Quartier
BAR



Sur le tout
LORRAINE

AU CINQUIÈME : D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bor-
dure de gueules ; qui est d'Anjou.

AU SIXIÈME : D'azur, au lion contourné d'or, à double queue, armé, lampassé et couronné de gueules ; qui est de Gueldres.

AU SEPTIÈME : D'or, au lion de sable (*sans couronne*) (1), armé et lampassé de gueules ; qui est de Juliers.

AU HUITIÈME : D'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux barbeaux adossés de même, brochant sur le tout ; qui est de Bar.

SUR LE TOUT : D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; qui est de Lorraine simple, ou primitive.

L'écu entouré du collier de l'ordre de la Toison-d'Or et timbré d'un heaume ou casque de prince souverain : D'or, damasquiné, demi-ouvert sans grilles et taré de front, orné de ses tortil et lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu, surmonté d'une couronne ducale, et pour cimier une aigle au naturel issante de la susdite et tenant en son bec un listel, ou petit ruban de gueules, sur lequel sont écrits en lettres d'or, les mots PRINY ! PRINY ! cri de guerre des ducs de Lorraine (2), et pour supports deux aigles au naturel, couronnées d'or, colletées d'un chapelet de grosses perles, au bout duquel est appendu une croix de Lorraine d'or, l'aigle de dextre tenant une bannière aux armes de Lorraine, et l'aigle de sénestre tenant une bannière aux armes de Bar ; le tout sous un

(1) V. Sur les vraies armoiries de Nancy, par M. de Dumast.

(2) Ils criaient PRINY ! PRINY ! L'enseigne au riche duc Ferry, Marchis entre les trois royaumes.

pavillon royal, aux couleurs de Lorraine, frangé et houppé de même, fourré d'hermines et comblé de la grande couronne royale de Jérusalem (Voyez la planche I).





ARMORIAL



AMANCE : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; qui est de Lorraine simple.*

Nous avons trouvé deux particularités d'armoiries concernant l'ancienne ville d'Amance. Claude Charles les donne de Lorraine simple, mais, dans le Héraut d'armes de Dominique Callot, abbé de l'Etanche, et dans l'entrée solennelle du duc Henri II, en 1608, nous les avons vues l'écu chargé d'un cep de vigne et en chef un alérion.

Nous donnons la reproduction de ce blason, sans pouvoir en préciser les couleurs, que l'on peut cependant rétablir ainsi : D'argent, au cep de vigne de sinople, fruité de pourpre, au chef de gueules chargé d'un alérion d'argent.



Durival donne pour armoiries à cette localité : *D'azur, à l'écusson d'argent*, en lui attribuant, par erreur, celles de la maison d'Amance.

Le cep de vigne, placé dans les armoiries de 1608, fait allusion à l'une des principales productions du territoire, dont un canton porte encore la dénomination de *Vigne des Deus* ou *des Ducs*, parce que les ducs de Lorraine le faisaient cultiver d'une manière toute spéciale et s'en réservaient les fruits.

Pourquoi et à quelle époque cette figure héraldique a-t-elle disparu du blason d'Amance ? rien ne l'indique : celles qui furent adoptées dans la suite conviennent mieux à la vieille forteresse qu'au xvi^e siècle le géographe Gérard Mercator qualifiait *Antiqua Lotharingiæ cancellaria* (antique chancellerie de Lorraine), et qui joua un rôle si important dans l'histoire de notre pays.

Amance avait un château défendu par cinq fortes tours, qui en faisaient une des places les plus importantes du duché. En 1594, cette localité était le chef-lieu d'une prévôté et châtellenie dépendant du bailliage de Nancy. Cette prévôté, qui comprenait

51 villages, fut supprimée par le duc Léopold, en 1721, puis rétablie en 1746, et supprimée définitivement en 1751 (1).



ANCERVILLE : *D'argent, au lion de sable, tenant en ses pattes une palme de sinople ; au chef d'azur, chargée d'une oie d'argent.*

Ancerville était le chef-lieu de la baronnie, office et prévôté de ce nom, de laquelle dépendaient les villages d'Aulnois - en - Perthois,

Bazincourt, Brillon, Cousances, Hairoville et Saudrupt. Cette localité appartenait originairement à la Maison de Lorraine, puis elle passa successivement dans celles de Bar, de Lorraine-Guise, d'Orléans, revint ensuite à la Maison de Lorraine, par l'acquisition qu'en fit le duc Léopold en 1721, et devint le chef-lieu d'une prévôté royale, qui fut supprimée en 1751.

(1) Pour la nomenclature des localités dont se composaient les prévôtés, voyez les *Dictionnaires topographiques* des départements de Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges, etc.



APREMONT : *Parti de Lorraine simple et de gueules, à la croix d'argent.*

Apremont était anciennement le chef-lieu d'une terre considérable, érigée en baronnie par l'empereur Charles IV, en 1354, et qui devint comté; il y existait un château fameux, qui fut ruiné en 1545. Cette terre, qui était possédée autrefois par les maisons d'Apremont, d'Autel et de Linanges, fut achetée par le duc Léopold en 1703. Apremont était le chef-lieu d'une prévôté, supprimée en 1751.



ARRANCY : *D'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout; qui sont les armes des ducs de Bar.*

Arrancy était le chef-lieu d'une ancienne seigneurie, qui fut longtemps l'objet de contestations entre les comtes de Bar et les ducs de Luxembourg.

Cette localité fit partie du Barrois, à partir de 1601, et devint le chef-lieu d'une prévôté, dont la circonscription n'avait que peu

d'étendue, et qui fut supprimée en 1751. Il y existait un château qui soutint plusieurs sièges et fut détruit.



ARCHES : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent; qui est de Lorraine simple.*

Les armoiries d'Arches sont décrites de deux manières : Claude Charles, dans le Livre de Héraldrie, les donne de Lorraine simple ; mais dans l'entrée d'Henri II et dans le Héraut d'armes de Lorraine et Barrois, par l'abbé de l'Étanche, nous les avons trouvées d'une façon différente, et dont la reproduction se trouve ci-après.



de la manière suivante : D'azur, au pont d'or de quatre arches, sous lequel coule une rivière d'argent, en chef un alérion de même.

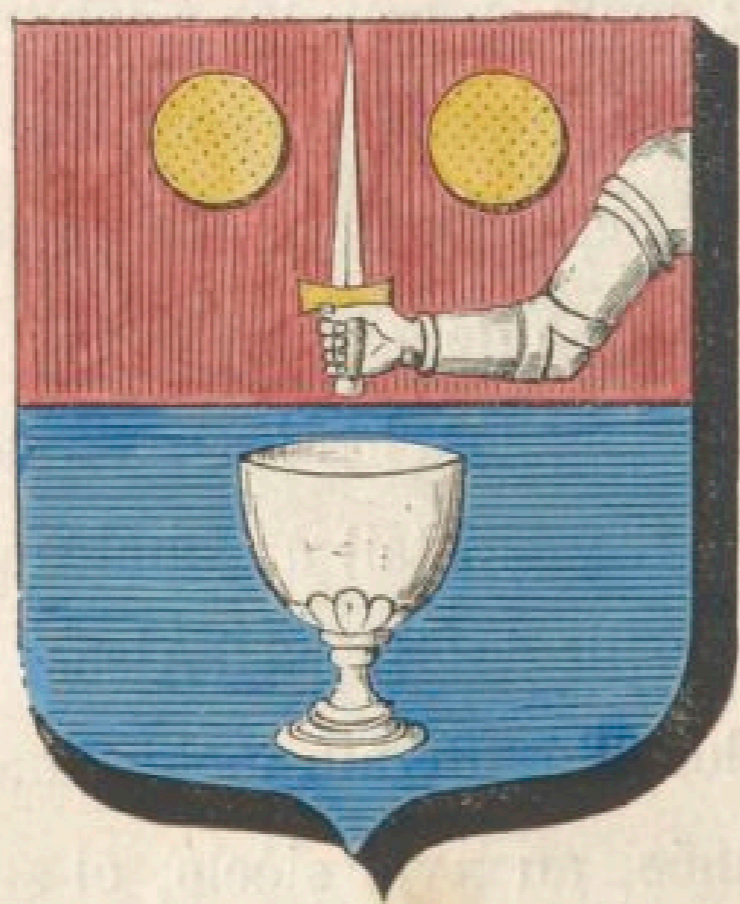
Arches était autrefois le chef-lieu d'une prévôté considérable ; il y existait un château fort, que le duc Thierry, fils de Gérard d'Alsace, avait fait construire en 1080. Cette localité fut affranchie, en 1263, par le duc Ferry III. Elle fut ruinée, au xvii^e siècle, et se trouva réduite à l'état de village ; la prévôté y subsista cependant jusqu'en 1751.



AZERAILLES : *D'azur, à la bande d'or, chargée d'un alérion de sable.*

Durival décrit ces armoiries de la même façon que Claude Charles.

Azerailles n'est pas compris au nombre des localités qui se firent représenter à l'entrée d'Henri II ; en 1608 il était cependant le siège d'une prévôté, dont la circonscription n'avait, il est vrai, que fort peu d'étendue ; cette prévôté comprenait seulement Azerailles, Gélacourt, Glonville (en partie) et Flin. Cette dernière commune fut détachée en 1698, et la prévôté supprimée en 1751.



BACCARAT : *Coupé de gueules, au dextrochère de carnation, armé d'argent et tenant une épée garnie d'or, accompagné en chef de deux besans d'or, qui sont les armoiries du chapitre de l'évêché de Metz ; et d'azur, au gobelet d'argent.*

† Ces armoiries dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Louis Benoît, bibliothécaire de la ville de Nancy,

sont tirées de l'*Armorial général de France* ; les emblèmes du chef, figurent sur les sceaux de la châtellenie de Baccarat, ainsi que sur ceux de Vic et d'Haboudange.

Les armoiries de Baccarat sont donc des armes parlantes ; le chef indique que cette ville dépendait de l'évêché de Metz, et le gobelet fait allusion à la fabrication du verre.

Les documents anciens prouvent que Baccarat existait déjà au XIII^e siècle, et qu'en 1341, soit à cause de son importance comme ville, soit à cause de sa forteresse, les évêques de Metz qui en étaient seigneurs temporels et spirituels, en firent le chef-lieu d'une châtellenie qui comprenait seize villages dans son ressort.

Baccarat eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent notre province à diverses époques ; les Bourguignons et, après eux, les calvinistes, y promenèrent le pillage et l'incendie. En 1665, Louis XIII fit assiéger cette ville et raser son château ; mais, si Baccarat a perdu l'importance militaire que pouvait lui donner sa forteresse et son enceinte de murailles, il a acquis une célébrité industrielle qui le met au premier rang parmi les villes de notre contrée.

L'industrie verrière de Baccarat était bornée autrefois à la production de simples gobelets, mais en 1764, les évêques de Metz voulant, sans doute, augmenter leurs revenus, y fondèrent une usine qui, sous le nom de Verrerie de Sainte-Anne, prit de rapides développements.

Aujourd'hui Baccarat possède une magnifique cristallerie,

qui occupe plus de deux mille ouvriers des deux sexes, et dont les produits remarquables sont répandus dans le monde entier.



BADONVILLER : *De gueules, à deux saumons adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché de même.*

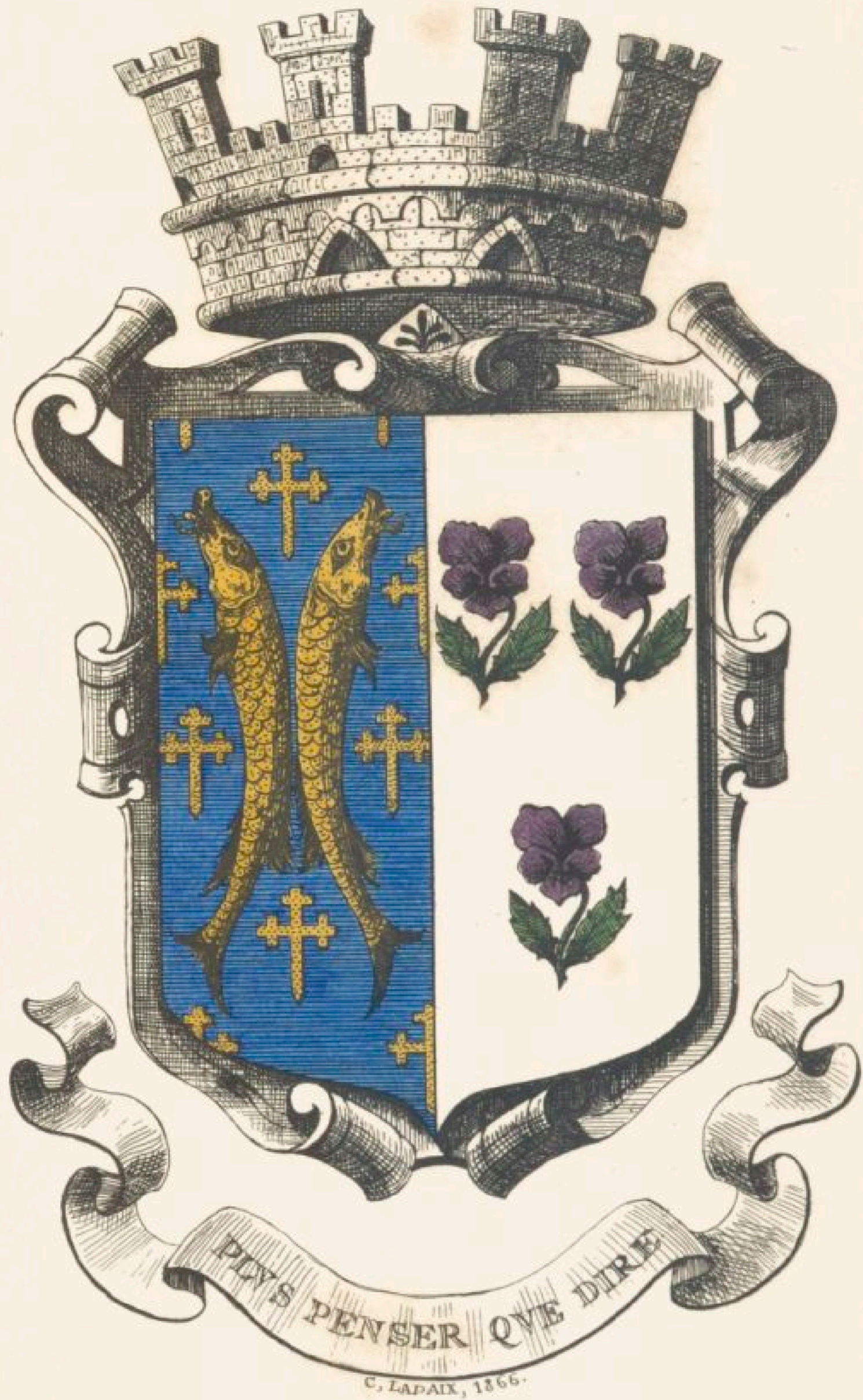
Claude Charles, Durival et Lionnois nomment *barbeaux*, les poissons qui ornent les armoiries de Badonviller. Cette description doit

renfermer une erreur, car Badonviller était le chef-lieu du comté de Salm, et les membres de cette puissante famille portaient dans leurs blasons, non pas des barbeaux, mais des saumons. Dom Calmet (dans son *Histoire de Lorraine*, t. II, col. xlvij et pl. 8, fig. CLXVI), décrit une monnaie de Léopold, prince de Salm, frappée à Badonviller en 1641, et qui porte d'un côté les deux saumons, qui sont les armes de Salm.

Il faut donc rectifier la description du héraut Claude Charles, et dire : *saumons* au lieu de *barbeaux*.

L'origine de Badonviller est des plus anciennes ; cette ville tire son nom de Leudinus-Bodon, 17^e évêque de Toul, qui vivait vers le milieu du VII^e siècle, et dont cette ville était le patrimoine.





BAR - LE - DUC

Badonviller n'eut guère d'importance qu'au xvi^e siècle, lorsque les comtes de Salm vinrent y fixer leur résidence; il devint alors le chef-lieu du comté, puis d'une prévôté supprimée en 1751.

BAR-LE-DUC : *Parti au premier d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout, qui est de Bar; au second d'argent, à trois pensées, feuillées et tigées au naturel, posées 2 et 1, qui est de la ville.*

Devise : PLUS PENSER QUE DIRE. (Voyez la planche II.)

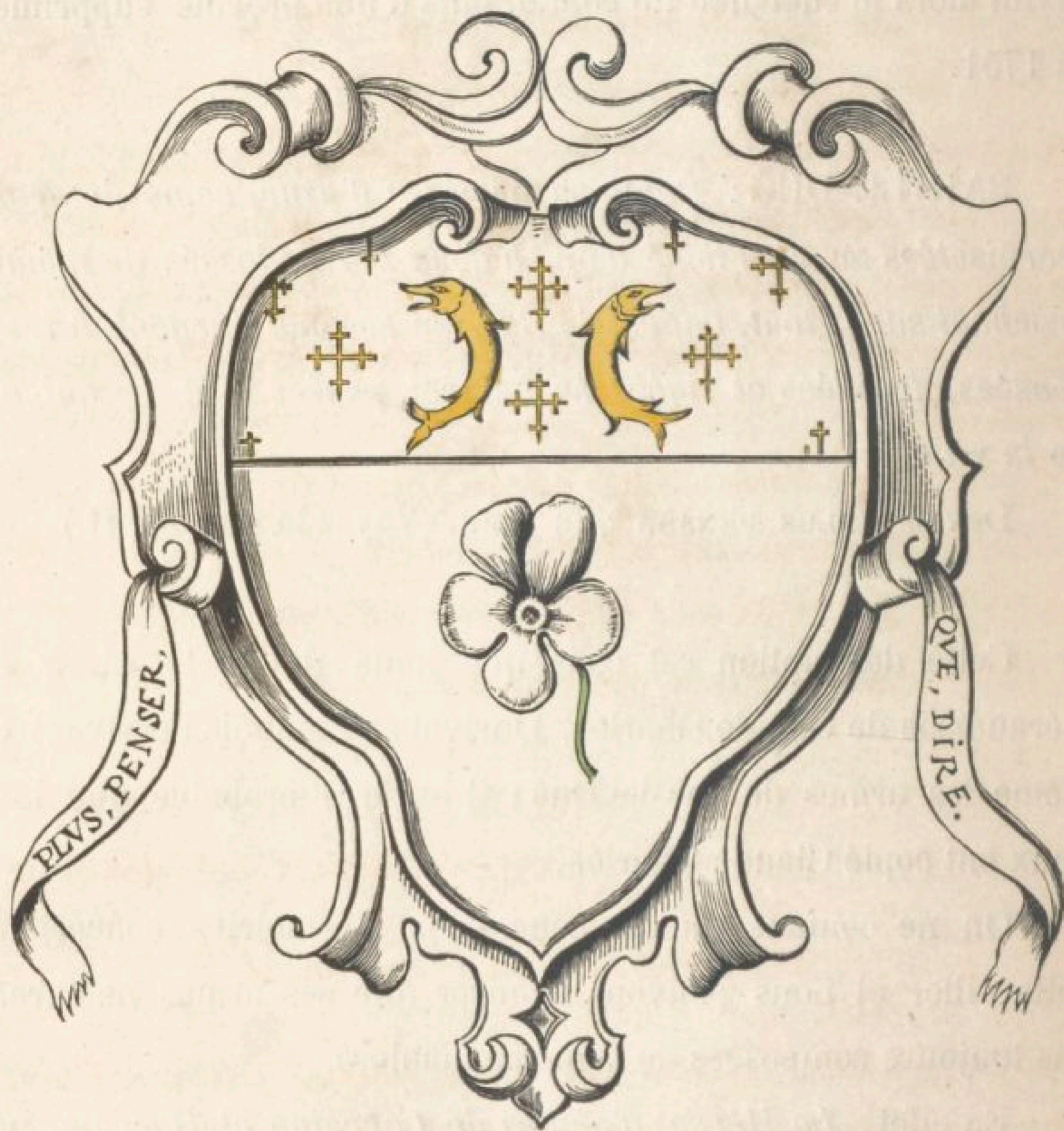
Cette description est celle que nous donne le Livre de Hérauderie de Claude Charles. Durival et Lionnois décrivent de même les armes de Bar-le-Duc; il est très probable que tous deux ont copié Claude Charles.

On ne connaît aucune concession d'armoiries concernant cette ville, et nous pouvons avancer que ses armes ne furent pas toujours composées de la même manière.

En effet, *Le Héraut d'armes de Lorraine et Barrois*, par Dominique Callot, abbé de l'Étanche, contient un dessin inédit des armes de la ville de Bar-le-Duc, dont le *fac-simile* se trouve ci-après.

Quoique les émaux ne soient pas indiqués, il est permis de supposer que le champ de l'écu était déjà d'argent à cette époque; mais on n'y voit qu'une seule pensée, et, en chef, le blason des

ducs de Bar ; nous ferons aussi remarquer que la devise : *Plus penser que dire*, existe déjà sous ce blason.



Armoiries de Bar-le-Duc au xvii^e siècle.

Voici, au sujet de la devise de Bar-le-Duc, un document assez curieux qui nous a été communiqué par M. Henri Lepage, et que nous croyons devoir intercaler ici. Ce document est extrait d'un manuscrit qui faisait partie des collections lorraines de M. Noël.

« La chronique raconte que le royaume de Bar, gouverné alors par un roi accompli, fut ravagé par le roi de Champagne. Le roi de Bar va à sa rencontre, le bat, le poursuit, lui tue plusieurs de ses soldats. Après ce combat, le roi de Bar revient en chassant dans ses États; il arrive à un village nommé Fagine, où le prince, mourant de faim, ne trouve rien pour se restaurer, ce qui fit depuis appeler ce village Fains. Le prince est sur le point de succomber d'inanition, lorsqu'une fée se présente et lui offre un repas.

Puis dans un plat bassin d'argent
Parurent deux barbeaux puissants,
Aux bords trois fleurs de pensées
Pour agrément tout parsemées.

« Le roi et sa cour se restaurèrent, et le duc, en reconnaissance, fait mettre trois pensées dans son écusson et adopte cette devise :

Toujours penser vaut mieux que dire. »

Pourquoi l'écu subit-il une modification et devint-il *Parti de Bar, et d'argent à trois pensées*? Il est assez difficile de l'expliquer.

Les monuments numismatiques qui existent dans les collections des amateurs, constatent que les *trois pensées* ne paraissent qu'à partir de 1632; elles figurent, à cette époque, sur des jetons en cuivre de la Chambre des Comptes de Bar.

Ces jetons portent, d'un côté : GECT . DE . LA . CHAMBRE . DE-

VILLE . DE . BAR, 1632. Au centre les armes pleines de Lorraine, surmontées de la couronne ducale.

Au revers : *PLVS . PENSER . QVE . DIRE*. Dans le milieu, trois fleurs de pensée, tigées, feuillées, posées deux et une. Les jetons frappés de 1700 à 1736, ne portent à l'avant que l'écusson des ducs de Bar, et au revers, les trois pensées avec la devise.

On attribue au duc de Lorraine, Charles IV, l'introduction des trois pensées dans les armes de la ville, alors que le corps municipal de Bar-le-Duc recevait la dénomination de Chambre de ville. Or, le jeton de 1632 offre, d'un côté, les trois pensées, tandis que, de l'autre, l'écu est empreint des armes pleines de ce prince. On présume aussi qu'en 1680, Louis XIV permit officiellement la réunion de l'écu, parti à droite des deux barbeaux, et à gauche des trois pensées.

En 1696, les commissaires de l'enregistrement inscrivirent les armes de Bar-le-Duc de la manière suivante : Coupé au 1^{er} de sable coupé d'or, au 2^e d'argent, et firent payer à cette localité, à titre de capitale du Barrois, une somme de 331 livres, 11 deniers, et, comme ville particulière, une somme de 56 livres, 10 deniers. Nous ajouterons que Bar-le-Duc n'a jamais porté ces dernières armoiries.

La présence des barbeaux, ainsi que des trois pensées et de la devise, dans les armes de Bar, en font tout à la fois des armoiries parlantes et de patronage.

On sait que l'origine de Bar-le-Duc est très-ancienne, et qu'il en est question dès l'époque mérovingienne. Cette ville était

autrefois la capitale du duché de Bar, le siège d'un très-ancien bailliage et le chef-lieu d'une prévôté. Elle avait gouvernement particulier, Chambre des comptes, lieutenance de maréchaussée, etc.



BITCHE : *D'argent, à un mâcle de sable gringolé de deux têtes de serpent, celle du chef penchée à dextre, celle de la pointe s'élevant à sénestre.*

Claude Charles ajoute « tirées d'un vieux cachet ». Durival décrit ces armoiries, non-seulement de la même manière que Claude Charles, mais, de plus, nous les voyons reproduites en haut de la vue du château de Bitche, qui se trouve dans sa Description de la Lorraine et du Barrois, tome II, p. 254.

Ces armoiries sont indiquées de la même façon sur le blason que porte le député de Bitche, à l'entrée du duc Henri II, en 1608 ; elles sont aussi pareillement dessinées dans le Héraut d'armes de l'abbé de l'Étanche ; on peut donc admettre que les armes de Bitche n'ont point varié, et qu'elles sont très-anciennes.

En langage héraldique, le mâcle sert à représenter les mailles de la cotte d'armes du chevalier ; quant aux deux têtes

de serpent, dont est gringolé celui qui se trouve dans les armes de Bitche, il est supposable qu'elles font allusion à l'importance ou à la position inaccessible de cette forteresse.

Bitche, dont l'ancien nom était, *Kaltenhausen*, fut autrefois le chef-lieu d'un comté considérable ; l'un des plus anciens domaines des ducs de Lorraine, possédé, dès le commencement du xi^e siècle, par Adalbert, aïeul, et Gérard, père de Gérard d'Alsace. Ce comté passa de la maison de Lorraine à Évrard de Deux-Ponts, qui, au xiv^e siècle fit bâtir le château de Bitche, et, en 1560, au comte Philippe de Hanau ; ce même comté fut confisqué, en 1571, pour félonie, par le duc de Lorraine, Charles III.

En 1611, le duc Henri II créa une prévôté à Bitche, puis il donna cette seigneurie au prince de Phalsbourg ; le duc Charles IV la donna ensuite au prince de Vaudémont, qui la rendit au duc Léopold ; cette prévôté fut érigée en bailliage au mois de juin 1751.



BLAMONT : *D'argent à deux saumons adossés de gueules, accompagnés en chef d'une rose de même.*

Dans les armes de 1608, nous avons trouvé la rose seule, mise en cœur et sans indication de couleur.

L'abbé de l'Étanche la donne de même, mais en l'attribuant au comté de Blâmont.

Suivant Husson l'Écossais et le Nobiliaire de M. de Rennel (manuscrit de la bibliothèque publique de Nancy), la maison de Blâmont portait de gueules, à deux bars adossés d'argent. Cette maison, ajoutent-ils, était sortie de celle des comtes de Salm, par Frédéric (ou Ferry, fils de Henry, comte de Salm, qui eut Blâmont pour partage, en prit le nom et garda les armes de sa maison (1240).

Quoique Claude Charles ait écrit *barbeaux*, les armoiries des comtes de Salm étant des saumons, il faut y substituer ces derniers, et dire, en parlant des armes de Blâmont : *saumons* au lieu de *bars*.

D'après la liste généalogique des comtes de Blâmont, donnée par Dom Calmet, dans son Histoire de Lorraine, la terre de ce nom serait entrée dans la maison de Salm dès le XII^e siècle ; mais il existait antérieurement une famille du nom de Blâmont, dont les membres portaient peut-être la rose, ce qui expliquerait la présence de cet emblème dans les armoiries de 1608 et dans celles que donne Claude Charles.

Blâmont, dont l'origine semble fort ancienne, fut d'abord le chef-lieu d'un *pagus*, que des titres du IX^e siècle désignent sous le nom de *pagus Albinsis* et d'*Albechova*, puis d'un comté qui paraît avoir existé dès le X^e siècle ; le siège d'une prévôté, bailliage de Lunéville, érigée en 1698, puis d'un bailliage, créé en 1751.



BOUCONVILLE: *D'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout.*

Ces armoiries sont celles des ducs de Bar, que l'on voit représentées sur le sceau de cette prévôté.

Bouconville, célèbre par un étang assez considérable, était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale du bailliage de Saint-Mihiel, réunie en 1722 à celle de Mandres-aux-Quatre-Tours, puis supprimée en 1751.

En 1321, Édouard, comte de Bar, reçut en fiefs du duc Ferry IV, le château-fort de Bouconville, avec ceux de l'Avant-Garde et de Pierrefort.

Bouconville soutint plusieurs sièges, ainsi que le prouve une charte de 1381, dans laquelle il est dit : que les habitants de cette prévôté furent requis de travailler aux réparations de la forteresse, du moulin et de l'étang, et de payer une grande partie des frais de guerre.



BOULAY : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; qui est de Lorraine simple.*

Ces armoiries sont celles que donne Claude Charles dans le Livre de Hérauderie. Durival les décrit de la même manière. Le Héraut d'ar-

mes de Lorraine et Barrois, par l'abbé de l'Étanche, ainsi que la planche de l'entrée du duc de Lorraine Henri II, en 1608, nous les montrent d'une façon toute différente, c'est-à-dire que le député qui se trouve représenté sur la planche de l'entrée d'Henri II, porte au bras un écusson au centre duquel se trouve dessinée une anille. Dans les armoiries, l'anille fait allusion à la propriété d'une terre, d'un château ou d'une maison que l'on possède ; il n'est donc pas étonnant de voir cette figure reproduite dans le blason de 1608, comme marque de propriété des ducs de Lorraine sur la ville de Boulay ; on peut, par conséquent, lui donner les couleurs lorraines : gueules et or.



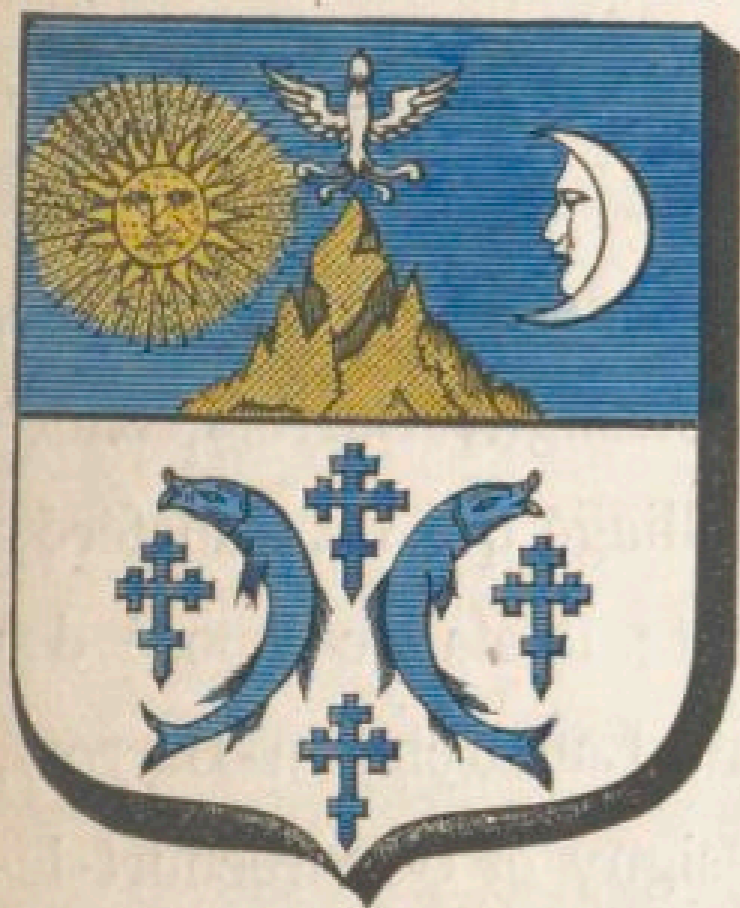
Il existe au Trésor-des-Chartes de Lorraine, plusieurs types des sceaux du tabellionage de la seigneurie de Boulay ; l'un de l'an 1593, porte les armes simples de Lorraine ; un autre sceau de la même prévôté, porte la date de 1352 et présente un écu d'or, à la

croix ancrée ou anillée de gueules, chargée en cœur d'un écusson fascé d'or et d'azur de six pièces ; qui sont les armes des anciens seigneurs de Boulay.

Suivant M. Abel, membre de l'Académie de Metz, les archives communales de Boulay renferment une copie moderne de la charte des franchises de cette ville, où se trouve colorié un écusson écartelé des armes des sires de Boulay, au 1 et 4, et des ducs de Lorraine, au 2 et 3 ; emblème héraldique que la ville de Boulay a adopté pour ses armoiries municipales.

Au moyen-âge, Boulay était l'une des principales forteresses du *Vestrich* ; son château-fort s'élevait au centre d'une vaste enceinte de murailles crénelées, flanquées de tours et protégées par des fossés très profonds.

Boulay appartenait anciennement à des seigneurs très puissants et qui firent souvent la guerre à la ville de Metz. En 1503, la dernière héritière des sires de Boulay céda ses droits au duc René II, lequel en vertu de cette cession, se mit en possession de la seigneurie de Boulay, dont il reconnut et confirma les franchises. Boulay devint ensuite le chef-lieu d'une prévôté réorganisée par le duc Léopold en 1698, supprimée par Stanislas en 1751 et remplacée par un bailliage important.



BOURMONT : *Coupé au premier d'azur, à la montagne d'or, surmontée d'un alérion d'argent, côtoyé à dextre d'un soleil d'or et à sénestre d'une lune d'argent ; au second d'argent, à deux bars adossés d'azur, accompagnés de quatre croix recroisetées au pied fiché de même.*

Dom Calmet et Durival décrivent les armoiries de la ville de Bourmont de la même manière que Claude Charles dans son Livre de Hérauderie.

Il est assez difficile d'expliquer la présence du soleil et de la lune dans ces armoiries ; les mêmes emblèmes existent sur les sceaux de La Mothe.

La montagne fait allusion au nom même de la ville, Bourmont étant situé sur un haut promontoire dominant tout le pays par ses 452 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

Les quatre coupeaux de la montagne symbolisent le nombre de châellenies dont Bourmont était le chef-lieu. L'alérion est la marque de propriété des ducs de Lorraine, dont Bourmont était une des bonnes et anciennes villes ; les barbeaux et les croix recroisetées rappellent qu'anciennement Bourmont dépendait du Barrois.

Les armoiries de la ville de Bourmont sont des armes parlantes : elles ont été confirmées par lettres-patentes de Charles X,

le 5 février 1830, enregistrées à la Cour de Dijon le 16 avril de la même année.

Bourmont, qui fut affranchi par Thiébaud II, comte de Bar, en 1248, était autrefois la capitale du Bassigny-Barrois, chef-lieu d'une sénéchaussée, puis d'un bailliage qui fut transféré à La Mothe et revint ensuite à Bourmont; il était composé des prévôtés de Bourmont, Saint-Thiébaud, Lamarche-en-Barrois, Châtillon-sur-Saône, Conflans-en-Bassigny et Gondrecourt-le-Château.

En 1751, Bourmont fut érigé en un bailliage dont la circonscription était beaucoup plus étendue.



BOUZONVILLE: *D'or, à la fasce de gueules chargée d'un renard passant d'argent, en chef une croix latine de gueules.*

Ces armoiries sont décrites de la même manière par Durival.

La petite ville de Bouzonville, bâtie dans la plus jolie position, à l'extrémité d'une charmante vallée qu'arrosent la Nied et le ruisseau de Bretnack, a beaucoup perdu de son ancienne importance.

Bouzonville doit sa formation à une abbaye de Bénédictins, fondée en 1033, par Adalbert, comte de Metz, aïeul de Gérard

d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine. En 1705, les prévôtés de Vaudrevange et de Freistroff furent jointes à celle de Bouzonville, créée bailliage en 1751, et dont la juridiction s'étendait sur cent dix communes.



BRIEY : *D'or, à trois pals alésés et fichés de gueules.*

Briey porte actuellement les armoiries de ses anciens comtes : D'or, à trois pals alésés et fichés de gueules. On prétend que, suivant un certificat de la municipalité, du 9 octobre 1766, la ville a adopté les armes de ses anciens seigneurs, qui sont encore aujourd'hui les armoiries de la famille de Briey. C'est avec une bannière ornée de ce blason, que la ville de Briey était représentée aux fêtes de Nancy, en 1866.

Claude Charles et Durival décrivent ces armoiries de la manière suivante : D'azur, à trois pals pointés d'or, et ils ajoutent : que ce sont bien les armes de la ville, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la maison de Briey.

L'existence de Briey remonte à une époque reculée. Les Romains y avaient établi un camp stationnaire, auquel succéda une forteresse féodale.

On prétend que les premiers comtes de Briey étaient d'origine commune avec la première maison de Bar ; ce qu'il y a de certain, c'est que Briey étaient déjà, au v^e siècle, le siège d'un comté considérable du duché de Mosellane.

Plus tard, la ville de Briey passa avec le Barrois, sous l'autorité des ducs de Lorraine et devint le chef-lieu d'une des plus vastes prévôtés du duché. Briey fut ensuite le siège d'une prévôté érigée en un bailliage important, en 1751.



BRUYÈRES : *D'azur, à la tour d'argent crénelée, accompagnée au canton dextre d'une maison avec deux panonceaux de même, et au sénestre d'une église avec son clocher aussi d'argent ; en chef, trois étoiles d'argent.*

Ces armoiries sont celles que donne le Livre de Hérauderie, mais on les trouve dessinées d'une autre façon dans l'entrée d'Henri II et dans le Héraut d'armes de Lorraine ; en voici la description : D'azur, à la montagne surmontée d'une ville entourée de murailles ; au centre une église et son clocher, à dextre et à sénestre des maisons, en chef deux étoiles ; le tout d'argent.



Ces armoiries font peut-être allusion à la tour, dite de la *Cabée*, et aux constructions que Ferry III, duc de Lorraine, fit faire dans cette ville. Son château-fort, d'où le regard planait sur un des plus splendides panoramas, existait déjà à une époque très ancienne ; il était de forme quadrangulaire ; au milieu se dressait un donjon. D'un côté, se trouvaient les appartements du gouverneur, et, de l'autre, une grande salle d'armes. Deux remparts en défendaient l'entrée. On y voyait deux portes. Une grosse tour, appelée la *Cabée*, protégeait la première de ces portes ; on arrivait à la seconde par un pont-lévis, et de la *Cabée* on descendait dans la ville par un étroit passage qui aboutissait aux premières maisons.

La ville de Bruyères, célèbre par le siège qu'elle soutint victorieusement en 1475, contre les Bourguignons, avait été affranchie par le duc Ferry III, en 1263.

Bruyères était le siège du bailliage de ce nom, créé par l'édit de juin 1751. Outre le bailliage royal, il y avait encore, à Bruyères, un tribunal appelé la *Justice commune*, établi par déclaration de Stanislas, le 22 novembre 1751.



CARIGNAN : *Écartelé, au 1 et 4 d'argent au lion de gueules, à double queue, qui est de Luxembourg ancien; au 2 et 3 burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules brochant sur le tout, qui est de Lusignan devenu Luxembourg moderne.*

Les armoiries de Carignan, représentées dans le *Traité du département de Metz*, par Stemer, sont la reproduction imparfaite d'un sceau de la prévôté de cette ville.

Quoique nous ayons copié et donné ce blason à la page 79 de la première édition de notre *Armorial des villes de Lorraine*, nous rétablissons ces armoiries avec exactitude, en les rectifiant d'après l'écusson qui se trouve sur les sceaux de la prévôté de Carignan, en 1419 et 1627, dont les originaux sont en notre possession.

La ville de Carignan, anciennement Ivoy, dont l'origine remonte à une époque très-reculée, était déjà une forteresse importante du temps des Romains, mentionnée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, sous le nom d'*Eposium*.

Cette ville est célèbre par les divers rendez-vous que s'y donnèrent, à différentes époques, plusieurs souverains et seigneurs, ainsi que par les sièges qu'elle eut à soutenir.

C'est à Ivoy qu'en 980, Lothaire, roi de France, et l'empe-

reur Othon II, eurent une entrevue à la suite de laquelle Lothaire céda la Lorraine à Othon.

Carignan faisait partie des Trois-Évêchés et dépendait de l'archevêché de Trèves. Après avoir appartenu successivement aux comtes de Chiny, aux ducs de Luxembourg, aux maisons de Bourgogne et d'Autriche, cette ville fut cédée à la France en 1659, et, plus tard, érigée en chef-lieu de duché-pairie et bailliage de Carignan, en faveur du prince Maurice de Savoie (1662).



CHALIGNY : *De Lorraine plein.*

D'après un manuscrit de Bugnon, Chaligny portait les armes pleines de la Maison de Lorraine. On ne peut s'expliquer la présence de ces armoiries que parce que cette seigneurie, l'une des plus anciennes de la Lorraine, fut érigée en comté princier, par Charles III, en 1562, en faveur de Nicolas de Lorraine, son oncle ; il se composait de Chaligny, Pont-Saint-Vincent, Neuves-Maisons, Chavigny et Lorey.



CHARMES : *D'azur, à une levrette d'argent, tenant en ses pattes une croix de Lorraine d'or.*

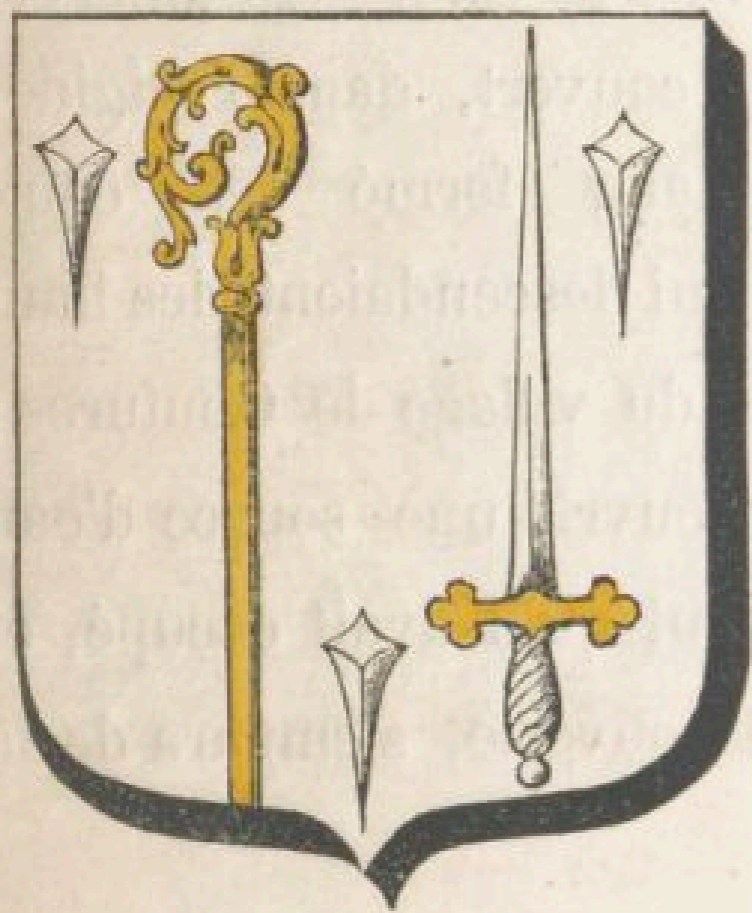
Devise : LA FIDÉLITÉ
CHARME LES CŒURS.

Durival donne la même description que Claude Charles; ces armoiries sont peintes sur un des vitraux du chœur de l'église de Charmes.

Les armes anciennes de cette localité, c'est-à-dire celles qui sont dessinées dans le Héraut d'armes de Lorraine, et celles qui se trouvent représentées sur la planche de l'entrée d'Henri II, en 1608, ne nous montrent qu'un chien passant, et toujours sans indication de couleurs; la différence qui existe entre l'ancien blason et le nouveau, n'est point assez grande pour que nous ayons cru devoir le reproduire par la gravure. Il est supposable que la devise ne fut ajoutée que plus tard, pour témoigner de la fidélité des habitants de cette ville envers leurs princes.

Charmes avait titre de prévôté, et appartenait, depuis 1285, aux ducs de Lorraine, qui en étaient souverains seigneurs et propriétaires. Cette ville fut assiégée, pillée et brûlée en 1475,

par les troupes de Charles-le-Téméraire, et par les troupes françaises en 1637 ; elle fut rétablie dans la suite, et devint, en 1751, le siège du bailliage de ce nom.



CHARNY : *D'azur, à la crosse épiscopale d'or, à dextre, et une épée d'argent garnie d'or, à sénestre, toutes deux mises en pals et accostées de trois clous d'argent.*

D'après l'examen de leurs sceaux, il résulte que toutes les prévôtés de l'évêché de Verdun, portaient la crosse et l'épée accompagnées de trois clous ; la crosse et l'épée symbolisent le pouvoir spirituel et temporel des évêques ; les clous font sans doute allusion à l'étymologie vulgaire de Verdun : *Urbs Clavorum*, la ville des clous, ou des Claviens.

Charny était anciennement le chef-lieu d'une châtellenie qui appartint d'abord aux ducs de Bar, et qui fut donné en fief aux évêques de Verdun. Charny devint alors le siège d'une prévôté qui comprenait vingt-deux localités dans son ressort.



CHATEAU-SALINS : *Parti de Lorraine simple, et de gueules à la coquille d'argent mise en cœur.*

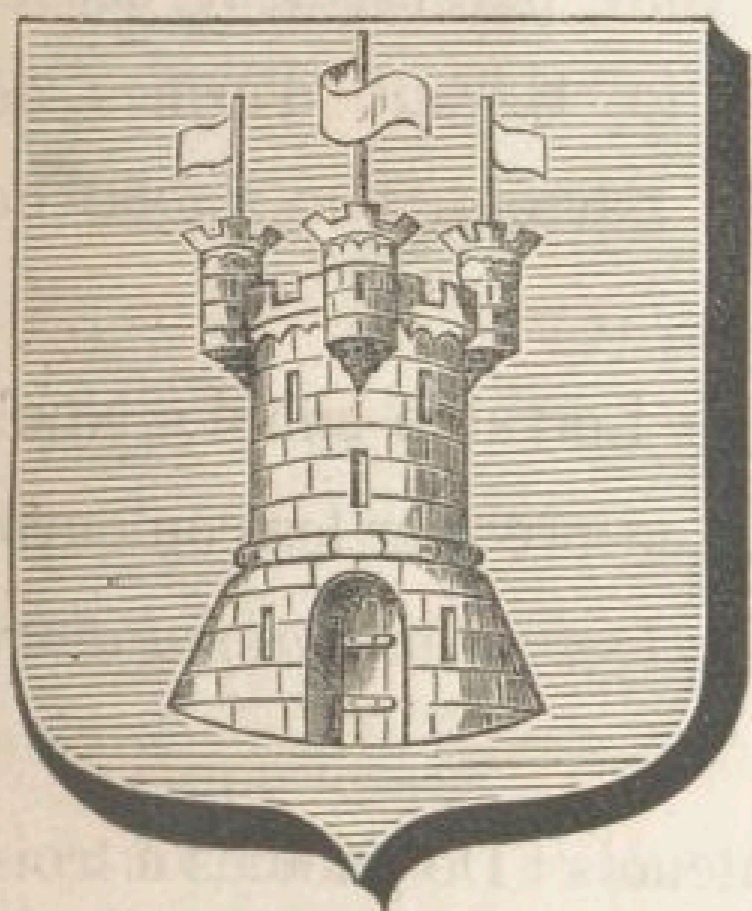
On prétend que le terrain sur lequel la ville de Château-Salins est bâtie était couvert, dans l'origine, par un étang formé des eaux pluviales qui descendaient des hauteurs voisines, et du ruisseau venant du village de Coutures ; que cet étang s'étant desséché, on découvrit une source d'eau salée, dans le voisinage de l'emplacement qu'il avait occupé, et que le duc Raoul, informé de cette découverte, s'empara de la source et la fit exploiter à son profit.

Il est probable que la coquille qui figure également dans les armes de 1608, rappelle l'état ancien du sol sur lequel se construisit la ville au *xiv^e* siècle.

C'était à Château-Salins que résidait le *prévôt de marche*, ou de la *marchisie de Lorraine*, lequel était chargé de maintenir les droits que possédaient les ducs de Lorraine en leur qualité de *marchis*, c'est-à-dire de gardes des *marches* ou frontières entre la Meuse et le Rhin.

Cet officier commandait une compagnie de cent hommes à cheval, ayant une bannière antique et d'une forme particulière ; on peut donc admettre que le blason de 1608 en est la fidèle reproduction.

Château - Salins était le chef-lieu d'une prévôté royale, considérable quand celle d'Amance en faisait partie. Elle perdit ensuite de son importance et ne fut plus composée que de la ville de Château-Salins, d'Amelécourt et Coutures. Cette prévôté fut érigée en bailliage en 1751.



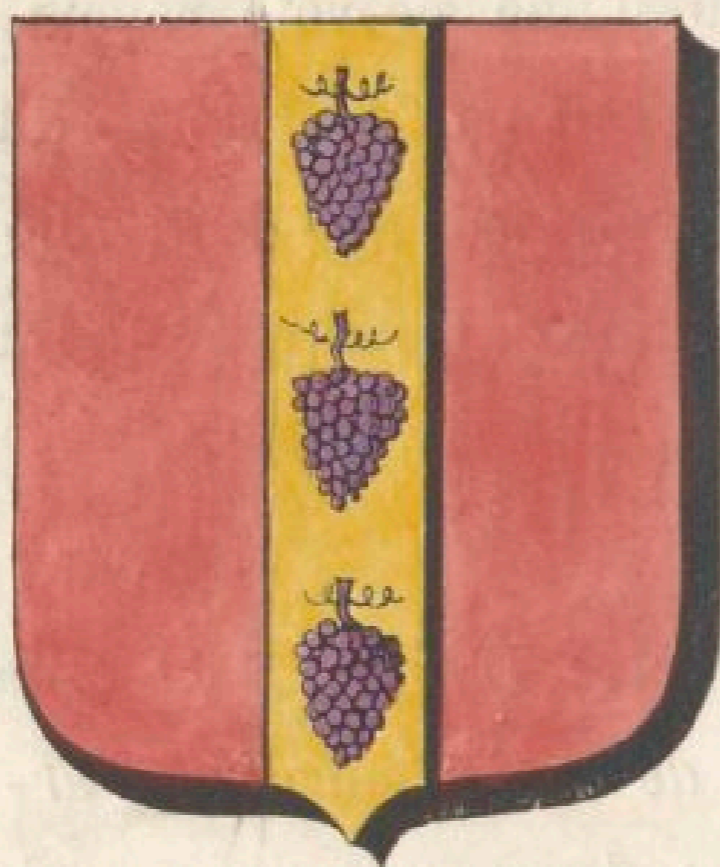
CHATEL : *D'azur, à la tour donjonnée de trois tourelles d'argent, avec leurs panonceaux de même, maçonnée de sable.*

Durival décrit les armes de Châtel de la même manière que Claude Charles. Les armoiries que porte le député de Châtel, en 1608, sont

copiées sur un sceau de l'an 1534, et ne diffèrent pas sensiblement de celles-ci, c'est-à-dire que, moins l'indication des couleurs, elles représentent une tour, ou château fortifié avec tourelles, au-dessus desquelles flottent les panonceaux ; elles sont encore dessinées de la même façon dans le Héraut d'armes de Lorraine.

Ces armoiries font naturellement allusion à ce qu'était autrefois Châtel, c'est-à-dire une ville fortifiée, qui eut à soutenir plusieurs sièges mémorables, notamment celui de 1651, contre l'armée française, commandée par le maréchal de La Ferté.

Louis XIV fit démolir son château-fort et ses remparts, dont on ne voit plus que des vestiges et un passage souterrain, qui conduisait du château à la Moselle.



CHATENOIS : Le député qui représente le bourg de Châtenois, sur la planche de l'entrée d'Henri II, en 1608, porte au bras un écusson à un pal chargé de trois raisins ; ces armoiries sont pareillement dessinées dans le Héraut d'armes de Lorraine et Barrois, par l'abbé de l'Étanche.

Bugnon les donne comme étant de Lorraine simple. Nous offrons donc ici les armes de 1608, sans en préciser les couleurs, que l'on peut cependant rétablir ainsi : *De gueules, au pal d'or, chargé de trois raisins de pourpre.*

Durival donne pour armes à Châtenois : De gueules à trois têtes de loups arrachées d'or, mises de front, en attribuant par erreur à cette localité les armoiries de Charles-Chrétien de Châtenoy, qui fut déclaré et reconnu gentilhomme par lettres patentes de Charles III, le 6 septembre 1593. Il descendait d'un Châtenoy, anobli par René II, qui portait pour armes une tige de grosses fèves. Il y avait anciennement à Châtenois un château-fort où les ducs de Lorraine Gérard d'Alsace, Thierry, son fils, et le duc Mathieu I^{er} avaient fixé leur résidence.

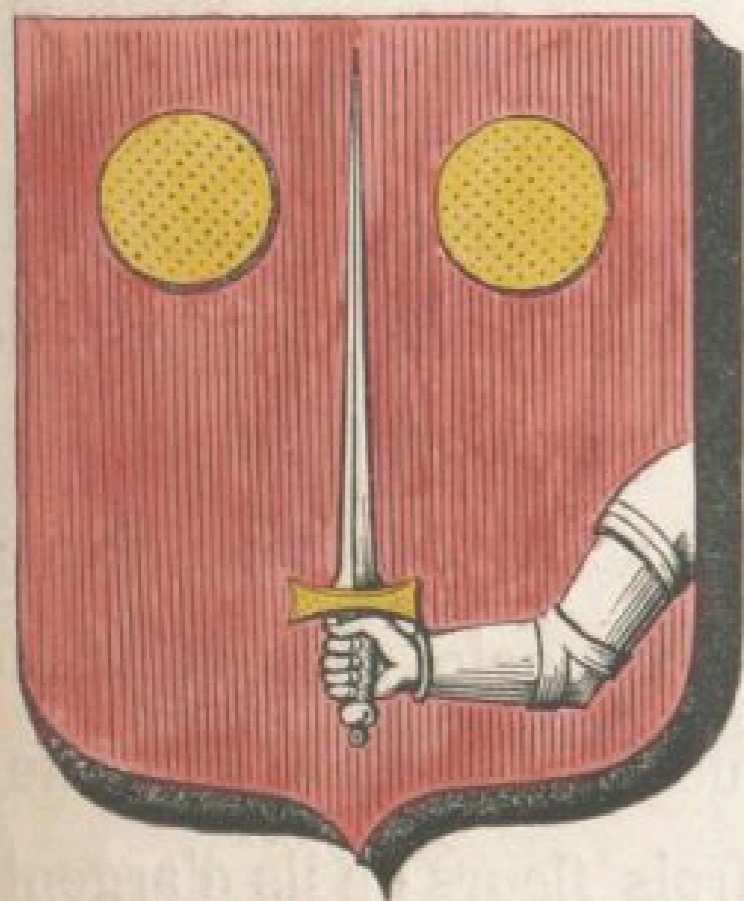
Châtenois était le chef-lieu d'une prévôté royale qui comprenait trente-cinq villages, et qui fut supprimée en 1751.



CHATILLON-SUR-SAONE :
*D'azur, à deux barbeaux adossés
 d'or, côtoyés de deux croix de Lor-
 raine d'argent.*

Dès le moyen-âge, il existait à
 Châtillon-sur-Saône un château for-
 tifié, que le comte de Bar Henri III
 céda, en 1301, au roi Philippe-le-

Bel, dont il était prisonnier. En 1634 ou 1635, cette ville fut
 détruite par les Suédois. Elle fut reconstruite plus tard et devint
 le chef-lieu d'une prévôté royale, comprise dans la suppression
 de 1751, et qui était composée de Châtillon-sur-Saône, Blonde-
 Fontaine, Melay, Grignoncourt et Fouchécourt, mi-partie avec
 la Champagne.



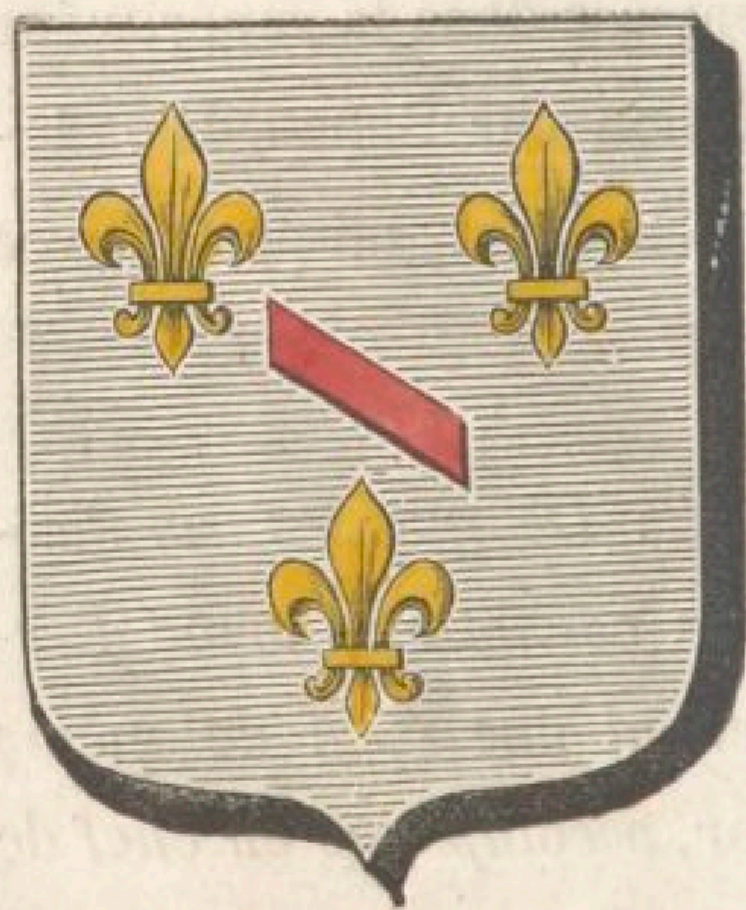
CIREY : *De gueules, au dex-
 trochère de carnation, armé d'ar-
 gent et tenant une épée de même
 garnie d'or, accompagné en chef de
 deux besans d'or.*

Ces armoiries sont celles du
 grand chapitre de la cathédrale de
 Metz, elles figurent sur tous les
 sceaux de cette juridiction.

La petite ville de Cirey située au pied des Vosges, à la

source de la Vezouse, n'était autrefois qu'un simple village du temporel de l'évêché de Metz.

Cirey qui possède aujourd'hui une des manufactures de glaces les plus importantes de France, a conservé des souvenirs historiques qui ne sont pas sans intérêt. Son château, changé maintenant en maison d'habitation, appartenait à la célèbre marquise du Châtelet : il est cité pour le séjour qu'y firent au siècle dernier, plusieurs écrivains renommés, parmi lesquels Voltaire et M^{me} de Graffigny.



CLERMONT-EN-ARGONNE :

D'azur, à trois fleurs de lis d'or, l'écu brisé d'un bâton de gueules péri en bande.

Les armoiries de cette localité, que nous appellerons armes seigneuriales, sont celles du prince de Condé, qui possédait alors le Cler-

montois ; on les retrouve sur tous les actes de cette prévôté. Monsieur Félix Liénard, dans son Dictionnaire topographique du département de la Meuse, les indique de la manière suivante : « D'azur au bâton rompu d'or entre trois fleurs de lis d'argent, 2 et 1, » ce qui est une erreur ; les princes de Condé, agnats de la couronne de France, portaient les armes que nous donnons.

L'origine de Clermont-en-Argonne est assez ancienne ; cette ville, qui était comprise dans l'évêché de Verdun, avait titre de comté ; il y existait une forteresse fameuse, construite par Henri II, comte de Bar, et qui fut rasée en 1654.

Suivant Dom Calmet, cette ville fut successivement affranchie, en 1246, par le comte Thiébaud II, et en 1339, par Henri IV, duc de Bar. Elle fut cédée à la France en 1632, et Louis XIV la donna en toute propriété, ainsi que le comté de Clermont, à Louis de Bourbon, prince de Condé.



COMMERCY : *De gueules, à trois demoiselles d'argent, mises en pals, I, I, I.*

Cette description est celle qui se trouve enregistrée dans le Livre de Hérauderie. Durival, dans sa Description, dit : « Commercy portoit d'azur, semé de croix pommetées au pied long d'argent ; » puis il ajoute : « à présent, porte de gueules, à trois demoiselles d'argent, mises en pal, I, I, I. » Cette dernière description est la copie fidèle de celle de

Claude Charles. Bugnon décrit ainsi les armes de cette localité : « De gueulles à trois demoiselles d'argent, mises en pale. » Enfin, l'abbé Lionnois, dans ses Principes du blason, décrit de la manière suivante les armes de Commercy : « De gueule, à trois demoiselles d'argent, mises en pal. » Le blason gravé dans l'ouvrage de cet auteur représente trois insectes, vulgairement appelés demoiselles, et que l'on voit voltiger sur le bord des rivières ; il est à peine besoin de dire que cette traduction de la description de Claude Charles, n'est pas heureuse, et que Lionnois en a fait graver le blason sans en rechercher la véritable interprétation.

L'écusson, qui est colorié dans le Livre de Hérauderie, n'est, à la vérité, qu'ébauché, mais il est facile de se convaincre que ce sont bien trois personnages que le héraut d'armes a voulu représenter ; quant au sexe qu'ils doivent avoir, la description, dont le blason est accompagné, détruit tous les doutes qui pourraient exister à cet égard.

Que signifie la présence de ces trois jeunes filles dans les armoiries de cette localité ?

Les trois demoiselles, ou damoiselles, qui se trouvent représentées dans les armes de Commercy, font très-probablement allusion à une particularité qui existait dans cette seigneurie ; à savoir, que, contrairement à la loi salique, les femmes prenaient le titre de *damoiseau* et régnaient comme les hommes, quand le seigneur ne laissait pas d'enfant mâle.

Les historiens s'accordent à dire que les armes de l'ancien Commercy étaient : D'azur semé de croix recroisetées au pied fiché d'or.

Ces armoiries, indiquées par Durival, sont pareillement dessinées dans le Héraut d'armes de Lorraine, par Dominique Callot, abbé de l'Étanche.

Ces armes sont celles de l'ancienne maison de Commercy, qui possédait alors ce fief. Ensuite, cette seigneurie, après avoir appartenu à la maison de Broys, advint à celle de Sarrebruck ; puis, en 1719, elle fut réunie à la couronne de Lorraine, par le duc Léopold.

Les différentes sortes d'armoiries dont se composèrent le blason de Commercy, trouvent donc tout naturellement leur explication, dans ce sens que cette localité porta les armes de ses seigneurs, jusqu'à ce qu'elle se réunit en communauté indépendante.

L'existence d'armoiries particulières à cette ville, avant cette époque, ne se révèle ni sur les actes, ni sur les monuments ; on n'en voit pas de plus anciennes que celles qui avaient pour emblème les trois *damoiselles* ou *damoiseaux*, et elles ne parurent que du temps d'Amé I^{er} (1).

Nous donnons le fac-simile du sceau de la ville au xviii^e siècle ; celui dont on se servait avant n'était pas encore chargé de la croix de Lorraine.

(1) V. Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy, par M. Dumont.

Les doyens, sergents et autres employés qui, en divers temps, furent appelés valets de ville, portaient les armoiries de la cité sur leurs casaques, où elles étaient brodées en or, en argent et en couleurs, selon les prescriptions héraldiques. Il est assez probable que les armoiries se trouvaient également aux portes du château et à celles de la ville: on n'en voit plus nulle part.



Sceau de la ville de Commercy, au XVIII^e siècle.

En 1713, on trouve un marché fait avec Isambart, tailleur, pour faire deux casaques en forme de casaques de hoquetons ; il fallut cinq aunes de drap écarlate et vert, deux aunes de serge d'Aumale rouge, des galons de soie, à chacune un gros bouton d'argent et une boutonnière en fil d'argent ; le tout pour quatre-vingt-quinze livres.

Ensuite se voit un autre marché de quatre-vingt-dix livres avec Joseph Le Bez, brodeur du prince de Vaudémont, pour broder en argent, sur les mêmes casaques, les armes de la ville *portant de gueule aux trois damoiseaux en pal et de face*, et aussi en or et argent deux croix de Lorraine chiffrées de deux C entrelacés.

Il est probable que, dans ce marché, on a remplacé le mot *damoiselles* par *damoiseaux*, attendu que c'était la dénomination dont on se servait plus particulièrement pour désigner le seigneur, qu'il appartint au sexe féminin ou au sexe masculin.

D'après ce qui précède, les armoiries de Commercy sont ce que l'on appelle des armes parlantes, et l'on peut être convaincu que ce ne sont point des insectes, ou des pièces de bois nommées *Hie*, et dont se servent les paveurs, qu'il faut représenter dans les armes de cette ville; mais bien trois jeunes demoiselles ou damoiselles, par allusion aux damoiseaux, damoisels ou damoiselles de Commercy, c'est-à-dire filles ou fils de rois, filles ou fils nobles, jeunes seigneurs ou jeunes princesses issus de sang royal et destinés à régner. Si un doute pouvait exister, il serait détruit par le simple examen du sceau de cette localité, dont nous donnons la fidèle reproduction, et qui porte bien évidemment les trois damoiselles en champ de gueules; il est seulement regrettable que les petites proportions du sujet ne nous aient pas permis de donner une forme mieux définie aux personnages qu'il contient.

M. Dumont, de Saint-Mihiel, auteur de l'histoire de Commercy, prétend que ce ne sont point des femmes, mais des hommes qu'il faut représenter dans les armes de cette ville. Il proteste contre la conversion des *damoiseaux* ou *damoisels* en DEMOISELLES, et se fonde sur ce qu'il n'y a pas de raison d'admettre cette modification, aucune des filles des seigneurs de Commercy, ne s'étant signalées de manière à engager les habitants à consacrer leur mémoire.

Malgré le respect que nous professons pour le savoir de l'érudit auteur des histoires de Commercy, de Saint-Mihiel, etc., nous ne pouvons nous ranger de son avis, attendu que tous les documents que renferme le Trésor-des-Chartes, et que nous avons examiné à nouveau, conjointement avec M. Lepage, notre savant archiviste, sont contraires à son assertion.

En outre, nous possédons un sceau authentique de la ville de Commercy, sur lequel figurent trois espèces de paysannes paraissant vêtues de robes et de caracos de droguet, coiffées de cornettes et chaussées de sabots.

Le titre de *damoiseau* est resté incompris de nos derniers historiens, tant on effleure légèrement, depuis plusieurs siècles, les points les plus intelligibles de haute féodalité. On a traduit ce mot par *petit seigneur*, en déduisant de *dominus* l'idée de supériorité féminine exprimée par *dama*. Enfin, pourquoi l'aîné des seigneurs de Luxembourg, et le puîné de quelques autres familles, comme à Commercy, avaient-ils le titre de *damoiseau*? Parce que l'héritier présomptif n'était dit *damoiseau* que quand il s'agissait de la transmission d'une couronne, tombée en quenouille, dans les degrés précédents.

Dès l'an 969, Commercy était la capitale d'une principauté qui subsista jusqu'au xviii^e siècle; cette ville qui était le siège d'un bailliage, avait un gouvernement particulier, conseil souverain et intendance. Commercy, qui était fortifiée, soutint plusieurs sièges, notamment celui que fit Charles-Quint, en 1544.

Après la conquête du pays, Louis XIV donna la souveraineté de Commercy à la Lorraine ; le duc François III réserva l'usufruit de cette souveraineté à Élisabeth-Charlotte d'Orléans, sa mère, après laquelle le roi de Pologne en devint lui-même souverain bénéficiaire. En 1766, à la mort de Stanislas, la seigneurie de Commercy fut réunie définitivement à la France.



CONFLANS-EN-BASSIGNY :

D'argent, à deux bars adossés d'azur, accompagnés de quatre croix recroisetées de gueules.

Tous les auteurs que nous avons consultés sont d'accord en ce qui concerne les armoiries de Conflans-en-Bassigny et de Conflans-en-Jarnisy.

Conflans-en-Bassigny était anciennement entouré de murailles et fortifié d'un château et de plusieurs tours, qui furent ruinés. Il était aussi le chef-lieu d'une prévôté, de laquelle dépendaient Conflans, la cense de Champonet, Dampierre, les granges d'Airecourt et Varigney, Girefontaine, Hauteville, les granges de la Logeotte et du Beuchot.

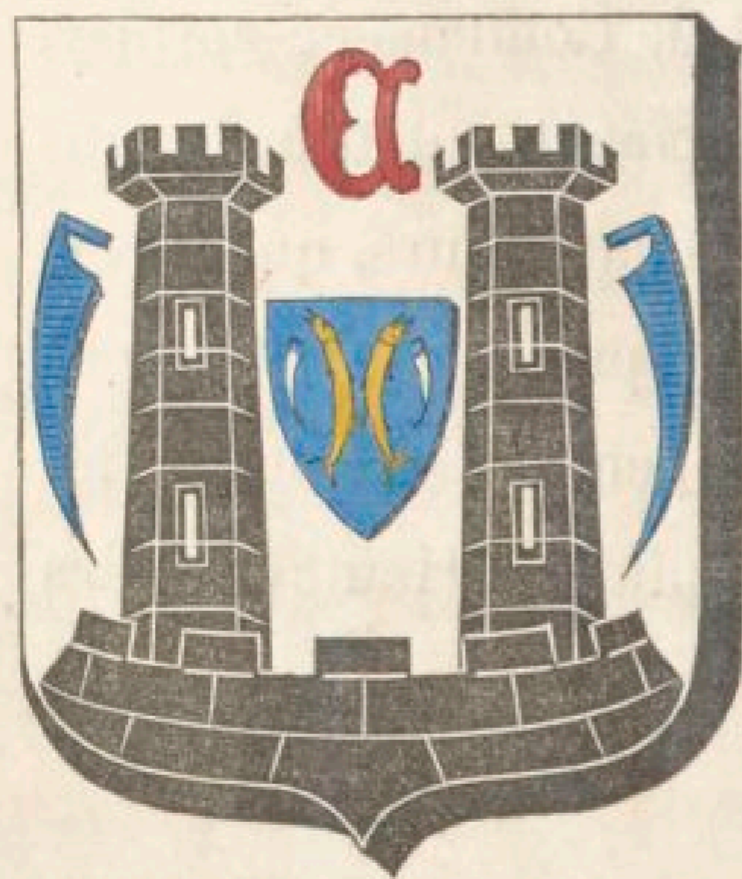


CONFLANS-EN-JARNISY :
*De sinople, au chevron renversé et
ondé d'argent; en chef une montagne
surmontée d'un château ruiné d'or.*

Dès le XII^e siècle, Conflans-en-Jarnisy appartenait à des seigneurs particuliers; il était le chef-lieu de la prévôté et office de ce nom. En

1561, cette châtellenie fut cédée au duc de Lorraine Charles III, par François de Beaucaire, évêque de Metz.

Les armoiries de Conflans font allusion à son ancien château fortifié et à sa situation topographique entre l'Orne et l'Iron, au-dessous du confluent de cette dernière rivière avec le Ru-de-Longeau.



CUSTINES : *D'argent au châ-
teau fortifié de deux tours de sable,
accompagné à dextre et à sénestre
d'une faux d'azur; en chef un C an-
tique de gueules, et en abîme un
écu d'azur à deux bars adossés
d'or, côtoyés de deux faux d'ar-
gent mises en pals.*

Ces armoiries existent sur un sceau de la prévôté de Condé,

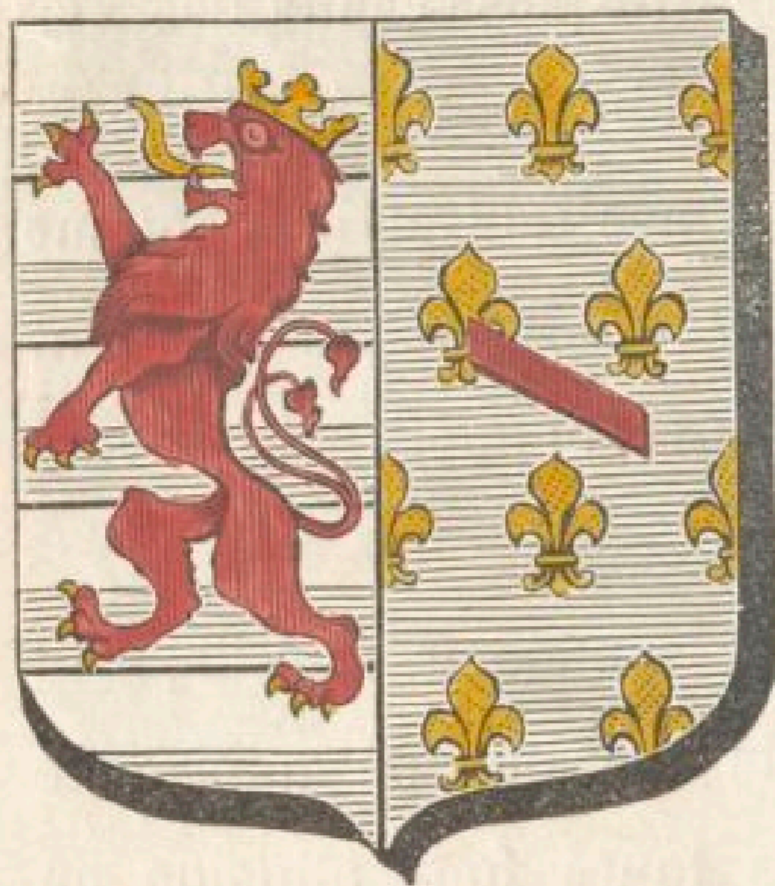
de l'an 1389, conservé au Trésor-des-Chartes, les sceaux des xvi^e et xvii^e siècles, ne portent que les armes simples de Lorraine.

Quoique nous ayions donné les armes de Custines comme étant de Lorraine plein, en copiant le blason indiqué par Bugnon, nous rectifions l'erreur que nous a fait commettre le savant géographe.

Les armoiries de Custines, autrefois Condé-sur-Moselle, sont des armes parlantes, ce village était le chef-lieu de la prévôté dite de Condé et Val-des-Faulx; les tours font allusion au château-fort, le C et les faux indiquent la juridiction et l'écusson est la marque de propriété des ducs de Bar.

Custines était anciennement une châellenie qui appartient, dans l'origine, aux évêques de Metz, puis aux comtes de Bar; il y avait un château-fort considérable, bâti en 1260 et qui soutint plusieurs sièges. Les ducs de Lorraine n'en devinrent possesseurs qu'à partir du règne de René d'Anjou, et ce fut, peut-être, à cette époque que disparurent les anciennes armoiries. En 1719, le duc Léopold changea le nom de Condé en celui de Custines, lors de l'érection de cette terre en marquisat pour Christophe, comte de Custines, gouverneur de Nancy.

La prévôté de Condé se composait de Bratte, Montenoy, Saint-Epvre, Malleloy, Faulx-Saint-Pierre et Faulx-Saint-Étienne. Aujourd'hui, Condé devenu Custines, a perdu l'importance dont il jouissait encore au xvii^e siècle, ce n'est plus qu'un simple village remarquable par sa charmante situation au-dessus de la Moselle et les ruines de son vieux château féodal.



DAMVILLERS : *Parti au premier, burelé d'argent et d'azur de dix pièces, au lion de gueules à double queue, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout, qui est de Luxembourg; au second, d'azur semé de fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui est de Clermont moderne.*

Les armes de Luxembourg, que l'on voit figurer dans ce blason, font allusion à la propriété des ducs de Luxembourg sur cette ville.

Damvillers, qui faisait autrefois partie du duché de Luxembourg, appartenait, dans l'origine, aux évêques de Verdun et dépendait de ce diocèse. Au ^{xiv}^e siècle, Damvillers possédait un atelier monétaire; cette ville était enclavée dans la Lorraine, entre Verdun et Montmédy; elle fut fortifiée en 1526 par Charles-Quint, prise par les Français en 1637, puis cédée à la France par le traité des Pyrénées.

Damvillers était le chef-lieu d'une prévôté, qui se composait de la ville de ce nom, Estraye, Gibercy, la cense d'Anglemont, Licey, Peuvillers, Reville et Wavril.



DARNEY : *D'azur à trois glands montants, tigés et feuillés d'or, deux en chef et un en pointe.*

Ces armoiries sont décrites de la même manière par Durival ; les armes anciennes de Darney, c'est-à-dire celles que porte le député de cette ville, à l'entrée d'Henri II en

1608, ainsi que celles qui sont dessinées dans le Héraut d'armes de l'abbé de l'Étanche, ont aussi trois glands pareillement disposés ; mais les couleurs ne sont pas indiquées ; il est cependant très-probable qu'elles n'ont point varié.

Ces armoiries font sans doute allusion à la situation de Darney, bâti au centre de forêts considérables ; cette ville était protégée par un château très-fort et une solide muraille, flanquée de nombreuses tours ; elle avait aussi deux portes fortifiées et des fossés larges et profonds ; elle était, en outre, le chef-lieu d'une prévôté, qui fut érigée en bailliage en 1751.



DENEUVRE : *De gueules, à deux saumons adossés d'argent, au chef d'argent chargé d'un écu mis en cœur, d'azur, à une fleur de lis d'or.*

Sur les armoiries de la ville de Deneuvre, en 1608, on ne voit qu'un sautoir chargé de deux poissons adossés. Nous en donnons la reproduction, et l'on peut rétablir les émaux de cette façon : D'or, au sautoir de gueules, chargé de deux saumons adossés d'argent.

Le Héraut d'armes donne à la collégiale, fondée en 1301, par Henri de Blâmont : deux barbeaux adossés et une fleur de lis en chef. Nous retrouvons ici les armoiries des comtes de Blâmont, issus de la maison de Salm, à qui Deneuvre avait été donné par les évêques de Metz, vers la fin du XIII^e siècle ; et il y a lieu de faire la même remarque que précédemment au sujet



des barbeaux. Quant à l'écu d'azur chargé d'une fleur de lis, il s'explique naturellement par ce qui est dit dans le Nobiliaire de M. de Rennel : « En 1470, le 28 novembre, Louis XI, « roi de France, étant à Amboise, permit à « l'aîné de la maison de Blâmont de porter « entre les deux têtes des bars de ses armes *un écu d'azur* « *chargé d'une fleur de lys d'or*, en récompense des services

« rendus par Olry de Blâmont et ses prédécesseurs, à la
« France. (1) »

Voici la teneur de cette concession : (2)

« Loys, par la grâce de Dieu, roy de France..... comme
« nostre chier et amé cousin Olry, comte de Blanmont, protho-
« notaire du Saint-Siége apostolique, nous ait tousjours, et de
« tout son cueur, chiéry, amé et servy avec désire et pourchasse
« de tout son effort le bien, honneur et prospérité de nous et de
« nostre royaume, sans personne espargner, en ensuyvant la
« trace de ses prédécesseurs du païs d'Alemaigne et de Lorraine,
« qui, tousjours, de toute ancienneté, l'ont ainsi fait et servy les
« aucuns noz prédécesseurs roys de France, ou fait de la guerre
« et autrement,..... à l'encontre des ennemys de nostredict
« royaume et des *fleurs de lys*, jusques à la mort inclusive-
« ment.... Savoir faisons que nous, voulans recongnoistre
« envers nostredict cousin et les siens qui à présent ou pour le
« temp avenir seront chiefz de ladicté maison de Blanmont, les
« dictz services..... et de ce aucunement le rémunérer en chose
« et manière perpétuelle et notoire à tous, qui doit à l'acroi-
« sement de l'onneur et de la gloire de ladicté maison de Blanmont ;
« à icellui nostre cousin et au chief des armes de ladicté maison,
« présent et à venir,..... avons..... donné..... par ces pré-
« sentes, povoir, prérogative, faculté, prééminence et auctorité

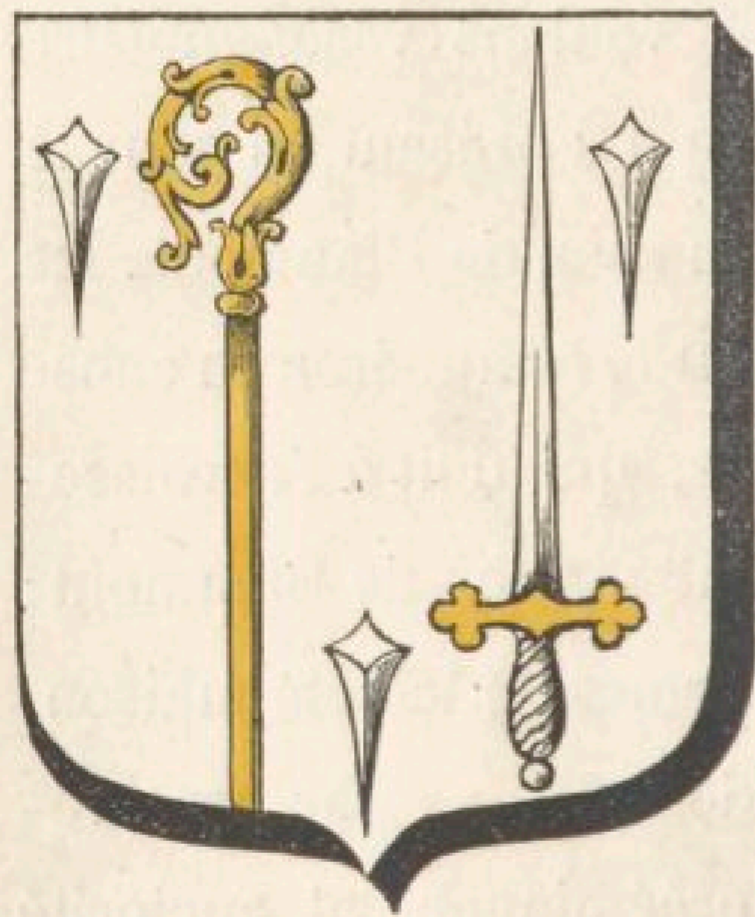
(1) Cette particularité est rappelée dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Deneuvre et de Baccarat, par M. Charles Mangin, 1861.

(2) V. aux Archives, layette Blâmont, II, n° 96.

« de povoir faire paindre, sculper ou autrement, en quelque
 « manière que ce soit, asseoir, porter et faire asseoir en leurs
 « armes, perpétuellement et à tousjours, *une fleur de lys d'or en*
 « *ung escu d'azur entre et au milieu des deux testes de saul-*
 « *mons* qu'ilz portent en leurs dictes armes. »

En 1499, Olry de Blâmont, évêque de Toul, devenu seul héritier de Blâmont, Deneuvre et leurs dépendances, en fit cession au duc René II.

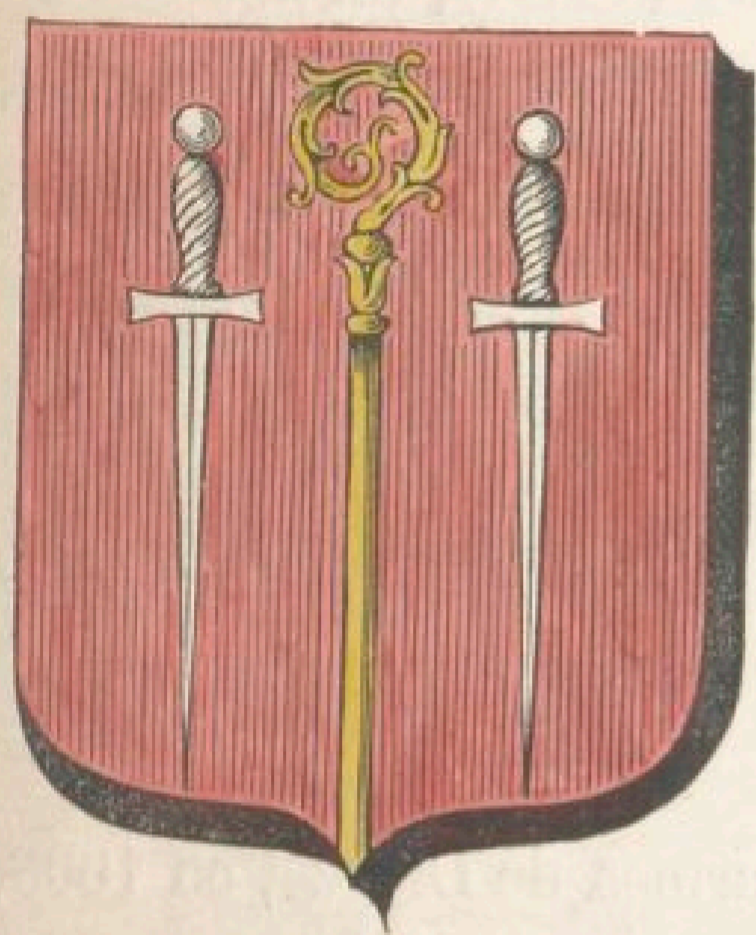
Deneuvre, dont l'origine paraît très-ancienne, possédait une forteresse considérable. Dès le xiv^e siècle, ce bourg qui avait titre de ville, était le chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté qui fut supprimée en 1751, et qui comprenait Deneuvre, Fontenoy-la-Joute, Fremifontaine, partie de Flin et de Destord.



DIEPPE (Meuse) : *D'azur, à la crosse épiscopale d'or, à dextre, et une épée d'argent garnie d'or, à sénestre, toutes deux mises en pals et accostées de trois clous d'argent.*

M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomatique de Verdun, possède la matrice du sceau ancien de la prévôté de Dieppe; ce sceau porte en légende : « *Sceau des sentences de la prévosté de Dieppe.* »

Dieppe (Meuse), était autrefois le chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun, composée des localités dont les noms suivent : Abaucourt, Blanzée, Bourvaux, Broville, les Chambrettes, Dicourt, Dieppe, Eix, Fleury-devant-Douaumont, Grimaucourt-en-Woëvre, Haraigne, Handremont, Hautecourt, Mogeville, Moulainville-la-Basse, Ornes, Soupléville et Thiaumont.



DIEULOUARD : *De gueules, à la crosse épiscopale d'or, mise en pal, accostée de deux épées d'argent posées de même et la pointe en bas.*

Ces armoiries figurent sur tous les sceaux de la prévôté de Dieulouard, conservés au Trésor-des-Chartes, et dont le plus ancien type porte la date de 1379.

Dès le x^e siècle, Dieulouard appartenait aux évêques de Verdun, qui en devinrent propriétaires, en vertu d'un traité fait entre eux, les évêques de Metz et de Toul, et Henri-l'Oiseleur. De 1107 à 1113, les habitants de Dieulouard ayant pris un bourgeois de Metz, le retinrent en prison pendant quelque temps. Les Messins, pour s'en venger, vinrent assiéger le château de *Dieuloward*, le prirent et le rasèrent. Il paraît que ce château se rétablit rapidement, car il soutint encore de nouveaux sièges et

eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent notre province à diverses époques ; nonobstant, cette forteresse se releva continuellement de ses ruines jusqu'au jour où Louis XIV la fit démanteler.

Au ^{xiv}^e siècle, le château de Dieulouard, dont les restes sont encore visibles, était flanqué de tours casematées, avec canonnières, fossés, terrasses, pont-levis et galeries crénelées.

Dieulouard était le chef-lieu d'une prévôté, dépendante du Verdunois, qui comprenait encore en 1788, Scarpone, Loisy, Sainte-Geneviève, Bezaumont, Landremont, Marivaux et Belleville.



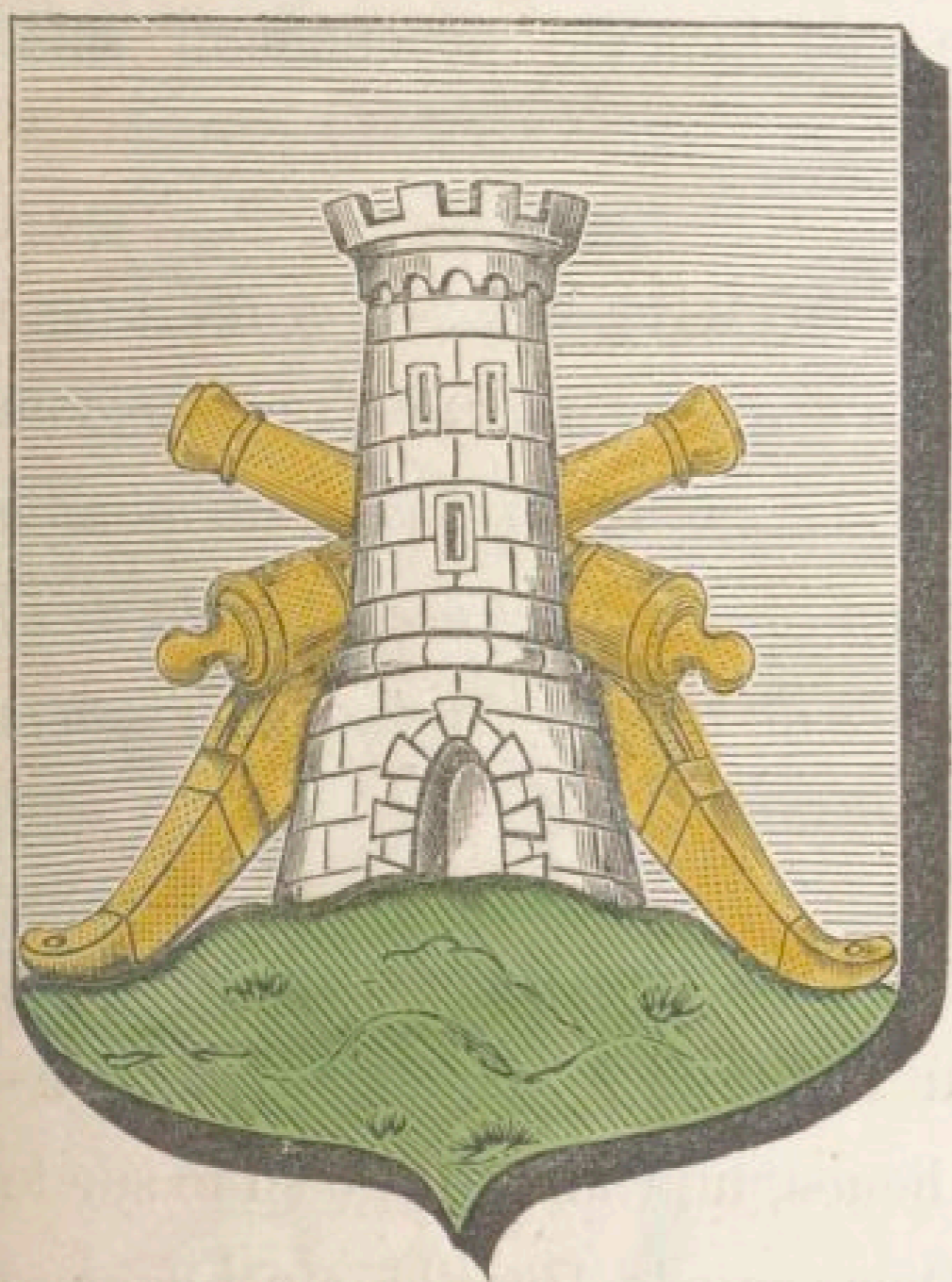
DIEUZE : *De gueules, à trois bandes courbées d'argent.*

Les armes de Dieuze, en 1608, ne contiennent qu'une seule bande, toujours sans indication de couleurs. Pourquoi cette pièce se trouve-t-elle trois fois, et sous une forme différente de la précédente, sur l'écusson qui se voit dans le Livre de Hérauderie ? C'est ce que nous ne pouvons dire.

Un ancien sceau de la ville de Dieuze, porte trois bandes, mais tellement rapprochées qu'elles n'en paraissent faire qu'une seule.

Au xi^e siècle, Dieuze, dont l'origine est très-ancienne, appartenait, ainsi que ses salines, à l'église de la Madeleine de Verdun, et les ducs de Lorraine, qui ne furent d'abord qu'avoués de ce domaine, finirent par le posséder entièrement.

La ville de Dieuze, remarquable par ses salines importantes, appartient à l'Empire allemand, depuis 1871 ; c'était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté royale qui devint, en 1751, le siège d'un bailliage, créé présidial en 1772.



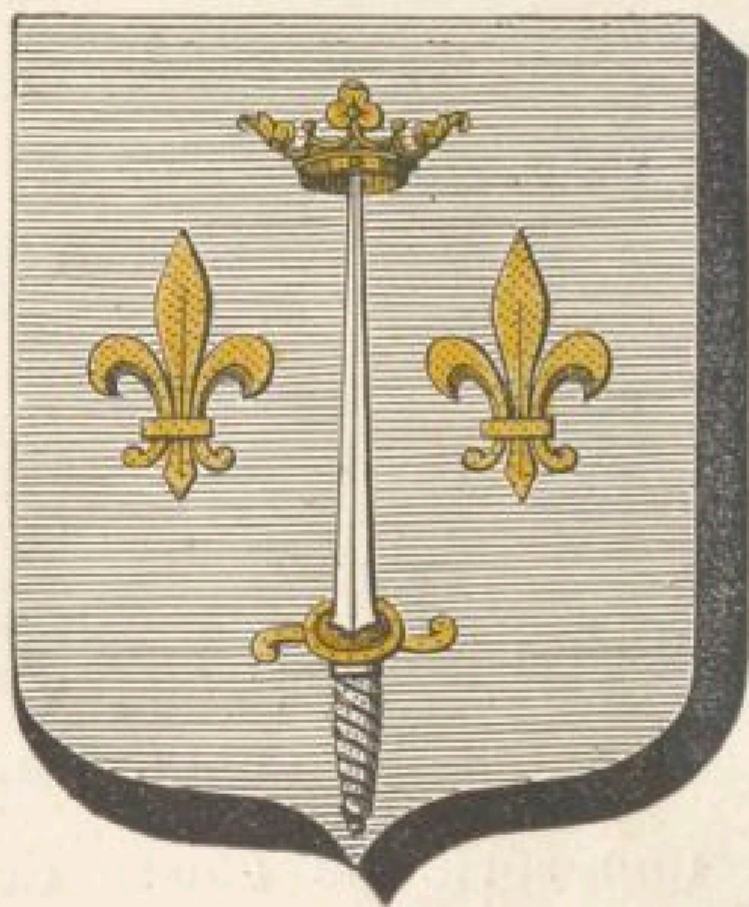
DOMPAIRE : *D'azur, à deux canons, montés et meublés d'or, mis en sautoir ; à la tour d'argent maçonnée de sable, brochant sur le tout, et terrassée de sinople.*

Les armes de Dompaire, en 1608, sont un gabion, ou une sorte de caisse de fleurs, en haut de laquelle sont fixées cinq pommes de pin. Nous ne pouvons expliquer la signification de ces singulières armoiries.

Dompaire n'était, au xii^e siècle, qu'un simple village, qui

fut donné, plus tard, à l'abbaye de Senones, puis qualifié de ville et érigé en un chef-lieu de prévôté qui comprenait neuf bans et neuf arrière-bans. Le duc de Lorraine et le chapitre de Remiremont y exerçaient, chacun de son côté, la haute, moyenne et basse justice.

En 1475, cette localité fut assiégée par les troupes de Charles-le-Téméraire, ses habitants furent faits prisonniers de guerre, leurs biens confisqués et la ville brûlée; rétablie dans la suite, elle devint le chef-lieu d'une prévôté royale. Outre la prévôté royale, il y avait encore à Dompaire, une juridiction appelée la prévôté commune, de laquelle dépendaient seize villages ou hameaux.



DOMREMY : *D'azur, à une épée d'argent garnie d'or, mise en pal, la pointe en haut, surmontée d'une couronne et accostée de deux fleurs de lis d'or, qui sont les armes de Jeanne d'Arc.*

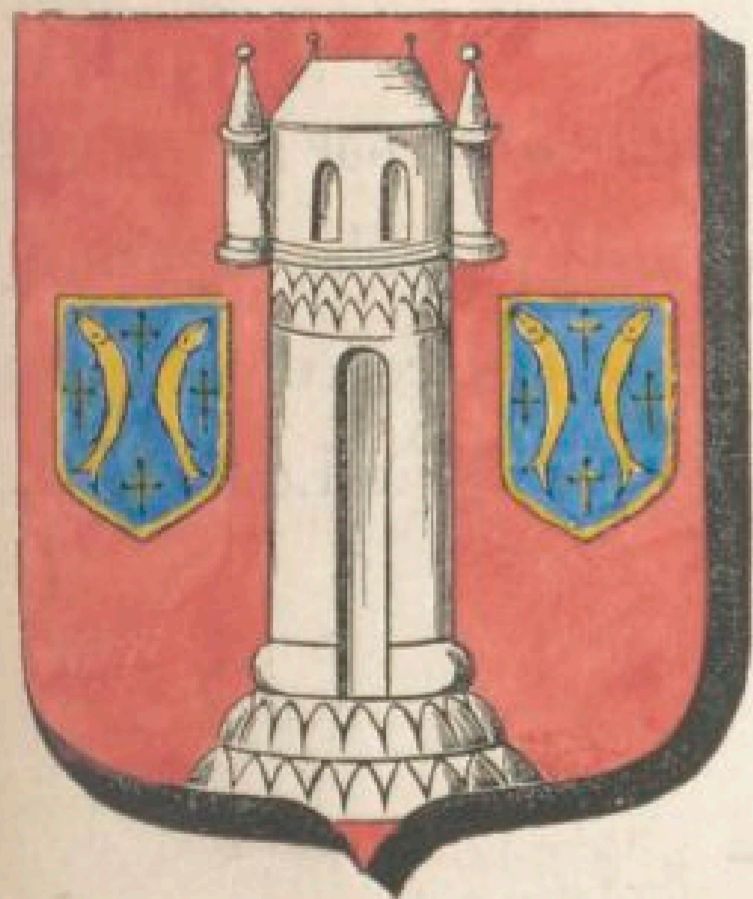
En suivant le cours de la Meuse, au sortir de Neufchâteau, on rencontre à une distance de trois lieues, un riant village situé sur le penchant d'une colline; c'est Domremy-la-Pucelle, ainsi nommé pour le distinguer de plusieurs autres villages du même nom. Domremy, où naquit Jeanne-d'Arc et que cette héroïne a illustré à jamais, remonte à une époque éloignée, car on prétend qu'il fut

dans les temps anciens, un domaine de l'abbaye de saint-Remy de Reims ; de là viendrait son étymologie (Domnus Remigius).

C'est là que, dans une humble chaumière, naquit, dans les premières années du xv^e siècle, celle qui, sous le nom de Pucelle-d'Orléans, devait sauver la France, alors si cruellement abattue.

Domremy, qui faisait partie de l'ancien duché de Bar, fut réuni en 1365, au domaine de la couronne de France ; s'il faut en croire les historiens, c'est du règne de Charles IV, que date la destruction de ce village, saccagé pendant les guerres qui désolèrent la Lorraine.

On voit encore à Domremy, la maison où est née Jeanne-d'Arc ; cette maison achetée par le Gouvernement, a été transformée en une sorte de musée et rangée à juste titre parmi les monuments historiques.



DUN - SUR - MEUSE : *De gueules, à la tour d'argent, donjonnée et couverte de même, maçonnée de sable, accompagnée à dextre et à sénestre d'un écusson aux armes de Bar, bordées d'or.*

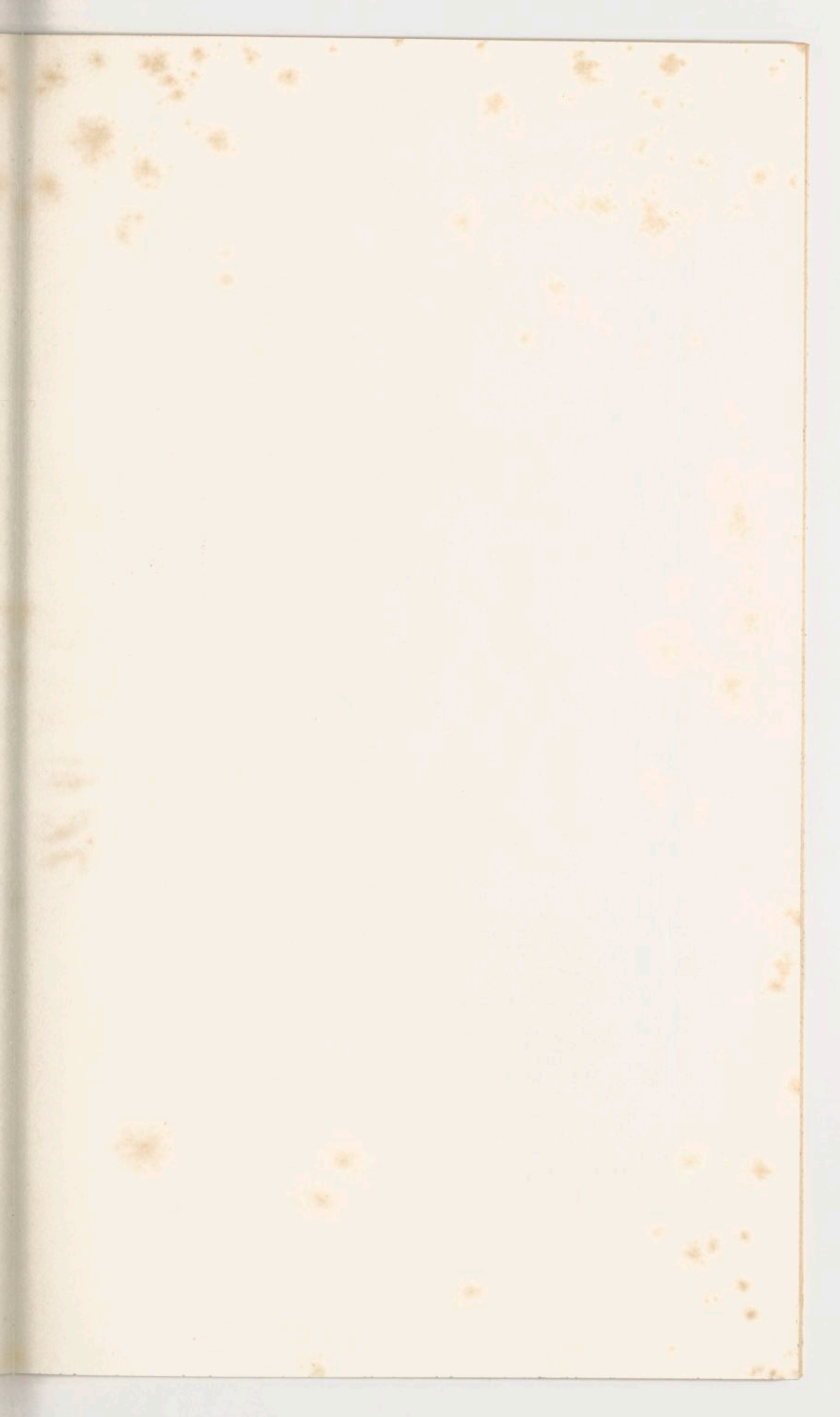
Ces armoiries, tout à fait inédites, sont dessinées d'après un sceau de la châtellenie de Dun, appendu à un titre de l'an 1387, et

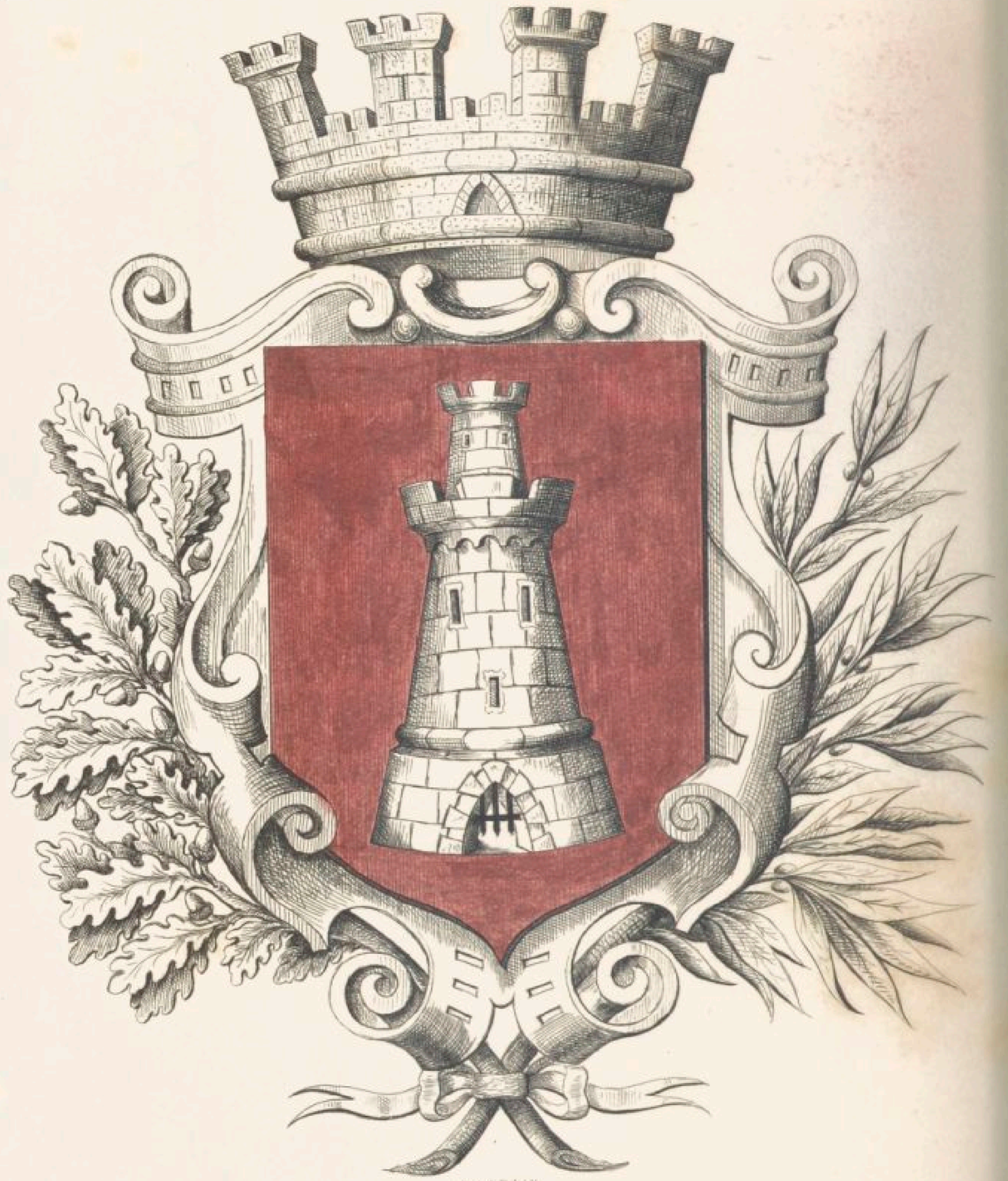
conservé au Trésor-des-Chartes de Lorraine ; les mêmes attributs indiqués par M. Félix Liénard, dans son Dictionnaire topographique de la Meuse, se retrouvent sur un sceau de 1612, existant à la Bibliothèque nationale de Paris. Quoique les émaux ne soient pas décrits, on peut cependant les rétablir selon notre description.

Les armes de Dun font allusion à sa forteresse, laquelle était presque imprenable, autant par sa situation à 181 mètres d'altitude au-dessus de la Meuse, que par sa position escarpée et abrupte, sa tour massive et les huit forts dont son château était muni.

Dans les temps antiques, Dun était un *oppidum*, transformé en château-fort, vers l'an 1053, par Godefroy IV, comte de Verdun. Dun, situé dans le pays connu autrefois sous le nom de Dormois ou Doulnois, dépendant de la Lorraine-Mosellane, devint plus tard le chef-lieu d'une châtellenie ayant titre de prévôté et qui comprenait seize localités.

La ville de Dun, fut possédée alternativement par les comtes et les ducs de Bar, et les évêques de Verdun ; puis elle appartint, depuis René II, aux ducs de Lorraine, qui la possédèrent jusqu'à la cession qui en fut faite par le duc Charles IV à Louis XIII, roi de France, en 1633.





C. LAPAIX

ÉPINAL



EINVILLE-AU-JARD : *Coupé de gueules, à un alérion d'argent, et d'azur, au massacre de cerf d'or.*

Les armes de 1608 sont pareilles à celles-ci, mais les couleurs ne sont pas indiquées.

Les ducs de Lorraine avaient à Einville un château et un parc dans lequel ils allaient se livrer aux plaisirs de la chasse ; c'est évidemment à cette particularité que le massacre de cerf fait allusion.

Einville-au-Jard était une ville ancienne, mais peu considérable, avec un château-fort. Cette localité fut, jusqu'en 1751, le chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté royale, dont la juridiction s'étendait sur vingt villages.

ÉPINAL : *De gueules, à la tour crénelée et tourellée d'argent, maçonnée de sable. (Voyez la planche III.)*

Cette description est celle que donne le Livre de Hérauderie. Durival décrit de même ces armoiries. Les armes de 1608 sont également chargées d'une tour, mais sans indication des émaux. Bugnon, dans son manuscrit, ajoute : « *hersée de sable ;* » enfin, un sceau de l'année 1448, avec la légende : *sigillum universi-*

tatis spinalensis, représente également la tour crénelée. Dom Calmet, dans sa Notice, décrit ainsi les armes de cette localité : « La ville d'Épinal porte d'azur, à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or ; » c'est une erreur que le savant historien a commise, en attribuant à cette ville les armoiries de la maison d'Épinal, originaire de la Franche-Comté, et qui faisait partie de l'ancienne chevalerie de Lorraine.

On peut donc conclure que les armes d'Épinal, de même que cette cité, sont anciennes et qu'elles n'ont subi que peu de variations. En 1696, la municipalité d'Épinal ayant probablement négligé d'apporter les soins nécessaires à la déclaration des véritables armoiries de cette ville, les commissaires de l'enregistrement lui en donnèrent d'office : d'argent, à la tour de sable à trois créneaux.

La tour qui se trouve représentée dans les armes d'Épinal, fait probablement allusion à ses anciennes fortifications et notamment à la tour surnommée *le Boudiou*.

Épinal possédait des privilèges assez étendus, qui en faisaient une sorte de commune indépendante ; il était aussi le chef-lieu d'un très-ancien bailliage, et les historiens prétendent que, vers l'an 980, Thierry I^{er}, évêque de Metz, éleva au bord de la Moselle un monastère et une église dans laquelle il transféra le corps de saint Goëric, qui avait occupé le siège épiscopal de Metz au vi^e siècle. C'est autour de cette église et de ce monastère que se groupèrent des habitations qui devinrent dans la suite la ville d'Épinal.

Comme c'était un évêque de Metz qui avait fondé le monastère, ses successeurs prétendirent naturellement à la souveraineté d'Épinal, et ils la conservèrent longtemps ; l'un d'eux, Jacques de Lorraine, fit fortifier la ville au XIII^e siècle.

Cependant, le pouvoir des évêques ne s'exerça pas sans contestations ; d'une part, les bourgeois de la ville se soulevèrent souvent contre leurs prétentions ; de l'autre, les seigneurs qui recevaient des évêques eux-mêmes le titre d'avoués, c'est-à-dire de défenseurs du monastère, abusèrent de leur pouvoir contre ceux même de qui ils le tenaient. En 1139, l'évêque Étienne de Bar fut obligé de recourir au duc de Lorraine Mathieu I^{er} pour faire rentrer dans le devoir l'avoué d'Épinal, qui s'était retranché dans le château et refusait de reconnaître la souveraineté de l'évêque.

En 1289, le comte de Bar et le duc de Lorraine, ne pouvant obtenir de l'évêque Laurent le paiement de huit mille livres, s'emparèrent d'Épinal.

Sous l'épiscopat de Conrad Bayer de Boppard (1429), qui avait poussé à bout la patience des bourgeois, Épinal se mit sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar, et époux de l'héritière de la Lorraine.

Charles VII, roi de France, étant venu en Lorraine, en 1444, les députés d'Épinal vinrent le trouver à Nancy pour lui offrir la souveraineté de la ville. Charles VII accepta, fit une entrée solennelle à Épinal, et fit placer les armes de France sur

les tours (1) ; les bourgeois prêtèrent serment de fidélité entre les mains du roi.

Au commencement du règne de Louis XI, Épinal accepta, du consentement du roi de France, la souveraineté de Jean II, duc de Lorraine et fils de René d'Anjou, et, le 21 juillet 1466, le duc Jean se présenta à la porte de la ville et jura, avant d'entrer, le maintien de ses anciennes franchises. Depuis cette époque, les habitants d'Épinal, fidèles à leur choix, demeurèrent toujours soumis aux ducs de Lorraine.

Sous le règne de René II, Épinal fut occupé par les troupes de Charles-le-Téméraire, qui avait pour allié l'évêque de Metz ; puis, il fut repris par le duc René, le 8 septembre 1476. Il eut aussi à subir de rudes épreuves sous le règne de Charles IV ; tour à tour assiégé et pris par les Français, repris par le duc de Lorraine, il finit par tomber au pouvoir des troupes françaises commandées par le maréchal de La Ferté (1644), et ne fut rendu au duc qu'à l'époque du traité de Vincennes (1661).

Quelques années plus tard, le duc Charles, se disposant à rompre de nouveau avec la France, vint à Épinal, qu'il fit fortifier avec soin. Louis XIV, se doutant de ses intentions, fit envahir la Lorraine par le maréchal de Créqui, et Épinal fut investi en septembre 1670 ; son château et ses tours furent rasés et ses remparts démantelés.

(1) On les voyait encore, il y a vingt ans, sur celle du *Boudiou*.

En 1674, Charles IV rentra en possession d'Épinal, qui fut de nouveau repris par les Français. Le traité de Ryswick rendit enfin cette ville au duc de Lorraine Léopold I^{er}.



ESSEY-ET-MAIZERAIS : *Parti d'azur, semé de croix recroisetées d'or, au bar de même brochant sur le tout, brisé au canton sénestre du chef d'une rose de gueules ; et d'argent à la fasce de sable.*

Telles sont les armoiries d'Essey-en-Woëvre, que l'on voit représentées sur les sceaux de la justice de cette localité.

Essey-et-Maizerais, ou Essey-en-Woëvre appartenait, dans l'origine, à l'abbaye de Saint-Mihiel. En 1289, ce bourg, qualifié du nom de ville, fut affranchi et mis à la loi de Beaumont, par Thibaut, comte de Bar, et Geoffroy d'Apremont. Essey, Maizerais et Bouconville, ne formaient autrefois qu'une même communauté.

Essey-en-Woëvre fut érigé en comté, le 29 avril 1724 ; il y avait dans ce bourg un château qui appartient à la famille Du Hautoy, et, autour de l'église, une forteresse destinée à servir de défense aux habitants.



ÉTAÏN : *De gueules, à trois pots d'argent, deux en chef et un en pointe, les anses contournées.*

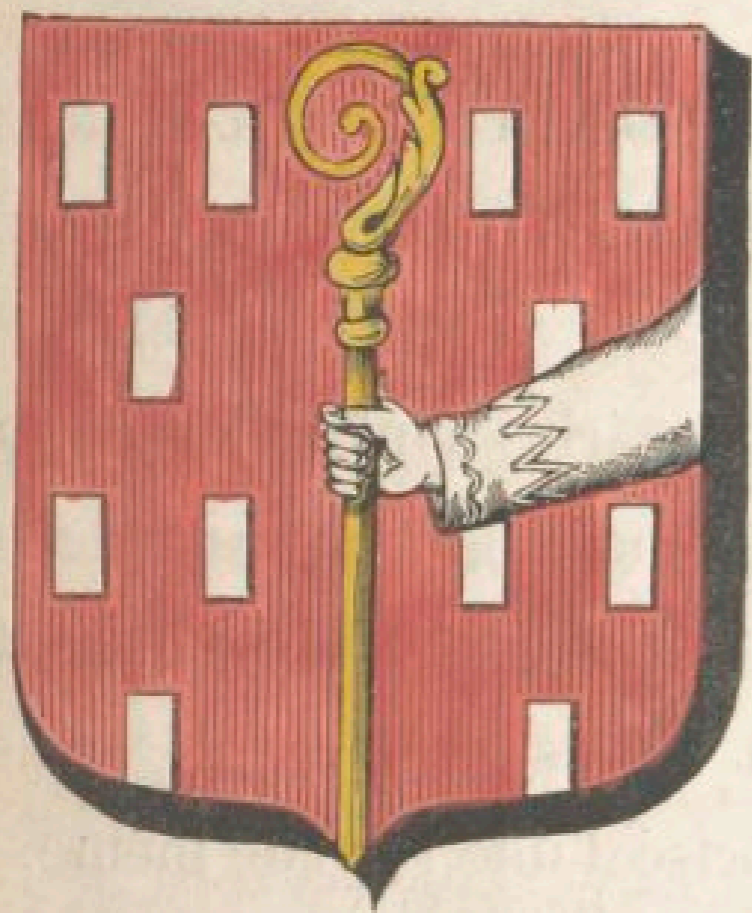
Tous les documents que nous avons recueillis et consultés sur les armoiries d'Étain, nous les montrent dessinées et décrites de la même manière; le journal de Pierre Vuarin, garde-notes, à Étain, de 1587 à 1666, donne les armes de cette ville comme étant « trois pots d'or au champ de gueulle », ce qui nous semble une erreur. A quoi ces emblèmes peuvent-ils faire allusion? Y avait-il anciennement dans cette ville, des fabriques de vaisselle d'étain, ou, dans les environs, une mine qui recélait ce métal dans ses profondeurs souterraines? Les historiens n'en font pas mention.

L'opinion la plus admissible est que l'on a voulu représenter, dans ces armoiries, des vases en étain; ce qui constituerait alors des armes parlantes.

Dès le VIII^e siècle, Étain appartenait à l'archevêque Ludvin, qui en fit don à l'abbaye de Saint-Eucaire de Trèves. Au X^e siècle, cette ville était environnée de murailles, flanquées de plusieurs grosses tours. La protection que l'on trouvait dans son enceinte, à cette époque d'anarchie et de violence, augmenta sa population. En 1221, l'abbaye de Saint-Eucaire céda Étain à l'église de la Madeleine de Verdun, et, en 1224, les chanoines de la Madeleine

le vendirent au comte de Bar. Depuis cette époque, Étain fit partie du Barrois, et fut ensuite réuni à la Lorraine, avec les autres villes de ce duché.

Étain était autrefois le siège d'un bailliage, qui comprenait les prévôtés d'Étain, Villers-la-Montagne, Longuyon et Arrancy.



ÉTIVAL : *De gueules, semé de billettes d'argent, au dextrochère de carnation, vêtu d'argent et tenant une crosse abbatiale d'or, en pal.*

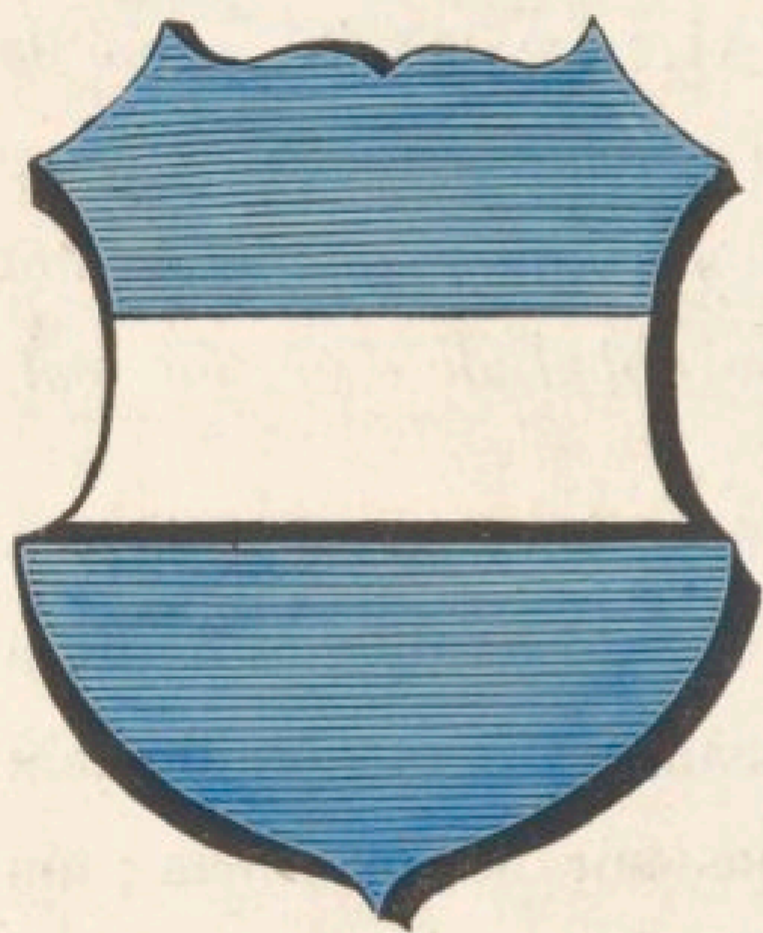
Ces armoiries sont celles de l'ancienne abbaye d'Étival; elles figurent sur les sceaux et sont pareillement représentées sur les ex-libris; on

les voit également dans le Héraut d'armes de Lorraine et dans les Annales des Prémontrés.

Le village d'Étival doit son origine à la célèbre abbaye qui y existait autrefois; nos historiens prétendent que la fondation de ce monastère est due à Bodon ou saint Leudin, évêque de Toul, qui vivait au vi^e siècle. Au ix^e siècle, l'empereur Charles-le-Gros donna cette abbaye à l'impératrice Richarde, son épouse; au x^e siècle elle fut dévastée par les Huns; au xii^e siècle elle passa en la possession des Prémontrés, et, en 1309, Thiébaud II, duc de Lorraine, lui accorda les droits de haute, moyenne et basse

justice dans tout le ban dont elle était le chef-lieu. Étival jouissait des droits quasi-épiscopaux, non-seulement dans son territoire, mais aussi dans quelques paroisses de sa dépendance.

Étival qui possède une église remarquable par la pureté de son architecture, est renommé aujourd'hui pour ses importantes papeteries.



FÉNÉTRANGE : *D'azur à la fasce d'argent.*

Ces armoiries sont celles de la maison de Fénétrange, un sceau de la ville de Fénétrange porte également d'azur, à la fasce d'argent, mais l'écu est brisé d'une rose de même.

La petite ville de Fénétrange était le siège d'une baronnie libre, l'une des archi-maréchaussées de l'Empire, composée de quatre seigneuries, dites la seigneurie Commune, le Col-de-Cigne, la Tête-de-Braque et Geroldseck. En 1751, Fénétrange devint le siège d'un bailliage qui comprenait vingt-cinq villages, censes ou hameaux dans son ressort.



FONTENOY-LE-CHATEAU :
D'azur, à la fasce d'argent.

—
Cette description est celle que donne Claude Charles.

Durival décrit les armes de Fontenoy de la manière suivante : « d'azur à la fasce d'argent, qui sont les armes de Fénétrange, » puis il ajoute : « depuis, de gueules aux deux D grecs ou Deltas d'or entrelacés, c'était le chiffre de Diane de Dommartin. »

Fontenoy-le-Château avait titre de ville ; cette ancienne forteresse était autrefois le chef-lieu d'un comté considérable et d'une prévôté seigneuriale, composée de vingt-sept villages.



Armoiries de Fontenoy,
selon Durival.

Cette seigneurie appartenait aux comtes de Toul, puis elle passa successivement dans la maison de Bourgogne, dans celle de Neufchâtel, par le mariage de Madeleine de Fénétrange avec Ferdinand de Neufchâtel ; puis dans celle de Croy-d'Havré, par Anne de Neufchâtel et Diane de Dommartin.

Les armoiries de Fontenoy-le-Château ont été modifiées par un décret impérial dont voici la teneur :

« NAPOLÉON III, par la grâce de Dieu et la volonté nationale,
« Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

« Par Notre décret en date du vingt-neuf juin mil huit cent

« soixante-sept, nous avons autorisé la commune de Fontenoy-le-Château à
 « reprendre les armoiries dont elle était anciennement en possession,
 « lesquelles seraient revêtues du signe distinctif et accompagnées des
 « ornements extérieurs adoptés pour les communes de troisième classe.

« Le Maire de Fontenoy-le-Château s'étant retiré par-devant Notre
 « Garde des sceaux, Ministre-secrétaire d'État au département de la Justice
 « et des cultes, afin d'obtenir, en faveur de ladite commune, la délivrance
 « de lettres-patentes ;

« Nous avons, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité
 « impériale, autorisé et, par ces présentes, signées de notre main, Nous
 « autorisons la commune de Fontenoy-le-Château à faire usage des armoiries
 « telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont :



« D'azur, à la cotice, du sixième de l'écu,
 « d'argent ; au franc quartier, du neuvième de l'écu,
 « à sénestre de gueules, à l'N d'argent surmonté
 « d'une étoile rayonnante du même ; l'écu sommé
 « d'une corbeille d'argent, remplie de gerbes d'or, à
 « laquelle sont suspendus deux festons servant de
 « lambrequins, l'un à dextre, d'olivier, l'autre à sé-
 nestre, de chêne, noués « et rattachés par des bandelettes de gueules.

« Donné au Palais des Tuileries, le huit janvier de l'an de grâce mil
 « huit cent soixante-huit et de notre règne, le seizième. »

« Signé : NAPOLÉON .

« Par l'Empereur :

« Le Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes,

« Signé : J. BAROCHE. »



FORBACH : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

Ces armoiries sont celles des seigneurs de Forbach au XIII^e siècle ; elles figurent sur les sceaux de cette époque.

Nous avons trouvé ces armes dessinées et décrites de la même façon dans l'Armorial des souverains. Mais, dans le manuscrit de Bugnon, elles sont blasonnées de cette manière : D'argent, à une quarte feuille de gueules, mise en cœur. Ces armoiries, que l'on peut considérer comme municipales, sont celles qu'attribue à la ville de Forbach le Héraut d'armes de Lorraine, en 1723, à l'occasion de la cérémonie de la pompe funèbre du prince Léopold-Clément, fils de Léopold I^{er}.

La seigneurie de Forbach, qui relevait du pouvoir ducal de Lorraine, dès l'an 1291, était le chef-lieu d'un comté érigé en 1717 par le duc Léopold, en faveur du baron de Stralenheim, gouverneur général du duché de Deux-Ponts, pour le roi de Suède Charles XII.

Le comté de Forbach comprenait : Forbach, la cense de Ditschwiller, Altzing et Zinzing, Behren, Cadenbronn et Halling, Etzling, Gaubiving, Kerbach, Etting, la Petite-Rosselle et la scierie de Schassbach, Schœnecken et la cense de Styring, Speicherchen et la Verrerie-Sophie.



FOUG : *De sable, à la croix de Lorraine d'argent, et sur le tout un écu d'azur chargé de deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croix recroisetées au pied fiché de même, le tout cantonné de quatre croix de Lorraine d'argent.*

Nous trouvons réunis dans ce blason les croix de Lorraine et l'écusson des ducs de Bar, ce qui indique que le ressort de la prévôté de Foug s'étendait sur les territoires de la Lorraine et du Barrois. Il est encore très-probable que ces emblèmes font allusion à l'accord signé dans le château de Foug, le 20 mars 1418, entre Louis, cardinal duc de Bar, et le duc Charles II, pour le mariage d'Isabelle, fille de ce prince, avec René d'Anjou, comte de Guise, accord dont une des clauses porte que le duc de Bar devra remettre à René les villes, prévôté et châtellenie de Foug, ainsi que celles de Pierrefort, l'Avant-Garde et Condé-sur-Moselle. Ce mariage réunit sur la tête de René I^{er} les couronnes de Lorraine et de Bar.

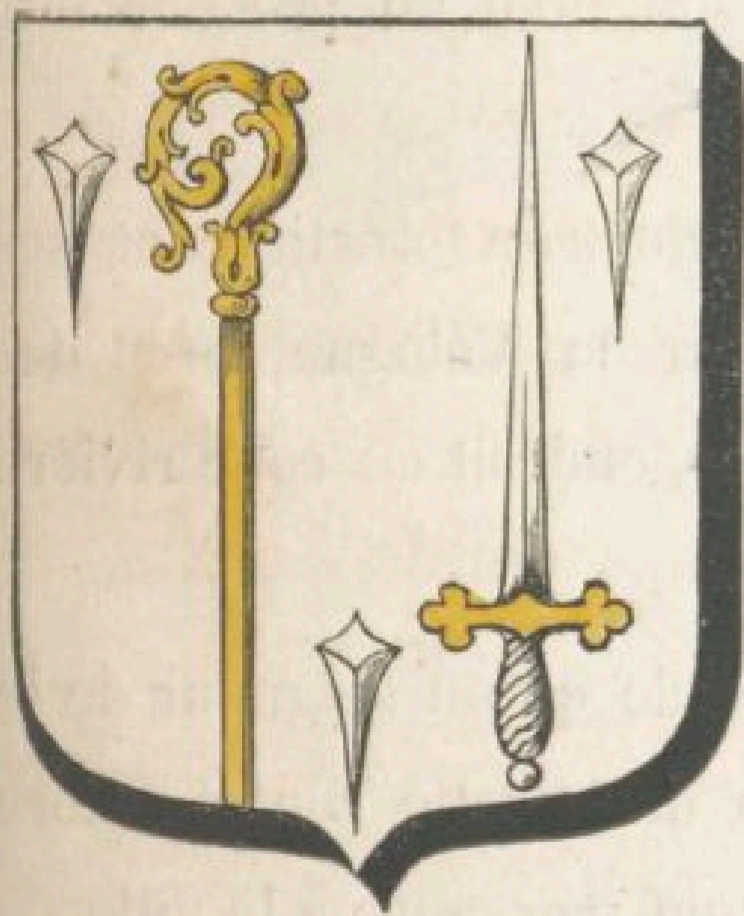
Dès l'an 1298, Foug était le chef-lieu d'une prévôté, qui subsista jusqu'à la suppression de 1751.



FREISTROFF : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; qui est de Lorraine simple.* —

Le château de Freistroff était un franc-alieu, chef-lieu d'une vouerie et siège d'une haute justice de laquelle dépendaient les villages

de Betting, Coume, Erlefang, Halling, Téterchen, et les métairies ruinées de Manderen et Oberesch. Freistroff qui possédait une abbaye dont la fondation remontait à l'an 1130, passa au XIII^e siècle, sous la suzeraineté des ducs de Lorraine et en 1698, Léopold I^{er} y créa une prévôté qui fut supprimée en 1751.



FRESNES - EN - WŒVRE : *D'azur, à la crosse épiscopale d'or, à dextre, et une épée d'argent garnie d'or, à sénestre, toutes deux mises en pals et accostées de trois clous d'argent.* —

Le sceau de la prévôté de Fresnes porte en légende : « *Sceau des sentences de la prévôté de Fresnes.* »

Fresnes-en-Woèvre était le chef-lieu d'une prévôté de

l'évêché de Verdun ; cette prévôté et la seigneurie qui en dépendait furent cédées en 1564, au duc Charles III par l'évêque Nicolas Psaume, avec tous les droits de fief. La prévôté de Fresnes comprenait vingt-quatre communes dans son ressort.



GÉRARDMER : *D'azur, au chevalier vêtu d'argent, monté sur un cheval de même, harnaché de gueules, le chevalier tenant une oriflamme d'or ; le tout posé sur un tertre de sinople, au-dessus d'un lac d'argent coulant jusqu'en pointe.*

A défaut de blason ancien, la commune de Gérardmer a adopté pour armoiries, en 1866, la légende qui attribue sa fondation et son nom au premier duc héréditaire de Lorraine.

Gérardmer renommé pour son industrie forestière et ses fromages, dits de Gérômé, est situé sur la Vologne, près des deux lacs de Gérardmer et de Longemer, endroit où cette rivière prend sa source au milieu des Vosges.

Suivant la tradition, c'est au xi^e siècle qu'un seigneur de la suite du duc Gérard d'Alsace, se retira dans cette contrée alors sauvage, et y bâtit un oratoire qui donna naissance à la ville.

Gérardmer n'est qu'un assemblage de maisons, de fermes

et de villas, éparpillées sur une grande étendue et dans une situation des plus pittoresques. Les eaux du lac de Retournemer, en s'écculant dans celui de Longemer, présentent une belle cascade, et la Vologne qui s'échappe de ce dernier, en offre une autre au lieu dit le *Saut-des-Cuves*.

C'est la beauté sauvage de ces admirables sites qui a fait naître, il y a des siècles, le dicton lorrain suivant : *Si c'nétô Giromé ca in pô Nancy cé-n sérô rin de vout Loraine*.



GONDRECOURT : *D'or, à la croix dentelée de sable.*

Gondrecourt-le-Château était autrefois le chef-lieu du Blois et de l'Ornois, le siège d'un bailliage, qui subsista jusqu'en 1711, et le chef-lieu d'une prévôté royale, qui fut supprimée en 1751, et dont la juridiction s'étendait sur vingt-sept villages.

Selon les historiens, cette ville est très ancienne ; elle fut bâtie au VII^e siècle par un seigneur nommé Gondouin, père de Bodon Leudin, évêque de Toul. Elle appartient, dans l'origine, à des seigneurs particuliers, fut ensuite réunie à la Champagne, et donnée, en 1307, à Édouard I^{er}, comte de Bar ; puis elle fut

prise, en 1368 et en 1467, par les Messins, qui l'incendièrent. Elle fut enfin réunie au duché de Lorraine sous le règne de René d'Anjou.



GONDREVILLE:
Tiercé en fasce de Lorraine plein ; d'azur à la bande d'argent chargée d'un corbeau de sable, et d'azur, à la gerbe de blé d'or, liée de même.

Le blason de 1608 est beaucoup plus simple ; on le voit chargé seulement d'une gerbe de blé, et en chef un alérion ; quant aux

indications des couleurs, elles font complètement défaut ; on peut cependant les rétablir ainsi : D'azur, à la gerbe de blé d'or, liée de même ; au chef de gueules, chargé d'un alérion d'argent.

Le premier de ces emblèmes, c'est-à-dire la gerbe de blé, trouve tout naturellement son explication comme le cep de vigne dans les armoiries d'Amance ; l'alérion y figure pour indiquer le droit de propriété des ducs de Lorraine sur le bourg de Gondreville ; pour lequel, à une époque reculée, il y avait eu contestation

entre eux et les évêques de Toul. Quant aux armoiries modernes, on y comprend facilement la présence des armes pleines de Lorraine, cette terre ayant été donnée par le duc Antoine à Renée de Bourbon, son épouse; mais on ne peut former aucune conjecture au sujet du corbeau.

Gondreville est une des plus anciennes localités de notre pays : selon les historiens, son existence remonterait au VII^e siècle, et il y avait un palais où résidèrent plusieurs rois de France, notamment Théodoric ou Thierry III, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve et Charles-le-Gros.

Gondreville était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté qui fut supprimée en 1751.



GORZE : *D'azur , à un saint Gorgon d'or , à cheval , armé de pied en cap et tenant sa lance en arrêt.*

Ces armoiries sont parlantes ; tous les sceaux de l'abbaye de Gorze, de 1290 à 1762, représentent saint Gorgon, patron de la ville et du monastère.

En 1696, la ville de Gorze ayant négligé de déclarer ses armoiries, les commissaires de l'enregistrement lui en donnèrent d'office : « D'or, au chef de sinople, chargé d'un anneaulet d'or » ; blason qui ne fut jamais adopté.

Dans une gorge au-dessus des montagnes qui bordent le bassin de la Moselle, à 20 kilomètres au sud-ouest de Metz, se développe toute fière de ses souvenirs, la petite ville de Gorze, attirant les regards du voyageur, autant par son ravissant paysage, que par son enceinte plusieurs fois séculaire. D'un côté, elle présente toutes les allures d'un paisible hameau, et de l'autre, il lui reste quelques vestiges du cachet imposant de l'architecture monumentale, comme pour rappeler l'ancien fief de la province des Trois-Évêchés, et la puissance monacale qui, vers le XIII^e siècle, y trônait dans tout son éclat.

Au VIII^e siècle, le pays de Gorze n'était encore qu'une solitude couverte de forêts; vers le milieu de ce siècle, saint Chrodegang, évêque de Metz, y fonda, sous le vocable de Saint-Gorgon, une abbaye des plus célèbres. Objet de la munificence des premiers Carlovingiens, cette abbaye devint elle-même une souveraineté indépendante, connue plus tard sous le nom de Terre-de-Gorze, et dont la domination s'étendait sur trente villages.

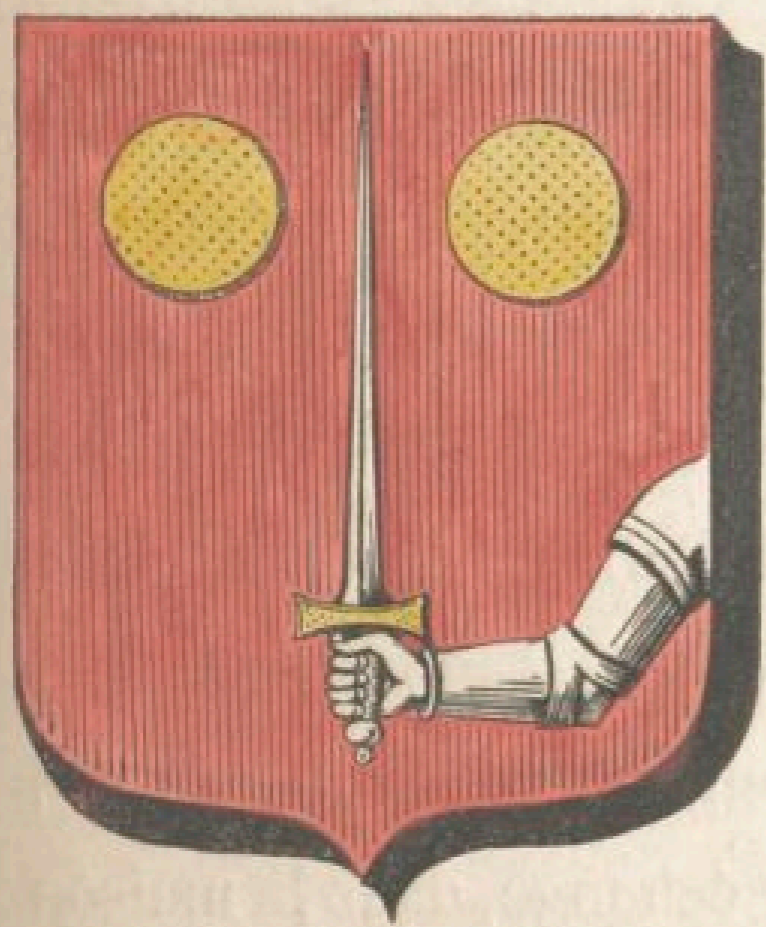
Au XVI^e siècle, Gorze fut occupé par les troupes protestantes de Guillaume de Fürstemberg, et devint pendant plusieurs années l'une des principales forteresses des Luthériens.

Les abbés de Gorze jouissaient des droits régaliens, c'est-à-dire qu'ils avaient droit de paix et de guerre, frappaient monnaie à leurs coins et étaient si puissants que Henri II et Henri IV, rois de France, les comprirent parmi leurs alliés.

On ne se douterait plus aujourd'hui de l'ancienne splendeur de Gorze, dont il ne reste plus que les ruines de son antique palais abbatial, transformé en dépôt de mendicité.

C'est à Gorze que commençait le fameux aqueduc construit par les Romains, et qui conduisait jusqu'à Metz, en passant par Jouy, les eaux de la Gorzia, lesquelles devaient, après quinze siècles d'intervalle, être utilisées à nouveau pour les besoins de la ville de Metz.

Le territoire de Gorze fut réuni à la France en 1661, et depuis 1871, il est annexé à l'Empire allemand.



HABOUDANGE : *Dè gueules, au dextrochère de carnation, armé d'argent et tenant une épée de même garnie d'or, accompagné en chef de deux besans d'or.*

Haboudange était le chef-lieu d'une châtellenie dépendant de l'évêché de Metz ; les armoiries que nous reproduisons figurent sur les sceaux de cette localité. En 1164, sous l'épiscopat de Thiéry de Bar, évêque de Metz, le château d'Haboudange servait de repaire à des brigands qui ravageaient les terres de l'évêché. En 1444, ce château fut mis momentanément entre les mains du duc René d'Anjou.

Il est probable qu'anciennement on fabriquait du sel à Haboudange, car on y voyait encore, il y a quelques années, les traces d'un puits d'où l'on extrayait de l'eau salée.



HATTONCHATEL : *Parti, au premier de Lorraine simple ; au second écartelé de sable à la croix d'argent, et d'azur à six annelets d'argent 3, 2, 1.*

On trouve réunies, dans le blason de cette localité, les armes des ducs de Lorraine, ainsi que celles de ses anciens seigneurs.

L'existence de cette ville remonte à l'an 859, époque à laquelle Hatton, évêque de Verdun, y fit bâtir un château : de là le nom de *Hatton-Châtel*.

Cette terre appartint ensuite aux seigneurs d'Hattonchâtel ; elle eut titre de marquisat, et passa, par échange, dans la maison de Lorraine, en 1546.

Hattonchâtel fut, jusqu'en 1751, le chef-lieu de la prévôté de ce nom.



HOMBOURG-L'ÉVÊQUE : Ce blason est la reproduction de celui que porte le député de Hombourg à l'entrée d'Henri II à Nancy, en 1608 ; il est dessiné de la même façon dans le Héraut d'armes de Lorraine.

Ces armoiries font très probablement allusion à l'origine de Hombourg, bâti et fortifié, au XIII^e siècle, par Jacques de Lorraine, évêque de Metz : la crosse rappelle le caractère épiscopal, les alérions symbolisent la Lorraine. Les couleurs ne sont pas indiquées ; mais il nous semble possible de les rétablir ainsi : *De gueules, à la crosse épiscopale d'or, accompagnée de deux alérions d'argent.*

En 1567, le cardinal de Guise, évêque de Metz, vendit la châtelainie de Hombourg à Henri de Lorraine, son neveu, qui la transmet, en 1581, au duc Charles III.

Hombourg-l'Évêque était le chef-lieu d'une prévôté royale ; cette forteresse fut prise par les Français en 1678, et Louis XIV en fit augmenter les fortifications, qui furent démantelées sous le règne de Louis XV.



INSMING: *De Lorraine plein.*

Le manuscrit de Bugnon donne ces armoiries à Insming comme ayant été fixées en 1723, et le manuscrit 2058 de la bibliothèque Noël lui donne aussi les mêmes armes.

Insming, dont l'origine paraît remonter au XIII^e siècle, était une petite ville entourée de murailles et de fossés ; cette localité fut brûlée et détruite par les Suédois, sous le règne du duc Charles IV.

Il y avait anciennement, à Insming, un tribunal appelé *Mère-Cour*, composé de sept maires et dix-huit échevins, qui s'assemblaient dans la cour du prieuré, autour d'un gazon, et y rendaient la justice.

En 1698, Insming fut érigé en chef-lieu de prévôté par le duc Léopold, et, en 1720, cette prévôté fut réunie à celle de Sarralbe.



JAMETZ : *D'argent, au phare de sable, allumé de gueules.*

—

Ces armoiries, données par M. Jeantin dans son Manuel de la Meuse, font allusion à la fameuse tour-fanal, dite *Cornica*, qui s'élevait à une hauteur extraordinaire et

au centre du château de Jametz, dont l'enceinte fortifiée était impénétrable aux projectiles du temps. Cette tour-fanal, espèce de phare de dimension cyclopéenne, qui pendant plusieurs siècles, fit l'admiration de nos aïeux, était surnommée *Cornica*, c'est-à-dire forte, dominatrice et puissamment lumineuse : elle figurait dans les armes de la ville et sur le sceau de son bailliage.

Le blason que nous avons donné à la page 134, de la première édition de notre Armorial des villes de Lorraine, est celui qui se trouve représenté sur l'écusson que porte le député de Jametz à l'entrée d'Henri II, en 1608. Il ne faut pas confondre ces armoiries, assez insignifiantes en elles-mêmes, puisqu'elles ne représentent qu'un demi vol d'argent, avec celles des anciens seigneurs de Jametz, qui portaient : D'azur, à trois fasces d'argent, au franc quartier de gueules.

Jametz était une très-ancienne citadelle bien fortifiée, qui appartenait, dans l'origine, à Godefroy-le-Bossu, duc de la

Basse-Lorraine, et qui fut léguée par lui à l'église de Verdun. Cette seigneurie passa ensuite en la possession des comtes de La Mark, qui s'intitulèrent sires de Jametz. Cette ville devint, en 1536, le siège d'une petite souveraineté qui comprenait les seigneuries de Romagne, Cierges, Dampicourt et Royville.

Jametz eut à soutenir plusieurs sièges, notamment celui de 1588, sous Charles III, duc de Lorraine. Plus tard, et après différentes contestations, cette ville fut cédée par le duc Charles IV à Louis XIII, roi de France (1641).

En 1648, sous le règne de Louis XIV, Jametz fut donné en apanage à Louis de Bourbon, prince de Condé. Cette localité, dont le château et les fortifications furent démantelés en 1673, était le chef-lieu d'un bailliage, supprimé en 1687 et remplacé par une prévôté, qui comprenait dans sa juridiction : Jametz, Romagne-sous-les-Côtes, La Madeleine, Le Joy, Thil, Les Roises, La Forêt, Montaubé et Royville-les-Dun.



LACHAUSSÉE : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croix recroisées de même; adextré et sénestré d'une tour d'argent, terrassée de sinople.*

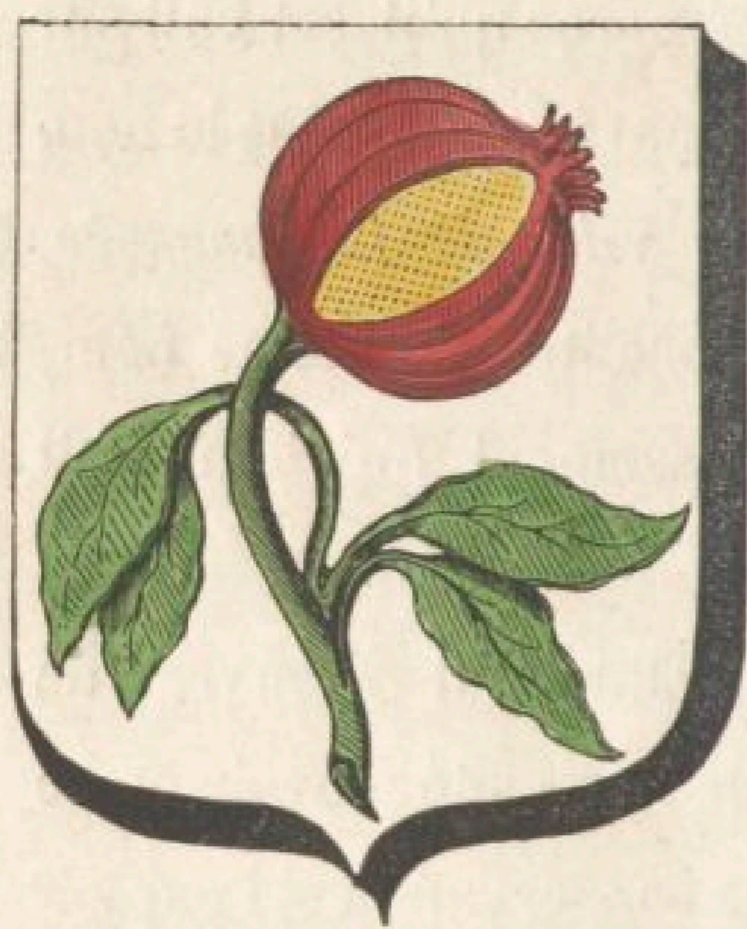
Ces armoiries figurent sur tous les sceaux de la prévôté de Lachaussée, et nous les avons copiées sur un type de l'an 1350. Le

village de Lachaussée a été ainsi nommé parce qu'il est bâti sur la chaussée de l'étang qui l'avoisine. Il reçut à son origine le nom de *Francheville* que l'on appela *franche ville de la chaussée*, pour le distinguer de beaucoup d'autres localités du même nom, créées sous la protection de l'affranchissement qui leur était accordé, afin d'y attirer des habitants.

Cette création à la limite de ses États fut l'œuvre de Thiébaud II, comte de Bar, qui comprit la nécessité d'avoir en ce lieu une population capable de protéger la conservation et l'exploitation de son étang, l'un des plus grands du pays. Cet étang qui mesurait près de 360 hectares, était d'un produit fructueux pour le prince, qui faisait vendre le poisson, et se réservait très-souvent les plus belles pièces pour le service de sa maison.

Le centre du village était le château, que les habitudes de l'époque rendaient très-utile. Placé presque aux confins du Barrois, il servait à la fois de défense et de refuge, au comte de Bar et à ses troupes ; d'après divers documents, ce château était flanqué de deux tours sur lesquelles se voyaient les armes du souverain : c'est probablement cette particularité que l'on avait représenté sur les sceaux et la bannière de Lachaussée.

Après avoir éprouvé diverses vicissitudes et soutenu de nombreux sièges, la forteresse de Lachaussée, chef-lieu d'une prévôté composée de vingt villages, fut démantelée et dut subir le sort commun à toutes les villes fortes de la Lorraine.



LAMARCHE-EN-BARROIS ·

D'argent, à une grenade de gueules, fruitée d'or, feuillée et tigée de sinople, penchée vers le côté sénestre de l'écu.

Dom Calmet dit : « La ville de Lamarche-en-Barrois porte : D'azur, à la croix d'argent, contournée de quatre rocs d'or. »

La description que donne le savant historien se rapporte, en tous points, aux armes de l'ancienne maison de La Marche, qui sont : D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre rocs d'échiquier d'or ; armoiries qu'il ne faut pas confondre avec celles de la ville.

Lamarche-en-Barrois était jadis fortifiée, mais ses murailles, son château et ses portes, furent détruits pendant les guerres du xvii^e siècle.

Cette localité était le siège d'un bailliage, dont la création remontait à l'année 1400. Il fut supprimé et réuni à celui du Bassigny-Lorrain en 1706, et Lamarche devint le chef-lieu d'une prévôté, qui subsista jusqu'en 1751, époque à laquelle cette ville fut remise en possession de son bailliage.



LA MOTHE : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accostés de deux croix de Lorraine de même, et de deux croix recroisetées d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe.*

Dom Calmet décrit les armes de La Mothe de la manière suivante :

« La ville de La Mothe portoit : D'or, à trois têtes arrachées de lions de gueules, lampassées, allumées et couronnées d'argent. »

Ces armoiries sont celles de l'ancienne maison de La Mothe, et n'ont aucune similitude avec celles de cette forteresse, dans le blason de laquelle on voit réunis les barbeaux, les croix de Lorraine et les croix recroisetées. Les croix y figurent probablement comme marque du droit de possession des ducs de Lorraine; quant aux barbeaux, ils rappellent sans doute l'origine de La Mothe, ou sa construction par René d'Anjou : en effet, selon les historiens, c'est sous le règne de René I^{er} que fut construite la fameuse forteresse de La Mothe, l'un des plus solides boulevards de la Lorraine, et qui soutint héroïquement plusieurs sièges mémorables, notamment celui de 1634, pendant lequel les troupes françaises se servirent, dit-on, de bombes pour la première fois.

L'Histoire mentionne ainsi les malheurs de cette ville :

L'esprit inconstant et belliqueux du duc de Lorraine

Charles IV l'avait engagé à entrer dans la ligue, inutilement formée par Gaston, duc d'Orléans, pour abattre le pouvoir du cardinal de Richelieu. L'implacable ministre ne le lui pardonna pas. La guerre ne tarda pas à éclater entre la France et la Lorraine, et Charles IV se vit en peu de temps dépouillé de ses États ; La Mothe et Bitche furent les deux seules places qu'il put conserver.

Richelieu résolut de les lui enlever ; il fit assiéger La Mothe, en 1634, par le maréchal de La Force. Cette forteresse était défendue par de vaillants soldats, commandés par Antoine de Choiseul, auquel l'arrivée de l'armée française ne causa aucune frayeur, car il l'attendit de pied ferme.

Le siège commença le 15 avril 1634. Choiseul et la garnison, se transportant sur tous les points attaqués, se conduisirent avec une rare valeur et résistèrent vigoureusement ; mais leurs forces s'épuisèrent dans des luttes continuelles. Les secours promis par Charles IV ne vinrent point ; Choiseul se fit tuer dans un assaut, et la place se rendit le 26 juillet de la même année.

Le duc de Lorraine étant parvenu à se réconcilier avec Louis XIII, la ville de La Mothe lui fut restituée en 1640. Mais la paix dura peu. La Mothe fut de nouveau assiégée en 1641. Le général français Du Hallier l'investit ; Charles IV se hâta de venir au secours de la place, la dégagea et battit même l'ennemi auprès de Liffol-le-Grand.

Deux ans plus tard, La Mothe eut à soutenir un troisième siège, qui fut le plus mémorable et le dernier : Le général italien

Magalotti fut chargé par Mazarin d'en diriger les opérations. Il arriva devant la place le 6 décembre 1644, et la tranchée fut seulement ouverte en mai 1645. Le brave Cliquot, qui commandait la place, n'y mit aucun obstacle, parce que, disait-il, « il en viendrait plus tôt aux mains avec les assiégeants. »

L'ennemi fit sauter le bastion de Sainte-Barbe et pratiqua une brèche assez large pour donner l'assaut avec succès. Magalotti fut tué presque aussitôt, et l'assaut fut ajourné. Alors Cliquot se décida à faire réparer la brèche et se prépara à bien repousser l'ennemi, commandé par le prince de Condé. La Mothe fut vivement attaquée et vaillamment défendue. Mais, faisant chaque jour de nouvelles pertes, Cliquot, se vit, malgré lui, dans la nécessité de demander à capituler. On lui proposa des conditions honorables ; il les accepta et sortit de la ville, avec le peu de monde qui lui restait, au mois de juillet 1645.

Contrairement à ce qui avait été stipulé dans la capitulation, la France fit démolir, non-seulement les fortifications de La Mothe, mais encore toutes ses maisons sans aucune exception. Elle força à cette destruction les villes et les bourgades du duché de Lorraine, sous peine d'amende et d'occupation militaire. La Mothe fut donc complètement rasée ; ses habitants, emportant ce qu'ils avaient de plus cher et de plus précieux, se réfugièrent dans les villages voisins, et la montagne, témoin de tant d'exploits, fière d'avoir longtemps porté un peuple de héros, se couvrit de ruines et devint calme et silencieuse comme une vaste tombe.



LAVELINE : *De gueules, à deux épées d'argent, emmanchées d'or, mises en sautoir, et un râteau, la tête en bas, mis en pal d'argent, liés d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'une levrette d'argent colletée d'or ; pour cimier, une épée de l'écu.* —

Pendant les guerres du duc de Bourgogne contre René II, les habitants de Laveline-devant-Bruyères rendirent d'importants services à ce prince ; après avoir aidé à la prise du château de Bruyères, ils le défendirent vaillamment contre les troupes de Charles-le-Téméraire. En récompense de leur fidélité et de leur courage, René leur accorda, en 1476, les armoiries décrites plus haut, et, de plus, le titre de gentilshommes, pour eux et leurs descendants, avec faculté de le transmettre à leur postérité, non-seulement de mâle en mâle, mais encore par les filles. La commune de Laveline peut certainement adopter ces armoiries qui lui rappellent d'aussi honorables souvenirs.

Le village de Laveline, désigné sous le nom latin d'*Aquilina*, n'est pas mentionné dans les anciens titres ; cependant son existence doit remonter à une époque reculée. Sous le règne de Charles IV, les Suédois se rendirent deux fois maîtres de ce village et l'incendièrent ; après ce désastre, les habitants rétablirent leurs demeures et jouirent paisiblement des privilèges dont le duc René les avait gratifiés.



LIGNY-EN-BARROIS : *D'azur, à trois croissants d'argent entrelacés en chef, et trois chardons d'or en pointe feuillés et tigés de même.*

Ces armoiries sont celles que l'on voit peintes et décrites dans le Livre de Hérauderie. Durival et Lionnois les décrivent de même. Un

auteur moderne, Malte-Brun, dans *La France illustrée*, donne les armes suivantes à la ville de Ligny : *D'azur, à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés, et pour devise : EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT.*

Les historiens lorrains qui se sont occupés des armoiries de notre pays, et dans lesquels nous avons puisé nos documents, ne mentionnent pas cette devise.

Ligny-en-Barrois était anciennement le chef-lieu d'une terre considérable, qui, en 1367, fut érigée en comté par Charles V, roi de France, en faveur de Guy de Luxembourg.

Agnès de Champagne, en épousant Renaud II, comte de Bar, lui apporta la châtellenie de Ligny. Cette dernière passa ensuite à la maison de Luxembourg, qui voulut en faire hommage au comte de Champagne; ce qui fut l'occasion d'une guerre, dont le roi saint Louis fut le médiateur.

Le duc de Lorraine René II voulut, en 1486, s'emparer de

Ligny comme seigneur de ce fief, et, en 1719, le duc Léopold en fit l'acquisition.

Cette localité était le chef-lieu d'une prévôté royale, dont les appels ressortissaient au bailliage de Bar.



LIVERDUN : Les armoiries de Liverdun ne sont pas représentées dans le Livre de Héraldique, ni dans les ouvrages imprimés ; on les trouve blasonnées de la manière ci-après en tête d'un inventaire des archives de cette commune, lequel forme un registre in-folio de 355 feuillets, intitulé : « Inventaire général des

titres, papiers, documents et enseignements appartenant à la ville et chastellenie de Liverdun, prévôté seigneuriale dépendante de l'évêché et comté de Toul, généralité de Metz. »

Au-dessous de ce titre est dessinée une fleur de lis accolée de deux L enlacées et surmontées de la couronne royale de France ; vient ensuite la représentation de l' « escut des armes de Liverdun » et sa description : « Liverdun porte : *D'argent, à la branche de chesne de sinople, glandée de gueules; l'escu surmonté d'une couronne murale ou tourée, environnée de deux fusils passés en sautoir sur un xiplot ou troulle au derrier de*

l'escut, pour marque du droit de chasse et pesche de ses bourgeois. »

Ce droit de chasse et de pêche est stipulé, en ces termes, dans une charte de Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, du 2 mai 1337 (1), où il est dit que : « Ceulx de Liverdun pourront
« chasser aux lievres et aux warpies (lapins), et si par adventure
« ils prenoient grosses bestes comme cerf, chevreuil ou biche,
« Messignours li Evesques en auroient la moittié et li prenours
« l'autre moittié, et si en wardant leurs bleds à leurs chiens ils
« prenoient porcs (sangliers), sans hayes (toiles), sans filets et
« sans chiens, le dict porc seroit au prenour. Item pourront
« ceulx de Liverdun peschier en la riviere de Liverdun jusques
« au menton sans nef, sans grands naxes (nacelles), sans royes
« et sans filets, fors que de truble (trouble), et se ils prenoient
« saulmont, la moittié seroit à Monsignour l'Evesque et l'autre
« moittié au prenour. »

Quant à la couronne murale, elle n'a pas besoin d'explication ; Liverdun, en effet, était une des premières places fortes du domaine des évêques de Toul, « la porte inexpugnable de tout leur évêché », ainsi qu'il est dit dans une charte de 1186 :
Antiquum et nobile castrum quod ab antiquo Liberdunum appellatur, porta totius Tullensis episcopatus inexpugnabilis.

Liverdun était le chef-lieu d'une prévôté du temporel de l'évêché de Toul, comprenant les communes de Jaillon, Liverdun, Royaumeix et Bouvron.

(1) V. Les Communes de la Meurthe, par M. Lepage, t. I p. 601.



LIXHEIM: *D'or, au lion de gueules, couronné de même, la queue passée en sautoir, et tenant en ses pattes trois roses feuillées, tigées au naturel.*

Ces armoiries sont blasonnées dans le Livre de Hérauderie, ainsi que dans beaucoup d'autres recueils;

mais toutes les recherches que nous avons faites pour en découvrir l'origine sont restées infructueuses.

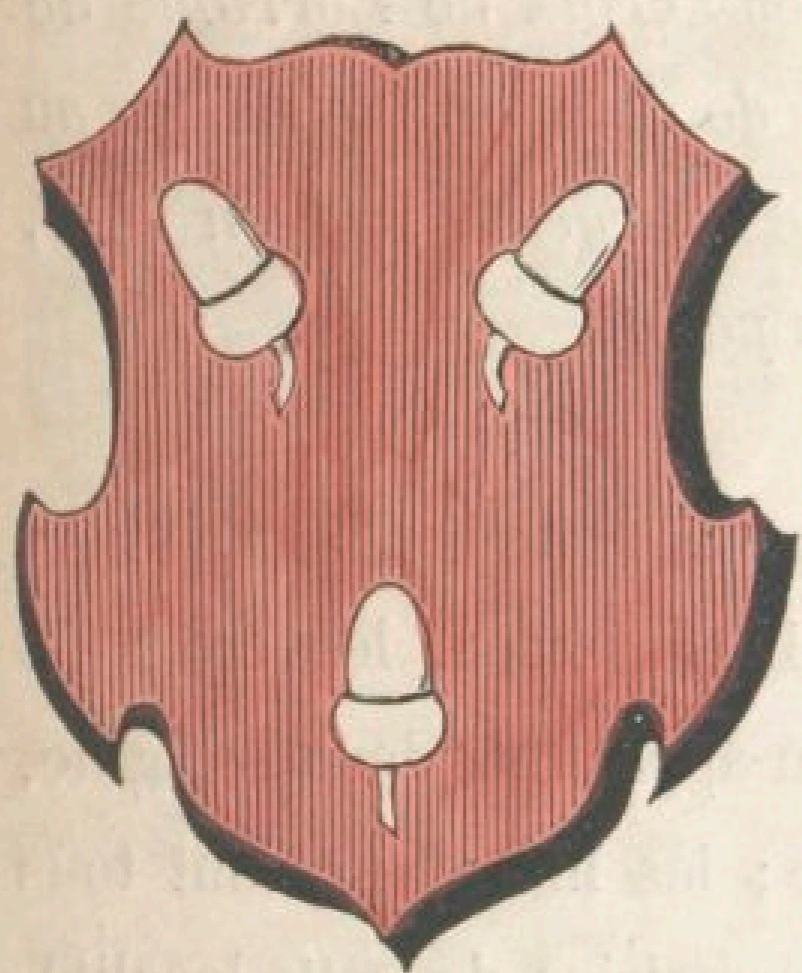
La ville de Lixheim, bâtie en 1608, par Frédéric V, prince palatin, fut achetée, en 1623, par Henri II, duc de Lorraine, et donnée par lui, l'année suivante, à la princesse Henriette, fille de François II, comte de Vaudémont, épouse de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, pour lequel, en 1629, elle fut érigée en principauté d'Empire, par Ferdinand II, empereur d'Allemagne.

Cette principauté comprenait les villages d'Arscheviller, Bickenholtz, Brouviller, Dannelbourg, Fleisheim, Hérange, Helling, Veckersviller et Vieux-Lixheim.

En 1608, Lixheim devint le siège d'une prévôté, bailliage d'Allemagne, de laquelle dépendaient: Bickenholtz, Fleisheim, Helling et Veckersviller, Dannelbourg, Hérange, Lixheim, Saint-Louis et Hoff.

Lixheim était, en 1751, le chef-lieu d'un bailliage, dont la

circonscription était beaucoup plus étendue que celle de la prévôté.



LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD : *De gueules, à trois glands montants d'argent.*

Longeville-lès-Saint-Avold ou Longeville-des-Glandières, a adopté le blason de son ancienne abbaye. Ces armoiries sont parlantes, et rappellent le nom primitif de Longeville ; elles figurent sur un sceau de ce monastère, de l'an 1365, avec la légende : *S. Abbatia sancti Martini in Glandariæ.*

L'abbaye de Saint-Martin de Longeville, ordre de saint Benoît, connue dans les anciens titres sous le nom de Glandière, fut fondée en 587, par Bodalgire, et rétablie en 836 par Louis-le-Débonnaire. Elle fut incendiée en 1552 par les troupes d'Albert de Brandebourg, et reconstruite plus tard.

Longeville était le chef-lieu d'une mairie ou justice, dépendant de l'abbaye et qui se composait de Vingerd'hal, Dourd'hal et Michen.



LONGUION : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de deux croix de Lorraine de même, et de deux croix tréflées au pied fiché d'argent, une en chef, l'autre en pointe.*

On trouve réunis, dans ce blason, les barbeaux et les croix de Lorraine, ce qui signifie que Longuion appartient, dans l'origine, au Barrois, et ensuite à la Lorraine ; les historiens sont tous d'accord quant à la composition des armoiries de cette localité, dont la fondation remonte au XIII^e siècle, et qui fut affranchie en 1270, par Thibaut II, comte de Bar.

Longuion, où il existait depuis longtemps des forges considérables, était autrefois le chef-lieu de la prévôté de ce nom, qui, en 1751, devint le siège d'un bailliage, dont la juridiction s'étendait sur cinquante-sept villages ou hameaux.



LONGWY : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croix pommetées au pied fiché d'argent.*

Les armoiries que nous donnons ici sont celles qui se trouvent représentées dans l'ouvrage de Stemmer.

Malte-Brun, dans la France illustrée,

dit : « Les armes de Longwy sont : D'azur à la bande d'argent. »

Ces dernières armoiries, qu'il ne faut pas confondre avec celles de la ville, sont les armes de la famille de Longwy, qui faisait partie de l'ancienne chevalerie.

Au moyen-âge, la ville et le comté de Longwy étaient possédés par des comtes particuliers. Des mariages firent passer successivement cette seigneurie dans les maisons de Luxembourg, de Bar et de Lorraine.

Cette ville fut réunie à la Lorraine par le mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine ; elle fut assiégée et prise plusieurs fois par les Français, rasée et rebâtie, puis elle appartint définitivement à la France en vertu du traité de Ryswick.

Longwy était le chef-lieu d'une prévôté, créée, en 1276, par le duc Ferry III, ainsi qu'il est dit dans la charte donnée par ce prince (1) : « cette ville et son château seront gouvernés

(1) V. Dom Calmet, Notice t. I, c. 682.

« suivant les lois de Biaumont, en sorte que les bourgeois de
 « mon franc châtel de Longwic, levant et couchant, gens nobles
 « ou vivans comme nobles, doivent avoir chevaux, harnois et
 « armures, pour nous accompagner dans toutes nos chevau-
 « chiers, ne payeront ne fermes, ne rentes, ne tonneaux par
 « toute la chatellenie ; et de la ville de Longwic doivent toutes
 « les franchises villes de la duchie de Lorraine, qui sont en
 « la loi de Biaumont, prendre droits et lois, et ordres et
 « mesures. »

Longwy devint plus tard le siège d'une subdélégation et d'un bailliage, sous la juridiction desquels étaient placés vingt-et-un villages ou hameaux.



LUNÉVILLE: *D'or, à la bande d'azur, chargée de trois croissants d'argent.*

Ces armoiries, qu'il ne faut pas confondre avec celles des anciens comtes de Lunéville, sont indiquées de la même manière par Durival. La bande chargée de trois croissants se retrouve sur le blason donné par Dominique Callot, ainsi que dans celui de 1608 ; quoique les émaux n'y soient pas indiqués, ces deux documents ne peuvent être invoqués pour établir que

Durival s'est trompé, comme on l'a prétendu (1). Cet auteur n'a fait que copier le travail de Claude Charles, dont l'autorité n'est point contestable. Selon Dom Calmet, la maison de Lunéville portait : « D'or, à la bande de *gueules* chargée de trois croissants montants d'argent. » Ces armoiries ne diffèrent de celles de la ville que par la couleur de la bande. D'où vient cette différence, et à quelle époque remontent les armes de Lunéville ? Ces deux questions sont assez difficiles à résoudre, faute de documents, mais on peut répondre que l'or rappelait la couleur principale que portaient les ducs de Lorraine, l'azur le ciel, et les croissants la lune, qui se trouve mieux à sa place sur le bleu que sur le rouge ; les armoiries de cette localité seraient alors des armes parlantes.

Au xvi^e siècle, Lunéville avait déjà des armes, témoin la relation du convoi funèbre du duc François I^{er}, par Émond du Boullay (1549), où il est relaté qu'au passage du corps de ce prince dans ce lieu, cent des notables habitants portaient chacun une torche « avec un écusson aux armes de la ville. » Celle-ci les possédait-elle en vertu d'un acte de concession, ou n'avait-elle fait qu'adopter celles de ses premiers seigneurs, en y apportant toutefois une légère modification ? Cette dernière supposition est assez admissible.

Quant aux croissants, que l'on voit figurer dans ces armoi-

(1) V. Dissertation de M. Joly, dans le Journal de la Société d'Archéologie lorraine, mars 1861.

ries, ils tirent très-probablement leur origine des souvenirs du paganisme, et viennent du culte que l'on rendait à Diane (la lune) près de la fontaine et dans le bois sacré de Léomont.

Lorsqu'on fortifiait Lunéville, en 1589, on découvrit deux statues en pierre, dont l'une représentait un homme tenant à la main une espèce d'enseigne sur laquelle était un croissant renversé, dont les pointes arrivaient jusque sur ses épaules.

Au x^e siècle, Lunéville était déjà le chef-lieu d'un comté considérable, que le duc de Lorraine Mathieu I^{er} réunit à ses États en 1167. Les ducs, ses successeurs, firent fortifier Lunéville, qui devint, dans la suite, l'une des places les plus importantes du duché.

Lunéville était le siège d'un bailliage considérable, dont la juridiction s'étendait sur près de cent soixante-neuf localités.



MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS : *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croisettes, recroisetées au pied fiché de même, cantonnés de quatre tours d'argent.*

Durival se borne à dire :
« Mandres porte les armes du duché de Bar, cantonnées de quatre tours d'argent maçonnées de sable. »

Mandres doit son surnom aux quatre tours qui flanquaient son ancien château, et dont la représentation dans ses armoiries en fait des armes parlantes.

Cette localité était le chef-lieu d'une prévôté, qui fut supprimée en 1751.



MARSAL : *Écartelé de gueules et d'or.*

Les historiens qui se sont occupés des armoiries de Marsal, et dans les ouvrages desquels nous avons puisé nos renseignements, sont tous d'accord sur ses émaux ; l'écartelure est également indiquée dans le blason de l'entrée du duc Henri II, en 1608, et dans le Héraut d'armes de Lorraine, par l'abbé de l'Étanche, mais sans indication des couleurs.

Marsal était le chef-lieu d'une prévôté, qui comprenait Haraucourt, Saint-Médard, Marsal et Bathelémont-lès-Marsal. Cette prévôté fut comprise dans la suppression de 1751.



MARVILLE : *Parti, au premier burelé d'argent et d'azur, de dix pièces, au lion de gueules à double queue, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout ; au second, d'azur à deux bars adossés d'or, accompagnés de quatre croix recroisetées au pied fiché d'argent.*

Marville fut possédé par les ducs de Luxembourg et les comtes de Bar ; c'est sans doute à cette particularité que font allusion ses armoiries, données par Stemer, et qui sont encore représentées de la même manière sur les sceaux de cette ville, dont plusieurs types existent au Trésor-des-Chartes de Lorraine et au musée de Verdun.

Au XIII^e siècle, Marville avait obtenu sa mise à la loi de Beaumont, et, au siècle suivant, Jean de Luxembourg et Henri, comte de Bar, y avaient établi une compagnie de vingt-cinq arbalétriers, qui étaient exempts de tout impôt, à condition qu'ils se rendraient partout où il leur serait commandé avec leurs chevaux. Ils étaient tenus de suivre à la guerre les deux princes souverains du comté et d'assister en armes à leur mariage et à leur pompe funèbre sous peine d'amende.

Marville fut cédé à la France par le traité des Pyrénées (1659) ; ses fortifications et son château furent démolis. Cette





METZ

ville était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale et bailliagère composée de douze localités.

METZ: Parti d'argent et de sable, l'écu surmonté d'une couronne murale d'or; pour cimier, une pucelle de carnation, couronnée de trois tours d'or, et tenant une palme de la main gauche. (Voyez la planche IV.)

L'écusson primitif de la ville de Metz, que l'on voit reproduit sur presque tous ses monuments, est: Parti d'argent et de sable. Le blason de cette ville, représenté sur les planches de la relation du Voyage d'Henri IV à Metz, par Fabert, en 1640, ainsi que le blason donné par Dom Calmet, dans son Histoire de Lorraine, sont aussi d'argent et de sable. On retrouve encore l'écu blanc et noir sur les monnaies gravées dans le même ouvrage, et sur celles qui sont représentées dans la relation du Voyage d'Henri IV; sur la plupart de ces monnaies, l'écusson messin est placé en cœur du double aigle de l'Empire. Le Traité du département de Metz, par Stemer, en 1756, offre de la manière suivante les armoiries de la cité messine: Parti d'argent et de sable, l'écu timbré pour cimier d'un buste de jeune fille, tenant de la main droite une fleur de lis et de la main gauche une palme. On voit encore ces armoiries représentées de la même façon sur un grand nombre d'ouvrages, notamment sur les ordonnances des maîtres-échevins, en tête des atours de Metz; sur le Journal du séjour de Louis XV à Metz, en 1744, etc.

Que signifient les armes de Metz, et à quelle particularité fait allusion la jeune vierge qui les surmonte ?

Suivant quelques historiens, la pucelle, qui est placée au-dessus des armes de Metz, signifie que cette ville n'a jamais été prise depuis une époque très reculée ; suivant d'autres, la jeune vierge fut mise dans les armoiries de cette ville en témoignage de la fidélité des Messins et de leur attachement à la France.

On raconte encore qu'à l'époque de la conquête des Gaules par César, celui-ci avait laissé le soin de soumettre le pays des *Médiomatrices* à un de ses lieutenants du nom de *Metius* (1) ; ce dernier, habitué aux triomphes, s'approcha des murs de *Divodurum*, et, au nom de César, il somma les *Médiomatrices* de se reconnaître tributaires du peuple romain ; bien plus, il leur intima l'ordre de placer sur les portes de leur capitale, en signe de soumission, les armes du conquérant.

Une telle proposition était l'outrage le plus sanglant que l'on pût adresser à l'honneur des *Médiomatrices*. Leur réponse fut ce qu'elle devait être. Ne prenant conseil que de son cœur, un vieillard, triste et impassible, répondit à *Metius* :

Jamais d'autres armes ne prendrons
Que celles que nous eslrions,
Et nous disons pour reconfort
Que nous voulons la vie ou la mort.

(1) V. La Moselle, monuments, paysages, histoire, publiée à Metz en 1853, par M. Ch. Abel.

Les vraies marques de nostre amour
Sont comme la nuit et le jour.
Ce sont deux points oppositoirs
Que signifie le blanc et le noir.
Le blanc signifie Dieu,
Du'en paradis tient son hault lieu,
Et Lucifer, en son manoir
Infernal, signifie noir (1).

Sa harangue terminée, le Médiomatrice se retira, laissant les Romains muets de surprise. La réponse des habitants de Divodurum fut rapportée à César, qui donna l'ordre de mettre la ville à feu et à sang.

De Divodurum, il ne resta plus qu'un monceau de cendres fumantes ; la colline, baignée par la Moselle et la Seille, et sur laquelle existait une forteresse fameuse, fut jonchée de ruines et de débris sans nom. Du peuple médiomatrice, ceux qui avaient survécu au massacre général s'enfuirent dans les forêts voisines, pleurant leur ville détruite, leurs femmes violées, leurs demeures saccagées, leurs enfants et leurs pères passés au fil de l'épée.

A ce spectacle navrant, le cœur de Metius ne put rester insensible ; il rappela les anciens habitants de Divodurum et leur permit de reconstruire leur ville.

Une année ne s'était pas écoulée que la colline se couvrait

(1) Chronique en vers, xv^e siècle, manuscrit de la bibliothèque de Metz.

d'habitations nouvelles ; les ondes de la Moselle et de la Seille reflétèrent bientôt une cité opulente, dont les proportions et l'importance firent oublier celles de Divodurum.

Il n'y eut pas jusqu'au nom de cette ancienne capitale des Médiomatrices qui ne disparût. Il fit place à celui de *Metis*, que la ville conserva pour rappeler à la postérité que Metius en avait ordonné la reconstruction.

Le magnanime capitaine ne s'arrêta point là dans son œuvre réparatrice. L'amour des Médiomatrices pour leurs armoiries l'avait ému ; il restitua aux habitants de Metis leur écu blanc et noir, mais à la condition que les couleurs auraient une autre signification que celle qui avait été adoptée dans le principe. Le noir devait perpétuer le chagrin qu'avait Metius d'avoir été obligé de détruire Divodurum ; le blanc devait rappeler la joie qu'il ressentait d'avoir fait revivre l'antique patrie des Médiomatrices.

C'est à partir de cette époque que les Messins n'ont plus cessé d'arborer le blanc et le noir comme couleurs nationales. Ces couleurs entrèrent aussi comme élément constitutif dans l'agencement du costume de leurs magistrats.

Les historiens prétendent que Metius, après avoir fait reconstruire la ville de Metis, éleva autour de cette cité une enceinte de fortes murailles protégées par de grosses tours.

Il établit la principale sur les bords de la Moselle, dans la région méridionale, en sorte qu'elle commandait toute la vallée. Cette tour occupait un angle des fortifications qui se dirigeaient vers la Seille, d'un côté, tandis que de l'autre, elles lon-

geaient la Moselle : de là, le nom de *tour d'Anglemur*, qui lui fut donné.

La ceinture de murailles une fois élevée autour de leur ville, les Messins cherchèrent à se rendre les divinités favorables par de nombreux sacrifices. Le principal consista, dit-on, dans l'holocauste d'une vierge ; on enmura une jeune fille de quatorze ans dans la tour d'Anglemur ; les habitants de Metz crurent ainsi rendre leur ville inviolable, et c'est probablement à cause de cette particularité que la jeune vierge apparut plus tard dans les armes de Metz.

La chronique raconte ce fait dans les termes suivants :

Quand on fit la tour d'Anglemur
Pour avoir la citee duree
Les anciens disent et murmurent
Que une pucelle y fut muree.

—
On y posa les armes de cette nature
D'une pucelle faisoit pour memoire.
Au-dessus du blanc et du noir.

Il ne faut cependant accorder qu'une faible croyance à cette légende, et rechercher ailleurs l'origine des armes de Metz (1).

(1) La création de l'art héraldique, proprement dit, ne date que de la fin du XIII^e siècle.

Ce n'est qu'en 1325, que les bourgeois de Metz adoptèrent des couleurs nationales et qu'ils se composèrent une bannière blanche et noire, sur laquelle était représenté saint Etienne ; insensiblement, ces couleurs furent acceptées comme emblèmes. C'était cet oriflamme qui conduisait les Messins aux combats, souvent à la victoire.



Armoiries de la ville de Metz au XIV^e siècle

Vers le milieu du XIV^e siècle, quand il vint de mode d'avoir un blason, la bourgeoisie messine eut le sien, qu'elle composa avec les deux couleurs de sa bannière, le blanc et le noir. Metz adopta, pour armoiries, un écusson : *Parti d'argent et de sable.*

Depuis cette époque, le blanc et le noir ont toujours été les couleurs messines. Elles brillèrent sur le drapeau messin au siège de Commercy, et, en 1443, lors de la prise de Château-Bréhain, etc.

Trois cents hommes, bannieres, escussions et penons
 Avec seize cens Pietons,
 En allarent devant Fleville,
 Pour les froter mieulx que d'estrille
 Revindrent sans playe ni meshain,
 Et allarent a Chasteau Brehain
 Que fut assailli et eschelle,
 Brin, et puis ars et brusle.

Sy Messains ont fait defaillance,
 Sy ont-ils fait plusieurs vaillances,
 Jamais fortune ne séjourne,
 Que tousjours sa roue ne tourne.

En 1462, les soldoyeurs au service de la cité étaient vêtus de blanc et de noir; en 1473, les compagnies que la ville équipa portaient, comme signe de ralliement, un écusson blanc et noir. En 1469, tous les soldats messins avaient une écharpe blanche et noire, et en 1493, c'était l'équipement complet qui était blanc et noir. L'exemple de l'agencement des couleurs nationales dans le costume était donné par les magistrats eux-mêmes.

Comme ville libre et impériale, Metz eut encore pour emblème héraldique l'aigle de l'Empire, aux ailes éployées, à deux



Fac-simile du sceau sur lequel sont représentées les armes de Metz en 1559.

et têtes nimbées, portant sur la poitrine l'écu parti d'argent et de sable. Ces armoiries existent non-seulement sur les monnaies

messines, mais on les voit encore sur un sceau qui se trouve appliqué au bas d'un atour du 7 juillet 1559 (1).

Ce blason fut usité jusqu'en 1634, pour montrer que la ville de Metz ne reconnaissait pour suzerain que l'empereur d'Allemagne, et qu'elle était ville libre et impériale (2) :

Les premiers qui Metz tenoient,
De l'empereur le reprenoient.

Ce n'est qu'en 1624, que l'on voit apparaître la jeune vierge, surnommée la Pucelle, au-dessus de l'écu messin. La Relation du voyage d'Henri IV à Metz, par Fabert, en 1610, est accompagnée de gravures et d'un plan de la ville, orné de l'écusson messin sans la Pucelle ; sur la planche qui se trouve à la page 17, on voit un groupe de personnages représentant les cornettes de cavalerie ; l'un de ces personnages tient un drapeau blanc sur lequel on aperçoit l'écusson blanc et noir sans couronne et sans pucelle.

La compagnie des bouchers était vêtue de noir et de blanc....
« Henry de Guerlange en estoit le chef, son lieutenant, appelé
« Jean Magdelaine, le secondoit en bonne façon et qualité

(1) Archives municipales de Metz, carton 89. — Nous avons reproduit ce sceau d'après un croquis que nous devons à l'obligeance de M. Ch. Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz.

(2) On retrouve la même particularité dans les armoiries de Toul et de Verdun, ce qui s'explique tout naturellement, parce que, d'après le droit féodal allemand, la présence de l'aigle impériale dans les armes d'une ville, suffisait pour en prouver l'immédiateté.

« d'habits ; Pierron Petit-Jean, son cornette, ne paroissoit pas
« moins ; la cornette estoit de damas noir, d'un et d'autre costé
« de laquelle y avoit une croix de satin blanc, avec force fleurs
« de lys de mesme satin, la frange estoit de soye, « *blanche et*
« *noire, couleurs de la ville.* »

« Le maistre-eschevin, Nicolas Maguin, après avoir commis
« sa compagnie à la charge et conduite de son lieutenant,
« retourne à la ville pour y prendre le corps de la justice ; il les
« rencontre à la sortie avec Messieurs de la noblesse et officiers
« du roy, à la teste desquels il prit place, et les mena en bon
« ordre jusques au lieu où il eut advis qu'il trouveroit sa Majesté ;
« chacun peut penser que ceste troupe, qui recueilloit tous
« les premiers de la ville, n'avoit rien obmis de ce qui pou-
« voit la faire paroistre, et rendre agréable aux yeux du roy.
« Elle estoit suivie des officiers de la justice et autres, tous vestus
« à l'avantage, avec marque de *blanc et de noir, qui sont les*
« *couleurs et livrées de la ville*, portée aussi par les messa-
« giers à pied, les lacquais et autres, en grand nombre. »

L'un des cavaliers représentés sur la planche 23, tient un drapeau sur lequel on voit les armoiries du roi, celles du maître-échevin et l'écusson blanc et noir, sans couronne, ni pucelle.

Sur le couvercle du vase d'orfèvrerie offert à Henri IV, par les habitants de Metz, et qui se trouve à la page 58, on voit un personnage nu et soutenant l'écu messin.

A quel sexe appartient ce personnage ; le ciseleur a-t-il

voulu représenter la Pucelle, ou la ville de Metz ? Il n'en est pas question dans le texte ; on peut donc admettre l'une ou l'autre version.

Le maître-échevin Fabert, qui ne parlait, en 1610, que de l'écu blanc et noir, s'exprime ainsi, en 1624, à l'occasion de la réception, à Metz, de la duchesse d'Épernon :



Armoiries de la ville de Metz
en 1624.

« Metz prend le nom de Pucelle et en timbre ses armes, pour témoigner à la postérité qu'elle n'a jamais été prise de force par aucun. »

C'est depuis cette époque seulement, que la jeune vierge est devenue un appendice inséparable des armes de Metz, et les jetons des maîtres-échevins portèrent désormais la Pucelle au-dessus de l'écusson municipal (1).

Les armes de Metz existèrent ainsi jusqu'à la Révolution, époque à laquelle les armoiries furent généralement supprimées.

(1) V. Recherches sur les jetons des maîtres-échevins de Metz, par M. Ch. Robert.— Les maîtres-échevins, à leur installation, faisaient frapper des jetons portant d'un côté leur blason, et, de l'autre, les armoiries de la ville, puis ils les jetaient dans la foule au sortir de l'église Saint-Pierre, où ils venaient de prêter serment sur les saints évangiles.

Sous le premier Empire, la ville de Metz rentra en possession de ses armes, mais le blason en fut modifié, ainsi que le prouve l'extrait des lettres-patentes dont voici la reproduction (1) :

LETTRES-PATENTES DE L'EMPEREUR NAPOLEON I^{er}, PORTANT
CONCESSION D'ARMOIRIES A LA VILLE DE METZ.

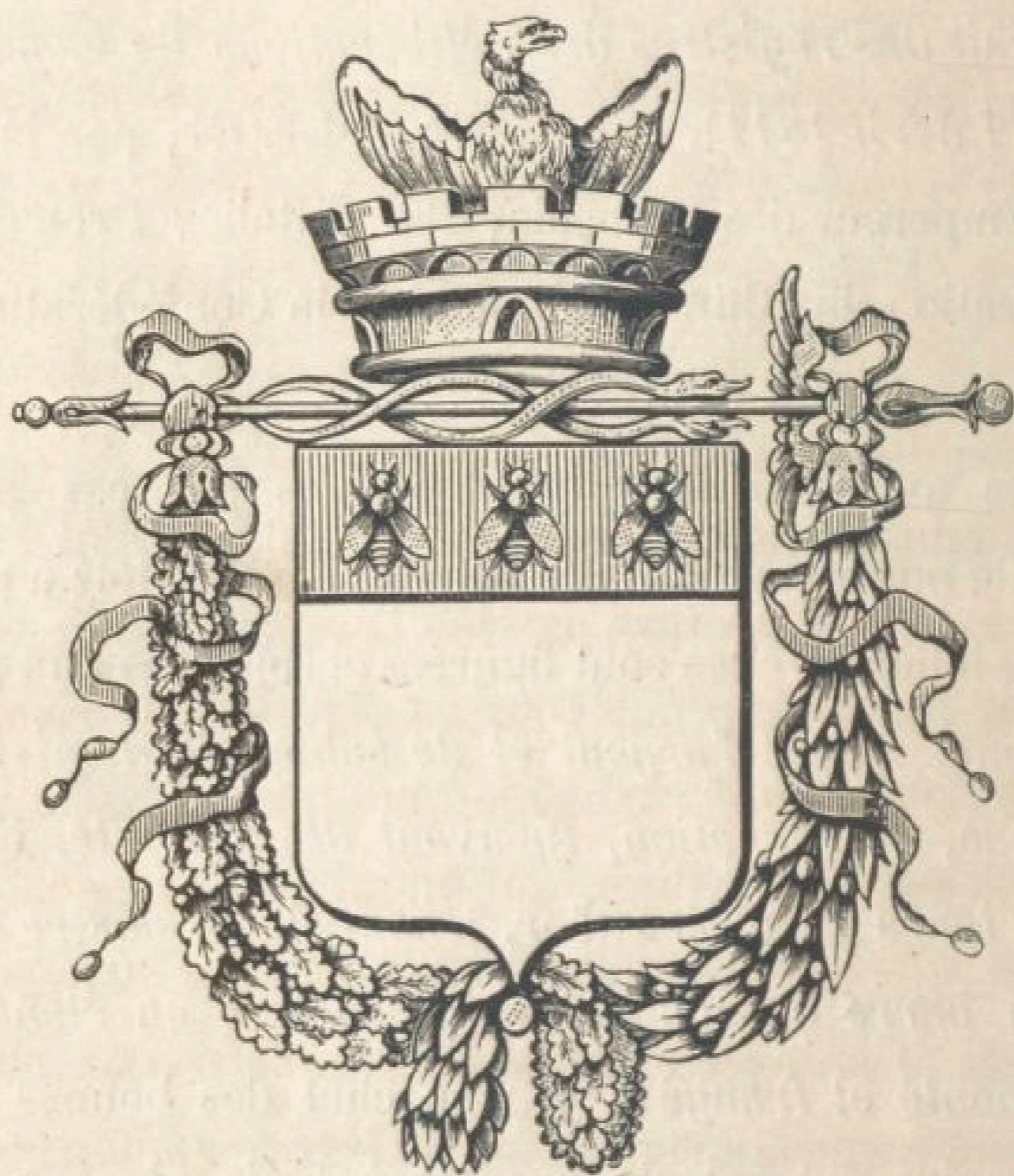
(Extrait des registres des délibérations du Conseil municipal, du 11 avril 1811). «..... NAPOLEON, par la grâce de
« Dieu, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la
« Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse,
« à tous présents et à venir, salut.....

« Nous avons autorisé et autorisons par ces présentes,
« signées de notre main, notre bonne ville de Metz à porter les
« armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes
« et qui sont: *Parti d'argent et de sable à la demi-figure de*
« *femme nue, de carnation, mouvant de la pointe, couronnée*
« *de trois tours crénelées d'or, tenant de la dextre une épée*
« *haute en barre d'azur, et de la sénestre un étendard tri-*
« *colore monté et frangé d'or ; au chef des bonnes villes de*
« *notre Empire qui est de gueules à trois abeilles en fasce*
« *d'or.*

« Voulons que les ornements extérieurs desdites armoi-

(1) C'est encore à l'obligeance de feu M. Lorrain que nous devons la communication des lettres-patentes de Napoléon I^{er} et de Louis XVIII.

« ries, ainsi que ceux des autres bonnes villes, consistent en
 « une couronne murale à sept créneaux d'or, sommée d'une
 « aigle naissante d'or pour cimier, et en deux festons servant
 « de lambrequins, l'un à dextre, de chêne, l'autre à sénestre,
 « d'olivier, aussi d'or, nouées et rattachées par des bandelettes
 « de gueules, à un caducée d'or posé en fasce au-dessus du
 « chef de l'écu.....



Armoiries de la ville de Metz sous l'Empire (1810).

« Donné, à Paris, le vingt-unième jour du mois de novembre
 « de l'an de grâce mil huit cent dix. Signé : NAPOLEON.
 « Contresigné : CAMBACÉRÈS. »

On voit, par ce qui précède, que, sous l'Empire, la Pucelle fut conservée dans le blason messin, et elle est devenue de notoriété publique par ce seul fait.

C'est en cet état que la Restauration trouva les armes de Metz. Le 26 septembre 1814, une ordonnance royale autorisa les villes à reprendre leurs anciennes armoiries, et la cité messine fut autorisée à porter : *d'argent au pal de gueules chargé d'un cœur d'argent* (1).

Les magistrats messins s'empressèrent de réclamer contre cette erreur et, le 12 octobre 1816, Metz reçut des lettres-patentes ainsi conçues :

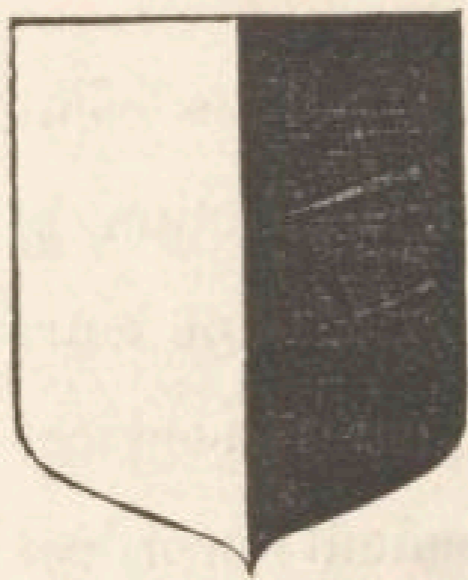
« LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de
« Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et des com-
« munes de notre Royaume un témoignage de notre affection, et
« perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs
« ancêtres ont rendus aux Rois, nos prédécesseurs, services
« consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées
« auxdites villes et communes, et dont elles sont l'emblème ;
« nous avons, par notre ordonnance du vingt-six septembre mil
« huit cent quatorze, autorisé les villes, communes et corpora-
« tions de notre Royaume à reprendre leurs anciennes armoiries,
« à la charge de se pourvoir à cet effet par devant notre commis-
« sion du Sceau ; nous réservant d'en accorder à celles des villes,

(1) V. Introduction, p. 24.

« communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de
 « nous, ou de nos prédécesseurs, et, par notre ordonnance du
 « vingt-six décembre suivant, nous avons divisé en trois classes
 « lesdites villes, communes et corporations.

« En conséquence, le sieur Turmel, maire de la ville de
 « Metz, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal,
 « du dix-huit avril dernier, s'est retiré par devant notre amé
 « et féal chevalier Chancelier de France, le sieur Dambray,
 « commandeur de nos ordres, lequel a fait vérifier, en sa présence,
 « par notre commission du Sceau, que le Conseil municipal de
 « ladite ville de Metz a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des
 « lettres-patentes portant concession des armoiries suivantes :



« *Parti d'argent et de sable, ainsi que*
 « *ladite ville en jouit de temps immémo-*
 « *rial.*

« Et sur la présentation qui nous a été
 « faite de l'avis de notre commission du
 « Sceau et des conclusions de notre Com-
 « missaire, faisant près d'elle fonction de ministère public, nous
 « avons, par ces présentes, signées de notre main, autorisé
 « et autorisons la ville de Metz à porter les armoiries ci-dessus
 « énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux pré-
 « sentes.

« Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre Cour
 « royale de Metz de publier et enregistrer les présentes, car tel
 « est notre bon plaisir ; et, afin que ce soit chose ferme et stable

« à toujours, notre amé et féal chevalier, Chancelier de France,
« le sieur Dambray, y a fait apposer, par nos ordres, notre
« grand Sceau, en présence de notre commission du Sceau.

« Donné à Paris, le douzième jour d'octobre de l'an de
« grâce mil huit cent seize et de notre règne le vingt-deuxième.
« Signé : LOUIS. Contresigné : DAMBRAY.

« Vues, publiées et transcrites, du consentement du Procureur
« général et du Roi, et sur la réquisition de M. le Maire de
« la ville de Metz, en exécution de l'arrêt de la Cour de ce jour,
« onze décembre mil huit cent seize. Signé : VITERNE. »

Il n'est aucunement question de la Pucelle dans les lettres-patentes données à la ville de Metz par Louis XVIII, elle ne figure pas non plus dans le blason peint sur le parchemin, ce qui n'a pas empêché de l'ajouter sur les monuments.

Metz, la cité guerrière par excellence, aime à se parer de son titre de vierge, et la Pucelle, due à l'imagination d'Abraham Fabert, est pour les Messins, un appendice inséparable de leurs armoiries, lesquelles font allusion à l'un des plus beaux titres de gloire de la ville de Metz, qui est de n'avoir jamais été prise depuis les temps reculés.

Dans les temps anciens, Metz, *Divodurum*, *Mediomatricorum civitas*, *Mediomatricis* et par contraction, *Mettis*, *Metæ*, se donna volontairement aux Romains qui, en retour, lui accordèrent le droit de cité et l'enrichirent de somptueux monuments. S'étant de même soumise aux Francs, en 510, elle fut la capitale des royaumes d'Austrasie et de Lorraine, puis, quand le

pouvoir échappa aux mains des successeurs de Charlemagne, elle sut courageusement ressaisir son indépendance et contraindre les empereurs d'Allemagne à la déclarer ville libre et impériale. Rendue à la liberté, elle se constitua en république administrée par un conseil qualifié de *Seigneurs-Treize* et qui était tiré des six *Paraiges messins*.

Sous le gouvernement de ses paraiges, Metz était parvenue à un degré inouï de prospérité ; cette ville adhéra, en 1552, au traité de Chambord et reçut garnison française. Dès lors, les destinés de la République messine furent accomplis. Cédée à la France, avec les deux cent quatorze villages de son territoire, par le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, elle devint la capitale de la province des Trois-Évêchés, et plus tard, le chef-lieu du département de la Moselle.

On sait que Metz était une place de guerre de premier ordre, l'une des plus fortes de France, et que cette ville fut livrée aux armées allemandes, en 1870, par la trahison de l'infâme maréchal Bazaine.

La plume tombe des mains lorsqu'on est forcé d'enregistrer de tels faits, jusqu'alors inconnus dans l'Histoire : 172,000 hommes, dont la Garde impériale, trois maréchaux de France, 76 généraux, 6,000 officiers de tous grades, 57 drapeaux ; plus de 1,600 pièces de canons de tous calibres, 300,000 fusils, 2,000 fourgons, etc., furent *abandonnés* à l'ennemi, en vertu de la plus honteuse capitulation.



MIRECOURT : *De sinople à la fasces d'or.*

Les historiens sont tous d'accord sur les anciennes armoiries de Mirecourt ; les armes de 1608 sont également représentées avec une fasces, mais les émaux ne sont pas indiqués ; il est, cependant, très-

probable qu'elles n'ont point varié, et qu'elles subsistèrent ainsi jusqu'à l'époque de la Révolution.

Sous le premier Empire, Mirecourt reçut d'autres armoiries, ainsi que le prouvent les lettres-patentes qui suivent :

LETTRES-PATENTES DE NAPOLÉON I^{er}, PORTANT CONCESSION D'ARMOIRIES
A LA VILLE DE MIRECOURT.

« NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, Empereur des Français, Roi
« d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confé-
« dération suisse, à tous présents et à venir, salut.

« Par notre décret du 17 mai 1809, nous avons déterminé que les villes,
« communes et corporations qui désireraient obtenir des lettres-patentes
« portant concession d'armoiries, pourraient, après s'être fait préalablement
« autoriser par les autorités administratives compétentes, s'adresser à notre
« cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, lequel prendrait nos ordres
« à cet effet.

« En conséquence, le sieur Thirion, maire de la ville de Mirecourt,
« département des Vosges, s'est retiré par devant notre cousin le Prince
« Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos lettres-patentes portant
« concession d'armoiries.

« Sur quoi notredit cousin le Prince Archichancelier de l'Empire a fait

« vérifier, en sa présence, par notre conseil du Sceau des titres, que le Conseil municipal de la ville de Mirecourt, dans une délibération à laquelle furent présents les sieurs Thirion, maire, Barbier, Eigter, Froment, Pochard, Limouse, Boulet, Cornebois, Guillard, Delavie, Bastien, Lambert, Cotel Jean-Baptiste, Ronfort, Leblanc, Phulpin, a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant concession d'armoiries, et que ladite délibération a été approuvée par les autorités administratives compétentes;

« Et, sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre conseil du Sceau des titres et des conclusions de notre Procureur général, nous avons autorisé et autorisons, par ces présentes, signées de notre main, la ville de Mirecourt à porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes, et qui sont:



« D'azur à la bande d'or, franc quartier des villes de troisième classe, qui est à sénestre de gueules chargé d'un N d'argent surmonté d'une étoile rayonnante du même, brochant au neuvième de l'écu, et pour livrées, les couleurs de l'écu. . . .
« Voulons que les ornements extérieurs desdites armoiries, ainsi que ceux des autres villes de troisième classe de notre Empire, consistent en une corbeille d'argent remplie de gerbes d'or pour cimier à laquelle sont attachés deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre, d'olivier, l'autre à sénestre, de chêne de sinople, noués de bandelettes de gueules.

« Chargeons notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire de donner communication des présentes au Sénat et de les faire transcrire sur ses registres; car tel est notre bon plaisir. Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du conseil du Sceau des titres.

« Donné en notre Palais de Saint-Cloud, le deuxième jour de l'an de grâce mil huit cent onze.

« Signé : NAPOLÉON; Contresigné : CAMBACÉRÈS et LAPLACE. »

Mirecourt qui appartenait, dans l'origine, aux évêques de Toul, passa en la possession des ducs de Lorraine, en 1284, sous

le règne de Ferry III. Mirecourt était autrefois le siège d'un des trois grands bailliages de Lorraine, appelé le bailliage de Vosges; cette ville était peu fortifiée, mais elle avait un château défendu par plusieurs bastions qui furent détruits, ainsi que le château, en 1670.

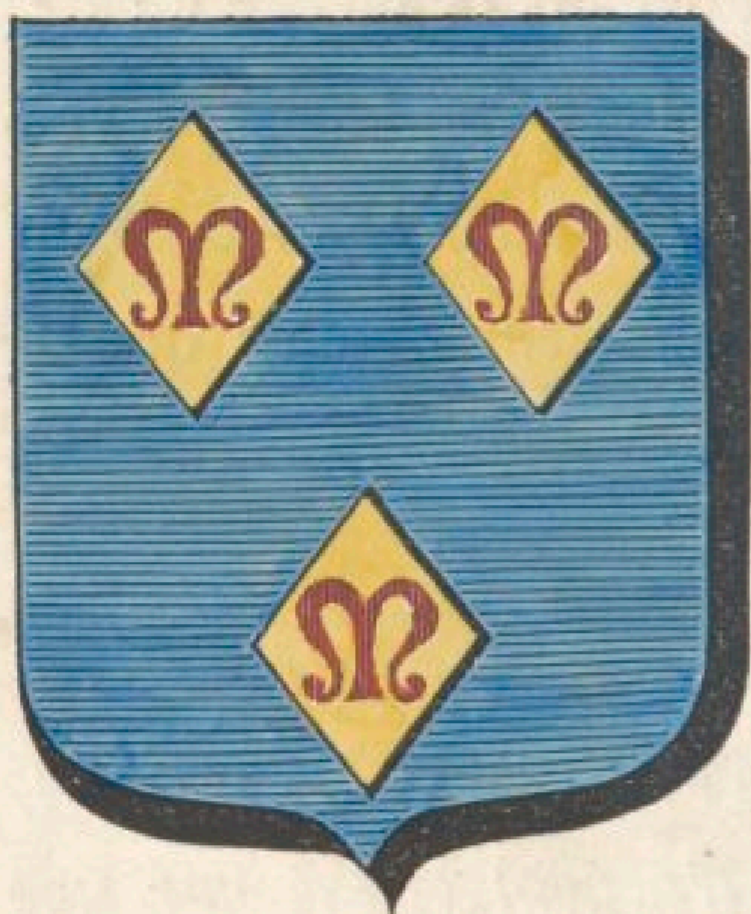


MONTFAUCON : *De gueules, au faucon d'argent, posé sur une montagne de même.*

Ces armoiries, qui nous ont été communiquées par M. F. Liénard, sont ce que l'on appelle des armes parlantes.

Il existait anciennement à Montfaucou un château fort, qui avait été bâti par Godefroy de Bouillon; ce château fut démoli, dans la suite, par ordre de Henri IV, roi de France.

Montfaucou avait pour seigneurs les chanoines de l'abbaye de ce nom, et dépendait du diocèse de Verdun.



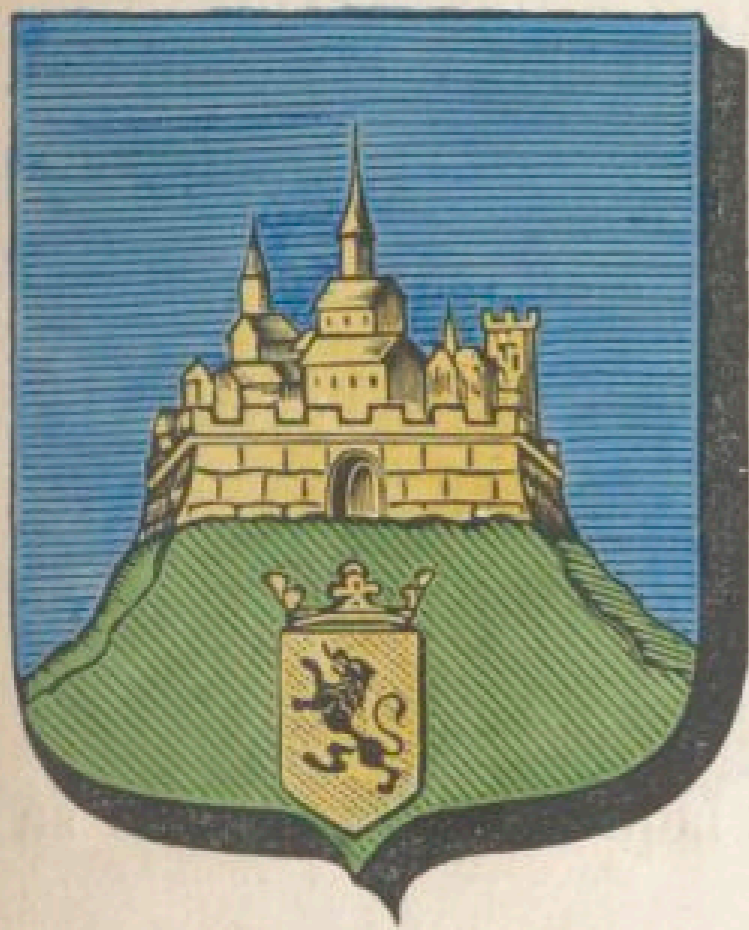
MONTHUREUX - SUR - SAONE: *D'azur, à trois losanges d'or, chargés d'un M antique de gueules.* —

Ces armoiries sont celles de Guillaume, sire de Monstreuil; on les remarque sur un sceau de l'an 1321, avec la légende : *Sigillum*

Monasteriolum ad Sagonam.

La petite ville de Monthureux-sur-Saône, située sur un monticule entouré presque entièrement par la Saône, appartenait à la Lorraine, et s'appelait anciennement Monstreuil: et Montreville; ce bourg où se tenaient des foires et marchés, était un des lieux les plus considérables de la contrée.

Le duc René II avait fait construire sur une hauteur qui domine le centre de Monthureux, un château-fort pour arrêter les courses des Bourguignons. Ce château, dont on voit encore quelques ruines et les fossés qui l'entouraient, fut probablement détruit au xvii^e siècle. Monthureux était un des points importants de la ligne de défense que les Gallo-Belges avaient élevée sur la rive droite de la Saône, contre les légions de César.



MONTMÉDY : *D'azur, à une ville d'or bâtie sur une montagne de sinople, chargée en pointe d'un écusson d'or, couronné de même et surchargé d'un lion de sable.*

Ces armoiries sont les armes modernes de Montmédy, ainsi que le prouve l'empreinte d'un sceau de cette ville, que nous possédons ; sur ce sceau, l'écu est surmonté d'une couronne murale et entouré de palmes et de lauriers ; en exergue : VILLE DE MONTMÉDY (MEUSE).

Les armoiries de Montmédy sont encore décrites de la même manière dans l'Armorial de 1696 et dans le Dictionnaire des communes de France, par Giraud de Saint-Fargeaud ; dans l'Armorial des souverains et dans la France illustrée, par Malte-Brun.

Les anciennes armoiries de Montmédy, données par Stemer, sont : Parti de Los et de Chiny, au premier burelé de gueules et d'argent de dix pièces ; au second d'azur semé de croisettes d'or, aux deux truites adossées d'argent, mises en pal et brochant sur le semé ; l'écu surmonté d'une tour d'or.

Ces armoiries sont encore représentées de la même façon sur un sceau qui existe au musée de Verdun.



Anciennes armoiries
de Montmédy.

Ce dernier blason est celui des anciens seigneurs de Montmédy. Cette localité était autrefois la capitale du comté de Chiny, et les historiens prétendent que ce fut Arnould III, comte de Los et de Chiny, qui fit bâtir et fortifier cette ville, dans laquelle il avait fixé sa résidence.

Montmédy fut, à des époques différentes, bouleversé par des révolutions, et eut à soutenir plusieurs sièges. Cette ville fut prise par le duc d'Orléans, en 1401, et reprise, en 1409, par Antoine, duc de Luxembourg. En 1443, elle tomba au pouvoir de Charles-le-Téméraire et, en 1657, elle fut assiégée et prise par les troupes françaises commandées par le maréchal de La Ferté.

La ville de Montmédy fut enfin cédée à la France en 1659, puis elle devint, en 1661, le chef-lieu de la prévôté de ce nom.



MONTZÉVILLE : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or, l'écu brisé d'un bâton de gueules, péri en bande.*

Ces armoiries sont celles du prince de Condé, qui possédait le Clermontois, dans lequel était comprise la prévôté de Montzévillie, siège de celle dite des Montignons, et qui

avait dans son ressort, les localités dont les noms suivent : Béthelainville, Béthincourt, Choisel, Cumières, Esnes, Forges, Fromerévillie, Germonville, en partie ; Haucourt, Lombut, Malaucourt et Vignéville.



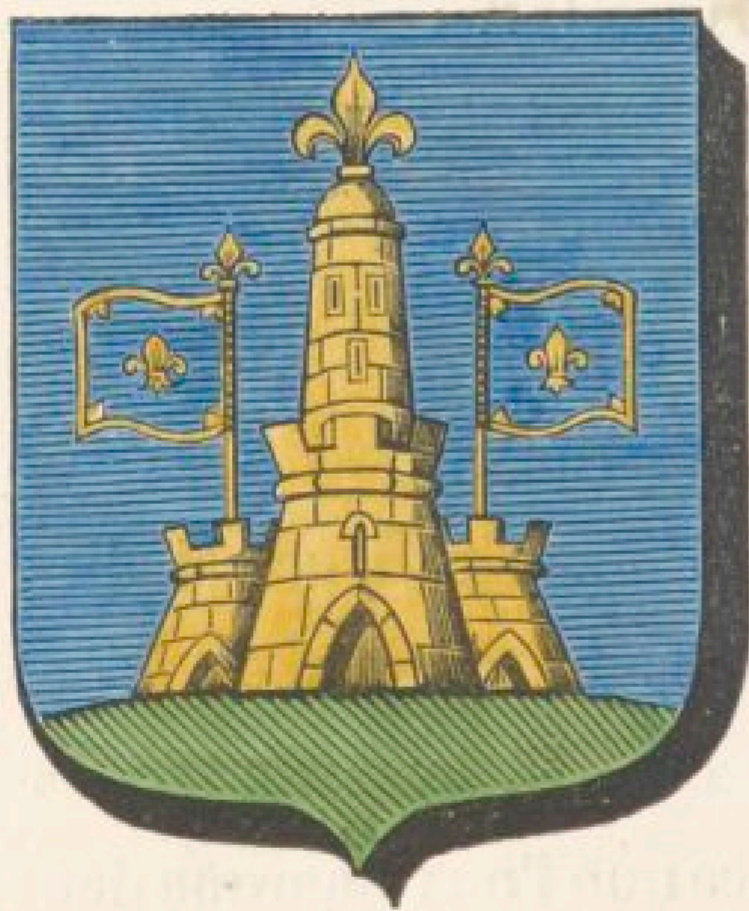
MORHANGE : *D'azur, au monde d'or cintré de sable et surmonté d'une croix d'or.*

Cette description est tirée du Livre de Hérauderie ; Durival dit : « Porte, d'azur, au monde d'or, bandé de sable ; à la croix d'or. »

La différence que l'on remarque dans la description de Durival, trouve aisément son explication, en ce sens que cet auteur a peut-être écrit *bandé* pour *cintré* ; quoiqu'il en soit, le dessin colorié par Claude Charles ne laisse aucun doute.

Morhange à la Haute-Tour, était autrefois le chef-lieu d'une terre considérable, qui avait titre de comté et droit de buffet, depuis les temps les plus reculés. Au xvii^e siècle, ce bourg était fortifié et défendu par deux châteaux, entre lesquels s'élevait une haute tour à laquelle Morhange doit son surnom. En 1736, le duc de Lorraine François III érigea Morhange en un chef-lieu de prévôté bailliagère et seigneuriale.

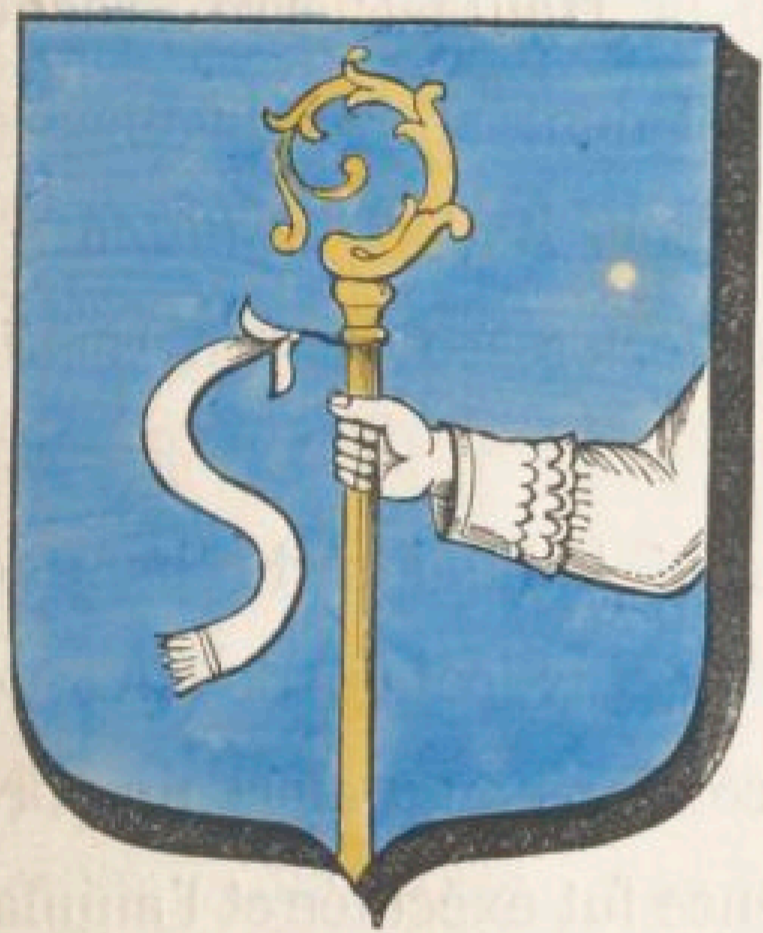
Les lieux qui dépendaient de cette prévôté étaient : Morhange, Achain, Bermering, partie de Dalhain, Destrinch, Einchwiller, Harprich, la Haute-Suisse, Landroff, Lidrequin, Lidrezing et Marthil; Pévange, Racrange, Riche et Metzling; Rodalbe, Rode, Villers-aux-Oies, Zarbeling et Sotzeling.



MOUZON : *D'azur, au château de trois tours d'or, celle du milieu tourellée et sommée d'une fleur de lis de même; accompagnée de deux panonceaux, l'un à dextre, l'autre à sénestre, d'azur, semés de fleurs de lis d'or et frangés de même, issants du sommet de chaque tour, le tout terrassé de sinople.*

Mouzon était autrefois fortifiée ; mais ses fortifications furent détruites, en 1671, par ordre de Louis XIV.

En 1634, Mouzon était le siège d'un bailliage royal, qui comprenait sous sa juridiction : Mouzon, Aillicourt, Amblimont, Autreville, Autrecourt, Brévilley, Cesse, Flabas, Létanne, Mairy, Pourron, le grand et le petit Remilly, Villers-devant-Mouzon, Euilly, Tétaigne et Vaux.



MOYENMOUTIER : *D'azur, au dextrochère de carnation, vêtu d'argent et tenant une crosse abbatiale d'or, en pal.*

Ces armoiries sont celles de l'ancien monastère de Moyennoutier ; elles sont représentées à la page 251 du Héraut d'armes de Lorraine et Barrois, par Dominique Callot, et figurent probablement sur les sceaux de l'abbaye.

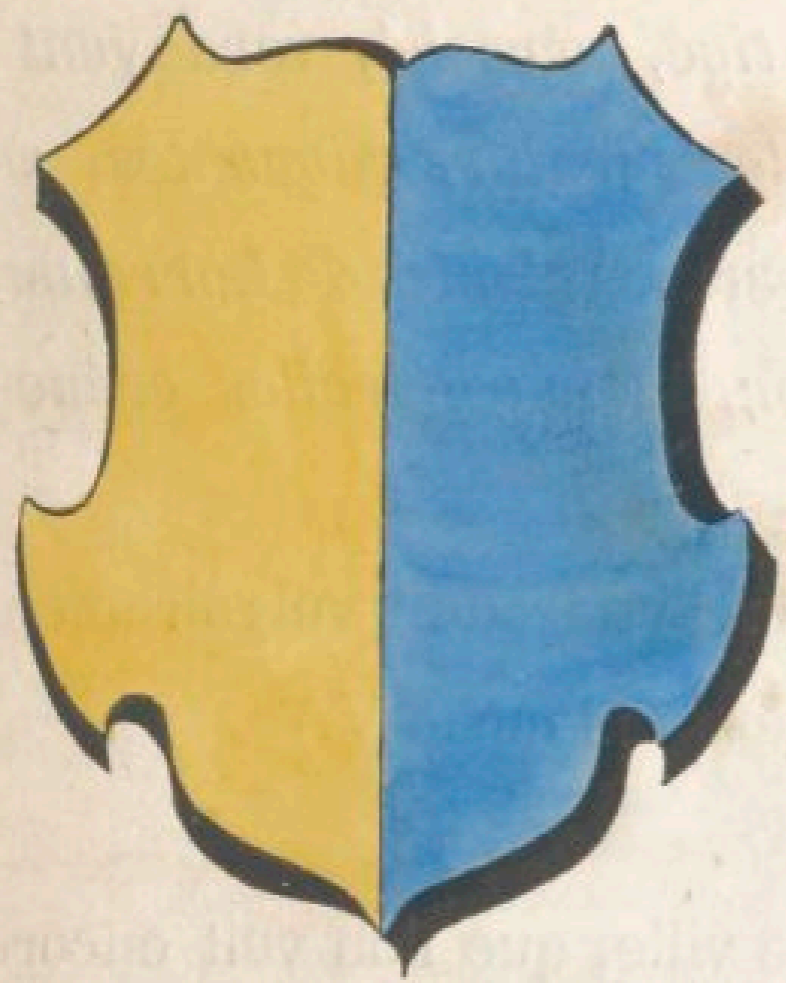
Le village de Moyennoutier a dû sa population à l'ancienne abbaye qui y existait autrefois, et qui était la plus riche des Vosges. Cette abbaye fut fondée vers l'an 671, par saint Hidulphe, archevêque de Trêves, lequel suivant l'exemple de saint Déodat et de saint Gondebert, vint chercher la solitude dans ces lieux. On prétend que ce monastère, détruit par les Huns, de 910 à 963, avait pris le nom de Moyennoutier, *Medianum monasterium* à cause de sa situation entre ceux

de Saint-Dié, de Senones, d'Étival, de Bonmoutier et d'Offonville.

Après avoir été soumise aux rois d'Austrasie, à Charlemagne et à ses successeurs, l'abbaye de Moyenmoutier passa aux ducs de Lorraine, qui y exercèrent les droits régaliens sous l'autorité des empereurs. Néanmoins elle eut des seigneurs voués qui jouissaient d'une certaine puissance. L'un d'eux, Aubert de Parroye, bâtit une forteresse près de la Haute-Pierre, roche escarpée située en face de l'abbaye, et dont on voyait encore quelques vestiges à la fin du siècle dernier. Le duc Mathieu II, irrité de cette entreprise, attaqua cette forteresse et s'en rendit maître après un assez long siège.

En 1572, le mayeur, les échevins et habitants du ban de Moyenmoutier, convoqués au siège de justice au-devant de l'abbaye, rendirent une sentence qui condamnait à mort un porc qui avait dévoré un enfant. Cette sentence fut exécutée et l'animal pendu (et probablement brûlé).

L'église de Moyenmoutier, construite en 1766, et dont la flèche a 439 mètres d'altitude, est un des plus remarquables monuments religieux des Vosges ; malheureusement elle a subi de nombreuses dégradations. Quant à l'abbaye, elle fut supprimée en 1790, et ses bâtiments ont été transformés en manufacture.



MOYENVIC: *Parti d'or et d'azur.*

Nous avons donné les armes de Moyenvic, comme étant : Parti d'argent et de sable, ce qui est une erreur provenant de ce que nous avons copié le blason inexactly gravé dans l'ouvrage de Stemer. Les nouvelles armoiries dont nous donnons la représentation, sont dessinées d'après un ancien sceau de la ville de Moyenvic, conservé au Musée lorrain.

Quoique Moyenvic n'ait jamais été le chef-lieu d'aucune circonscription, il dépendait de la châtellenie de Vic et appartenait aux évêques de Metz, lesquels l'avaient fait fermer de murs et qualifié de bourg ; c'est probablement à cette particularité que cette ville doit ses armoiries. Moyenvic était non-seulement fermé de murs, mais il était encore entouré de fossés larges et profonds, qui en faisaient une place forte, destinée, dès le XII^e siècle, à défendre les salines ; ces salines appartenaient aux ducs de Lorraine, qui les avaient acquises de l'évêque de Metz, en 1571.

NANCY: *D'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant, à la fleur purpurine, arrangé de deux feuilles piquantes, au naturel; l'écu honoré, pour chef, des armes pleines de Lorraine, et timbré d'une couronne murale d'or, à cinq tourelles crénelées.*

Devise : NON INULTUS PREMOR ; que l'on traduit vulgairement par : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE. (Voyez la planche V.)

Les armoiries primitives de notre ville, que l'on voit encore blasonnées aujourd'hui, d'une manière plus ou moins exacte, sur quelques-uns de ses monuments, étaient : D'argent, au chardon tigé, arraché, verdoyant et arrangé de deux feuilles piquantes au naturel, à la fleur purpurine.

A quelle époque remontent ces armoiries, et quelle signification peut-on leur donner ?

Parmi les plus anciens monuments numismatiques qui se rattachent à l'histoire de Nancy, on cite des monnaies de Berthe de Souabe, femme de Mathieu I^{er}. Aussitôt après la mort de son mari (1176), cette princesse, sans s'inquiéter des droits de son fils, Simon II, fit frapper des deniers dont on connaît deux variétés ; les uns portent, au côté droit, le buste de la duchesse avec la légende BERTA ; NANCEI ; les autres, dont le revers est presque semblable, présentent, au droit, le même buste avec la légende A PICA. Le sceptre que tient le personnage diffère de celui des deniers nominaux de Berthe, et ressemble à une branche du chardon emblématique de Nancy. On a voulu voir,



NANCY



dans la représentation de cette fleur et dans la devise qui l'accompagne, une allusion au siège que Simon I^{er} avait victorieusement soutenu, dans le château de Nancy (1132 à 1135), contre les troupes d'Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves, et on en a conclu que les armoiries de notre ville remontent à des temps plus éloignés que le milieu du XII^e siècle.

La légende de cette pièce serait-elle, comme on l'a prétendu, conçue en langue romane et analogue à la devise latine : *Non inultus premor*. L'emploi de cette langue, adoptée par Mathieu I^{er}, n'aurait rien d'étonnant, et l'on pourrait très-bien interpréter A PICA par *à piquants*, c'est-à-dire : cette fleur a des piquants, des épines. Il est possible que Berthe, dont le caractère altier est bien connu, ait choisi une devise qui indiquât tout à la fois ses prétentions à l'exercice de l'autorité souveraine et sa ferme résolution de les soutenir envers et contre tous ; mais il n'est guère supposable qu'elle ait pu emprunter à Nancy cette devise allégorique.

L'opinion généralement admise ne la fait pas remonter plus haut que le second siège de Nancy par Charles-le-Téméraire, et, suivant la tradition, il est assez probable que ce fut à cette époque aussi que les habitants de la capitale de la Lorraine adoptèrent pour armoiries le chardon emblématique, par allusion à la défaite du duc de Bourgogne sous leurs murs, et pour symboliser leur défense héroïque contre cet ennemi formidable, ainsi que la victoire qu'ils avaient remportée sur lui, en le tenant arrêté aux pieds de leurs remparts.

Ce qui est certain, c'est que la devise, aussi bien que le chardon dont elle dépend, étaient déjà en usage dans les premières années du règne du duc Antoine. Dans le récit de l'entrée de sa jeune épouse à Nancy, en 1516, la *Chronique de Lorraine* s'exprime ainsi : « Quatre gentilshommes tenant ung ciel (dais) semmé de *chardons*, le mirent dessus Madame ; toute la noblesse la menèrent à la Court, la noble maison. » Et les stances chantées à la duchesse, en cette occasion, contiennent un vers qui fait évidemment allusion aux armoiries et à la devise de Nancy. Les chantres, dans le cinquième couplet, disent à Renée de Bourbon :

Sy, gros Lorrains, parlons par vers,
 Tenans forme de rhetoricque,
 Loyaux sommes et non pervers,
 Et qui nous point très-fort se pique (1).

Reste à voir en quels termes s'est formulée la devise. Sur des jetons de la ville de Nancy, de l'année 1616, on lit déjà comme aujourd'hui : NON INULTUS PREMOR ; mots que quelques auteurs ont traduit par : *Nul ne s'y frotte*, mais dont la véritable signification est bien mieux rendue et bien autrement énergique dans le langage populaire : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE.

Les armoiries primitives de Nancy subsistèrent jusqu'en

(1) Et qui nous attaque, très-fort se pique. C'est une version de la devise de Nancy : Qui s'y frotte s'y pique, ou *Non inultus premor*.

1575 ; à cette époque, elles reçurent une notable et magnifique addition : le duc Charles III leur donna pour chef les armes pleines de Lorraine, et ce fut avec des torches portant un écusson ainsi blasonné, que les habitants de la capitale suivirent le convoi funèbre de la duchesse Claude de France, femme de ce prince.

C'est ce qui est consigné dans un document déjà maintes fois publié (1) et qui porte pour intitulé : « Recueil de diverses lettres-patentes et ordonnances de Leurs Altesses les Ducs de Lorraine, concernant l'établissement de la Chambre du Conseil de la Ville de Nancy. ; le tout exactement recherché par Pierre Richardot, tabellion général au duché de Lorraine, etc. »

« DÉCLARATION DE CE QUE SIGNIFIENT LES ARMOIRIES DE LA VILLE DE NANCY, PAR QUI ET COMMENT ELLES FURENT OCTROYÉES. »

« La ville de Nancy, capitale de tout le pays de Lorraine,
« porte en son armoirie ung escut d'argent orné d'un tige arra-
« ché, verdoyant d'un chardon, arangé de deux feuilles pic-
« quantes au naturel, à la fleur purpurine, honorée d'un chef des
« armes plaines de la grande et excellente Maison de Lorraine.
« Et ont esté lesdictes armoiries conjointes ensemble en l'an

(1) Ce document est extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de feu M. Beaupré, en son vivant conseiller honoraire à la Cour impériale de Nancy.

« 1575, et octroyées par très-excellent et très-magnanime prince,
 « Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine,



« Bar, etc.; à l'obsèque et funéraulx de très-excellente et très-
 « haute dame, Madame Claude de France, par la grâce de Dieu,
 « duchesse de Calabre, Lorraine, Bar, etc; pour le respect que
 « les bourgeois d'icelle ville ont tousjours gardé inviolablement
 « et de tous temps la foy à leurs princes, comme du passé ilz
 « l'ont montré, en l'an 1476, quand Charles, duc de Bourgogne,
 « oppressa ladicte ville, tellement qu'ilz furent contrainctz d'en-
 « durer une grande famine pour garder icelle ville de Nancy
 « d'estre prinse dudict Charles, duc de Bourgogne. Aussy que

« le palais et demeure ducalle y est et aussi l'arcenac et munition
« de guerre pour fournir tout le pays ; et mesmes où que l'on
« frappe de la monnoye tant en or comme en argent, et autres
« métaulx. Et comme prince souverain tel qu'il est, et que, de
« tout temps, les princes, ducs de Lorraine, ses devanciers, ont
« tousjours faict le semblable, il a donné plaine puissance et
« aucthorité souveraine à ladicte ville de porter lesdictes armoi-
« ries comme le blason est painct et déclairé cy-dessus.

« Le xxvii^e jour de febvrier 1575, avant Pasques, le blason
« des armoiries de la ville de Nancy fut faict par Emond du
« Boullay, dict Vallois, hérault d'armes de Charles IX^e, roy de
« France, et octroyées par Son Altesse (1) le xxviii^e dudict mois,
« et painctes par M^e Jean Comtesse, par le commandement de
« sadicte Altesse et de Monseigneur le comte de Salm, pour
« faire troys centz armoiries pour attacher et appendre à troys
« centz torches que la ville de Nancy donnoit pour honorer et
« porter par troys centz bourgeois à l'obsèque, funéraulx et
« conduite du corps de très-haute et très-puissante princesse,
« Madame Claude de France, par la grâce de Dieu, duchesse
« de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. ; estant pour lors
« deux de ville, Jean Vallée et Pierre Fuzy, tous deux mar-
« chands résidans audict Nancy. »

En tête de cette pièce, se trouvent peintes les armoiries nancéiennes, ayant pour chef les armes pleines de Lorraine,

(1) Le duc Charles III.

c'est-à-dire les neuf écussons réunis; et, conformément aux prescriptions héraldiques, le chef n'occupe, dans cette représentation authentique, que le tiers de l'écu.



Armoiries de la ville de Nancy selon Callot (xvii^e siècle.)

Les armoiries de Nancy, blasonnées par Claude Charles, dans le Livre de Hérauderie, sont identiquement pareilles aux armes que nous venons de citer; elles sont encore représentées

de la même manière sur l'écusson que porte le député de Nancy à l'entrée d'Henri II, en 1608 ;

Enfin, Dominique Callot, dans son Héraut d'armes de Lorraine, en donne un dessin, dont on peut voir le fac-simile à la page précédente ; les émaux ne sont pas indiqués, mais le doute n'est pas possible.

En 1696, les commissaires de l'Enregistrement, délégués par Louis XIV, attribuèrent les armoiries suivantes à la ville de Nancy : D'or, à deux canons d'azur passés en sautoir (1). Nous ne reproduisons pas ce blason insignifiant, que notre ville n'a jamais accepté, et qui fut inventé uniquement pour percevoir les droits d'enregistrement.

Les armoiries octroyées à la ville de Nancy par Charles III, subsistèrent jusqu'à la Révolution. Plus tard, lorsque l'Empire rétablit les armoiries des villes, Nancy en reçut d'autres, ainsi que le prouvent les lettres-patentes qui suivent, et que nous avons copiées sur les originales existant aux Archives de la ville.

LETTRES-PATENTES DE NAPOLEON I^{er} PORTANT CONCESSION
D'ARMOIRIES A LA VILLE DE NANCY.

« NAPOLEON, par la grâce de Dieu, Empereur des Fran-
« çais, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin,
« Médiateur de la Confédération suisse, à tous présents et à
« venir, salut.

V. Introduction, p. 24.

« Par notre décret du dix-sept mai mil huit cent neuf, nous
« avons déterminé que les villes, communes et corporations qui
« désireraient obtenir des lettres-patentes portant concession
« d'armoiries, pourraient, après s'être fait préalablement auto-
« riser par les autorités administratives compétentes, s'adresser
« à notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire, lequel
« prendrait nos ordres à cet effet.

« En conséquence, le sieur Lallemand, maire de notre
« bonne ville de Nancy, s'est retiré par-devant notre cousin le
« Prince Archichancelier de l'Empire, à l'effet d'obtenir nos
« lettres-patentes portant concession d'armoiries.

« Sur quoi, notredit cousin le Prince Archichancelier de
« l'Empire a fait vérifier, en sa présence, par notre conseil du
« Sceau des titres, que le Conseil municipal de notre bonne ville
« de Nancy, dans une délibération à laquelle furent présents les
« sieurs Lallemand, maire ; Mandel, Leseure, Rouot, François,
« Nicolas, Feriet, Beer, Guérin, Lallement, Jacquemin, Chail-
« lon, Blaise, Mandel, juge de paix ; Muller et Fourrier-Bacourt,
« membres dudit Conseil, a émis le vœu d'obtenir de notre grâce
« des lettres-patentes portant concession d'armoiries, et que
« ladite délibération a été approuvée par les autorités adminis-
« tratives compétentes.

« Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre
« conseil du Sceau des titres et des conclusions de notre Procureur
« général, nous avons autorisé et autorisons, par ces
« présentes signées de notre main, notre bonne ville de Nancy à

« porter les armoiries telles qu'elles sont figurées et coloriées
« aux présentes, et qui sont : *D'argent, au chardon arraché à*
« *deux feuilles de sinople, fleuri de pourpre* ; au chef des bonnes
« villes de l'Empire qui est : *de gueules à trois abeilles en fasce*
« *d'or* ; pour livrées blanc, rouge, jaune, vert ; le vert en bordure
« seulement.



« Voulons que les ornements extérieurs desdites armoiries
« consistent en *une couronne murale à sept créneaux, sommée*

« d'une aigle naissante, pour cimier, le tout d'or, soutenu d'un
« caducé du même, posé en fasce au-dessus du chef, auquel sont
« suspendus deux festons servant de lambrequins, l'un à dextre
« de chêne, l'autre à sénestre d'olivier d'or, noués et rattachés
« par des bandelettes de gueules.

« Chargeons notre cousin le Prince Archichancelier de
« l'Empire de donner communication des présentes au Sénat, et
« de les faire transcrire sur ses registres. Car tel est notre bon
« plaisir ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours,
« notre cousin le Prince Archichancelier de l'Empire y a fait
« apposer, par nos ordres, notre grand sceau, en présence du
« conseil du Sceau des titres.

« Donné en notre palais de Saint-Cloud, le treizième jour
« du mois de juin, de l'an de grâce mil huit cent onze. Signé :
« NAPOLEON ; contresigné : CAMBACÉRÈS, Comte RÉGNIER,
« Comte LAPLACE. »

« Vu les lettres-patentes, d'autre part, le Maire de Nancy
« arrête qu'elles seront transcrites dans les registres de la muni-
« cipalité de cette ville et de suite déposées en ses Archives pour
« y avoir recours le cas échéant.

« Nancy, le 10 septembre 1811. Signé : LALLEMAND, *maire.* »

Sous la Restauration, les armoiries de notre ville subirent encore un changement constaté par de nouvelles lettres-patentes.

LETTRES-PATENTES DE CHARLES X PORTANT CONFIRMATION
D'ARMOIRIES A LA VILLE DE NANCY.

« CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de
« Navarre, à tous présents et à venir, salut.

« Le Roi, notre auguste frère et prédécesseur, voulant
« donner aux fidèles sujets des villes et communes de son
« royaume un témoignage de son affection, et perpétuer le sou-
« venir des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos
« prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent
« anciennement accordées auxdites villes et communes, et dont
« elles sont l'emblème, a, par son ordonnance du vingt-six sep-
« tembre mil huit cent quatorze, autorisé les villes, communes
« et corporations du royaume à reprendre leurs anciennes
« armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par-devant la
« commission du Sceau ; se réservant d'en accorder à celles des
« villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu
« des Rois nos prédécesseurs. Par autre ordonnance du vingt-six
« décembre suivant, lesdites villes, communes et corporations
« ont été divisées en trois classes.

« En conséquence, le sieur de Raulecour, maire de la ville
« de Nancy, département de la Meurthe, autorisé à cet effet par
« délibération du Conseil municipal, du dix-huit mai dernier,
« s'est retiré par-devant notre Garde des sceaux, ministre et
« secrétaire d'État au département de la Justice, lequel a fait
« vérifier, en sa présence, par notre commission du Sceau, que

« le Conseil municipal de ladite ville de Nancy a émis le vœu
 « d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant confirma-
 « tion des armoiries suivantes :



« *D'argent, à une tige de char-*
 « *don arrachée et verdoyante, fleu-*
 « *rie de pourpre, chargée de deux*
 « *feuilles piquantes au naturel, et*
 « *un chef d'or à la bande de*
 « *gueules chargé de trois alérions*
 « *d'argent ;* desquelles armoiries
 « ladite ville était anciennement
 « en possession.

« Et, sur la présentation qui nous a été faite de l'avis
 « de notre commission du Sceau, et des conclusions préa-
 « lables du commissaire pour nous au Sceau, nous avons
 « autorisé et nous autorisons la ville de Nancy à porter les
 « armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées
 « et coloriées aux présentes.

« Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre Cour
 « royale, séante à Nancy, de publier et registrer les présentes ;
 « car tel est notre bon plaisir ; et afin que ce soit chose ferme et
 « stable à toujours, notre Garde des sceaux y a fait apposer, par
 « nos ordres, notre grand sceau, en présence de notre commis-
 « sion du Sceau.

« Donné à Paris, le vingt-quatrième jour de décembre de
 « l'an de grâce mil huit cent vingt-cinq et de notre règne, le

« deuxième. Signé : CHARLES ; contresigné : C^{te} DE PEY-
« RONNET. »

Il est probable que le blason aux armes simples fut adopté sous le règne de Stanislas, car Durival, dans sa Description, décrit de la manière suivante les armes de Nancy : « La ville de Nancy porte : Coupé de Lorraine, qui est d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions éployés d'argent ; et d'argent, au chardon tigé, arraché verdoyant et arrangé de deux feuilles piquantes au naturel, à la fleur purpurine. Devise : NON INULTUS PREMOR ». De plus, dans la vignette imprimée sur le titre du second volume de la *Description de la Lorraine*, on voit l'écusson de Nancy représenté avec les armes simples en chef. Le blason nancéien est encore sculpté de cette façon sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville. On voit encore le blason aux armes simples sur plusieurs monuments sigillographiques, ainsi que sur une médaille en étain que nous possédons, et qui était usitée, du temps de Stanislas, par les personnes qui avaient mission d'éteindre les incendies ; cette médaille porte, d'un côté, les armes simples avec la devise : NON INULTUS PREMOR et, de l'autre côté, un coq, emblème de la vigilance, posé sur un piédestal, et la patte droite levée ; en exergue : POMPIER DE NANCY.

Nancy a répudié, et avec raison, ces armoiries, et il a repris celles que lui avait données Charles III, en 1575, c'est-à-dire ses armoiries véritables, les seules qu'il doit porter.

Reste à préciser le genre de couronne qui doit surmonter

les armoiries de notre ville, et à indiquer la place que doit occuper la devise, ainsi que la forme du chardon.

1° LA DEVISE.

La devise doit être écrite en lettres d'or sur une banderolle de gueules, et elle doit *toujours* être placée *au-dessous* de l'écu. Si un doute pouvait exister, il serait immédiatement détruit par le simple examen du fac-simile que nous donnons des armes de Nancy au xvii^e siècle. Dans ce dessin inédit, et qui est dû à Dominique Callot, il est aisé de voir que la devise occupe bien évidemment le bas de l'écusson.

Dominique Callot, abbé de l'Étanche, était, nous l'avons déjà dit, neveu du célèbre chalcographe dont la Lorraine s'honore à si juste titre. Fils et frère de hérauts d'armes, Dominique Callot, élevé dans l'étude des ouvrages généalogiques, était lui-même très-habile dans la science du blason. Cet auteur a dû placer la devise avec connaissance de cause, et son dessin, d'accord avec les règles héraldiques, doit faire autorité.

2° LE CHARDON.

Le chardon ne doit avoir que deux feuilles piquantes et aiguës, dont les pointes ou épines supérieures doivent être dirigées vers le haut de l'écusson, de manière à pouvoir très-bien défendre sa fleur ; tous les documents que nous avons consultés le montrent ainsi. Il doit, en un mot, être représenté arraché et

fleuri, encore vivace, et de telle façon qu'on ne puisse le saisir, sans se piquer ; par conséquent, il ne doit pas avoir l'air d'une plante déjà morte et dont les feuilles, ne pouvant plus se soutenir d'elles-mêmes, sont recourbées vers la terre.

3° LA COURONNE.

Tous les auteurs qui se sont occupés des armes de Nancy, ont gardé le silence quant à la couronne, et elle fait défaut sur presque tous les anciens dessins que nous avons vus.

Sur la plupart des jetons de la ville de Nancy, on remarque également l'absence de cet appendice honorifique ; la couronne ducale existe cependant sur quelques-uns de ces jetons, cités par M. de Dumast (1). Faut-il en conclure que notre ville doit se parer de cet insigne ?

Nous ne le croyons pas.

Les couronnes qui conviennent aux villes sont évidemment les couronnes murales, et Nancy, ayant eu des fortifications qui en faisaient une des places fortes les plus redoutables de l'Europe, *doit porter cette couronne murale*, qui, étant conforme aux règles héraldiques relatives aux armoiries des villes, rappelle en même temps l'importance militaire que notre cité eut jadis.

On sait que Nancy était la capitale de la Lorraine et la résidence de nos ducs. Nancy, la cité ducale, dont l'étendard

(1) Voyez, Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy, par M. le baron P.-G. de Dumast (1856).

suzerain flottait dans les combats, avec son orgueilleuse devise, était défendue par une formidable ceinture de fossés, de bastions, de tours et de remparts, qui furent détruits sous Louis XIII et sous Louis XIV. Nancy avait autrefois Cour souveraine, Chambre des Comptes, Parlement, gouvernement particulier, Bailliage présidial, Intendance, Université, Juridiction consulaire, bureaux de recettes des fermes et domaines, maîtrise particulière, recette des finances, prévôté générale de maréchaussée, etc.



NEUFCHATEAU : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois tours d'argent.*

Les tours qui figurent dans ce blason, font très-probablement allusion aux anciennes fortifications de Neufchâteau ; quant aux couleurs, elles sont celles des armes primitives de Lorraine.

Sous le premier Empire, les armoiries de Neufchâteau furent modifiées ; le nouveau blason de cette ville fut : D'argent, à la bande de gueules chargée de trois tours crénelées d'or ; franc-quartier à sénestre des villes de troisième ordre, qui est : de gueules à un N d'argent, surmonté d'une étoile rayonnante de même ; pour cimier, une corbeille remplie de gerbes d'or, à

laquelle sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre, d'olivier, l'autre à sénestre, de chêne de sinople, nouées et attachées par des bandelettes de gueules.

Selon les historiens, Neufchâteau est une des plus anciennes villes de la Lorraine, et son nom viendrait de *Neomagus* (neuve maison), qui fut changé en celui de *Neocastrum* (Neufchâteau), lorsqu'on y construisit une forteresse.

Neufchâteau était autrefois fortifié; il eut à soutenir plusieurs sièges; son château-fort fut pris et ruiné et ses fortifications détruites.

Les ducs de Lorraine faisaient frapper monnaie à Neufchâteau. Cette ville fut, en 1594, le chef-lieu d'une prévôté, puis, en 1710, le chef-lieu d'un siège bailliager, et, en 1751, le chef-lieu d'un bailliage qui comprenait dans sa juridiction quatre-vingt quatre villages ou hameaux.

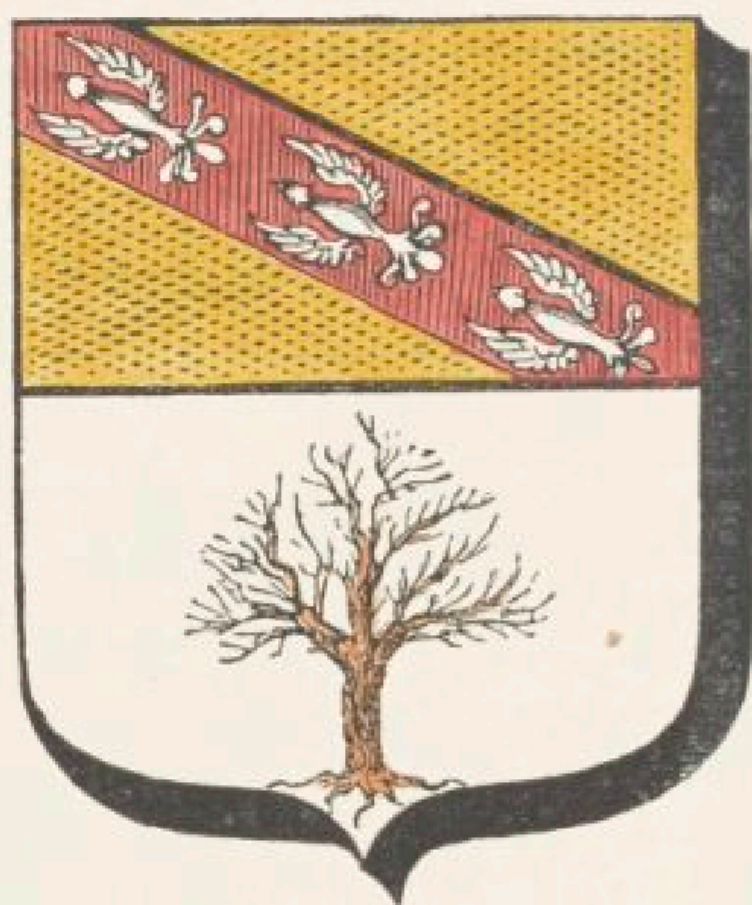


NOMENY: *D'azur, à la croix d'or croisetée et recroisetée en chef.*

Tous les auteurs décrivent les armes de Nomeny de la même manière.

Nomeny fut érigé en fief mouvant de l'évêché de Metz, en 1551; en marquisat et principauté d'Empire, en 1567, et incorporé au duché de Lorraine, en 1612.

La ville de Nomeny était autrefois fortifiée ; elle était le chef-lieu d'une prévôté qui devint en 1751, le siège d'un bailliage dont la juridiction s'étendait sur seize localités.



NORROY-LE-SEC : *Coupé de Lorraine simple, et d'argent à un arbre sec au naturel.*

Les sceaux de la prévôté de Norroy-le-Sec représentent une tour d'argent chargée en cœur d'un écusson aux armes de Bar.

Dom Calmet, dans sa Notice de la Lorraine, t. II, col. 146, dit : « le nom de Norroy-le-Sec, *Nogaretum Siccum*, signifie un lieu où il y a beaucoup de noyers. . . . »

Ces armoiries, tirées du Livre de Hérauderie, sont donc des armes parlantes, et l'arbre qui figure dans ce blason fait allusion aux noyers qui se trouvaient probablement en abondance à Norroy.

Norroy-le-Sec dépendait du Barrois, et il était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale, dont les appels ressortissaient au bailliage de Saint-Mihiel.



PHALSBOURG ; *Parti de sable, à la croix d'argent, et d'azur, à une fleur de lis d'or, mise en cœur.*

Ces armoiries sont celles que nous avons trouvées dans le *Traité du département de Metz*, par Stemer, et que la ville de Phalsbourg adopta après sa réunion à la France; les an-

ciennes armoiries de Phalsbourg, c'est-à-dire les armes de 1608, sont un écu sur lequel on voit un château donjonné, surmonté d'un drapeau chargé d'un alérion. Les couleurs font défaut, mais il nous semble possible de les rétablir de cette manière : D'azur, à la forteresse donjonnée d'argent, sur le sommet de laquelle flotte un panonceau d'or, chargé d'un alérion de gueules.

La ville de Phalsbourg, fondée en 1570 par Georges-Jean, prince palatin, duc de Bavière, fut acquise par Charles III, duc de Lorraine, en 1583, et érigée en principauté d'Empire en 1646; elle fut cédée à la France par le traité de 1661, confirmé par celui de 1718.

Phalsbourg était le chef-lieu de la prévôté de ce nom ; ses fortifications sont dues au célèbre Vauban, qui les fit construire par ordre de Louis XIV.

On sait que la ville de Phalsbourg s'est constamment fait remarquer par l'esprit militaire de ses habitants, aussi Napoléon I^{er} a toujours eu pour elle une bienveillance particulière ; il se plaisait à l'appeler la *pépinière des braves*.

En 1866, lors des fêtes qui eurent lieu à Nancy, à l'occasion de la visite et du séjour de l'impératrice des Français et du Prince impérial, la députation phalsbourgeoise adressa la requête suivante à l'impératrice Eugénie :

« Madame, jaloux de transmettre à leurs descendants le titre glorieux de PÉPINIÈRE DES BRAVES, que Napoléon I^{er} leur donna, les Phalsbourgeois viennent, en cette journée solennelle, solliciter Votre Majesté de l'ajouter en légende aux armes de leur ville, afin de perpétuer, par cette insigne faveur, le souvenir de votre gracieuse visite dans nos départements du Nord-Est. »
L'Impératrice répondit, avec affabilité, qu'elle se rendrait, auprès de l'Empereur, l'interprète du désir des habitants de Phalsbourg.

Nous ignorons si cette promesse a été tenue ; ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis 1871, Phalsbourg appartient à l'Empire allemand.



PIERREFITTE: *D'azur, à deux barbeaux adossés d'or, accompagnés de quatre croix recroisetées au pied fiché de même ; l'écu brisé en chef d'un lambel à trois pendants d'argent.*

Ces armoiries, décrites de la même manière par Dom Calmet, sont tirées du manuscrit de Bugnon. Il est très-probable qu'elles

sont une concession des ducs de Bar, et que le lambel, dont l'écusson est brisé, servait de signe distinctif entre le blason de la prévôté et les armoiries des ducs.

Pierrefitte était anciennement le chef-lieu d'une châtellenie, qui appartenait aux comtes de Bar, et qui fut achetée, en 1569, par Charles III, duc de Lorraine. En 1691 ou 1698, Pierrefitte devint le chef-lieu d'une prévôté, qui fut supprimée en 1751.



PIERREPONT : *D'azur, au château-fort d'argent, adextré et sénestré d'un barbeau d'or.*

Ces armoiries sont représentées sur un sceau de la prévôté de Pierrepont de l'an 1374.

Le village de Pierrepont renommé depuis 1775, pour ses importantes manufactures de drap, tire son nom d'un pont de pierre établi sur la Crusne, *Petræ pons*. Dès le XIII^e siècle, cette châtellenie était le chef-lieu d'une prévôté du Barrois, laquelle comprenait la forteresse de Pierrepont, les villages de Beuveil, Doncourt et Han.

En 1478, ce domaine fut donné par le duc René à Jean, bâtard de Calabre, en récompense de ses services.



PLOMBIÈRES : *D'azur, à la fontaine jaillissante d'argent, issante d'un tertre de sinople ; au chef de Lorraine simple, brisé d'un lambel d'argent.*

Ces armoiries sont parlantes : la fontaine fait allusion aux sources thermales et minérales de Plom-

bières ; le chef rappelle que cette ville était jadis l'apanage de Ferry de Plumières, second fils de Ferry III.

Nos historiens ne parlent point des armes de Plombières, mais le *Journal illustré* du 10 septembre 1865, attribue le blason suivant à cette localité : « *D'azur à la fontaine jaillissante d'argent, au chef de gueules chargé de trois abeilles d'or.* Le chef indique que ces armoiries ont une origine impériale ; cependant nous ferons observer que le chef aux trois abeilles n'était accordé qu'aux bonnes villes du premier ordre, et que faute de documents officiels, la ville de Plombières peut très-bien adopter les armoiries que nous offrons.

La ville de Plombières, célèbre par ses eaux thermales, est située dans une vallée profonde qu'arrose le torrent de l'Eaugronne. D'un aspect agréable, égayée par la verdure qui l'entoure de toutes parts, Plombières, dont le nom a suscité de nombreuses interprétations étymologiques, paraît avoir une origine très-reculée.

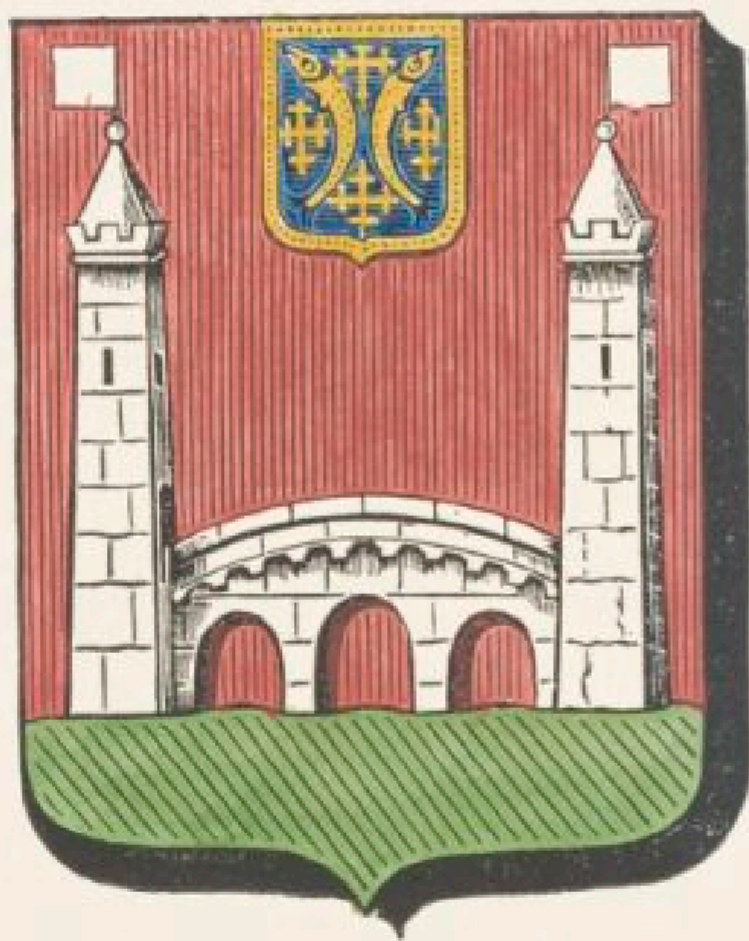
Si l'on n'est pas certain que ses sources thermales fussent employées antérieurement à l'époque gallo-romaine, il n'est pas douteux, du moins, que les Romains y aient eu un établissement de bains. Leur présence à Plombières est constatée par d'importants débris de constructions, et particulièrement par les restes d'un canal souterrain, formé d'énormes blocs de grès reliés entre eux par un ciment d'une dureté impénétrable. Ce canal, dont il subsiste encore des parties assez considérables, s'étendait d'une extrémité de la ville à l'autre, et contenait les eaux de l'Eaugronne, afin de les empêcher de se mêler à celles des sources.

Les invasions des Barbares effacent pendant plusieurs siècles tout souvenir de Plombières ; mais l'Histoire nous dit que vers la fin du XIII^e siècle, le duc de Lorraine Ferry III, y fit construire un château-fort pour protéger les baigneurs contre les excursions des brigands qui désolaient la contrée. Ce château semble n'avoir jamais été terminé, le chapitre des dames de Remiremont s'étant opposé à ce projet, en vertu de ses droits de souveraineté sur Plombières. Depuis cette époque, il est fait mention de Plombières, à plusieurs reprises, dans les chroniques du temps, à l'occasion d'incendies qui détruisirent en partie la ville, en 1498 et en 1517.

Dans la nuit du 12 mai 1682, un tremblement de terre, qui se fit sentir de Remiremont jusqu'au Val-d'Ajol, ébranla profondément le sol de Plombières et y causa de grands dégâts, qui furent réparés sous le règne bienfaisant du roi de Pologne, mais une catastrophe terrible vint mettre de nouveau en péril l'exis-

tence de Plombières. Le 25 juillet 1770, l'Eaugronne, qui n'est habituellement qu'un gros ruisseau, se transforma tout à coup, à la suite d'un orage, en un torrent furieux, dont les eaux entraînaient les ponts et renversèrent dix-sept maisons dans leur course irrésistible. Les habitants invoquèrent le souvenir de Stanislas, mort quatre années auparavant, et obtinrent de Louis XV, son gendre, de prompts secours qui leur permirent de faire disparaître les traces de ce désastre.

Parmi les personnages les plus célèbres qui ont visité Plombières, nous citerons : Richelieu, Stanislas, Voltaire, l'impératrice Joséphine, la duchesse d'Orléans ; enfin Napoléon III, à qui Plombières doit sa complète transformation.



PONT-A-MOUSSON : *De gueules, au pont d'argent de trois arches, flanqué de deux tours de même, sur une rivière de sinople, à l'écusson mouvant des armes du duché de Bar ; l'écu bordé d'or.*

Ces armoiries sont celles que donne Durival, dans sa Description de la Lorraine et du Barrois. Dans son Mémoire sur la Lorraine, le même auteur indique un pont de *cinq* arches. Le Père Ménestrier les décrit de la même manière ; ce qui est une erreur.

Les armoiries blasonnées par Claude Charles, sont : *D'azur,*

au pont adextré et sénestré de deux tours d'argent, en chef de Bar ; l'écu bordé d'or.

Nous ne savons à quelle cause attribuer le changement survenu dans les émaux des armes de Pont-à-Mousson, et que décrivent Durival, Lionnois et Ménestrier.

Il est certain que le blason décrit et peint par Claude Charles devrait faire autorité, puisque les autres auteurs ne citent aucun titre à l'appui de leurs descriptions ; cependant, la ville de Pont-à-Mousson a adopté les anciennes armoiries.



Seau du Tabellionage de Pont-à-Mousson (1410).

Le pont de trois arches, qui figure dans l'écu de Pont-à-Mousson et en fait des armes parlantes, se voit sur d'anciens

monuments sigillographiques; 1° sur un « *Seel dou tabellion de la prevostei de la citei dou Pont* », appendu à un titre de l'année 1410, conservé au Trésor-des-Chartes (1). Le pont est adextré et sénestré de deux tours élancées; au milieu, tourné vers la gauche, est un personnage couvert d'une armure et d'une cotte de mailles, le casque en tête, tenant de la main droite une lance, au haut de laquelle flotte une banderolle, et de la gauche un bouclier chargé de deux barbeaux adossés et de croix fichées;

2° Un écusson de 1596, appliqué en dorure sur le plat des livres donnés en prix aux élèves de l'Université, et qui plus tard fut utilisé pour être mis en tête des placards que la ville faisait imprimer, représente également le pont de trois arches, flanqué de deux tours et surmonté des armes de Bar.

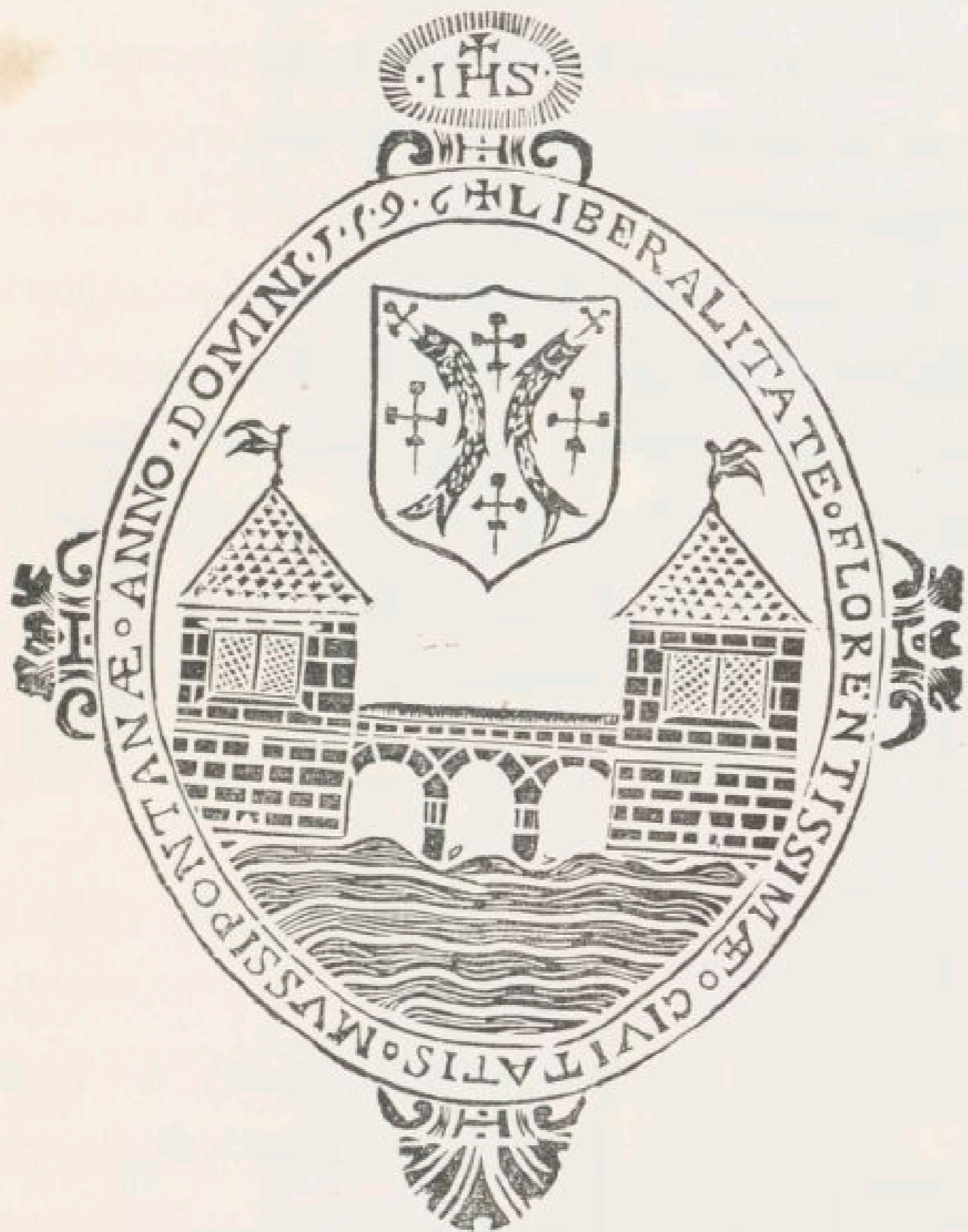
Nous possédons une empreinte d'un ancien sceau de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson; sur ce sceau, le pont n'a bien réellement que trois arches.

Enfin, une gravure servant de frontispice à un registre du Trésor-des-Chartes, connu sous le nom de Code Guinet, et qui remonte au xvii^e siècle, représente aussi le pont avec trois arches, flanqué de deux tours, surmonté de l'écu de Bar; mais l'arche du milieu supporte une grande croix. Les trois arches existent

(1) Le sceau dont nous donnons la reproduction ci-contre, provient de la collection de feu M. l'abbé Thiriet; il nous a été obligeamment apporté en communication par M. l'abbé Guyot, de la part de M. le Supérieur du petit séminaire de Pont-à-Mousson, et il ne diffère de celui qui est conservé aux Archives, que parce que le champ de ce dernier est quadrillé.

encore dans le tympan de l'hôtel de ville; on les voyait également sur la fontaine qui se trouvait au centre de la place Duroc.

Par un arrêt en date du 9 mai 1739, le Conseil des finances



de Lorraine, ordonna la démolition des tours qui formaient un rétrécissement considérable aux extrémités du pont et en gênaient le passage.

S'il faut en croire quelques antiquaires, ce pont remonterait jusqu'à la période gallo-romaine. Dom Calmet, dans sa Notice

de la Lorraine, mentionne des chartes de 896 et 905 dans lesquelles Pont-à-Mousson est appelé *Villa Pontus sub castro Montionis*, la ville du Pont sous le château de Mousson.

Pont-à-Mousson était, dès le xiv^e siècle, le chef-lieu d'une châtellenie dont la circonscription n'est pas connue ; en 1355, il fut érigé en marquisat et principauté d'Empire et jouissait, à ce titre, de privilèges fort étendus.

C'est à Pont-à-Mousson que fut fondée, par Charles III, en 1572, l'Université de Lorraine, qui subsista dans cette ville jusqu'à sa translation à Nancy, en 1768. Pont-à-Mousson était le siège d'un très-ancien bailliage du Barrois, dont la juridiction s'étendait sur les prévôtés de Pont-à-Mousson, Thiaucourt, Lachaussée et Mandre-aux-Quatre-Tours.



PRÉNY : *De Lorraine simple.*

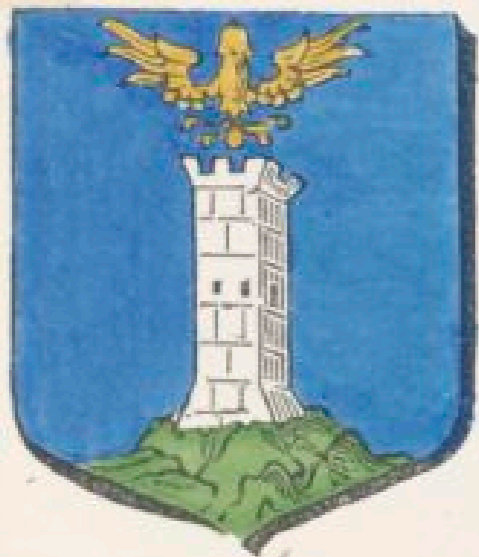
Les émaux ne sont pas indiqués dans le blason de 1608, mais il est possible de les rétablir ainsi : D'azur, à la tour d'argent sur une montagne de sinople ; en chef un alérion d'or, essorant de la tour.

Les anciennes armoiries de Prény sont loin d'avoir l'éloquence des nouvelles ; en effet, Prény, l'une des plus anciennes et des plus redoutables forte-

resses du duché de Lorraine, dont le château fut rasé par ordre de Louis XIII, en 1636, et dont les ruines sont encore imposantes, devait porter les armes primitives du duché ; son nom même servait de cri de guerre à nos ducs : *Priny ! Priny !*

Ces mots étaient écrits sur une grosse cloche du bourg de Prény, que l'on appelait *Mande-Guerre*, ou annonce-guerre, et dont on se servait pour signaler l'approche de l'ennemi.

Le château de Prény, qui eut à soutenir de nombreuses et formidables attaques, était un carré flanqué de hautes et fortes tours reliées entre elles par d'épaisses murailles, et des galeries



souterraines creusées dans le roc vif. A l'une des extrémités de ces constructions, qui formaient le château proprement dit, s'élevait un second édifice entouré de fossés, flanqué également de tours, sur la plus élevée desquelles était placée la fameuse cloche nommée *Mande-*

Guerre. C'est, sans doute, à la grosse tour de *Mande-Guerre* que fait allusion celle qui est représentée dans le blason de 1608.

Prény était autrefois qualifié de ville, il était le chef-lieu d'un doyenné ecclésiastique important et d'une prévôté royale dont la juridiction s'étendait encore, en 1751, sur quatorze villages lorrains.



PUTTELANGE : *D'or, à trois pals de gueules.*

Ces armoiries sont décrites par Durival et Lionnois, mais il est probable qu'elles n'ont qu'une origine seigneuriale. Puttelage était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie considérable, ayant titre de comté, qui fut l'objet de vives contestations entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine. Cette seigneurie fut possédée par les maisons de Créhange et de Salm, et, à la fin du xviii^e siècle, elle appartenait aux princes de Lœwenstein.

Aujourd'hui Puttelage appartient à l'Empire allemand et porte le nom de Puttlingen ; cette ville possède des établissements industriels considérables, parmi lesquels nous citerons l'importante fabrique de peluche de MM. Massing frères, Hubert et C^{ie}, qui emploie plus de 2,000 ouvriers.



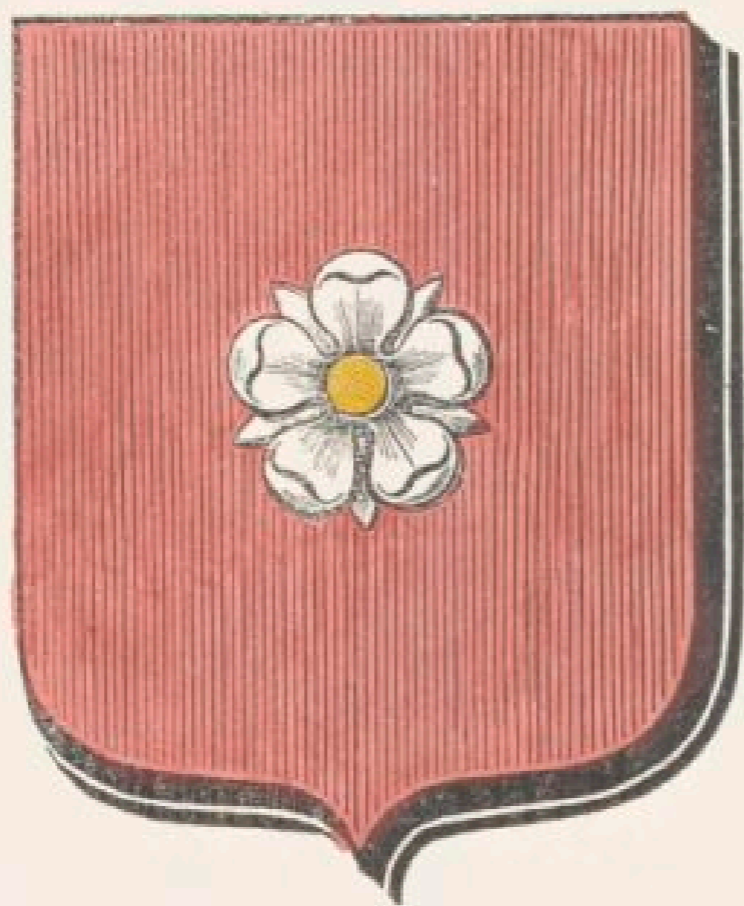
RAMBERVILLERS : *D'argent, à la croix de Lorraine de gueules ; aux deux lettres capitales I. R. d'or, brochant sur le tout et cotoyées de deux croissants montants de gueules.*

—
Ces armoiries sont des armes parlantes.

Rambervillers dont l'origine remonte à une époque assez ancienne, était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie dont la juridiction s'étendait sur Rambervillers et ses dépendances, qui étaient : Roville-aux-Chênes, Doncières, Autrey, Housseras, Jeanménil, Bru et Saint-Benoit-en-Vosges ; Nossoncourt, Anglemont, Sainte-Barbe, Ménil et Xaffévillers.

Cette châtellenie dépendait, pour le spirituel, des évêques de Toul, et des évêques de Metz, pour le temporel ; l'un d'eux, Étienne de Bar, fit entourer la ville de fossés et de palissades et y construisit un château en 1125 ; un de ses successeurs, Jacques de Lorraine, augmenta les moyens de défense de cette ville, en la faisant ceindre de fortes murailles et de vingt-quatre tours (1238-1260) ; mais ces fortifications furent ruinées dans la suite.

Rambervillers était le chef-lieu d'une prévôté bailliagère seigneuriale, qui fut créée en 1718.



RAON-L'ÉTAPE : *De gueules, à la rose d'argent, boutonnée d'or, mise en cœur.*

Cette description est celle que donne Claude Charles dans le Livre de Hérauderie ; Durival, dans son Mémoire sur la Lorraine et le Barrois, dit : « Raon-l'Étape porte : De gueules, à la rose d'argent, boutonnée d'or, mise en pointe » ; mais, dans sa Description, le même auteur se borne à dire : « De gueules, à la rose d'argent, boutonnée d'or ». Ne semble-t-il pas que, dans ce dernier ouvrage, Durival a voulu atténuer, en quelque sorte, l'erreur qu'il a faite dans son Mémoire ?

Les anciennes armoiries de Raon-l'Étape, c'est-à-dire le blason que l'on voit sur la planche de l'entrée d'Henri II à Nancy, en 1608, et celui qui est dessiné dans le Héraut d'armes de Callot, sont tous deux sans indication des couleurs, mais, la rose est parfaitement dessinée et elle est placée au centre de l'écu. Il n'est donc pas possible de douter de l'emplacement que doit occuper cette figure héraldique dans les armes de la ville de Raon, et la description de Claude Charles doit faire autorité.

Suivant les historiens, Raon-l'Étape doit son surnom à sa position comme point intermédiaire de station ou d'étape sur l'une des principales routes de communication entre la Lorraine et l'Alsace. Ce surnom vient d'une *tape* ou hôtellerie pour les

voyageurs, construite près de Vézeval, en un lieu nommé *Rua* ; on disait, en effet, autrefois : *Raon-la-Tape*. Cette ville occupe une situation charmante, au débouché de la vallée de Celles, et à l'entrée de l'un des défilés les plus pittoresques que présente la vallée de la Meurthe. En face de Raon, se dressent de belles montagnes fortement boisées, offrant, du côté de la Meurthe, des escarpements hardis, et se terminant en pentes douces vers l'Ouest.

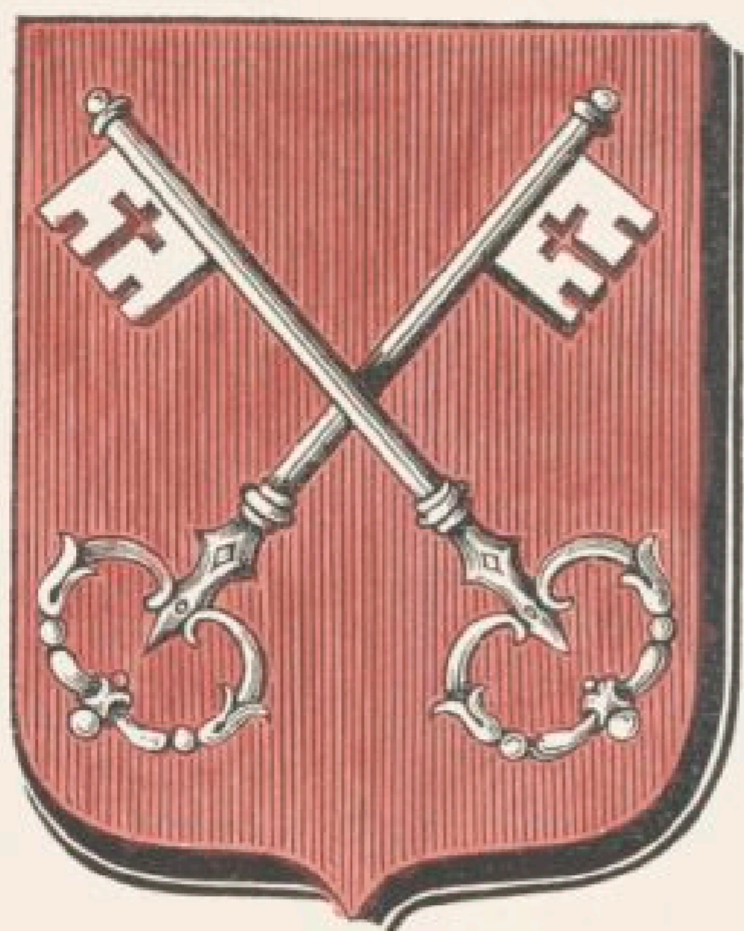
Raon-l'Étape était autrefois fortifiée et entourée de fossés, mais il n'existe plus que quelques vestiges de ses fortifications : des débris de murailles et les restes d'une tour. Sur une colline située au Nord-Est de la ville, s'élevait jadis, à 443 mètres d'altitude, le château-fort de *Beauregard*, construit au XIII^e siècle, par Ferry III, duc de Lorraine. Ce château qui dominait la ville et la couvrait de sa protection, fut presque démoli en 1636, puis entièrement détruit en 1789.



REMBERCOURT-AUX-POTS :

D'azur, à la croix de Lorraine d'or, côtoyée de deux alérions d'argent.

Rembercourt-aux-Pots était un fief appartenant aux évêques de Verdun, qui le vendirent aux ducs de Lorraine, en 1566. Cette localité était autrefois le siège d'une mairie royale dont les appels se relevaient à la Cour souveraine de Lorraine.



REMIREMONT : *De gueules, à deux clefs d'argent mises en sautoir.*

Les clefs, qui figurent dans les armoiries de Remiremont, font allusion à son abbaye et à son célèbre chapitre de chanoinesses nobles.

Les Romains, arrivés dans la partie des Vosges où Remiremont est situé, remarquèrent une montagne élevée, hérissée de rochers, et jugeant ce lieu convenable pour y construire une forteresse qui leur servit de retraite en cas d'attaque, des Germains ou des Gaulois, y formèrent un établissement militaire auquel ils donnèrent le nom d'*Habendum Castrum*. Pour ajouter à la défense de cette position, ils construisirent deux forts situés, l'un sur le mont Habend, actuellement le Petit-Mont, l'autre sur un monticule dominant la rive gauche de la Moselle, et qu'ils désignèrent sous le nom de Hazard. Les Romains ajoutèrent encore à ces travaux une sorte de rempart gigantesque, que le peuple a surnommé le *Pont-des-Fées*.

L'invasion des Barbares rejeta les Vosges dans une sorte d'état sauvage qui dura jusqu'à la fin du VIII^e siècle, époque de l'arrivée de saint Coloman. L'illustre apôtre irlandais attira près de lui de nombreux disciples, parmi lesquels se trouvait saint Romaric, qui fut le fondateur de Remiremont. Romaric était un

riche seigneur austrasien, converti par saint Amé, avec lequel il vint au mont Habend, fonder deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de femmes, sur les débris de la forteresse romaine. La grande renommée de saint Romaric lui valut la protection des rois d'Austrasie, et plus tard, celle des souverains de la dynastie carlovingienne. Ces derniers avaient sur les bords de la Moselle une résidence royale, autour de laquelle se groupèrent d'autres habitations qui donnèrent naissance à la ville.

En 910, l'invasion des Huns menaçant les religieuses dans leur solitude, elles s'enfuirent à Remiremont en emportant les reliques des saints fondateurs. Les envahisseurs dévastèrent les deux couvents et massacrèrent ceux des religieux qui ne s'étaient point réfugiés dans les forêts. Un siècle plus tard, d'autres moines vinrent s'établir sur la montagne, et s'y maintinrent jusqu'à la Révolution ; quant aux religieuses, elles s'installèrent définitivement à Remiremont, et vers le ^{xii}^e siècle, leur communauté donna naissance au célèbre chapitre, dont l'abbesse portait non pas une crosse, mais un sceptre.

Enrichis par les libéralités des premiers ducs de Lorraine, des rois de France et des empereurs d'Allemagne, les Dames de Remiremont, qui avaient profité de la chute des carlovingiens, pour s'attribuer la souveraineté et les droits régaliens sur leur domaine, se placèrent, au temporel, sous la protection des empereurs, tandis qu'au spirituel elles relevaient directement du Pape. Le chapitre devint ainsi l'un des plus illustres de l'Europe. L'abbesse, toujours choisie parmi la plus haute noblesse, souvent

même dans les maisons princières, avait le titre de princesse du Saint-Empire, et exerçait une autorité souveraine sur les soixante-quatorze seigneuries qui dépendaient du chapitre.

A leur avènement, les ducs de Lorraine, étaient tenus de venir en grande pompe, à Remiremont, jurer de protéger le chapitre et de maintenir les privilèges des habitants. Ils prêtaient ce serment devant la *Franche-Pierre*, en face de l'église.

Remiremont était anciennement le chef-lieu d'une sénéchaussée et du comté de Romberg; cette ville devint, dans la suite, le siège d'une prévôté, qui fut supprimée en 1751, et remplacée par un bailliage royal et une juridiction que l'on appelait la Justice-Commune. Réunie à la France en 1766, la ville de Remiremont porta pendant la Révolution, le nom de Libre-Mont.

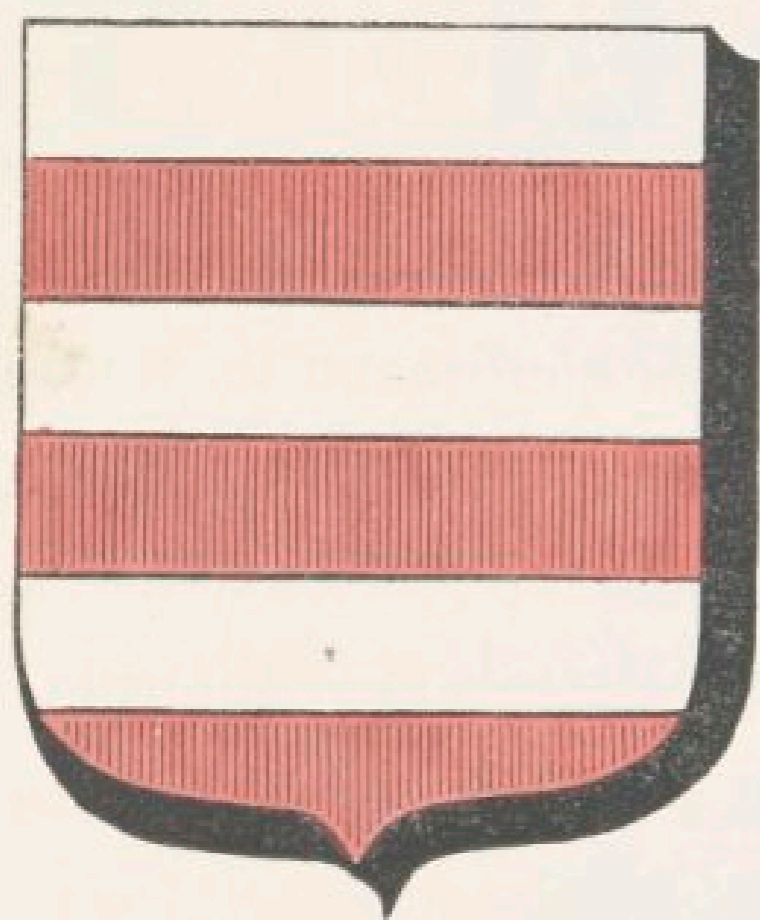


REMONCOURT: *De Lorraine plein.*

Ces armoiries sont tirées du manuscrit de Bugnon.

En 1250, le duc de Lorraine, Mathieu II, acheta Remoncourt à un seigneur de la maison de Rosières. En 1488, le duc René II avait établi un marché et des foires à Remoncourt? c'est probablement pour cette cause que cette localité fut, jusqu'en 1720, le chef-lieu

d'une prévôté royale dont la juridiction était peu importante. Le château-fort et la petite ville de Montfort, dont il est souvent parlé dans l'histoire de Lorraine, dépendaient de la prévôté de Remoncourt.

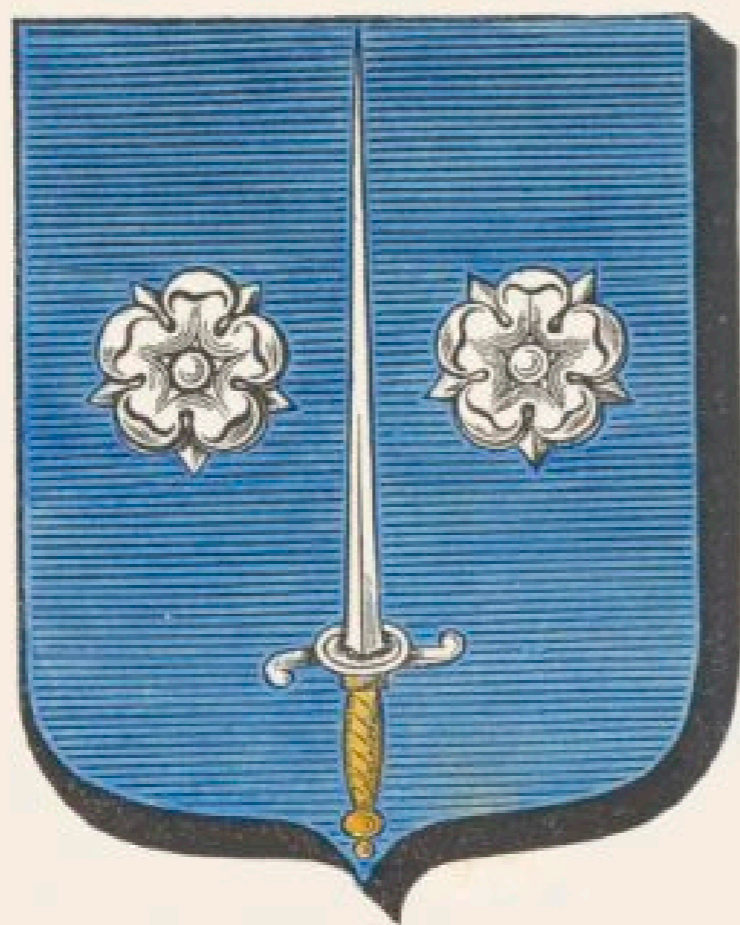


RODEMACK : *Fascé d'argent et de gueules, de six pièces.*

Le bourg de Rodemack, en allemand : Rodenmachern, était autrefois le chef-lieu de la seigneurie de ce nom, dont les seigneurs étaient déjà connus et très-puissants en

1192, et relevaient des ducs de Luxembourg.

Rodemack était défendu par un château-fort, entouré de hautes murailles, crénelées et flanquées de tours. Cette ville fut prise par le maréchal de Créqui, cédée à la France par le traité des Pyrénées et reprise par les Impériaux en 1674 ; elle fut définitivement incorporée à la France par le traité de Nimègue.



ROSIÈRES-AUX-SALINES :
D'azur, à une épée d'argent emmanchée d'or, mise en pal, la pointe en haut, côtoyée de deux roses de même.

Dans le blason qui est figuré sur la planche de l'entrée d'Henri II, et dans celui que donne le Héraut

d'armes, la pointe de l'épée est dirigée vers le bas de l'écusson ; de plus, elle est cantonnée de quatre roses.

Il est difficile d'attribuer une signification à ces emblèmes ; mais il est très-probable que les roses qui figurent dans ces armoiries font allusion au nom même de la ville.

Rosières avait, dès le XII^e siècle et peut-être avant, un château-fort et des salines, auxquelles cette localité a emprunté le surnom qu'elle porte encore aujourd'hui. Rosières - aux - Salines était autrefois le chef-lieu d'une prévôté qui dépendait du bailliage de Nancy, et comprenait, outre un grand nombre de villages, le marquisat de Gerbéviller, l'une des plus belles terres titrées du duché de Lorraine. Cette prévôtée fut supprimée en 1751, et devint le siège d'un bailliage dont la juridiction s'étendait sur trente-deux communes.



SAINT-AVOLD : *De Lorraine plein.*

Les historiens prétendent que la ville de Saint-Avold doit son origine à une abbaye fondée au ^{viii}^e siècle, et qui s'est appelée *Hilariacum*, puis *Cella-Nova*, ensuite Saint-Nabor, et enfin Saint-

Avold ; c'est sous le nom de Saint-Nabor que sont représentées les armes de 1608, qui ne sont qu'une simple croix pattée.

En 1346, Marie de Blois, régente de Lorraine, étant en guerre avec Adémar, évêque de Metz, fit assiéger Saint-Avold, mais ses troupes furent repoussées par les habitants; alors Adémar fit fortifier la ville, qui, depuis, fut souvent attaquée et saccagée par les ducs de Lorraine ou par les seigneurs de Rodemack.

Saint-Avold fut vendu, avec le château de Hombourg, en 1572, par le cardinal de Lorraine, au duc de Guise, son neveu ; en 1580, le duc Charles III acheta ces mêmes domaines au duc de Guise. Depuis cette époque, jusqu'en 1696, Saint-Avold appartint alternativement aux ducs de Lorraine et à la France; rendue à la Lorraine par le traité de Riswick, cette ville entra enfin sous la domination de la France en 1737.

Saint-Avold était le chef-lieu d'une prévôté royale, qui fut supprimée en 1751.



SAINT-DIÉ : *D'azur, à une croix de Lorraine d'or, côtoyée d'un S et d'un D de même, liés d'un ruban de gueules, brochant sur le tout.*

—
La présence des lettres S et D dans les armoiries de Saint-Dié, en fait ce que l'on appelle des armes

parlantes, et tous les auteurs décrivent ce blason de la même manière ; dans les armes de 1608, les émaux ne sont pas indiqués, mais le doute n'est pas possible.

Les historiens prétendent qu'au VII^e siècle, Déodat, Dieu-donné ou Dié, évêque de Nevers, ayant quitté son évêché, arriva dans les Vosges et s'arrêta avec ses compagnons au confluent de la Meurthe et du ruisseau de Robache. Il appela ce pays le *Val de Galilée*, et, comme la vallée était alors marécageuse et inculte, il choisit le coteau méridional pour y bâtir un monastère. Bientôt il se vit à la tête d'une communauté considérable ; mais pour ne pas être inquiété par les officiers royaux, il obtint de Childéric II, roi d'Austrasie, un privilège qui lui abandonnait en toute propriété un domaine de plusieurs lieues d'étendue. Dans la suite, une population nombreuse s'étant agglomérée autour de son monastère, elle donna naissance à la ville de Saint-Dié qui, en 1266, sous le règne de Ferry III, fut entourée de murailles et de fortifications.

Saint-Dié occupe une admirable position, entre deux groupes de hautes montagnes couvertes de sapins, au milieu de riantes prairies s'étendant sur les deux rives de la Meurthe, qui commence à prendre de l'importance en cet endroit.

Saint-Dié dépendait autrefois du diocèse de Toul, avait un siège bailliager qui fut érigé en bailliage en 1751, puis créé présidial en 1772; cette ville était aussi le siège d'une prévôté bailliagère seigneuriale, dont le grand prévôt avait titre de comte de Saint-Dié; enfin, par bulle du pape Pie VI, du 21 juillet 1776 et lettres-patentes de Louis XVI, données au mois d'août de la même année, Saint-Dié devint le siège de l'évêché de ce nom.



SAINT-HIPPOLYTE:

D'azur, à un homme monté sur un cheval trainant un saint nu, au naturel, attaché à sa queue, terrassé de sinople; en chef, l'écu de Lorraine simple, couronné d'un bonnet d'électeur.

Ces armes sont parlantes: elles sont la représentation

du martyr de saint Hippolyte, que la ville de ce nom a

prise pour emblème ; l'écusson de Lorraine placé en chef, n'y figure que comme marque du droit de possession de nos ducs.

Le blason de 1608 ne diffère point sur le fond, mais seulement dans son agencement ; ainsi, dans ces dernières armoiries, l'écu de Lorraine, au lieu d'être placé en chef, se trouve en pointe ; en outre, c'est une couronne ducal qui le surmonte.

Saint-Hippolyte, dont le nom primitif était *Audaldovillare*, *Audaldevillers*, ville d'Audaldus, n'a pris le nom de Saint-Hippolyte que depuis que le corps de ce saint martyr y fut amené. Cette localité, autrefois qualifiée de ville, avait anciennement un château-fort ; elle était le siège d'une prévôté bailliagère, qui devint prévôté royale en 1751, et qui comprenait dans sa juridiction la ville de Saint-Hippolyte et les censes et moulins de Bruck et Irembach.

Les martyrologistes du VIII^e siècle disent que saint Hippolyte était un soldat romain qui, ayant été chargé de garder saint Laurent dans sa prison, fut converti et baptisé par ce saint ; qu'après avoir souffert diverses tortures, on l'attacha à des chevaux furieux qui mirent son corps en pièces. Après son martyre (13 août de l'an 528), il fut enterré dans les catacombes.

En 764, Fulrade, abbé de Saint-Denis, obtint du pape Paul les reliques de plusieurs martyrs, dont il enrichit les monastères de sa fondation ; il déposa celles de saint Hippolyte dans un endroit situé au pied des Vosges et appelé *Audaldevillers*. Autour de ce lieu se forma, dans la suite, un prieuré dépendant de

l'abbaye de Saint-Denis, ainsi qu'une petite ville, que l'on appela Saint-Hippolyte, à cause des reliques du saint (1).



SAINT-MIHIEL : *D'azur, à trois rochers d'argent, posés deux en chef et un en pointe.*

Devise : DONEC MOVEANTUR (jusqu'à ce qu'ils se meuvent).

Malte-Brun, dans la France illustrée, et Giraud de Saint-Fargeaud, dans le Dictionnaire des communes de France, décrivent ainsi les armes de Saint-Mihiel : « De gueules, à un saint Michel d'argent, surmontant un dragon de sinople. » Mais ces deux auteurs gardent le silence sur la provenance des armoiries qu'ils indiquent.

Les armes que nous donnons ici sont tirées du Livre de Hérauderie, et tous les auteurs lorrains les décrivent de même. Ces armoiries font allusion aux énormes falaises que l'on voit près de Saint-Mihiel, et que cette ville a fait représenter dans son blason ; la devise fut ajoutée par les habitants, en témoignage de leur fidélité aux ducs de Lorraine, laquelle devait durer jusqu'au déplacement de ces rochers.

(1) *Vie des Pères martyrs*, par l'abbé Godescart, t. VIII (1785).

D'après un manuscrit faisant partie des collections lorraines de feu M. Noël, voici ce que raconte la chronique sur la devise de Saint-Mihiel :

Il était un roy si bien fait,
Si sage, en vertus si parfait,
Du'il était le digne modele,
Des Dieux la copie fidele.
Saint-Miel se nommait dans sa cour
Communement Godincour.
Mais depuis que ce prince habile
Eut enfin defendu la ville
De sept malins esprits puissants
Qui menacaient les habitants
D'inonder d'une haine entiere
La ville de sept grosses pierres,
Du plutot de sept gros rochers,
Que ces fees vont arracher
Dans leur carriere et leur contree
Du elles etaient retirees.
Le Roy d'ici, nomme Michel,
Nomma Godincourt Saint-Miel,
Et l'on vit bientot ces sept fees
Se retirer, etre repoussees,
Chacune leur pierre laissant
La ou elles sont maintenant,

Joignant le rivage de Meuse
Rochers ou pierres monstrueuses.
La fidelite du Lorrain
A son heros, roy souverain,
A fait mettre dans sa devise
Ces trois rochers ou pierres mises
A l'ecusson du fond d'azur
Ces mots : Donec moveantur.

Les historiens prétendent qu'en l'an 709, Vulfoad, maire du palais d'Austrasie, fit bâtir sur une montagne voisine de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Saint-Mihiel, un monastère sous l'invocation de saint Michel ; que ce monastère fut, en 812, transféré plus bas, sur le bord de la Meuse, près d'un petit hameau devenu plus tard, la nouvelle ville de Saint-Michel, et qui, par altération, fut appelée Saint-Mihiel.

Saint-Mihiel était le chef-lieu d'un bailliage royal. C'est dans cette ville que siégeait le tribunal appelé *Les Grands-Jours*, ou Cour souveraine, qui était composée de la noblesse du pays, et ne se réunissait que quatre fois par an.

La ville de Saint-Mihiel fut assiégée par Louis XIII, qui en fit raser le château et les murailles en 1635.



SAINT-NICOLAS-DE-PORT :

D'azur mariné, au vaisseau d'or, armé, voilé d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un alérion d'argent.

Après avoir donné cette description, Durival ajoute : « Ce sont les armes données au bourg de Saint-

Nicolas par le duc Antoine, en 1540 ; ou : *D'or, à un navire maillé, flottant sur une ondée d'azur et d'argent de cinq pièces ; au chef de gueulles, à l'allérion d'argent*, suivant les lettres de Christine de Danemarck et de Nicolas de Lorraine, du 4 juin 1546. »

Ces dernières armoiries adoptées par la ville de Saint-Nicolas, sont représentées dans le Héraut d'armes et dans l'entrée d'Henri II, en 1608.

Où Durival a-t-il trouvé la prétendue concession faite aux habitants de cette ville par le duc Antoine ? Nous l'ignorons.

Dom Calmet, dans sa Notice sur la Lorraine (t. II, col. 147), s'exprime ainsi : « En 1546, le 4 juin, à Nancy, confirmation fut donnée des chartres, franchises et privilèges du prieuré de Varangéville, des habitants de Saint-Nicolas et des deux Varangéville par Christienne de Dannemarck, et, en reconnoissance de la bonne réception et de la dépense qu'ils firent pour honorer le corps du duc François, les armes suivantes furent données à la

ville de Saint-Nicolas, sçavoir : un champ d'or à un navire maillé, huné et cordé de sable, flottant sur ondes d'azur et d'argent de cinq pièces, au chef de gueule, à l'alérion d'argent. »

Ce que dit Dom Calmet est parfaitement d'accord avec les lettres-patentes originales qui existent aux Archives de la mairie de Saint-Nicolas, et dont la minute se trouve au Trésor-des-Chartes de Lorraine ; en voici la reproduction textuelle :

« CRESTIENNE de Danemarck, duchesse douairière de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Milan, etc., et NICOLAS de Lorraine, administrateur perpétuel des éveschés de Metz, Verdun, etc., tuteurs et administrateurs des corps, biens et pays de nostre très-cher et très-amé filz et nepveu, CHARLES, par la grâce de Dieu, duc desdicts duchiez de Calabre, Lorraine, etc. . . . , à tous présens et advenir, Salut.

« L'humble supplication de nos chers et bien amez les manans, habitans et communaulté de la ville de Sainct-Nicolas-du-Port avons reçue, contenant que, de si long temps qu'il n'est mémoire du commencement ne du contraire, ilz et leurs prédécesseurs, habitans dudict lieu sont tousjours estez vrais, fidelz et obéyssans subjectz envers les princes ducs de Lorraine, prédécesseurs de nostredict filz et nepveu, sans jamais avoir esté apperceu qu'ils ayent, en aucune chose, délayé obtempérer aux commandemens généraulx ou particuliers desdicts princes, mais, à leur pouvoir se sont toujours emploiez en plusieurs affaires, au contentement desdicts feuz princes,

« comme en avons eu ample relation et certitude, mesme que,
« par expérience, en avons congneu puis peu de temps, aussy
« que ilz monstrent par effect vouloir contynuer de bien en
« mieulx, suyvens les bons exemples de leurs prédécesseurs
« habittans dudict lieu, et dont, pour tesmoingnaige de conty-
« nuation de leur vraye obéyssance et sincère fidélité qu'ilz
« désirent fairent congnoistre, ils sont prestz et bien délibérez
« faire et dresser plusieurs dévotes et honorables cérymonies
« pour recepvoir et honorer le corps de feu, de très-heureuse
« mémoire, nostre très-cher seigneur, espoux et frère, le duc
« FRANÇOIS, que Dieu absolve, lorsque, estant conduit et mené
« de Deneuvre pour inhumer à Nancy, il fera station en l'église
« dudict Saint-Nicolas, et que, pour mieulx et plus honorable-
« ment faire lesdictes cérymonies et recepvoir en plus grand
« honneur ledict corps, ilz font ung poille (catafalque) au plus
« commode enrichissement qu'ilz pourront, pour inviter chacun
« à prier Dieu pour l'âme dudict feu bon duc, et que l'enrichis-
« sement seroit décoré par armes ou enseignes qu'ilz pourroient
« mettre sur ledict poille, desquelles, par aultres fois, ilz pour-
« roient user comme armes et enseignes de telle ville tant peuplée
« et renommée que est ledict Saint-Nicolas-du-Port ; ce qu'ilz
« n'ont voulu faire, n'y entreprendre sans notre licence, conces-
« sion et permission.

« Sçavoir faisons que nous, considérans leur supplication
« estre raisonnable, et ayans esgard aux bons debvoirs du passé
« et bonne volonté que lesdicts habittans ont envers nostredict

« filz et nepveu, pour l'advenir leur avons *permis, octroyé et*
 « *concéde*, et, par ces présentes, *octroyons, concédons et per-*
 « *mectons*, dès maintenant et pour tousjours, plaine puissance,
 « liberté et auctorité de porter, pour leurs armes et enseignes,
 « les armes emprainctes en la marge de cesdictes présentes, que
 « sont : *ung champ d'or, à une navire maillée, hunnée,*



Armoiries de Saint-Nicolas en 1546.

« *voilée et cordée de sable, flottant sur undes d'azur et*
 « *d'argent de cinq pièces, au chief de gueulle, à l'alérion*
 « *d'argent*; pour, par eulx et leurs successeurs habittans du-

« dict Saint-Nicolas-du-Port user, les porter en cérymonies,
« (comme) signes et enseignes de ladicte ville et communaulté,
« en tous lieux et partout où il sera requis et de nécessité, sans
« préjudice des droictz et auctoritez de nostredict filz et nepveu,
« ny aussy sans rien déroguer de leurs privilegges, franchises
« et libertez à eulx octroyez par cy-devant par lesdicts feuz
« princes ducz de Lorraine, prédécesseurs de nostredict filz et
« nepveu. Si donnons en mandement à tous mareschaulx, sénes-
« chaulx, baillifz, présidents, gens des Comptes, vassaulx, pré-
« vostz, procureurs généraulx et particuliers, justiciers, officiers,
« hommes et subjects de nostredict filz et nepveu qu'il appar-
« tiendra, que de ceste nostre présente permission et octroy,
« facent, souffrent et laissent joyr et user à perpétuité lesdicts
« de Saint-Nicolas-du-Port et leurs successeurs, en la manière
« que dict est, plainement et paisiblement, sans en ce leur faire,
« ny à leursdicts successeurs, mettre ou donner aucun ennuy et,
« destourbier, ny empeschement, au contraire ; car ainsy le vou-
« lons et nous plaitz. En tesmoing de ce, nous avons, à cesdictes
« présentes, signées de noz mains, fait mettre et appendre le
« grant scel de nostredict filz et nepveu. Donné à Nancy, le qua-
« triesme jour du mois de jung mil cinq cens quarante-six.
« Ainsy signé : CRESTIENNE et NICOLAS. »

Les habitants de Saint-Nicolas tinrent l'engagement qu'ils avaient pris en sollicitant des régents de Lorraine la concession d'armoiries, et ils firent une magnifique réception à la dépouille mortelle du duc François I^{er}.

Un écrivain contemporain (1), qui a décrit la marche du convoi funèbre de ce prince, raconte ainsi son arrivée dans cette ville, le 6 août 1546 :

« Et en la prarie de Varengewille vinrent au devant
« tous les estatz de la ville de Saint-Nicolas, comme avoient
« faict ceulx de Lunéville, mais en beaucoup plus grand nombre,
« à cause que ledict Saint-Nicolas est mieulx peuplé que Luné-
« ville. Et avoient lesdictz estatz environ mille cierges portez par
« escolliers et petis enfans et certains bourgeois de la ville,
« vestuz en deuil ; outre plus avoient environ cinq cens torches
« armoyées aux blasons des mestiers, d'ordre en ordre, lesquelz
« on feit marcher à la poincte de tous les ordres du corps, et leur
« mayeur, et justice après eulx, qui demourèrent plus d'une
« heure et demie à passer devant ledict corps ; puis arrivans
« auprès du grand pont, vindrent au devant révérendz pères en
« Dieu, les abbez de Bousonville, de Lisle-en-Barrois et de Cha-
« mousey, prieur de Saint-Nicolas, lesquels estoient suiviz des
« gouverneurs et plus anciens bourgeois de la ville, par lesquelz
« fut présenté un fort riche ciel (dais) de velours noirs, aux
« plaines armes du feu prince, portraictes en riche broderie, et
« les gouttières dudict ciel estoient semées d'escussions *aux*
« *armes de ladicte ville* »

(1) Émond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine, dans *La vie et trespas des deux princes de paix, le bon duc Anthoine et saige duc François*.

Comment ces armoiries, officiellement concédées, ainsi qu'on vient de le voir, furent-elles modifiées dans la suite ? nous l'ignorons ; toutefois les figures essentielles et allégoriques n'en disparurent pas, et elles conservèrent toujours l'alérion et le navire. Que signifie ce dernier ? Sa présence dans les armoiries de Saint-Nicolas peut donner lieu à des interprétations différentes ; cette petite ville fut anciennement un port sur la Meurthe, et les documents d'une époque reculée la mentionnent sous la dénomination de *Portus Sancti-Nicholai* ; plus tard, on la nomma *Saint-Nicolas-du-Port* ou *Saint-Nicolas-de-Port*. Le vaisseau placé dans le blason de cette localité fait donc allusion aux bateaux qui y amenaient des marchandises.

Il y a cependant une version préférable à celle-ci. Joinville raconte, dans ses Mémoires, que lorsque saint Louis revenait de la Terre-Sainte, son vaisseau fut tout à coup assailli par une violente tempête ; la reine fit vœu, si elle échappait au danger, de faire don à l'église de Saint-Nicolas (laquelle était déjà le but d'un pèlerinage célèbre), d'une nef d'argent du poids de cinq marcs.

La tempête se calma aussitôt, et, dès qu'elle fut de retour en France, Marguerite envoya le sire de Joinville porter l'offrande qu'elle avait promise. Cette nef est évidemment celle que les habitants de Saint-Nicolas ont voulu représenter dans le blason de leur ville. C'était l'un des plus précieux objets du trésor de leur église, et sa richesse, jointe à sa provenance, devait leur y faire attacher un très-grand prix.

Saint-Nicolas-de-Port était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale qui fut supprimée en 1751, et dont la juridiction ne s'étendait que sur ce bourg, l'ermitage de la Madeleine et la cense de Padoux.

Aujourd'hui, Saint-Nicolas n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton, mais cette petite ville est encore le but d'un pèlerinage fréquenté, surtout pendant les fêtes de la Pentecôte ; l'église gothique de Saint-Nicolas-de-Port, contruite au xv^e siècle, a été classée parmi les monuments historiques, et mérite d'être visitée.



SAINT - QUIRIN : *D'azur, à neuf besans d'or, 4, 3, 2, 1.*

Le sceau du tabellionage porte un saint Quirin en pied, armé de toutes pièces, et tenant de la main droite un écusson chargé de neuf besans, et de la gauche, un fanion représentant les mêmes emblèmes (1).

Un sceau du prieuré de Saint-Quirin, de l'an 1556, représente aussi un chevalier à pied, armé de toutes pièces, accompagné à droite, d'un écusson de gueules à la croix d'argent, et à gauche, d'un écu à neuf besans ; le chevalier tient de la main

(1) V. Armoiries de quelques monastères lorrains, par M. Arthur Benoit, 1873.

droite une oriflamme également chargée de besans. Ce sceau porte en légende S. QVIRINVS. PATRONVS. NOST. 1556.

Le village de Saint-Quirin remonte à une époque éloignée, et l'on attribue la fondation de son prieuré à Louis d'Eguisheim, comte de Dachsbourg (966). En 1050, Geppa, nièce de saint Léon rapporta de Rome, les reliques de saint Quirin et les déposa dans la chapelle érigée en son nom. Ce prieuré construit au sommet d'une montagne située à l'extrémité du pays de Dachsbourg, près des sources de la Sarre, attira bientôt des habitants qui défrichèrent et embellirent ces lieux autrefois déserts. Mais les guerres contre les protestants d'Allemagne arrêtèrent leurs projets, et ce ne fut que longtemps après qu'ils construisirent au bas de la montagne, un nouveau prieuré, et une église, qui passe pour la plus belle du pays.

Saint-Quirin est très-important; il est surtout renommé pour ses manufactures de glaces. Cette usine, aujourd'hui considérable, où dès le xvi^e siècle, suivant Volcyr, on fabriquait des miroirs que l'on transportait partout, appartenait autrefois à l'abbaye de Marmoutier, puis au chapitre de Saint-Louis de Metz, et fut enfin réunie au Domaine à l'époque de la Révolution.



SAINTE-MARIE-AUX-MINES :

D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; qui est de Lorraine simple.

—
 Sainte - Marie - aux - Mines , en allemand : Mariakirch , mentionnée dans une charte de la fin du xi^e siècle , appartenait par indivis , aux ducs de

Lorraine , et aux seigneurs de Ribeaupierre . L'origine différente de ces deux souverainetés exerça une influence très-caractéristique sur les habitants . Bien que les deux sections de la ville fussent à peine séparées , et qu'elles se touchassent même tellement en certains points , que quelques maisons appartenaient par moitié aux deux territoires , ce qui faisait dire qu'on pétrissait le pain en Alsace et qu'on le cuisait en Lorraine , les mœurs et le costume même , différaient beaucoup d'une rive à l'autre de la Lièpvrette , petit cours d'eau qui traverse la ville . Les habitants de la rive gauche parlaient français , tandis que ceux de la rive droite parlaient allemand .

Sainte-Marie-aux-Mines a dû son importance et son développement aux mines d'argent , de cuivre , de plomb et d'autres métaux qui y ont été exploités dès le ix^e siècle , et surtout au xvi^e par les seigneurs de Ribeaupierre , en partage de bénéfices avec les archiducs d'Autriche .

Sainte-Marie-aux-Mines appartient à l'Empire allemand

depuis 1871 ; il était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale dont la juridiction s'étendait sur tout le Val-de-Lièpvre.



SAAR-UNION : *D'azur, à la bande onnée d'argent marquant une rivière.*

Dom Calmet et Durival, ainsi que Lionnois décrivent les armoiries de cette localité de la même manière que Claude Charles.

Saar-Union, autrefois Bouquenom, appartenait aux ducs de Lorraine depuis 1526. Il était le chef-lieu d'un comté et d'une prévôté royale, dont les appels ressortissaient au bailliage de Sarreguemines.



SALONNE remonte à une époque fort éloignée, mais il n'a jamais eu une grande importance, à moins que l'on n'adopte l'opinion d'après laquelle cette localité aurait été le chef-lieu du Saulnois, *pagus Salinensis*, et qu'on ne lui attribue le mot *Salionno*, qui se lit sur un triens mérovingien ; d'où il résulterait qu'il

y aurait eu un atelier monétaire.

Ce qui est certain, c'est qu'il y existait un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, et dont la fondation remontait au VIII^e siècle ; plus des salines qui furent considérables et donnèrent lieu à plusieurs contestations entre les ducs de Lorraine, les évêques de Metz et les comtes de Bar.

Les armes de Salonne ne sont indiquées que dans l'entrée d'Henri II (1608), et dans le Héraut d'armes de Lorraine. Comme dans toutes les armoiries de 1608, l'indication des couleurs fait défaut, on peut cependant les rétablir de cette manière :

D'azur, au puits d'argent ; au chef de gueules chargé d'un alérion d'argent.

Le puits qui figure dans les armoiries de Salonne, fait allusion aux sources d'eau salée qui se trouvaient dans cet endroit, et l'alérion indique les prétentions des ducs de Lorraine à la propriété de ces sources.

Les salines de Salonne ont été exploitées, avec plus ou moins de succès, à différentes époques ; puis elles furent définitivement abandonnées par suite de l'envahissement des sources salées, par les eaux douces.

En 1842, on découvrit près de Salonne, des ossements humains presque entièrement décomposés. A côté d'eux étaient une lame de couteau, une pointe de lance et vingt-six petites pointes de flèches, taillées en triangle, le tout en silex pyromaque. Cette sépulture se rapporte à une époque bien antérieure à l'occupation romaine.

On prétend que le village de Salonne eut beaucoup à souffrir de l'invasion suédoise, et on va même jusqu'à dire qu'un prêtre y fut écorché vif.



SANCY : *D'azur, à un saint Georges d'argent, armé de pied en cap, terrassant de sa lance un dragon de même, le tout posé sur une terrasse de sinople.*

Sur un plateau qui domine le village de Sancy existait jadis la forteresse de ce nom ; la base de cette forteresse prenait vers le milieu de la côte, et les murs s'élevaient jusqu'au niveau du sommet, sur lequel la plupart des fortifications étaient construites. La forteresse de Sancy fut ruinée, et l'on voit encore des restes de murailles sur une partie desquelles on a élevé de nouvelles constructions.

Le bourg de Sancy appartint d'abord à des seigneurs particuliers, puis au ^{xiv}^e siècle, il passa sous la domination des comtes de Bar, qui y établirent une prévôté, et firent de son château une importante forteresse féodale détruite en 1640. Sancy était le chef-lieu d'une prévôté royale dépendant du bailliage de Briey,

maintenu par un édit du 31 août 1698, et qui fut supprimée en 1751.



SARRALBE : *D'argent, au sautoir ondé d'azur, cantonné de quatre croix de Lorraine de gueules.*

Ces armoiries font évidemment allusion à la position de Sarralbe, situé dans un beau vallon, au confluent de la Sarre et de l'Albe.

L'écusson de Sarralbe, en 1608, est chargé d'un emblème ressemblant pour la forme à un roc d'échiquier ; les couleurs ne sont pas indiquées.

Il existe aux archives de la mairie de Sarralbe, une charte en parchemin, sur laquelle les armoiries de cette ville sont peintes et décrites de la manière suivante : « Les armes de Sarralbe sont : D'argent au sautoir ondé d'azur, cantonné de quatre croix de Lorraine de gueules. L'habillement des valets de ville doit être : Le justaucorps bleu foncé, doublure et paremens blancs, veste et culotte blanche, les gallons et boutons mellés de bleu, blanc, rouge. Les bandouillères bleu, brodées du même gallon. Voilà comme elles se trouvent blasonnées dans le livre du hérault d'armes soussigné. A Nancy, le 12 novembre 1746, signé : CHARLES, hérault d'armes. »

Sarralbe était, au XII^e siècle, un fief de l'évêché de Metz, appartenant aux comtes de Dagsbourg. A l'extinction de cette maison (1225), la seigneurie d'Albe retourna aux évêques de Metz ; elle fut acquise, au XVI^e siècle, par les ducs de Lorraine, qui y établirent un haras. En 1698 Sarralbe devint le chef-lieu d'une prévôté qui comprenait Sarralbe, Willerwald et Herbitzheim.



SARREBOURG : *D'argent, à trois demi-ramures de cerf de gueules, chevillées chacune de trois pièces, et posées en bande l'une sur l'autre.*

Il n'y a d'autre différence entre ces armoiries, données par Stemer, et celles qui sont dessinées sur la planche de l'entrée d'Henri II et dans le Héraut d'armes, que dans la disposition des bois de cerf, lesquels, quoique également posés en bande, ne sont pas réguliers ; ainsi, dans le blason de 1608, les ramures, qui se rapprochent l'une du chef, l'autre de la pointe de l'écu, ne sont chevillées que de trois pièces, tandis que celle qui est placée au centre en a quatre ; ensuite les couleurs font défaut.

Quant à ces emblèmes, que signifient-ils ? Il n'est guère possible de hasarder une supposition à ce sujet, et l'histoire de

Sarrebourg ne fournit aucun renseignement sur lequel on puisse baser la moindre conclusion. Ces armoiries ont beaucoup d'analogie avec celles de Sophie de Wurtemberg, femme de Jean I^{er}, duc de Lorraine (1).

Le décret du 19 mai 1800 ayant appelé les villes à faire connaître les armoiries auxquelles elles pouvaient prétendre, le Conseil municipal de Sarrebourg avait demandé qu'il fut accordé à cette ville des lettres-patentes portant concession des armes suivantes : *D'azur, au pont d'or de quatre arches, accompagné en chef de trois bois de cerf d'or, et, en pointe, d'une rivière de sinople ; l'écu surmonté d'un casque d'or taré de front orné de panaches tricolores, et pour devise : URBS SARREBURGENSIS CUM IPSIS HOSTEM REPULIT ET REPELLET.*

Il est probable qu'il ne fut pas donné suite à ce projet, car il résulte des recherches qu'a bien voulu faire pour nous M. le Maire de Sarrebourg, qu'il n'existe, dans les archives, aucune trace de lettres-patentes relatives aux armoiries de cette ville. Les Sarrebourgeois ont cependant adopté le dernier blason que nous venons de décrire, et ils l'ont arboré, en 1866, aux fêtes de Nancy.

Notre aimable confrère, M. Arthur Benoit, membre de plusieurs académies, a bien voulu nous communiquer la note suivante, copiée au Bureau des Titres de la Bibliothèque

(1) Voyez la notice intitulée : *Élisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Sarrebruck*, par M. Louis Benoit, 1867.

nationale de Paris, et que nous nous sommes empressés d'intercaler ici :

« *Armoiries concédées à la ville de Sarrebourg, par Napoléon I^{er}* : D'azur, au pont d'or maçonné de sable soutenu d'une rivière d'argent et surmonté de trois bois de cerfs du troisième émail. Couronne murale d'argent maçonnée de sable, supportant une femme au naturel, habillée écartelée de sable et d'azur, issant en fasce, au milieu d'un bois de cerf de sable dont elle tient les ramures à dextre et à sénestre. Supports : *Deux lions appuyés sur un ruban portant en devise* : URBS SARABURGENSIS CUM IPSIS HOSTEM REPULIT ET REPELLET. (La ville de Sarrebourg a repoussé et repoussera l'ennemi.)

Les armoiries de Sarrebourg font donc allusion à sa situation topographique.

Selon les historiens, l'origine de Sarrebourg remonte jusqu'à la période gallo-romaine, et il y existait un atelier monétaire du temps des Mérovingiens ; cette ville était, au x^e siècle, le siège d'un comté (*comitatus Saraburg*), et, plus tard (1395), le chef-lieu d'une châtellenie.

Après avoir appartenu aux évêques de Metz, Sarrebourg passa, en 1464, sous la domination des ducs de Lorraine, et fut ensuite cédé à la France par le traité de 1661 ; Sarrebourg devint alors le siège d'une subdélégation, et le chef-lieu d'une prévôté royale, qui comprenait : Sarrebourg, Bébing, Eich, Héming, Hoff, Hommarting, Imling, La Forge, Niderviller et Réding.

Depuis 1871, Sarrebourg appartient à l'Empire allemand.



SARREGUEMINES : *D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent; qui est de Lorraine simple.*

Les anciennes armoiries de Sarreguemines, figurées à la page suivante, sont chargées, à dextre, d'une croix de Lorraine, et, à sénestre, d'un alérion; comme dans toutes les armoiries de 1608, les couleurs font défaut; on peut cependant les rétablir de cette manière: Parti d'or, à la croix de Lorraine de gueules, et de gueules, à l'alérion d'argent.

Sarreguemines s'appelait autrefois *Saar-Guemund*, qui signifie, en allemand, confluent de la Sarre, à cause de la situation topographique de cette ville au point de jonction de la Sarre et de la Bliese. Sarreguemines était anciennement fermé de murailles et il y avait un château-fort dont une partie existe encore sur la montagne, du côté de Puttelange, et sert de caserne à la gendarmerie.

En 1380, les habitants s'étant révoltés contre Jean I^{er}, duc de Lorraine, celui-ci fit brûler la ville, et les chartes qui consacraient ses franchises périrent, dit-on, dans l'incendie; mais le duc s'engagea à faire rétablir la ville et à respecter ses privilèges. Sous le règne de Louis XIII, les Français s'emparèrent de Sarreguemines et en détruisirent le château.



Cette ville fut souvent échangée ou engagée par les princes de Lorraine. Elle fut d'abord le chef-lieu d'une prévôté, puis elle devint le siège d'un bailliage royal. En 1698, Sarreguemines fut momentanément le chef-lieu du grand bailliage d'Allemagne, dont le siège était à Vaudrevange avant cette époque.

Aujourd'hui Sarreguemines est une ville ouverte qui prend chaque année plus de développement ; on y a construit de très-beaux ponts. Cette ville possède des fabriques importantes, notamment la manufacture de faïence et de porcelaine fondée par Utzchneider, et qui occupe actuellement plus de 2,500 ouvriers. Cette usine considérable, administrée paternellement par la famille du fondateur et par M. le baron de Geiger, réunit toutes les conditions d'hygiène et de bien-être que peut relativement désirer l'ouvrier de fabrique ; presque tous sont réunis dans une élégante cité où chaque ménage a sa maison et son petit jardin.

Depuis 1871, Sarreguemines appartient à l'Allemagne, et le Gouvernement impérial allemand y fait construire une série de châteaux destinés à servir d'asile aux aliénés d'Alsace-Lorraine.



SARRELOUIS : *D'argent, à un soleil d'or au-dessus d'une nue d'azur, mouvante du canton sénestre de l'écu ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Devise : DISSIPAT ATQUE FOVET.

Sarrelouis, en allemand : Saar-Louis, fut bâti par ordre de Louis XIV en 1680, et fortifié par Vauban; cette ville, qui appartient à la Prusse depuis 1815, fut autrefois le siège d'un bailliage présidial créé en 1685, et le chef-lieu d'une subdélégation.

Les armoiries de Sarrelouis sont parlantes ; la devise et le soleil qui y figurent rappellent très-probablement la construction de cette ville par le roi de France ; les fleurs de lis du chef, et le soleil étaient la marque de propriété de Louis XIV.

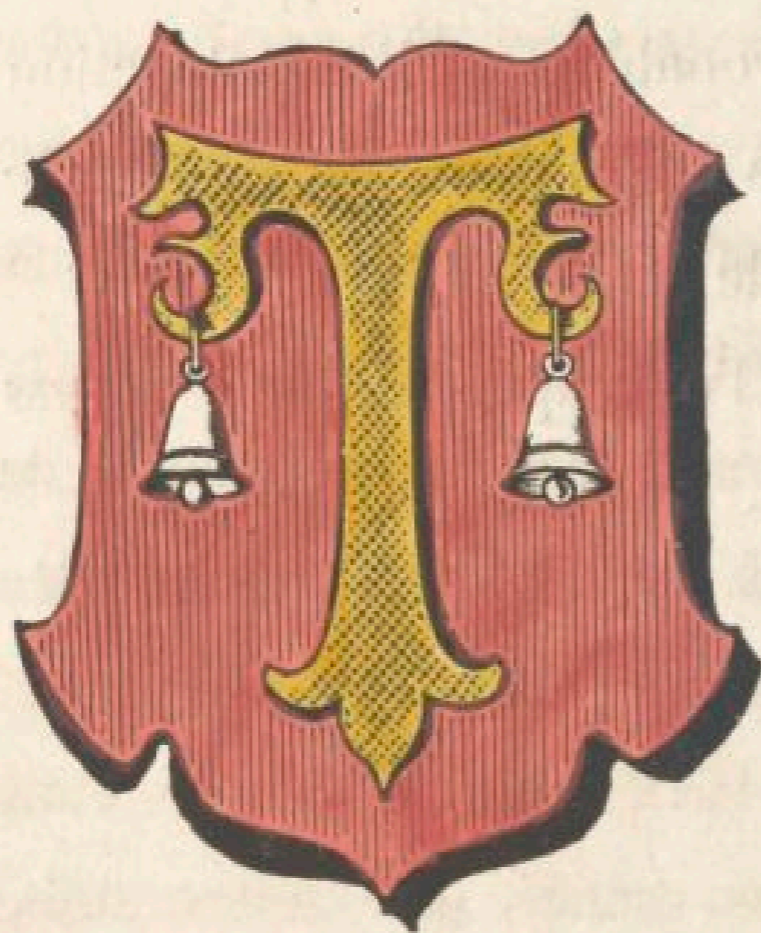
Ce blason est représenté dans l'ouvrage intitulé : *Plans des places fortes de France, 1736.*



SCHAMBOURG : *D'azur, à la montagne surmontée d'un vieux château d'or ; au chef d'argent, chargé d'un ours naissant de sable.*

Ces armoiries font probablement allusion à la position de Schambourg, qui n'était qu'une forteresse bâtie au sommet d'une montagne escarpée ; l'ours, qui figure dans ce blason, signifie peut-être que l'on rencontrait souvent de ces animaux dans ce lieu, que Durival désigne sous le nom de « *pays sauvage.* »

Schambourg était le chef-lieu du bailliage et de la prévôté de ce nom.



SCHIRMECK : *De gueules, au T antique (ou Tau) d'or, à deux clochettes d'argent.*

Ces armoiries sont blasonnées sur un registre qui porte la date de 1576 et qui existe aux archives de la mairie de Schirmeck (1).

Schirmeck est une petite ville de l'ancienne province d'Alsace ; elle était séparée de la Lorraine

(1) Ce blason nous a été communiqué par M. J. Thiébaud, maire de Schirmeck.

par la Bruche, rivière sur laquelle existait un pont-levis qui servait à mettre Schirmeck en communication avec le bourg de La Broque, lequel appartenait au prince de Salm.

En 1336, Jean, comte de Salm, acheta de l'évêque de Strasbourg, la ville et le château de Schirmeck et tout le val de la Bruche. Ce château, dont on aperçoit encore les ruines, fut détruit au xvi^e siècle.



SEDAN : *D'argent, au sanglier passant de sable, adossé à un chêne de sinople, et posé sur une terrasse de même.*

Devise : UNDIQUE ROBUR.

Le chêne qui figure dans ces armoiries, rappelle, sans doute, les vastes forêts des Ardennes qui, du temps de César, s'étendaient jusqu'au Rhin ; quant au sanglier, il fait probablement allusion au caractère chevaleresque de Robert II de La Marck, surnommé le *Grand sanglier des Ardennes*, qui fut tué au siège d'Ivoy.

Sedan fut cédé à la France en 1642 ; cette ville, qui était fortifiée, fut autrefois le chef-lieu d'une principauté souveraine, puis le siège d'un bailliage présidial et d'une subdélégation.

Sedan restera tristement célèbre par la capitulation de 1870 ; c'est là que Napoléon III se rendit au roi de Prusse, avec une

armée de 83,000 hommes, 584 pièces de canons, 12,000 chevaux et un immense matériel de guerre.



SENONES : *D'azur, à une clef d'or et une épée d'argent, passées en sautoir.*

Ces armoiries sont celles de l'abbaye Saint-Pierre de Senones ; elles figurent sur tous les sceaux de ce monastère, dont plusieurs types sont conservés au Trésor-des-Chartes de Lorraine.

Le bourg de Senones, connu par son antique abbaye, doit son origine à ce monastère ; il était déjà considérable lorsqu'il fut pillé et incendié en 1078. Ce bourg fut longtemps en partie de la souveraineté des ducs de Lorraine et de celle des princes de Salm. Mais par suite du partage de la terre de Salm, en 1751, tout le val de Senones, avec le bourg et les villages qui en dépendaient, demeurèrent en toute souveraineté au prince de Salm, et Senones devint la capitale de la principauté.

L'abbaye de Senones avait été fondée, vers le milieu du VII^e siècle, par Gondelbert, archevêque de Sens, qui avait quitté son siège pour se retirer dans la solitude. Il donna à ce monastère le nom de *Senonia*, en mémoire de la ville dont il avait

abandonné l'épiscopat. Cette abbaye, après avoir été gouvernée successivement par six abbés réguliers, fut donnée par Charlemagne à Engelrame, évêque de Metz, qui la posséda pendant plusieurs années.

Comme tous les établissements religieux de cette époque, l'abbaye de Senones eût des voués pour la protéger et soutenir ses droits, qui étaient quasi épiscopaux et dont elle jouissait dans toute l'étendue de ses domaines.

C'est à Senones, dont il était abbé, que mourut, en 1757, âgé de 85 ans, le savant Dom Calmet, l'historiographe de la Lorraine ; c'est dans ce monastère que l'illustre bénédictin passa la plus grande partie de sa studieuse existence et qu'il reçut la visite de Voltaire.

Aujourd'hui Senones, dont l'abbaye a été transformée en une filature importante, est bien déchu de son ancienne splendeur ; ce n'est plus qu'un simple chef-lieu de canton, mais il s'enorgueillit toujours d'avoir donné son nom à une immense vallée, où la rivière du Rabodeau laisse courir ses eaux rapides utilisées par l'industrie du coton et des bois.



SIERCK : *D'or, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent, posées en bande.*

Les armes de Sierck, en 1608, sont, quant aux emblèmes qui les décorent, identiquement pareilles à celles que nous donnons ici ; les émaux ne sont pas indiqués, mais le

doute n'est pas possible ; ces armoiries sont très-anciennes, car elles sont sculptées sur la clef de voûte de l'église, dont on attribue la fondation à Mathieu II, duc de Lorraine.

L'origine de Sierck remonte à une époque très-reculée ; cette ville fit partie du royaume d'Austrasie, puis elle appartint successivement aux archevêques de Trèves, aux évêques de Metz, aux ducs de Lorraine, et passa enfin sous la domination de la France en 1661.

La ville de Sierck était le chef-lieu d'une prévôté, elle avait un château-fort et était entourée de fortes murailles flanquées de nombreuses tours, en partie démolies ; elle fut assiégée, en 1633, par les troupes de Louis XIII, et prise après huit jours de siège ; elle fut assiégée et prise de nouveau, en 1643, par le prince de Condé.



SIERSBERG : *D'azur, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'une aigle impériale d'or, éployée et se reposant sur le sommet de ladite tour.*

Dans les armoiries de Siersberg, en 1608, on ne voit qu'une aigle, sans indication de couleurs.

Siersberg était un château-fort situé sur une haute montagne, entre la Sarre et la Nied; cette forteresse fut d'abord le chef-lieu du Mertzick et du Sargau lorrain, puis, en 1751, elle devint le siège d'une prévôté royale, composée de vingt villages. Le château fut pris et ruiné par les troupes françaises commandées par le maréchal de La Ferté. Siersberg fut cédé à la Prusse en 1814.



SOUILLY : *D'azur, au château fortifié d'argent, maçonné de sable et terrassé de sinople; surmonté d'une couronne d'or, côtoyé de deux barbeaux adossés de même.*

Ces armoiries font allusion à l'ancien château de Souilly. Cette localité était le chef-lieu d'une prévôté royale, qui fut supprimée en 1751, et dont la juridiction s'étendait sur quatorze villages.

Les sceaux de la prévôté de Souilly, conservés au Trésor-des-Chartes, représentent un magnifique château-fort, avec la légende : « SIGILLUM PREPOSITURE DE SOULLIES. »



STENAY: *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un lion d'or armé et lampassé de gueules* (1).

On attribue la fondation de Stenay à Godefroy de Bouillon ; ce qui est certain, c'est qu'à une époque très-reculée cette ville appartenait déjà aux seigneurs de ce nom. Elle tomba ensuite au pouvoir des évêques de Verdun et de la maison de Luxembourg.

Stenay passa sous l'autorité de nos ducs lors de la réunion du Barrois à la Lorraine. En 1541, le roi François I^{er} obligea le duc Antoine de lui abandonner Stenay moyennant un équivalent ; mais l'empereur Charles-Quint s'opposa à cet échange, prétendant que le duc n'avait pu, sans son consentement, céder un fief qui relevait de son duché de Luxembourg, et il fut arrêté, par le traité de Crespy (1544), que Stenay serait rendu au duc de Lorraine pour être tenu de l'empereur, comme duc de Luxembourg.

(1) Voyez Dictionnaire topographique du département de la Meuse, par M. Félix Liénard, p. 230.

Lorsque Louis XIII envahit la Lorraine, sous Charles IV, Stenay fut occupé par les Français; le traité de 1641 céda cette ville à la France. C'était alors une place de grande importance, avec une citadelle bien fortifiée. Louis XIV la céda au prince de Condé; mais, celui-ci s'étant jeté dans la Fronde, la ville fut assiégée et prise par les troupes royales, et ses fortifications furent rasées.



THIAUCOURT : *D'azur, à la tour d'argent crénelée et maçonnée de sable, côtoyée de deux barbeaux adossés d'or.*

Cette description est celle que donnent Claude Charles et Durival.

Thiaucourt eut cependant d'autres armoiries, et cette particularité se trouve mentionnée dans un registre manuscrit des archives de cette ville, intitulé : « Estat, desclaration, livraison et arpentage général de tous les bois et forêts appartenant à Messieurs les prévosts, lieutenants, assesseurs, substituts, maires, conseillers, syndicqs, notables bourgeois et habitants de la ville de Thiaucourt.... ; avec un petit abrégé de l'antiquité de la ville, comme elle a esté bastie et fortifiée, l'octroy du blason et armoirie d'icelle, les anciens réglemens desdits bois communaux...., par Nicolas Fremy, géomètre et arpenteur, demeurant à Vézelize, en l'année 1741. »

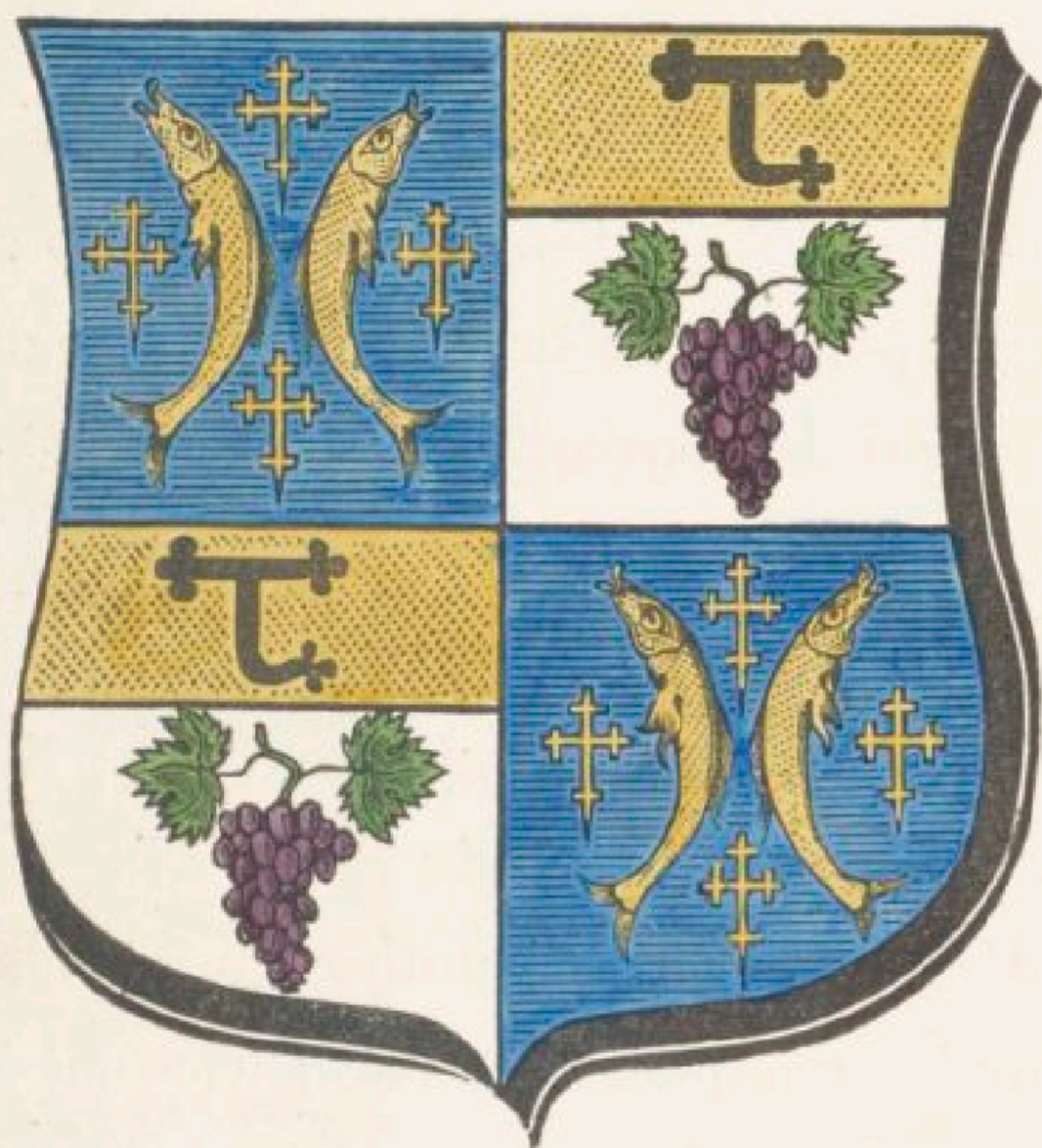
A la fin du premier chapitre, qui traite de l'antiquité de la ville de Thiaucourt, l'auteur dit : « Qu'en l'année 1582, Son Altesse Charles III^e pour lors régnant, ayant receu plusieurs plaintes contre ceux qui usurpoient la qualité de noblesse, au préjudice de ceux qui l'estoient, et qui, par conséquent, faisoient la surcharge des autres sujets, ordonna qu'il en seroient fait une recherche très-exacte par-devant les commissaires qu'il nomma à cet effet ; par-devant lesquels tous ceux qui prétendoient jouir des privilèges de noblesse comparoistroient et justifieroient de leurs lettres de noblesse, ou feroient par-devant les preuves à ce nécessaires, dont ils dresseroient procès-verbal, et rapporteroient copie des lettres de noblesse et autres pièces concernant lesdits nobles ; qu'ils feroient aussi représenter, dans toutes les villes qui avoient blason ou armoiries, les lettres de concession d'icelles, et celles qu'ils trouveroient n'en pas user, de leur en faire expédier des lettres.

« Le sieur Richier, dit Clermont, hérault d'armes, fut commissaire pour le duché de Bar (1), aux fins de reconnoistre tous les nobles de cette province. S'estant transporté audit Thiaucourt, en exécution de sa commission, où estant arrivé, après avoir donné lecture d'icelle aux maire et eschevin de ladite ville, et leurs ayant demandé à voir les lettres de concession des armoiries que la ville dudit Thiaucourt portoit, lui firent responce

(1) La commission donnée à Richier pour faire la recherche des nobles du duché de Bar, est de l'année 1580, et non de 1582. (V. *Le Trésor-des-Chartes de Lorraine*, par M. Henri Lepage, p. 164.)

qu'ils n'avoient aucunes armoiries ny cachet de la ville, et qu'ils le supplioient de leur en faire expédier lettre, afin d'en avoir et de pouvoir sceller leurs actes, conformément à l'intention du souverain, ce qu'il promit de faire.

« Que, dans le procès-verbal de son besogné, il leur blasonna un escusson, le tout sous le bon plaisir de Sadite Altesse, qui



Armoiries de Thiaucourt en 1582.

envoia ensuite, après son retour, auxdits maire et sindicq, sur une grande patente de parchemin, qui fust subsignée par Sadite Altesse, au bas de laquelle les armes y estoient blasonnées, telles qu'elles sont ci à costé représentées (1), qui sont : *Escar-tellées au premier et dernier aux armes de Bar, qui sont d'azur*

(1) Elles sont peintes en tête et à la page 12 du manuscrit.

à deux bars adossés d'or, cantonnés de quatre croisettes au pied fiché de mesme ; au second et troisième, d'argent, chargé d'un raisin au naturel, feuillé et tigé de sinople, surmonté d'un chef d'or, chargé aussi d'un T antique de sable, avec cette devise : IN MAGNITUDE BRACHII SUI.

« Armoiries et blason qui fust porté par les députés de la ville de Thiaucourt, et, depuis, aux pompes funèbres de Charles III^e, en 1682, et à celui de Henry II^e aussi, en l'année 1624 (1). Le tout suivant qu'elles se trouvent blasonnées dans les estampes desdites pompes funèbres, gravées, à ce sujet, par ledit sieur Callot, et qui se trouvent encore chez quelques curieux antiquaires de la Lorraine, où j'en ai vu plusieurs ; elles se trouvent aussi blasonnées dans le livre des procès verbaux qui furent dressés par ledit Richier, où il les a blasonnées ; livres que j'ay veu et examiné dans la chambre du R. P. Hugo, prémontré à Nancy, d'où je les ay tiré, avec quantité d'autres blasons, et qui porte, au bas du blason, que lesdites armoiries ont été accordées à ladite ville par patentes de Sadite Altesse, qui ont esté envoyées aux officiers d'icelle pour, à l'advenir, les porter comme les autres du duché de Bar, et registrées sur les registres de la hérauderie (2). »

(1) Les planches de la pompe funèbre de Charles III ne représentent pas les députés des villes, et ceux de Thiaucourt ne figurent point à l'entrée du duc Henri II.

(2) Malgré les assertions si positives de l'auteur du manuscrit, nous devons faire remarquer que Callot n'est pas le graveur des planches de la

Les anciennes armoiries de Thiaucourt sont des armes parlantes : le chef rappelle la ville, et le raisin fait allusion aux produits justement estimés du territoire, qui jouissait déjà d'une grande réputation à une époque reculée ; quant aux barbeaux, ils indiquent que Thiaucourt appartenait au Barrois.

En 1710, Thiaucourt était le chef-lieu d'une prévôté dont la juridiction s'étendait sur huit villages ; cette prévôté fut supprimée en 1751 et remplacée par un bailliage, dont la juridiction était peu considérable.



THIONVILLE : *D'azur, au château fortifié de trois tours crénelées d'or, celle du milieu plus haute que les deux autres.*

Ces armoiries, données par Ste-mer, existaient déjà au XIII^e siècle ; elles étaient représentées sur le sceau de la ville.

Sous Napoléon I^{er}, Thionville eut d'autres armoiries, ainsi que le prouve une peinture conservée aux archives de cette ville ; ces armoiries étaient : D'azur, à deux drapeaux tricolores, mis

pompe funèbre de Charles III, que celle d'Henri II n'a pas été gravée, enfin qu'il n'y a aucune trace, dans le Recueil des lettres-patentes conservé au Trésor-des-Chartes, de celles que Charles III aurait octroyées à la ville de Thiaucourt.

en sautoir, entre trois tours d'argent 1 et 2 ; franc quartier à droite de gueules à l'N d'argent.

Thionville fut, dans l'origine, la demeure de Théodon, chef d'une de ces bandes de Francs qui, au iv^e et au v^e siècle, franchirent le Rhin et s'établirent en Gaule ; telle est, du moins, la tradition généralement acceptée.

Le voisinage des bois, qui tenaient à la forêt des Ardennes, rendait le séjour de Thionville agréable pour la chasse. Charlemagne surtout aimait, dit-on, cette résidence, qui, sous son règne, devint palais impérial. Selon l'Histoire, c'est à Thionville que cet empereur publia, en 806, dans une assemblée solennelle, le célèbre capitulaire qui partageait ses états entre ses trois fils.

Au traité de Verdun (843), Thionville fut compris dans les états de Lothaire et suivit toutes les vicissitudes de la Lotharingie, qui fut si longtemps une cause de lutte entre les rois de France et les souverains de la Germanie.

Dans le dénombrement du pays en souverainetés féodales, Thionville passa sous la domination des empereurs d'Allemagne, et eut des seigneurs particuliers qui étaient en même temps comtes de Luxembourg, puis il appartint au duc de Bourgogne et ensuite au roi d'Espagne.

Après avoir soutenu différents sièges et résisté successivement aux efforts des troupes françaises, commandées tour à tour par Turenne, par le maréchal de Biron et le marquis de Feuquières, Thionville était encore au pouvoir des Espagnols en

1640, lorsque, le 28 juin de la même année, Condé vint assiéger cette place forte, qui fut réduite à capituler. Le 10 août suivant, les Français prirent possession de cette ville, que le traité des Pyrénées assura définitivement à la France (1659).

Thionville était bien fortifié ; il faisait partie des Trois-Évêchés. C'était autrefois le siège d'une prévôté et d'un bailliage royal très-important. Cette ville, dont les fortifications ont été conservées et augmentées, est encore aujourd'hui une place de guerre assez importante qui appartient à l'Empire allemand, depuis 1871.



TILLY-SUR-MEUSE : *D'azur, à la crosse épiscopale d'or, mise en pal et côtoyée de deux barbeaux de même.*

Selon Dom Calmet, le sceau de cette prévôté portait deux écussons aux armes de Bar, chargés entre les barbeaux d'une crosse épiscopale d'or posée en pal, et pour légende, en lettres gothiques : LE SAEL DE LA PREVOSTEI DE TILLEI. La crosse épiscopale placée dans l'écu, entre les deux barbeaux, est remarquable, et a sans doute rapport à l'engagement fait en 1353, de la prévôté de Tilly à Henri de Bar, seigneur de Pierrefort.

Tilly-sur-Meuse était anciennement fortifié, et fut affranchi

en 1363 ; cette localité était le chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Verdun, qui comprenait dans son ressort, les villages d'Amblaincourt, Beauzée, Benoîte-Vaux, Bouquemont, Haut-Champ, Neuville-en-Verdunois, Rambluzin, Récourt, Thillombois, Tilly, Villers-sur-Meuse et Woimbey.

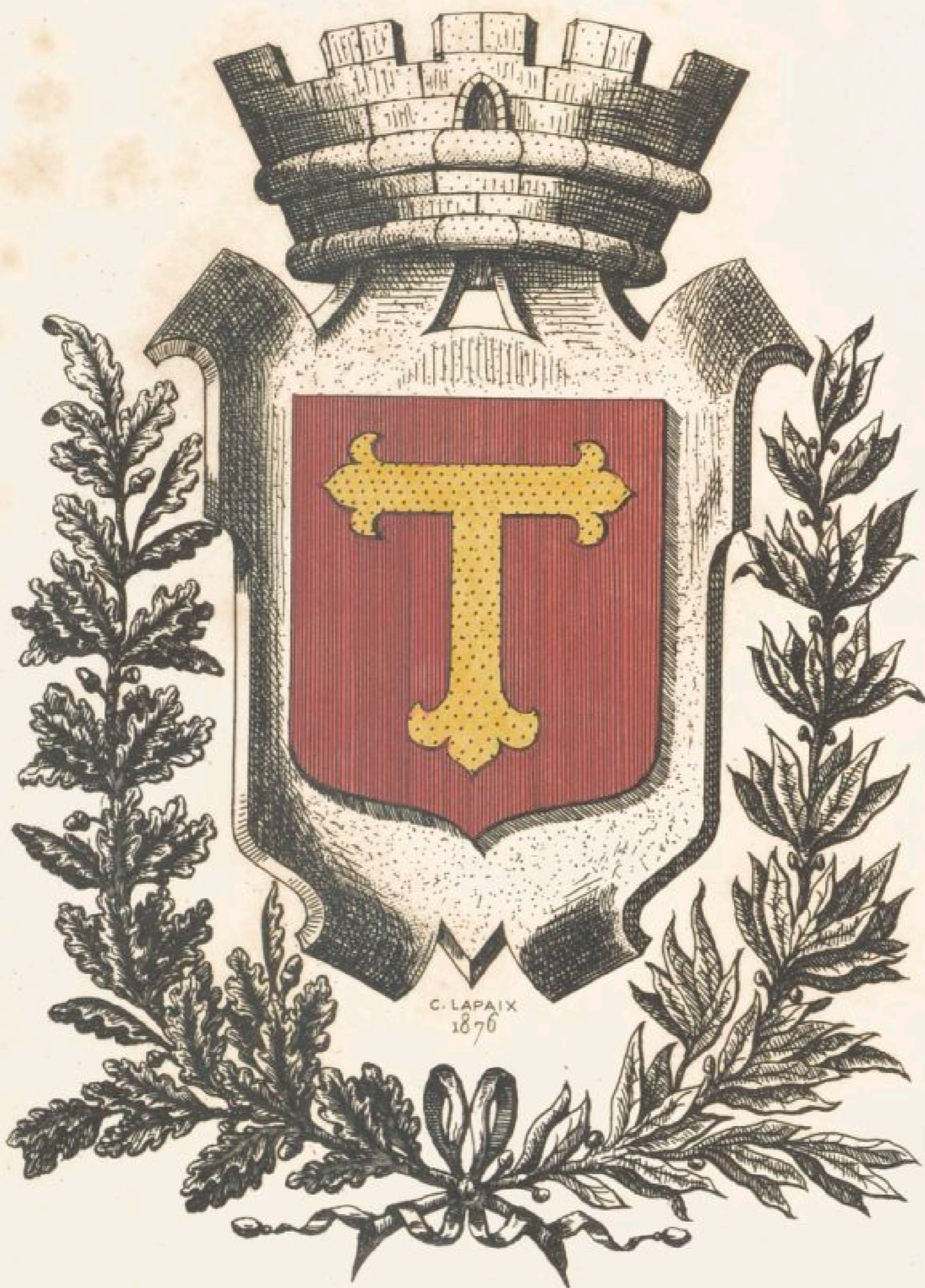


TOUL : *De gueules, à la lettre capitale T (ou Tau) fleuronné d'or.*

Les auteurs qui ont donné les armoiries de Toul sont d'accord pour le fond, mais ils diffèrent quant aux émaux. Suivant Stemer, elles sont de gueules au T fleuronné d'or, et, suivant Dom Calmet, d'or au T d'azur ; elles sont d'or au T de sable en tête d'un inventaire des archives de cette ville, rédigé en 1780.

Dans l'Armorial du Saint-Empire, les armes de Toul sont : D'or à l'aigle de sable à une seule tête, au vol éployé, chargée en cœur d'un écusson de gueules au T d'or ; ces armoiries étaient usitées du temps que Toul était ville libre et impériale, avant sa réunion à la France.

L'aigle à une seule tête indique que Toul était déjà ville libre et impériale avant le xv^e siècle, c'est-à-dire avant l'apparition de l'aigle à deux têtes, comme symbole particulier de l'empire d'Allemagne, et par allusion à la réunion de l'empire



C. LAPAIX
1876

TOUL



d'Orient et de l'empire d'Occident. On assure qu'avant cette époque, l'aigle au vol étendu, à une seule tête, se trouve dans les sceaux et les armoiries d'un assez grand nombre de seigneurs ou de princes souverains ; elle se voit dès l'an 1197 dans le sceau de Mathieu de Lorraine, évêque de Toul. Cet usage des sceaux à l'aigle de l'Empire fut supprimé, pour les villes de Metz, Toul et Verdun, par un édit de Louis XIII, en 1633.

Dès le xiv^e siècle, on aperçoit le T sur les sceaux de la ville de Toul. Un sceau du tabellionnage porte pour légende en lettres gothiques : S - TABELLIONATUS - CIVITATIS - TULLENSIS ; dans le champ, une représentation de place forte, enceinte crénelée et flanquée de tours, que domine un beffroi ; l'entrée de la ville est défendue par deux tours, entre lesquelles se voit une porte surmontée d'un écusson chargé d'un T. Les sceaux du xvii^e siècle portent un T d'or sur champ de gueules (1). On aperçoit encore très-distinctement les vestiges d'un T couleur d'or, dans le fronton de l'Hôtel-de-Ville, où les armoiries de Toul étaient incrustées dans la pierre. Les armes de Toul sont encore de gueules au T fleuroné d'or, dans le Traité des places fortes de France.

L'origine de la ville de Toul, *Tullum*, remonte à une haute antiquité. Avant la conquête romaine elle était la capitale du pays des Leukes, peuple adroit et belliqueux et dont les Romains appréciaient la valeur. Dans la division de la Gaule en provinces, le pays des Leucquois fut rangé dans la Belgique première ; plus

(1) V. *Sigillographie de Toul*, par M. Ch. Robert, 1868.

tard il fit partie du royaume d'Austrasie, et, ensuite il fut compris dans la Lotharingie.



Armoiries de la ville de Toul avant 1552.

Toul a fait partie du royaume de France depuis Clodion jusqu'à Charles-le-Simple, qui céda cette ville à l'empereur Henri l'Oiseleur ; ce dernier et ses successeurs lui accordèrent le titre de ville libre et impériale, qu'elle a conservé, ainsi que les privilèges qui y étaient attachés, jusqu'en 1552, époque à laquelle, conformément à un traité fait en 1308, entre Philippe-le-Bel et les bourgeois de Toul, ceux-ci mirent leur cité sous la protection d'Henri II, roi de France. Depuis ce temps, Toul fit partie des Trois-Évêchés, et devint la capitale du Tulois ; néanmoins, sa réunion à la France ne fut légalement effectuée et reconnue définitivement que par le traité de Munster (1648).

On sait que la ville de Toul était le siège d'un évêché justement célèbre par la remarquable suite de prélats qui occupèrent

son siège épiscopal, et dont le nombre s'élève à quatre-vingt-onze, y compris saint Mansuy, premier apôtre des Leukes.

Toul possède une très-ancienne cathédrale, remarquable par la légèreté et l'élégance de son architecture gothique, et dont la construction remonte à l'an 970.

Toul était fortifié et avait autrefois gouvernement particulier, bailliage royal, présidial ; il était le chef-lieu d'une subdélégation, etc. Cette ville qui est encore une place forte de troisième ordre, fut investie et bombardée par les Allemands, en 1870, mais elle dût se rendre après quarante-neuf jours de défense, et le Gouvernement provisoire déclara que Toul avait bien mérité de la Patrie.



VAL-D'AJOL : *De gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir ; au chef de sinople à un AD antique d'or.*

Le sceau du Val-d'Ajol au xiv^e siècle, porte un écu à deux clefs posées en sautoir, et un chef chargé en cœur d'un AD antique ; l'écusson entouré d'une branche de chêne, à droite, et d'une branche de hêtre, à gauche, et pour légende : *Sigillum Vallis Adiacum.*

Ces armoiries sont des armes parlantes ; l'AD signifie

Adiacum, du grec *Adiako* (sans servitude) ce qui était peut-être vrai pour les temps anciens ; les clefs indiquent que le Val-d'Ajol dépendait de l'abbaye de Remiremont, dont l'abbesse était dame du Val-d'Ajol, et y avait droit de haute justice.

Le Val-d'Ajol, dont l'origine a donné lieu aux explications les plus diverses, et dont le village de Laitre est le chef-lieu, est une vaste commune rurale, qui renferme une population de 8,000 habitants disséminés dans une soixantaine de hameaux. Au x^e siècle, il faisait partie de la vaste baronnie de Faucogney ; après avoir ensuite appartenu à la seigneurie de Fougerolles, il passa sous l'autorité du chapitre de Remiremont, mais celui-ci n'y exerça longtemps que des droits fort contestés par les seigneurs de Fougerolles, qui relevaient du comté de Bourgogne.

Réuni à la Lorraine, au commencement du xvii^e siècle, le Val-d'Ajol, sur lequel l'abbesse de Remiremont continua à revendiquer certains droits de suzeraineté, fut pendant longtemps le dernier coin de terre lorrain sur lequel Charles IV, luttant contre Richelieu, Mazarin et Louis XIV, put dormir avec sécurité, entouré de quelques sujets dévoués et de troupes fidèles.

A la mort de Stanislas, en 1766, le Val-d'Ajol subit le sort de toute la Lorraine et appartint définitivement à la France.



VAL-DE-LIÉPVRE : *D'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent ; qui est de Lorraine simple.* —

Un sceau de la prévôté du Val-de-Lièpvre, de l'an 1584, porte un écusson de forme allemande, aux armes simples de Lorraine, derrière

lequel est placée une épée en pal, la pointe en bas.

Le village de Lièpvre, situé sur la rivière dont il porte le nom, à l'entrée d'un beau vallon tapissé de forêts, doit son origine à un monastère fondé au VIII^e siècle par Fulrade, abbé de Saint-Denis. Ce monastère devint plus tard un prieuré de l'ordre de Saint-Benoit et fut réuni, en 1502, à la collégiale Saint-Georges de Nancy. Les ducs de Lorraine avaient à Lièpvre un château de chasse qui fut détruit par un incendie.



VAL-DES-FAULX ou FAULX :
*D'or, à la bande de gueules chargée
 de trois alérions d'argent ; qui est
 de Lorraine simple.*

Le village de Faulx, formé de la réunion de Faulx-Saint-Pierre et de Faulx-Saint-Étienne, est situé dans le beau vallon, qui formait autrefois la circonscription appelée le Val-des-Faulx, dont Custrines, l'ancien Condé ou Condé-sur-Moselle, était le chef-lieu.



VALFROICOURT : *D'or, à la
 bande de gueules chargée de trois
 alérions d'argent ; qui est de Lor-
 raine simple.*

Le modeste village de Valfroicourt était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale supprimée en 1720, et qui comprenait cinq villages dans son ressort, savoir : Valfroicourt, Fresnoy, Bainville, Pont et Rancourt.



VARENNES-EN-ARGONNE:
*D'azur, à trois fleurs de lis d'or,
 l'écu brisé d'un bâton de gueules,
 péri en bande.* —

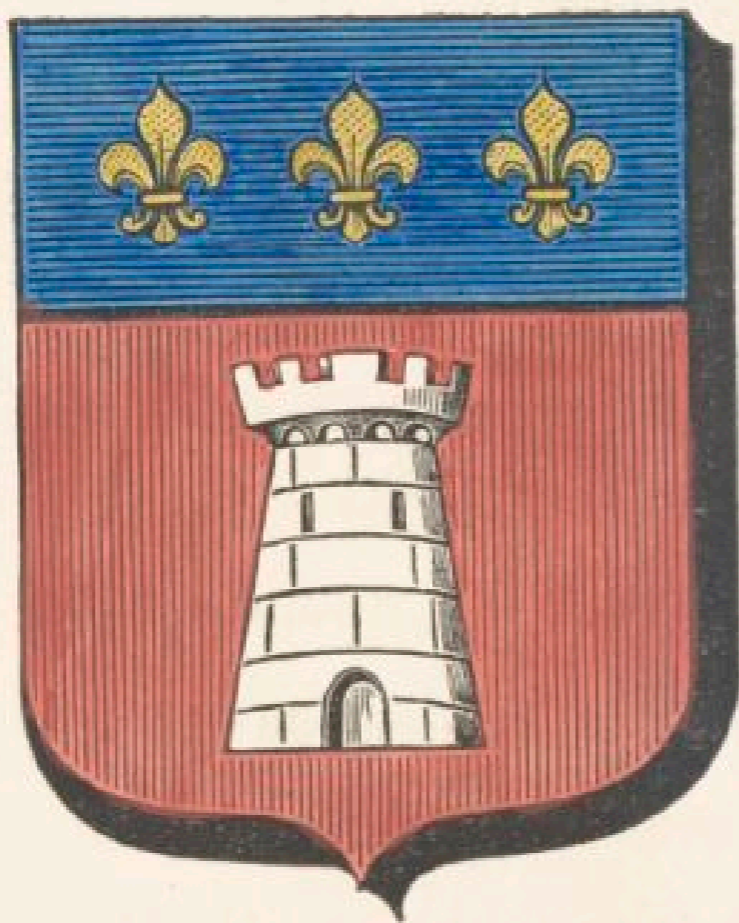
Ces armoiries sont celles du prince de Condé, à qui Louis XIV avait donné le Clermontois, dans lequel Varennes était compris.

Quelques antiquaires prétendent que Varennes était une ville importante, du temps de Charlemagne, et que cet empereur y avait fait construire un palais. Dom Calmet ne mentionne pas cette tradition, mais il dit que vers le ix^e siècle, des fidèles ayant fait bâtir à Varennes, une église en l'honneur de saint Gengoult, les miracles qui s'opérèrent au tombeau du saint martyr excitèrent le zèle des chrétiens à enrichir cette église de si grands revenus, qu'elle devint une abbaye célèbre qui fut donnée à l'église de Toul. Varennes passa ensuite sous la domination des évêques de Verdun, qui le donnèrent en fief aux comtes de Bar. C'est à Varennes que mourut, en 1430, le cardinal Louis de Bar, lequel, en adoptant René I^{er} d'Anjou pour son héritier, prépara la réunion de la Lorraine et du Barrois.

En 1564 Charles III, duc de Lorraine, traita avec Nicolas Psaume, évêque de Verdun qui, moyennant une indemnité, renonça à tous ses droits de suzeraineté sur Varennes et quelques autres domaines. Le duc Charles IV fut obligé de céder

Varenes à Louis XIII, et cette cession, renouvelée plusieurs fois, devint définitive par le traité de Vincennes conclu en 1661. Varenes était le chef-lieu du bailliage du comté de Clermont, que Louis XIV avait abandonné au prince de Condé dès 1648, sauf les droits régaliens ; cette principauté demeura entièrement en dehors de l'administration française jusqu'à la Révolution.

A cette époque, Varenes fut le théâtre d'un événement important. C'est dans cette ville que le roi Louis XVI fut arrêté par Drouet, dans la nuit du 21 juin 1791, et ramené à Paris.



VAUCOULEURS : *De gueules, à la tour d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

—
 Quoique Vaucouleurs n'appartint ni à la Lorraine ni au Barrois, nous en donnons cependant le blason, attendu que cette ville fait partie du département de la Meuse.

Ces armoiries qui nous ont été communiquées par M. Félix Liénard, sont authentiques ; elles proviennent de la mairie de Vaucouleurs et figurent sur les sceaux de cette commune, ainsi que sur l'en-tête de toutes les lettres émanant de l'autorité municipale.

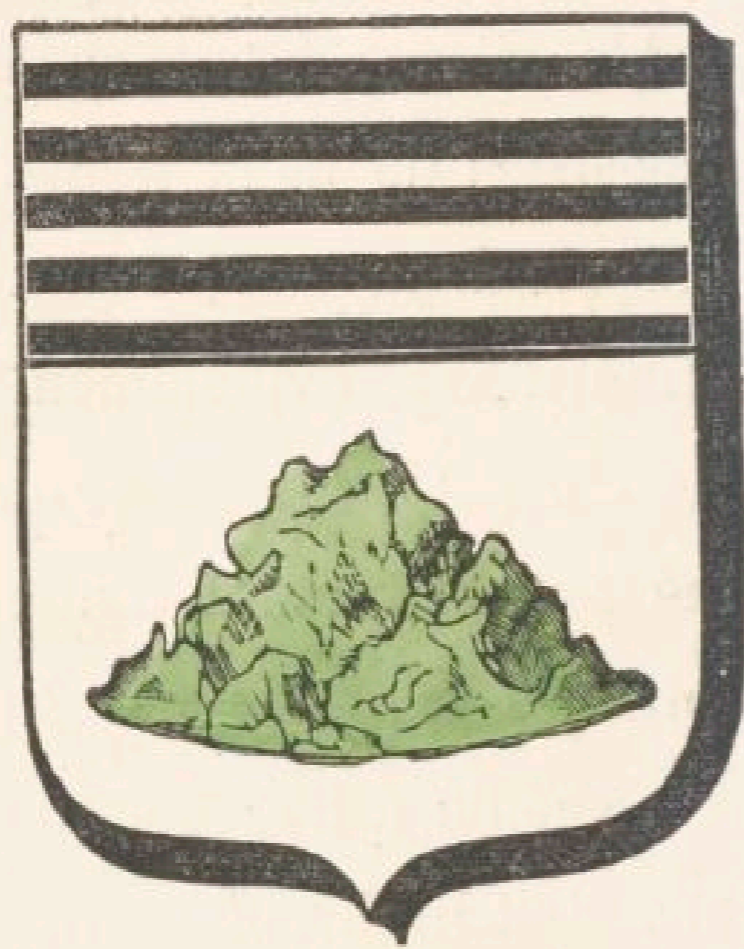
Un sceau de la prévôté de Vaucouleurs, de l'an 1460, porte

un écu d'azur, à la bande d'argent côtoyée de deux doubles cotices d'or potencées et contre-potencées de même, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or ; qui sont les armes des comtes de Champagne. On trouve les armes de Vaucouleurs indiquées de la manière suivante, dans l'Armorial de 1696 : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, parti d'un trait de sable, d'azur, à une épée d'argent garnie d'or, la pointe en haut, accostée de deux fleurs de lis d'or et surmontée d'une couronne royale de même. Ce sont les armoiries de France et celles de Jeanne d'Arc, évidemment concédées en souvenir de l'héroïne.

Vaucouleurs est agréablement situé sur le versant d'une colline qui s'abaisse vers de belles prairies arrosées par la Meuse. Cette petite ville dont l'origine remonte à une époque reculée, appartenait à la Champagne ; elle était limitrophe entre le royaume de France, la Lorraine, les terres de l'Empire et appartenait aux sires de Joinville. En 1337, l'un d'eux, Jean de Joinville, céda par échange Vaucouleurs, avec le château et les terres qui en dépendaient, à Philippe de Valois, roi de France.

Protégée au moyen-âge par un château et une enceinte fortifiée, dont il ne reste aucun vestige, Vaucouleurs fut, au xi^e et au xii^e siècle, le siège de diverses conférences tenues entre les empereurs d'Allemagne et les rois de France. Mais c'est surtout au souvenir de Jeanne d'Arc que cette ville doit sa renommée. Lorsque la vierge de Domremy résolut d'offrir ses services à Charles VII et de se dévouer au salut de la France, c'est à Vaucouleurs qu'elle se rendit d'abord, pour communiquer son dessein

au sire de Baudricourt, gouverneur de la ville. C'est également de là qu'elle partit, quand, après avoir été présentée à Nancy, au duc Charles II, elle quitta son pays pour accomplir sa mission providentielle.



VAUDÉMONT : *D'argent à la montagne de sinople, au chef burelé d'argent et de sable de dix pièces.*

Claude Charles ne donne pas les armoiries de Vaudémont ; elles sont ainsi blasonnées dans Durival et dans le manuscrit de Bugnon : Fascé d'argent et de sable de dix pièces.

Ce sont les armes des comtes de Vaudémont, telles qu'on les voit figurées sur d'anciens sceaux, et notamment sur un type de l'an 1492 ; mais il faut lire *burelé* au lieu de fascé, les fascés ne pouvant excéder le nombre de huit.

Le blason de 1608 diffère sensiblement de celui qui est indiqué par Durival, ainsi que l'on peut en juger par la figure que nous donnons ; les signes convenus en langue héraldique font défaut, mais le chef est chargé des armes décrites plus haut : quant à la montagne, elle peut être de sinople sur champ d'argent.

On peut donc adopter les armoiries de 1608, qui sont par-

lantes ; elles font certainement allusion à la situation du village de Vaudémont sur une haute montagne.

Vaudémont, dont l'origine est très-ancienne, était autrefois la capitale du Saintois. Les Romains, voulant défendre le passage des Vosges par la rive gauche de la Moselle, y établirent une station militaire, près de laquelle les comtes de Vaudémont construisirent plus tard la petite capitale de leurs états, et bâtirent une forteresse, qui fut ruinée dans la suite, et dont il ne reste plus que les vestiges et la tour appelée *tour de Brunehaut*. Cette localité était le siège d'un bailliage, qui fut transféré à Vézelize. Vaudémont ne fut plus alors que le chef-lieu d'une prévôté.



VAUDREVANGE : *D'azur, au fer de moulin d'argent, accompagné, en chef, d'une croix de Lorraine d'or, et en pointe, d'une étoile à six rais de même.*

Les armoiries de Vaudrevange, que nous avons données à la page 283 de notre Armorial des villes de Lorraine, sont celles que portait le député de cette ville à l'entrée d'Henri II, en 1608 ; elles étaient : D'azur, au fer de moulin d'argent.

Il est certain que ce blason a été représenté d'une manière inexacte, ou plutôt qu'il fut modifié, car un sceau de Vaudrevange, de l'an 1614, porte un écusson aussi d'azur, au fer de moulin d'argent, accompagné, en chef, d'une croix de Lorraine d'or, et en pointe d'une étoile à six rais de même.

Le fer de moulin que l'on remarque déjà dans les armes de 1608, symbolise la possession de moulins, où les vassaux étaient obligés, moyennant une certaine redevance, de faire moudre leurs grains ; la croix de Lorraine est l'emblème national et la marque de propriété de nos ducs ; quant à l'étoile, on l'emploie dans la science héraldique pour indiquer le bon ou le mauvais destin. Ces emblèmes font peut-être encore allusion aux mines de cuivre et d'azur qui se trouvaient à Vaudrevange, et que l'on y exploitait anciennement avec une certaine importance.

Le village de Vaudrevange, en allemand : Vallerfangen, est situé au pied de la montagne du Limberg, dans un pays fertile, au milieu de vastes prairies arrosées par la Sarre. Vaudrevange était autrefois une ville considérable, et le siège de l'un des trois grands bailliages de Lorraine, appelé bailliage d'Allemagne. Cette localité fut ruinée et réduite à l'état de simple village après la construction de Sarrelouis par Louis XIV ; c'était le chef-lieu d'une ancienne prévôté, qui fut d'abord transférée à Bérus et ensuite à Bouzonville, en 1705. Plus tard, Vaudrevange fit partie de l'arrondissement de Thionville, et fut cédé à la Prusse par le traité du 20 novembre 1815



VERDUN : *D'azur, à une fleur de lis d'or, surmontée d'une couronne royale de même.*

—
 Les anciennes armoiries de Verdun étaient : D'or, à l'aigle de sable à deux têtes, couronnée, becquée et membrée de gueules; c'était l'emblème des villes impériales.

Suivant Dom Calmet, l'écusson de Verdun était d'or fretté de sable. C'est une erreur que le savant bénédictin, ou plutôt son dessinateur, a commise en attribuant à l'ancienne capitale des Verodunenses, le blason d'une famille noble du nom de Verdun, originaire de Normandie (1).

Le blason que nous donnons est tiré de l'ouvrage de Stemer, d'après l'enregistrement de 1696, et il fut octroyé à la ville après sa réunion à la France. On trouve encore les armes de Verdun : D'azur, à la tour crénelée d'argent, dans l'ouvrage intitulé : Plans des places de guerre du royaume de France, 1736.

Verdun, dont l'origine remonte aux temps les plus reculés, était déjà important avant la conquête des Gaules. Bâtie dans

(1) V. Note sur un blason attribué à tort à la ville de Verdun, par M. A. Benoit. (Journ. d'Arch. lorr., 1875).— M. Abel, membre de l'Académie de Metz, prétend que Dom Calmet a fait reproduire les armes des seigneurs allemands de Daun, sur la Lieser, lesquels portaient également : *d'or fretté de sable.*

une position avantageuse et sur des rochers dont la Meuse baigne le pied, la forteresse verdunoise servit de point de ralliement au peuple de toute la contrée ; et, quand le séjour des Romains eut civilisé ce pays, elle devint une petite ville qui s'étendit peu à peu, dans la plaine, le long du fleuve qui commence à être navigable en cet endroit.



Anciennes armoiries de Verdun.

On fait dériver le nom de Verdun, *Verodunum*, de deux mots celtiques ; *ver*, qui veut dire gué, et *dun*, qui signifie hauteur, par allusion à la situation de la ville au-dessus de la Meuse. D'un autre côté, il est certain que Verdun a longtemps été connu sous la dénomination d'*Urbs Clavorum*, ville des Claves, ou Claviens.

A l'époque de la conquête romaine, Verdun était la ville principale des *Verodunenses* ; dans la division de la Gaule en dix-sept provinces, elle fut comprise dans la Belgique première,

dont Trèves était la métropole. Verdun eut beaucoup à souffrir des invasions des Barbares, et surtout de celle des Huns, conduits par Attila, au v^e siècle, et qui y causèrent de tels ravages que la ville fut presque détruite, et ne commença à se relever qu'à la fin du v^e siècle. Elle passa ensuite sous la domination des Francs-Austrasiens ; Clovis s'en empara en 502, et après sa mort, elle fit partie du royaume d'Austrasie jusqu'à la dissolution de l'empire carlovingien. C'est à Verdun que fut signé, en 843, entre les fils de Louis-le-Débonnaire, et à la suite de la bataille de Fontanet, le célèbre traité qui partagea le vaste empire de Charlemagne, et devint la base des grandes divisions de l'Europe moderne.

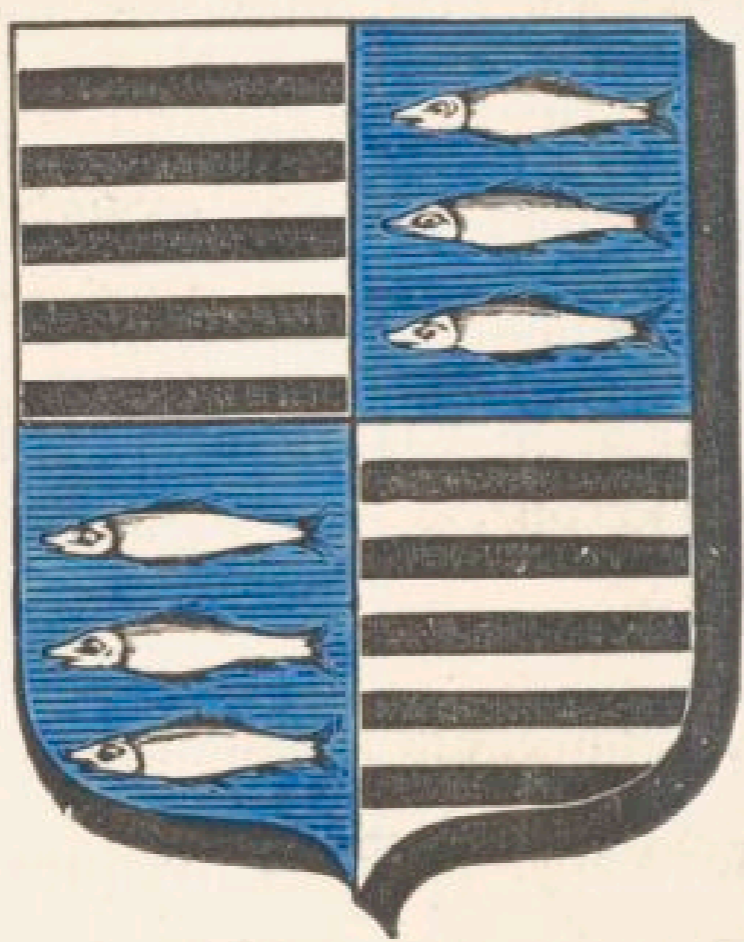
18

Au x^e siècle, Verdun fut soumis à l'empereur d'Allemagne, devint ville libre et impériale et fut gouvernée par des évêques et comtes particuliers. En 1552, le roi de France Henri II s'empara de cette ville, que le traité de Cateau-Cambrésis laissa à la France, mais dont la cession définitive ne fut réellement confirmée qu'en 1648, par la paix de Westphalie.

En 1792, l'armée prussienne vint mettre le siège devant cette ville ; après quelques heures de bombardement, la population se rendit au roi de Prusse, malgré les énergiques représentations du général Beaurepaire, qui se tua d'un coup de pistolet, pour ne pas survivre à une reddition déshonorante.

Verdun eut, dès les rois de la première race, un atelier monétaire qui subsista jusqu'à la fin du xvi^e siècle ; cette ville était la capitale du Verdunois et l'un des trois sièges épiscopaux

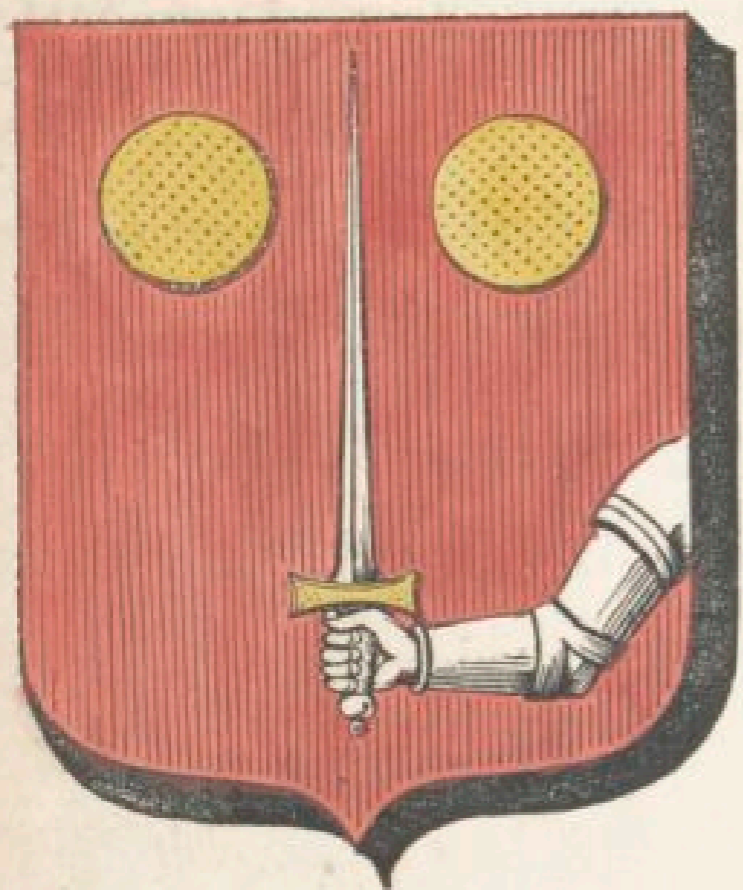
de la province des Trois-Évêchés. C'était le chef-lieu d'un bailliage présidial, d'une subdélégation, etc. Verdun qui est encore aujourd'hui le siège de l'évêché de ce nom, est défendue par d'anciennes fortifications qui ont été améliorées.



VÉZELISE: *Écartelé, aux premier et quatrième, burelé d'argent et de sable, de dix pièces, qui sont les armes du comté de Vaudémont; aux second et troisième, d'azur, à trois moutoiles d'argent, l'une sur l'autre, qui sont les armes de la ville de Vézélise.*

Les trois moutoiles, avec un chef chargé de burelles, composent seules les armoiries de 1608.

Vézélise, dont l'origine remonte au XIII^e siècle, est situé sur la petite rivière du Brénon, dans laquelle se trouvait probablement en abondance l'espèce de poisson que cette ville a fait entrer dans ses armoiries. Elle y ajouta sans doute celles du comté à l'époque où Vaudémont, ayant perdu son ancienne importance, elle devint, à sa place, le chef-lieu d'une prévôté et le siège d'un bailliage.



VIC : *De gueules, au dextro-
chère de carnation, armé d'argent
et tenant une épée de même garnie
d'or, accompagné en chef de deux
besans d'or.*

Les armoiries : *Parti de gueules
et d'argent*,⁽¹⁾ que nous avons données
à la page 287 de notre Armorial des

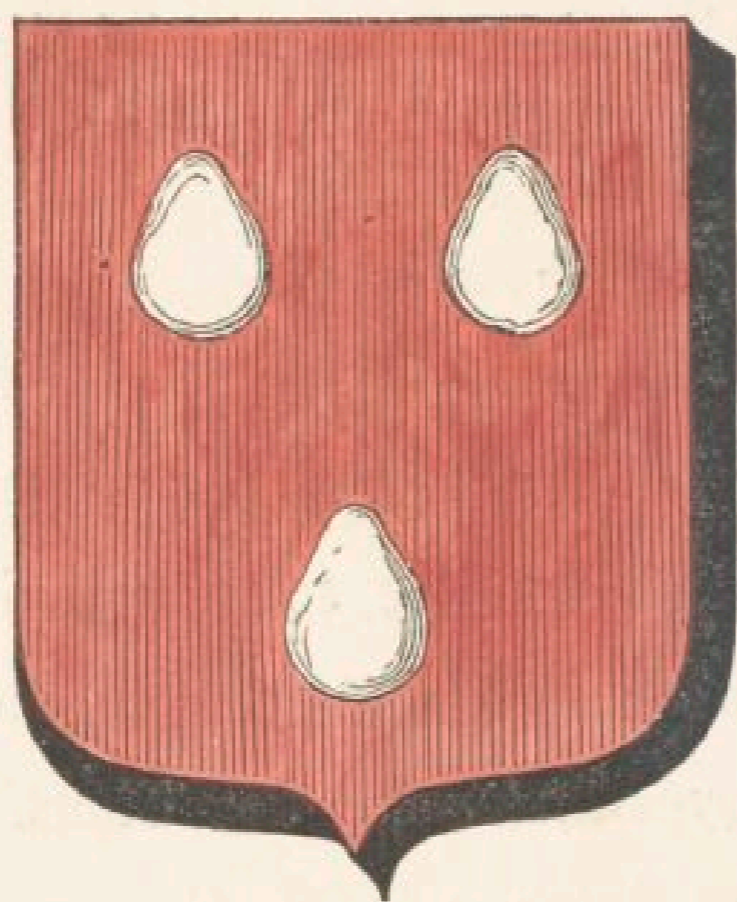
villes de Lorraine, en les attribuant, par erreur, à la ville de Vic,
d'après l'ouvrage de Stemer, sont inexactes.

Vic était autrefois le chef-lieu du bailliage seigneurial et
d'une châtellenie considérable de l'évêché de Metz ; il devait par
conséquent porter les armoiries du grand chapitre sous la juri-
diction duquel il était placé. Cette particularité est prouvée par
l'existence de plusieurs sceaux conservés au Trésor-des-Chartes
de Lorraine, et dont un type porte la date de 1608. Ce sceau
représente un écusson chargé d'un dextrochère armé d'une épée
et accompagné, en chef, de deux besans ; l'écu surmonté d'un
saint Étienne vêtu de la dalmatique, la tête nimbée et tenant de la
main droite la palme, et de la gauche les cailloux de son martyr ;
pour légende : *Sceau du tabellionage de Vic, 1608.*

Vic qui possédait déjà un atelier monétaire au xv^e siècle,
était entouré de murs et de fossés larges et profonds ; cette ville
était encore défendue par un château-fort, flanqué de plusieurs

(1) D'après une note de M. L. Germain insérée dans le Journal de la
Société d'archéologie Lorraine page 77 - année 1878, les armes de la ville
de Vic étaient : Parti d'argent et de gueules.

tours remarquables par leur hauteur, et qui en faisaient une sorte de forteresse. On voit encore à Vic, quelques restes de ses vieilles fortifications, des débris de tours, de remparts, une partie des fossés et les portes. Il y avait à Vic des salines assez importantes et les seules connues depuis le iv^e siècle jusqu'au viii^e, mais elles furent détruites par le duc Ferry III, en 1326 ; rétablies dans la suite, puis envahies par les eaux et enfin abandonnées.



VICHEREY : *De gueules, à trois cailloux d'argent.*

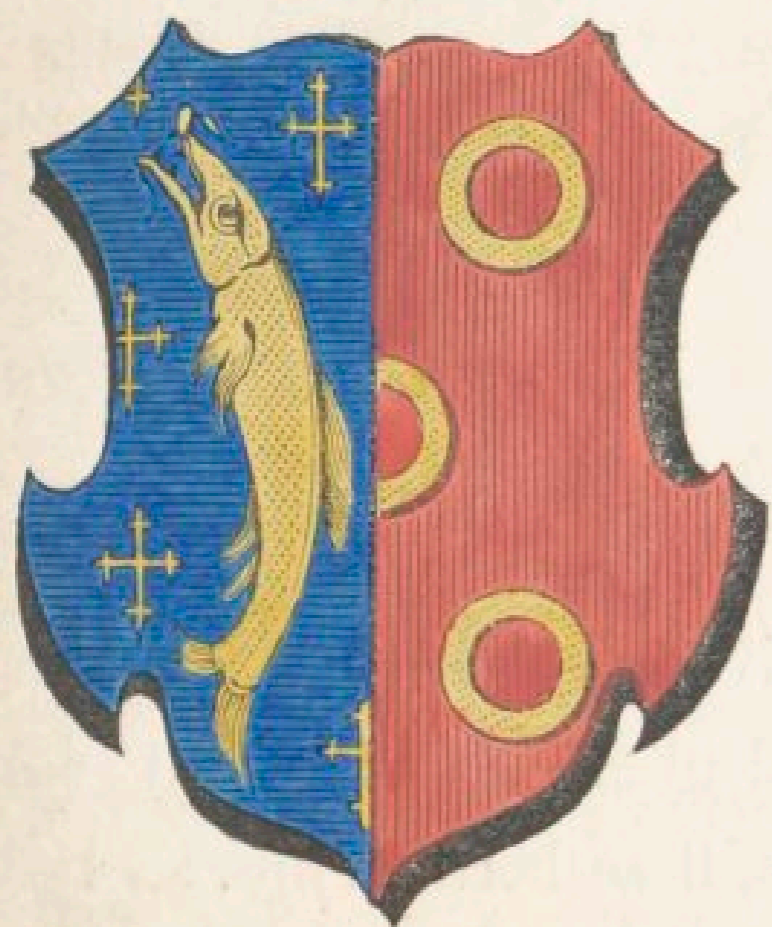
Ces armoiries, que l'on voit figurer sur tous les anciens sceaux de Vicherey, sont celles du chapitre de la cathédrale de Toul ; elles nous ont été com-

muniquées par M. Dufresne, membre de l'Académie de Metz.

Le village de Vicherey, anciennement chef-lieu d'une châtellenie et d'une prévôté de l'évêché de Toul, paraît avoir été autrefois considérable ; on prétend même que les rois de la première race y avaient une résidence royale.

Dès l'an 1145, Vicherey avait un château-fort dans lequel les chanoines de Toul entretenaient ordinairement une garnison, pour la défense de ce lieu et des terres qui en dépendaient. Le

château de Vicherey eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de Charles-le-Téméraire contre René II. En outre, on suppose qu'il subit le sort de presque toutes les forteresses lorraines, et qu'il fut détruit pendant les guerres du xvii^e siècle.



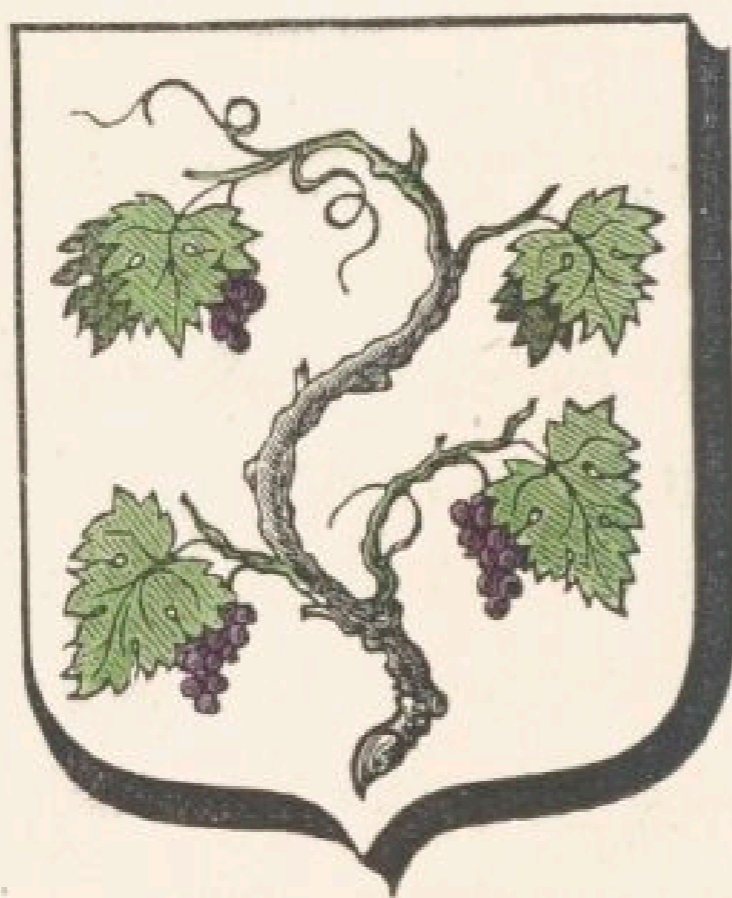
VIENNE-LE-CHATEAU: *Parti d'azur, semé de croix recroisetées d'or, au bar de même brochant sur le tout ; et de gueules à trois annelets d'or mis en sautoir.*

Ces armoiries sont représentées sur un sceau de la prévôté de Vienne-le-Château, de l'an 1548, avec la légende : *Saiel de la prevostei de Vienne le Castel*. Le barbeau qui figure dans ce blason, est la marque de propriété d'un prince ou d'une princesse de la maison de Bar ; quant aux annelets, ils symbolisent peut-être l'inféodation, après sa réunion à la France, de Vienne-le-Château à l'église de Reims.

Vienne-le-Château est un village de 1,720 habitants, situé sur les bords de la Biesme, et qui doit son nom au château-fort bâti sur un rocher escarpé qui domine le bourg. De ce château, détruit et reconstruit à diverses reprises, il ne reste plus d'autres traces que quelques débris de remparts.

Cette seigneurie enclavée dans la Champagne, appartenait anciennement à l'église de Verdun et fut cédée, en 1135, par

l'évêque Albéron à Renaud, comte de Bar. Après bien des vicissitudes, elle passa sous la domination des ducs de Lorraine, qui la conservèrent jusqu'en 1541, époque à laquelle le duc Antoine la céda à François I^{er}, roi de France. Plus tard, Vienne-le-Château revint aux évêques de Verdun, puis il passa en la possession du duc Charles III, en 1564, et fut définitivement réuni à la France, en 1632, sous le règne du duc Charles IV.



VIGNOT : *D'argent, à un pampre de vigne au naturel.*

Durival garde le silence sur les émaux dont se composaient ces armoiries, il se borne à dire : « Les armes de Vignot sont : Un pampre de vigne, apparemment à cause de celles qui sont aux environs. »

On peut donc en rétablir les couleurs, suivant les règles du bon sens, en tenant compte des prescriptions héraldiques, et dire, les armes de Vignot sont : D'argent, à un pampre de vigne au naturel.

Au xvii^e siècle, ce bourg fut fermé de murs et fortifié ; sur les portes étaient représentées les armoiries de Lorraine, celles du seigneur et le blason de la localité.

En 1663, François de Raigecourt obtint du duc de Lorraine Charles IV, des lettres de reprises pour la seigneurie et prévôté de Vignot.



VILLERS-LA-MONTAGNE :
*D'azur, à deux barbeaux adossés
 d'or, accostés de deux croix de
 Lorraine de même et accompagnés
 de deux croix recroisetées d'argent,
 l'une en chef, l'autre en pointe.*

Villers-la-Montagne, *Villare ad Montem*, était le siège d'une ancienne châtelainie et d'une prévôté appartenant aux comtes de Bar, dont les appels ressortissaient au bailliage d'Étain. En 1751, cette prévôté fut supprimée et remplacée par un bailliage dont la juridiction s'étendait sur quarante et une localités.



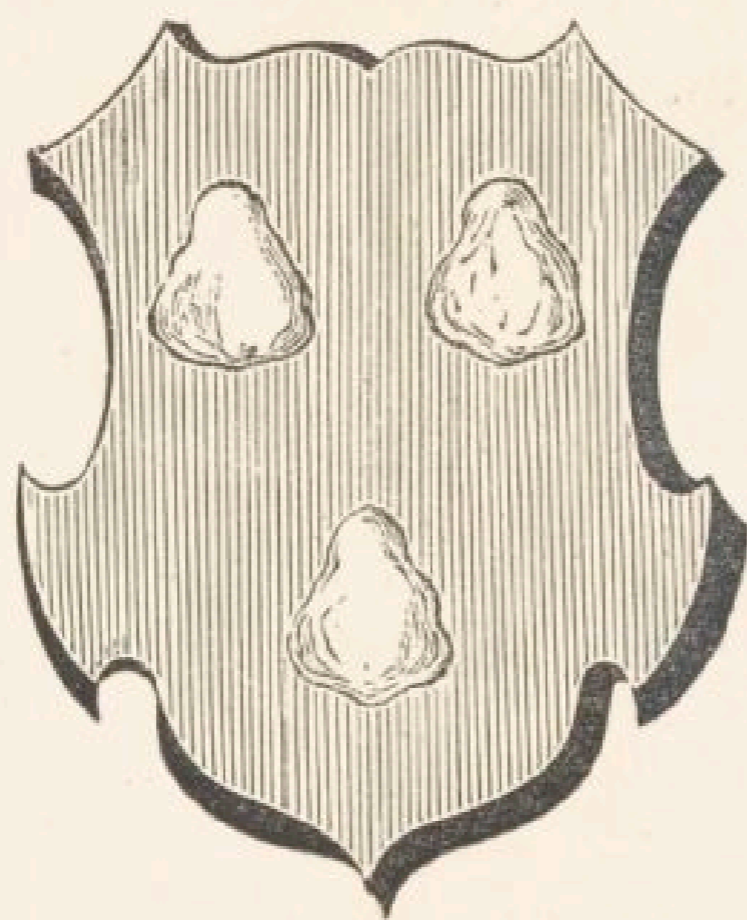
VIVIERS : *De gueules, semé
 de croix recroisetées d'argent, à
 deux saumons adossés de même,
 brochant sur le tout.*

Ces armoiries sont celles des princes de Salm, elles figurent sur tous les sceaux de la baronnie de Viviers, dont un type porte la date de 1560, avec la légende : *S. Tabellionatus ad Vivaria.*

Le village de Viviers était le chef-lieu d'une ancienne

baronnie qui appartient à la maison de Salm jusqu'en 1597, époque où elle entra dans celle de Lorraine, par le mariage de François, comte de Vaudémont, avec Christine de Salm.

Viviers avait un château-fort défendu par quatorze bastions et environné de fossés remplis d'eau. Pendant les guerres de Charles IV contre la France, les Français surprirent le château de Viviers, où le duc rentra en 1635. Mais, en juillet 1642, cette forteresse fut attaquée par le maréchal Du Hallier, qui la prit et la fit détruire de fond en comble. On a trouvé dans les environs de Viviers, des monnaies impériales et des tuiles à rebords attestant le séjour des Romains dans ces lieux.



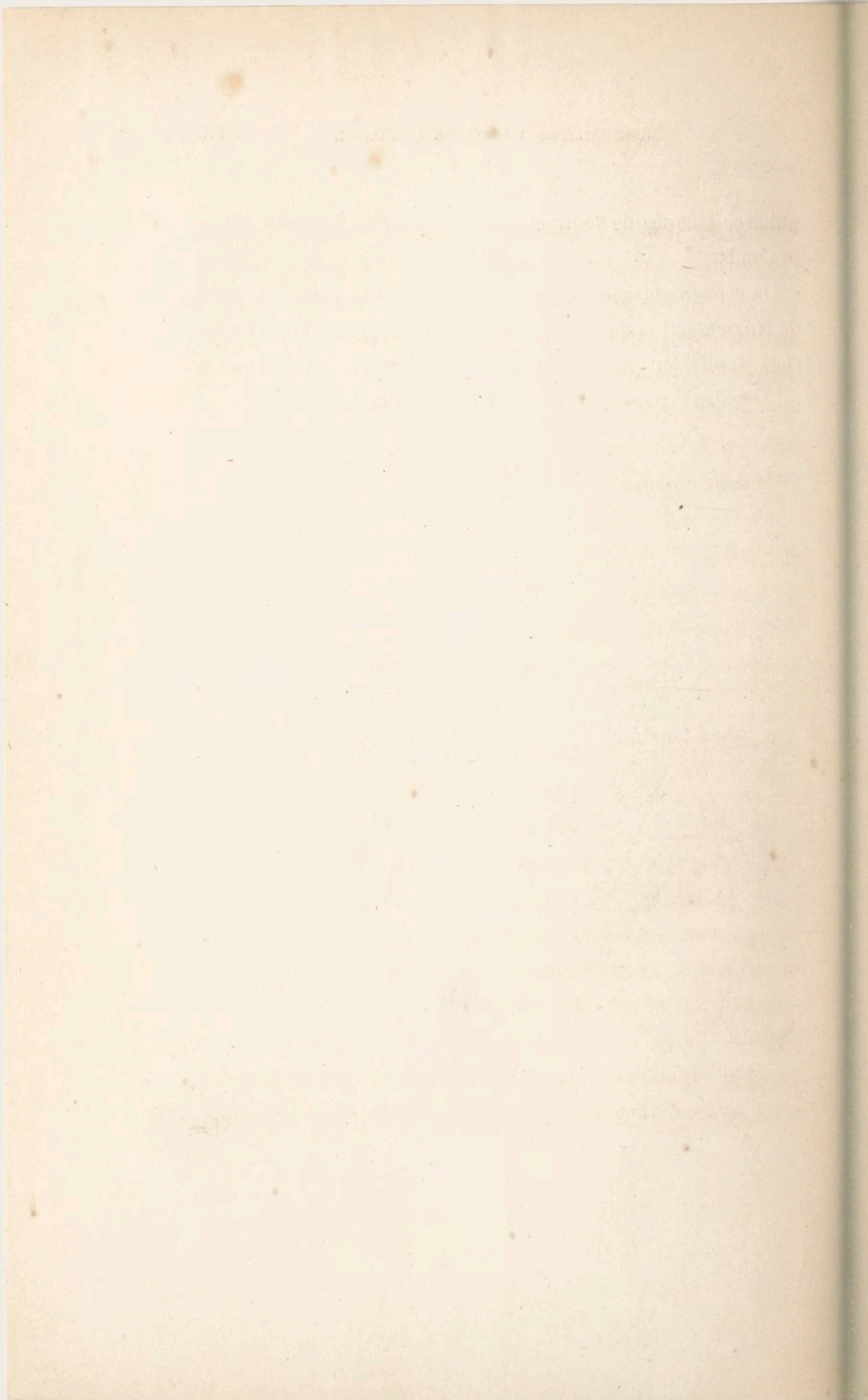
VOID : *De gueules, à trois cailloux d'argent ; qui sont les armes du Chapitre de la cathédrale de Toul.*

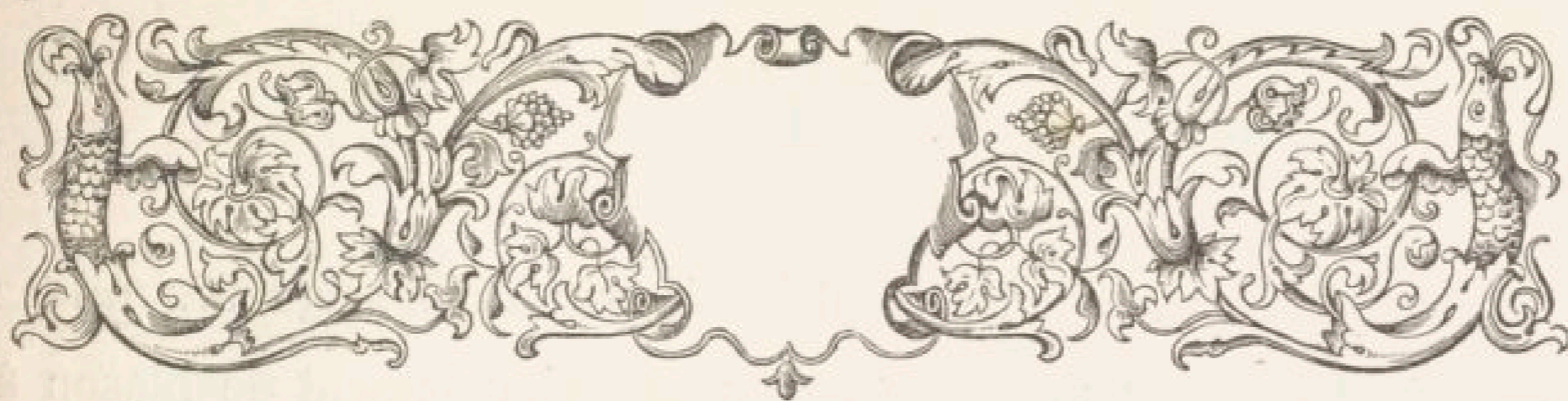
Ces armoiries figurent sur tous les anciens sceaux de Void qui était la capitale de la Voide, ou pays de Beden ; Void était aussi le chef-lieu d'une prévôté de l'évêché de Toul, et avait un château fortifié, dont il n'existe plus que quelques vestiges. Cette forteresse antique, dans laquelle se trouvait l'église paroissiale, passait pour avoir appartenu aux rois austrasiens de la première race ; elle était de forme quadran-

gulaire, flanquée de tours et défendue par des fossés larges et profonds.

On connaît plusieurs triens d'or mérovingiens portant le nom de *Novientum*, et qu'on suppose avoir été frappés à Void. Ce fut sous Teutfride, qui occupait le siège épiscopal, en 627, que le roi Dagobert donna Void avec son palais à l'église de Toul.







APPENDICE



AINSI qu'il en est fait mention dans notre préface, nous avons relégué dans ce dernier chapitre les armes des localités que nous n'avons pas cru devoir placer dans le corps de l'Armorial. Nous avons encore rangé dans l'Appendice les Armoiries qui ont subi des changements, ainsi que celles des communes de notre pays qui n'en avaient pas et qui en ont adopté lors des fêtes de Nancy, en 1866.

Les armoiries dont nous allons parler, sont, pour la plupart, des armes de familles, qui ont été attribuées aux communes,

parce que celles-ci adoptaient les écussons des seigneurs qui les tenaient en fief ; mais ces communes changeaient de blason à chaque translation de la propriété dans une autre maison.

Plusieurs de ces armoiries, que nous appellerons *armes seigneuriales*, sont décrites par Dom Calmet, Durival et Lionnois ; les autres sont le résultat de nos recherches incessantes et d'intéressantes communications qui nous ont été faites. Les autres localités prenaient aussi les armes de leurs seigneurs, mais elles ne figuraient point dans les cérémonies de l'État.

Il nous a semblé inutile de reproduire par la gravure tous ces blasons de famille, les nobiliaires spéciaux fournissant, à ce sujet, tous les dessins et toutes les indications désirables ; nous nous sommes donc borné à en donner quelques-uns, pour servir de preuve à nos assertions.

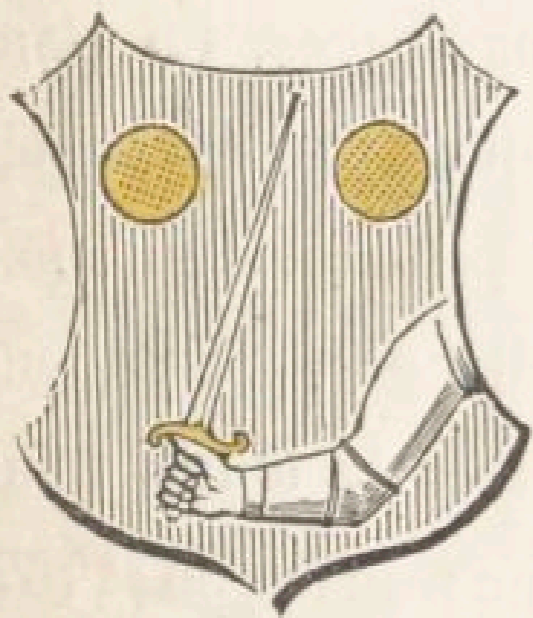
Les communes auxquelles les historiens attribuent des armoiries seigneuriales, sont :



ABRESCHWILLER : *D'azur, à trois pommes de pin d'or.* — Ces armoiries, tirées de l'Armorial d'Alsace, font peut-être allusion aux épaisses forêts qui avoisinent le village d'Abreschwiller, dont l'origine est relativement moderne.

Abreschwiller qui est assez considérable, dépendait de la prévôté baillagère de Dabo, et faisait partie de l'ancienne

province d'Alsace. En 1660, les comtes de Dachsbourg attirèrent dans ces contrées des familles françaises qui s'établirent sur les bords de la Sarre-Rouge, et peuplèrent Abreschwiler. Mais si l'existence de ce village est récente, les lieux qui l'environnent sont remplis de monuments et de souvenirs remontant à la plus haute antiquité. On y a découvert des ruines de temples, de statues mutilées ; des divinités païennes, des fragments de bas-relief, des tombeaux, des médailles romaines, des canaux souterrains et des cercueils de pierre, qu'on attribue aux premiers temps de la religion chrétienne dans les Gaules, ou même aux âges du polythéisme.



ALBESTROFF : *De gueules, au dextrochère de carnation armé d'argent et tenant une épée de même garnie d'or, accompagné en chef de deux besans d'or.* —

Albestroff était anciennement le chef-lieu d'une châtellenie considérable de l'évêché

de Metz et avait pour emblème les armoiries du chapitre messin. Ce village était jadis entouré de solides murailles et défendu par une forteresse importante, dont il reste à peine quelques ruines. Selon une ancienne tradition, lorsque les évêques de Metz venaient habiter le château d'Albestroff, les habitants étaient obligés de battre l'eau d'un étang situé près de la forteresse, afin d'empêcher le coassement des grenouilles.



BAN-DE-LA-ROCHE (LE) : *D'or, à la fasce d'azur fleuronnée en chef et accompagnée en pointe d'un S capitale de gueules.* — Ces armoiries, qui nous ont été obligeamment communiquées par M. Arthur Benoit, sont tirées de l'Armorial d'Alsace. Dans l'origine

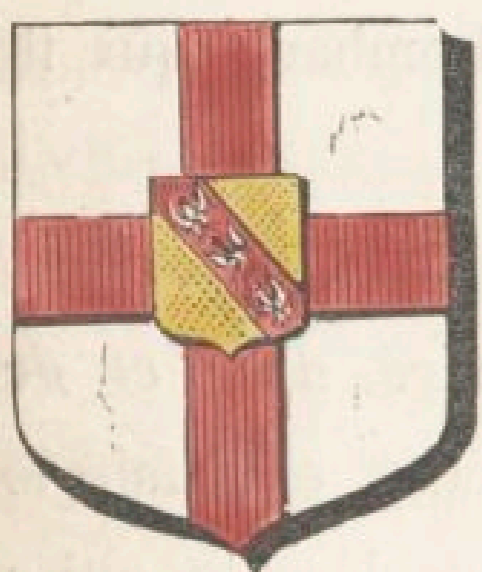
le Ban-de-la-Roche, qui doit son nom à un château bâti autrefois sur un rocher dominant la vallée, faisait partie du domaine des empereurs d'Allemagne ; il passa dans la suite en différentes mains et appartint longtemps aux seigneurs de Roufac. Outre plusieurs fermes et hameaux, le Ban-de-la-Roche, renfermait huit villages, dont quatre : Neuviller, Rothau, Fouday et Waldersbach, appartenaient au département des Vosges. Le Ban-de-la-Roche qui avait titre de comté, est entouré par de hautes montagnes dont la cîme est couverte de neige pendant neuf mois de l'année. Séparés par cette barrière naturelle des populations voisines, les habitants furent longtemps privés de toutes relations extérieures et plongés dans l'ignorance jusqu'en 1767, époque à laquelle le pasteur Oberlin vint se fixer près d'eux, les instruisit, et parvint, à la longue, à introduire l'aisance et le bonheur dans leur canton.



BAUDRICOURT, autrefois Bassompierre-sur-Vraine : *D'argent, à trois chevrons de gueules* ; ce sont les armoiries de la famille de Bassompierre.— Le village de Baudricourt semble avoir changé de noms et de blasons suivant les différents seigneurs qui l'ont pos-

sédé ; il s'est nommé d'abord Saint-Menge, puis Baudricourt, ensuite Bassompierre, et enfin Baudricourt. C'était anciennement une baronnie, qui fut érigée en marquisat par le duc Léopold, le 8 novembre 1719, en faveur de Jean-Claude de Bassompierre.

Baudricourt fut, dit-on, le berceau de la famille de Victor Hugo.

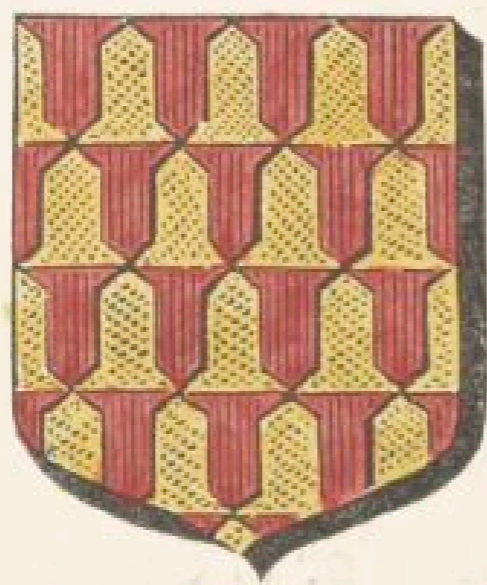


BAYON : *D'argent, à la croix de gueules, chargée en cœur d'un écusson aux armes simples de Lorraine*.— Ces armoiries figurent sur un sceau de la prévôté seigneuriale de Bayon, de l'an 1621. Les armoiries de Bayon furent d'abord : *D'argent, à la*

bande de gueules ; c'était les armes de l'ancienne maison de Bayon ; ensuite, lorsque cette terre fut érigée en marquisat, en faveur de Marie-Isabelle de Ludres (1720) : *Bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure engrelée de gueules*, qui sont les armes de la famille de Ludres. Enfin, en 1757, ce marquisat devint la propriété de M. de la Galaizière, intendant de Lorraine, et Stanislas y créa une prévôté bailliagère. La ville adopta alors

les armes de son nouveau seigneur : D'argent, au mont de sable enflammé de gueules ; l'écu surmonté d'une couronne de marquis, et pour supports deux sauvages. C'est avec une bannière brodée aux armes de la famille de Ludres, que la commune de Bayon se fit représenter aux fêtes de Nancy, en 1866, nonobstant, nous croyons qu'il vaut mieux se conformer à la règle et adopter l'ancien blason ; c'est-à-dire celui qui se trouve sur le sceau de la prévôté ; cela est d'usage.

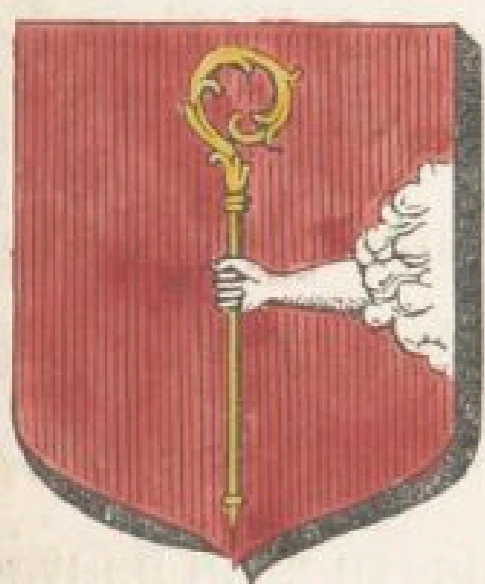
Bayon, aujourd'hui si renommé pour ses vins, était fortifié dès le xv^e siècle, mais son origine remonte à une époque plus reculée. Ce bourg était le chef-lieu d'une terre considérable, qui fut donnée par l'abbaye de Senones, à la maison de Salm, pour droit d'avocatie, et, à la fin du xii^e ou du xiii^e siècle, il devint l'apanage d'Henri de Lorraine, surnommé le Lombard, qui fit bâtir le château.



BEAUFREMONT : *Vairé d'or et de gueules.* — Beaufremont était autrefois le chef-lieu d'une baronnie considérable, qui a donné son nom à une ancienne et illustre maison encore existante. Dès le xiii^e siècle, les Beaufremont étaient assez puissants pour déclarer la guerre aux ducs de Lorraine ; en 1757, ils obtinrent le titre de princes du Saint-Empire.

Le village de Beaufremont était défendu par un château solidement fortifié, entouré de fossés profonds et flanqué de tours

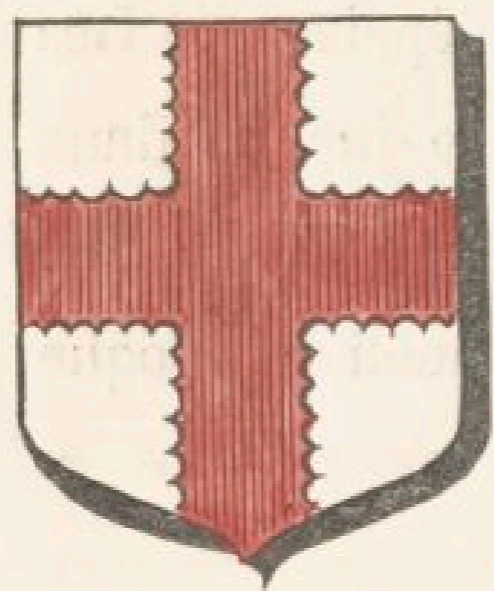
dont les murs avaient quatre à cinq mètres d'épaisseur. Les seigneurs de Beaufremont avaient droit de haute justice dans l'étendue de leur domaine, et l'on voit encore le tertre où s'élevait le gibet. Le château fut vendu et entièrement démoli à l'époque de la Révolution.



BEAULIEU : *De gueules, à une main de carnation sortant d'une nue d'argent, tenant une crosse abbatiale d'or.* — Beaulieu-en-Argonne a probablement adopté les armoiries de son ancienne abbaye, construite au VIII^e siècle par saint Rodingue ou saint Rouïn ; cette abbaye fut brûlée et détruite, en 1300, par les troupes d'Henri III, comte de Bar, puis elle fut réunie à l'Ordre de Cluny en 1301. Plus tard, Beaulieu devint le chef-lieu d'une prévôté de laquelle dépendaient huit villages.



BÉRUS était autrefois une forteresse située au sommet d'une haute montagne, et le chef-lieu de la prévôté de ce nom. Durival donne à cette localité des armoiries ainsi composées : *D'azur, à trois lions d'argent, couronnés, armés et lampassés d'or*; ce sont les armes des sires de Bérus ou Belruz, qui étaient gentilshommes verriers alliés à l'ancienne chevalerie de Lorraine. Bérus fut cédé à la Prusse par le traité du 20 novembre 1815.



BLAINVILLE (Blainville-sur-l'Eau, Blainville-la-Grande). La commune de Blainville a adopté, en 1866, les armoiries de ses anciens seigneurs : *D'argent, à la croix engrelée de gueules*, qui sont les armes d'Antoine de Lenoncourt, pour lequel, en 1533, cette terre fut érigée en marquisat, avec prévôté seigneuriale.

Blainville devint alors le chef-lieu du marquisat de Lenoncourt-Blainville, et fut entouré d'une enceinte fortifiée, dont il reste quelques vestiges, notamment deux portes monumentales, qui subsistent encore aux extrémités de la Grande-Rue. Le bourg de Blainville, qui était anciennement considérable, possède un magnifique cours d'eau qui fait mouvoir des moulins et une filature. Ce village a repris une certaine importance depuis qu'il forme le point d'embranchement du chemin de fer de Gray.



BOURLÉMONT : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces*, qui sont les armoiries des anciens seigneurs de Boulémont. Le blason moderne est : *de gueules, à la bande d'or*, armes du possesseur actuel.

Le village de Boulémont est renommé pour son antique château féodal, qui domine le côté ouest de la vallée de la Meuse et dont la fondation remonte au VII^e ou au VIII^e siècle. La famille de Boulémont, l'une des plus illustres de

notre contrée, a donné à l'épiscopat un prélat, Thomas de Boulémont, qui était évêque de Toul, en 1330. Cette famille s'étant éteinte vers 1390, la terre de Boulémont passa par alliance dans diverses maisons. Aujourd'hui cette terre et son ancien château appartiennent à M. le prince d'Hénin-Liétard, comte d'Alsace, et descendant d'un des rameaux de l'illustre Maison de Lorraine.



Le château de Boulémont, dont les fondations sont taillées dans le roc, a été reconstruit en grande partie, et complètement restauré. Cet imposant édifice se compose de vastes bâtiments reliés entre eux par six tours. Une entrée monumentale s'ouvre sur la façade principale et un vaste parc, coupé d'admirables pelouses, entoure cette habitation princière. La chapelle castrale renferme les tombeaux des seigneurs du lieu.

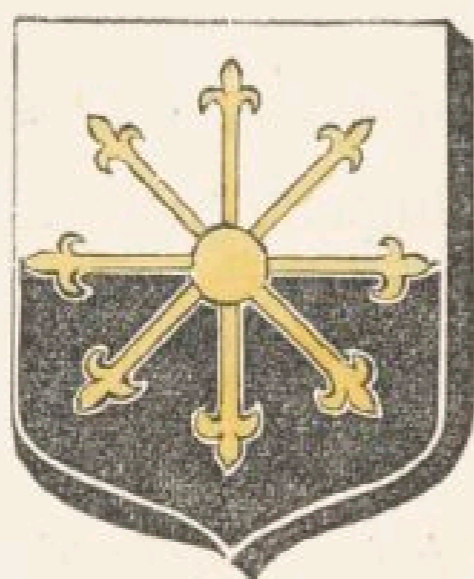


BULGNÉVILLE : *D'or, à trois pals de gueules, au bâton d'azur, péri en bande, brochant sur le tout.* — Bulgnéville est situé dans une position agréable, à l'entrée de la vaste forêt du même nom. Ce village était anciennement le chef-lieu d'une baronnie qui, après avoir été possédée par les seigneurs de Beaufremont jusqu'au ^{xiv}^e siècle, passa ensuite en différentes mains et fut érigée en marquisat, en 1708, par le duc Léopold.

En 1431, les environs de Bulgnéville furent témoins d'une

sanglante bataille qui eut lieu entre René I^{er} et Antoine de Vaudémont, lequel prétendait au duché de Lorraine comme neveu du duc Charles II, à qui René avait succédé en qualité de gendre. Le duc René, battu complètement malgré les secours que lui avait envoyés le roi de France, Charles VII, fut fait prisonnier et retenu cinq ans captif.

Le village de Bulgnéville, aujourd'hui simple chef-lieu de canton de 1,200 habitants, était autrefois protégé par un château-fort, flanqué de hautes tours, et par une enceinte fortifiée dont il ne reste aucun vestige.

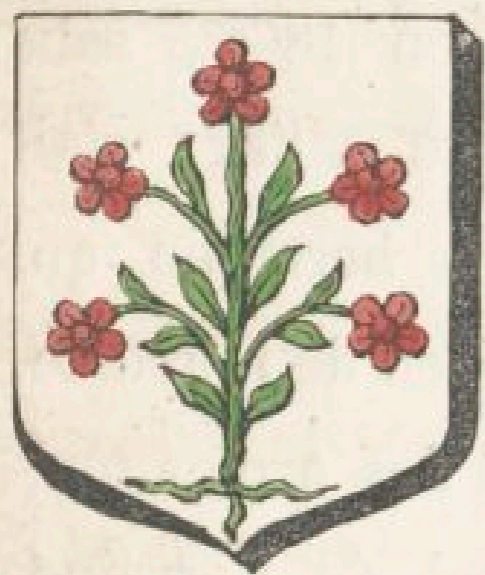


CATTENOM : *Coupé d'argent et de sable à l'escarboucle pommetée et fleurdelisée, à huit rais d'or, brochant sur le tout.* — Cattenom, fief du comté de Luxembourg, était autrefois le siège d'une commanderie de l'ordre teutonique ou *Deutschenhaus*, et le chef-lieu d'une seigneurie de laquelle dépendaient les villages de Sentzig, Kœking, Boler et Evange.



CLÉMERY, autrefois Du Hautoy : *D'argent, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.* — Ce sont les armoiries de Jean-Baptiste-Gaston, comte Du Hautoy, en faveur duquel les seigneuries de Belleau,

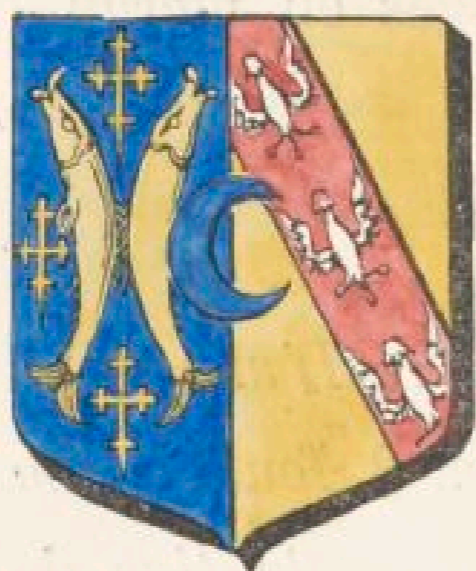
Bégnicourt et le village de Clémery furent érigés en marquisat, sous le nom de Du Hautoy, en 1728.



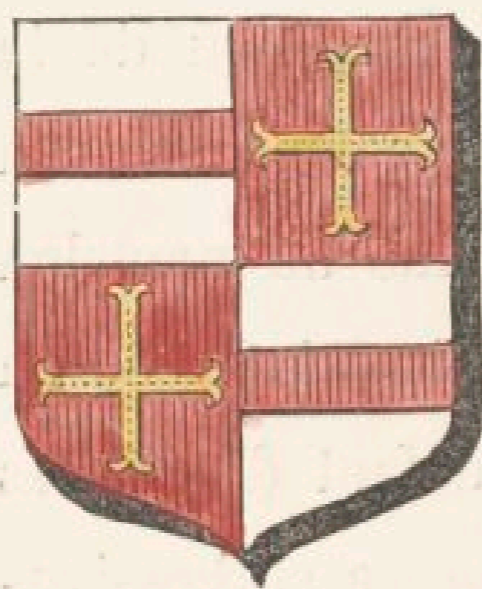
CONS-LAGRANDVILLE : *D'argent, à cinq roses de gueules, 1, 2 et 2, feuillées de sinople et posées sur une seule tige de même.* — Selon Durival, ces armoiries sont celles de l'ancienne maison de Cons ; on les retrouve sculptées sur l'une des clefs

de voûte du vestibule du château, et sur un sceau du tabellionage de Cons-Lagrandville, appendu à un acte de l'an 1722, qui existe dans les archives de la famille de Lambertye.

Le village de Cons-Lagrandville, ancien chef-lieu de la seigneurie de ce nom, relevant du comté de Bar, a conservé son ancien château, dont la masse imposante domine un mamelon contourné par la Chiers. La terre de Cons avait été érigée en baronnie, mais cette maison s'étant éteinte à défaut d'héritiers mâles, vers la fin du XIII^e siècle, la seigneurie passa successivement en la possession de diverses familles et changea chaque fois d'armoiries. En 1719, le duc Léopold érigea Cons-Lagrandville en marquisat, en faveur de Nicolas-François, marquis de Lambertye, et rétablit les anciennes armoiries, lesquelles figurent encore dans le blason de cette famille.



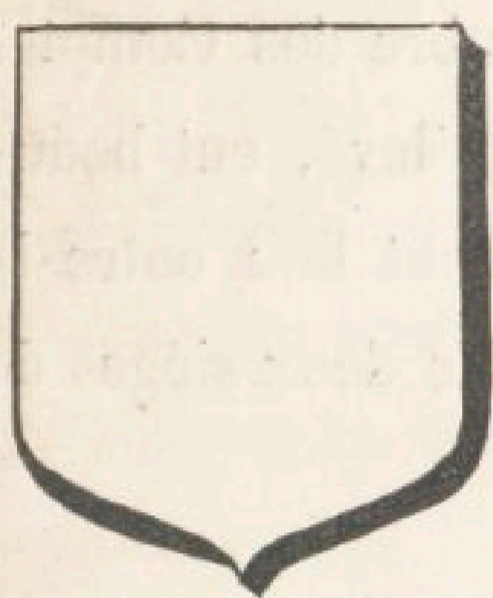
COUSSEY : *Parti de Bar et de Lorraine, au croissant ou C d'azur, brochânt sur le tout.* — Ces armoiries ont été adoptées par la commune de Coussey, en 1866, sans doute pour rappeler que ce village était autrefois le chef-lieu d'une baronnie qui fut longtemps un apanage des cadets de la Maison de Lorraine. Le croissant qui figure dans ce blason et en fait des armes parlantes, fait peut-être aussi allusion à Renard de Lorraine, baron de Coussey, qui partit pour la Terre-Sainte en 1214.



CRÉHANGE : *Écartelé d'argent à la fasce de gueules, qui est Créhange, et de gueules à la croix ancrée d'or, qui est Boulay.* — Il serait difficile de retrouver dans le modeste village actuel, la belliqueuse cité à triple enceinte, flanquée de dix-sept tours, où la souveraine maison de Créhange battait monnaie à son coin, commandait à dix-sept châteaux-forts, à quarante seigneuries et savait, par sa valeur et son habileté, maintenir son indépendance au milieu de puissants voisins.

Les ruines de la forteresse de Créhange sont encore visibles ; cette seigneurie était déjà au xv^e siècle, un fief lorrain, relevant du château de Fénétrange. A cette époque, il fut érigé en baronnie mouvant du duché de Lorraine. En 1617,

l'empereur Mathias l'érigea en comté immédiat d'Empire, mais rattaché à l'évêché de Metz par les liens de la féodalité. Après l'extinction de ses antiques dynastes, le comté de Créhange passa par héritage aux princes de Wied-Runkel, et plus tard il fut annexé à la France.



DABO : *D'azur, à trois aiglons d'argent,* qui sont les armoiries des princes de Linanges, adoptées en 1866. — D'après l'Armorial d'Alsace, les armoiries du comté de Dabo sont : d'or, à la bande de gueules, et le blason de la localité serait : d'or, à trois fasces d'azur,

à la bande de gueules, brochant sur le tout. La commune de Dabo a eu raison de répudier ces emblèmes insignifiants et d'adopter l'écusson de ses anciens seigneurs.

L'ancien bourg de Dabo était autrefois très-important, il avait titre de ville et fut détruit pendant les guerres du xvii^e siècle. C'était le chef-lieu d'un comté d'Empire, dont la juridiction s'étendait jusqu'à la vallée de la Bruche; il appartenait aux princes de Linanges, faisait partie de l'ancienne province d'Alsace et relevait de l'évêché de Strasbourg. Le village actuel de Dabo, est situé dans un haut vallon, sur le versant nord-ouest de la montagne du même nom, un peu au-dessous de l'emplacement de la ville primitive. C'est en l'an 1002, que naquit, au château de Dachsbourg, aujourd'hui Dabo, le pape saint Léon IX.



DAMBLAIN : *D'azur, à un arbre d'or fruité de même*, qui sont les armes de la famille de Riocour. — Damblain était autrefois le chef-lieu d'une baronnie qui fut érigé en comté avec prévôté par Stanislas, en faveur d'Antoine du Boys de Riocour, conseiller d'État et premier président de la Chambre des Comptes de Lorraine. Ce village, situé sur un plateau élevé, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres qui eurent lieu entre la France et la Lorraine, notamment à l'époque des deux sièges de La Mothe (xvii^e siècle).



DEULLY : *Fascé d'or et de sable, de huit pièces*, qui sont les armes de ses anciens seigneurs. — Deully était le chef-lieu d'une très-ancienne baronnie, il avait une forteresse renommée, dont la construction remontait au x^e siècle, et qui fut prise et rasée par les Français en 1638.



FAULQUEMONT : *D'or, à la croix de gueules, au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or*. — Faulquemont, en allemand *Falkenberg*, est situé sur une hauteur et dans une sorte de presqu'île formée par la Nied allemande, qui l'enveloppe de trois côtés. Cette

seigneurie, dont la fondation est très-ancienne, fut possédée successivement par les évêques de Metz, par des seigneurs indépendants et enfin par les ducs de Lorraine. Faulquemont fut érigé en comté en 1337 ; en 1728, il était le siège d'une haute justice et d'une prévôté bailliagère seigneuriale. En 1729, il devint le chef-lieu d'un marquisat créé par le duc Charles IV, en faveur d'Élysé de Haraucourt.

La petite ville de Faulquemont, qui joua un rôle important dans l'histoire de notre province, au moyen-âge, avait de larges fossés, une enceinte fortifiée et un château-fort, qui furent détruits par les Suédois, et dont il ne reste plus que quelques vestiges.



FLÉVILLE : *Vairé d'argent et d'azur.*—

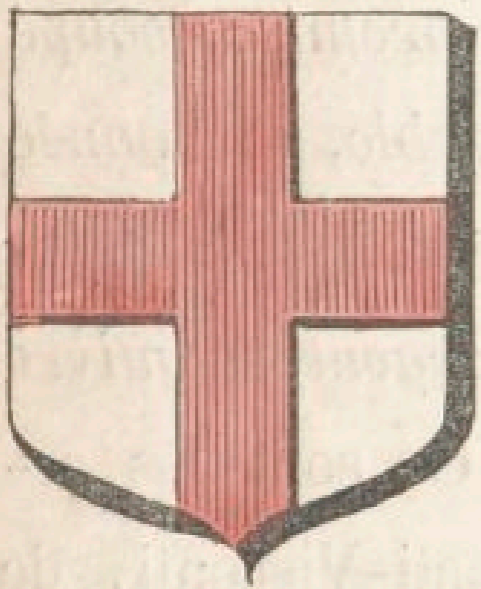
Ces armoiries sont celles de la maison de Fléville, qui faisait partie de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Ce village était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie ayant titre de marquisat. Fléville, aujourd'hui remarquable par son magnifique château appartenant à M. le comte de Lambel, avait anciennement une forteresse dont le donjon jadis assiégé par les Messins, subsiste encore.



FLORANGE : *De gueules, au lion d'or, à la bordure dentelée d'argent.*— Le village de Florange, réputé pour ses mines de fer, est bâti sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine. Des fouilles pratiquées dans les environs, ont fait découvrir des restes humains et des débris d'objets antiques, aussi nombreux qu'intéressants. Florange, qui fut jusqu'en 1621, le siège d'une prévôté, avait anciennement un vaste château, qui fut donné en 1136, par l'empereur Lothaire, à Robert de Lorraine, lequel donna naissance à la maison de Florange, célèbre par les grands hommes qu'elle a produits.



FONTOY : *D'or, à l'aigle de gueules, brisé d'un lambel à quatre pendants d'azur.* — Dans une gorge agreste, sur la source principale de la Fensch, s'élève à 305 mètres d'altitude le village de Fontoy, lequel appartenait d'abord aux comtes de Luxembourg, et forma dans la suite une seigneurie distincte, ayant titre de baronnie, qui fut l'origine de la maison de Fontoy, dont le dernier rejeton mourut à la bataille de Crécy. On remarque à Fontoy, les restes de son ancien château-fort bâti sur les fondations d'une forteresse romaine. Ce château, dont les ruines représentent des dimensions considérables, fut détruit au commencement du xvii^e siècle.



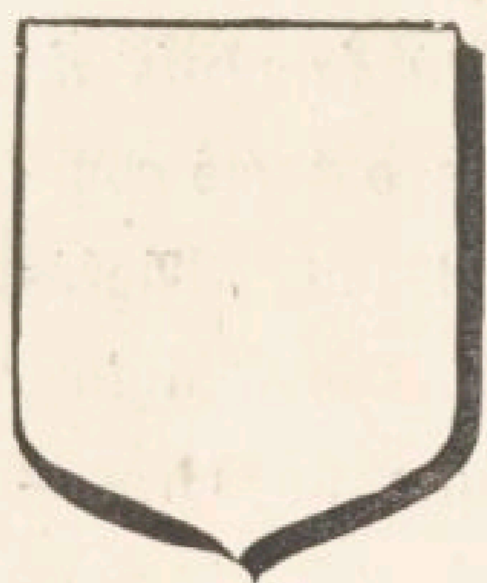
FRIBOURG : *D'argent, à la croix de gueules.*— Ces armoiries nous ont été communiquées par M. Arthur Benoit, d'après l'Encyclopédie théologique de l'abbé Migne, et le Dictionnaire héraldique de Grandmaison.

Fribourg, ou Fribourg-l'Évêque, était autrefois un bourg fortifié et le chef-lieu d'une ancienne châtellenie de l'évêché de Metz, de laquelle dépendaient Fribourg, Languimberg, Azou-dange et Rhodes, ainsi que plusieurs censes et hameaux qui se trouvaient sur leur finage.



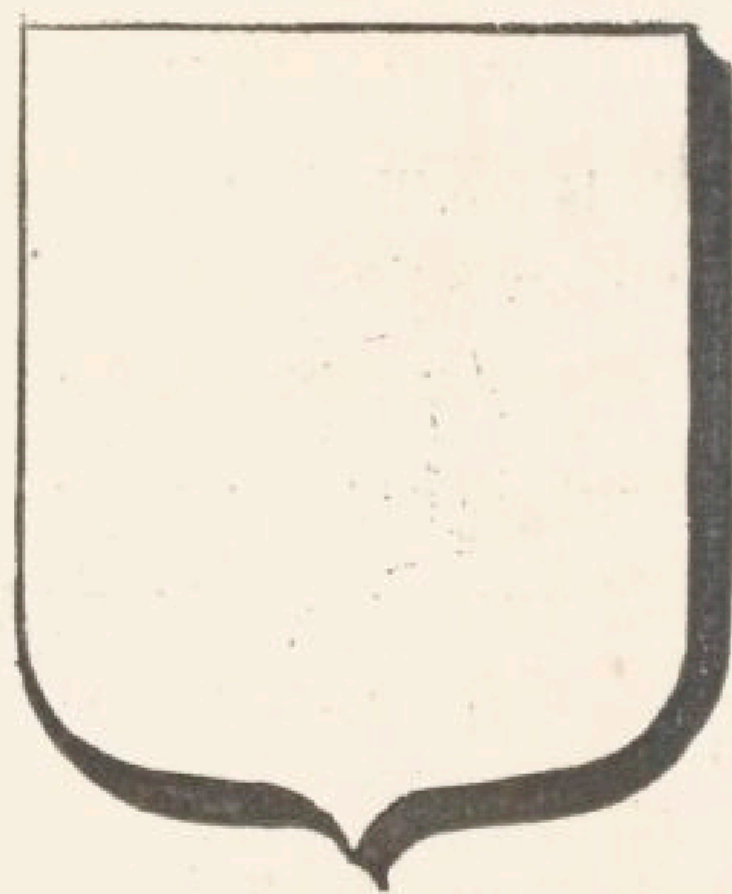
FROLOIS : *Bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure engrelée de gueules.*—

Ce sont les armes de la famille de Ludres. Le village de Frolois date d'une époque assez éloignée. Après avoir appartenu dans l'origine à différentes familles seigneuriales, la terre de Frolois fut érigée en comté, en 1718, et en 1757, Stanislas érigea cette seigneurie en marquisat, avec prévôté bailliagère, en faveur de Charles-Louis, comte de Ludres. Frolois avait un vieux château dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la Moselle et dont on voit encore les restes.



FROUARD : *Parti, au premier, coupé d'azur, à l'aigle éployée de sable, couronnée d'or, et de gueules, à trois croissants montants d'argent; au second, d'argent, au guivre d'azur, couronné d'or.* — Ce sont les armoiries de la famille Lunati-Visconti, de

Milan, pour laquelle Frouard fut érigé en marquisat, en 1713. Frouard est situé dans une position très-pittoresque, un peu au-dessus du confluent de la Moselle et de la Meurthe, près du canal de la Marne-au-Rhin. Le château de Frouard, construit en 1271 par le duc Ferry III, fut rasé en 1633, par ordre de Louis XIII.



GERBÉVILLER : Les anciennes armoiries de Gerbéviller étaient : *De gueules, à deux bars adossés d'argent, l'écu semé de croix pommétées au pied fiché de même.* — C'était le blason de Gérard, comte de Kerford, seigneur baron de Gerbéviller, dont la fille épousa le duc Simon I^{er}, et lui apporta cette sei-

gneurie, qui dès le XII^e siècle, servit d'apanage aux cadets de la Maison de Lorraine.

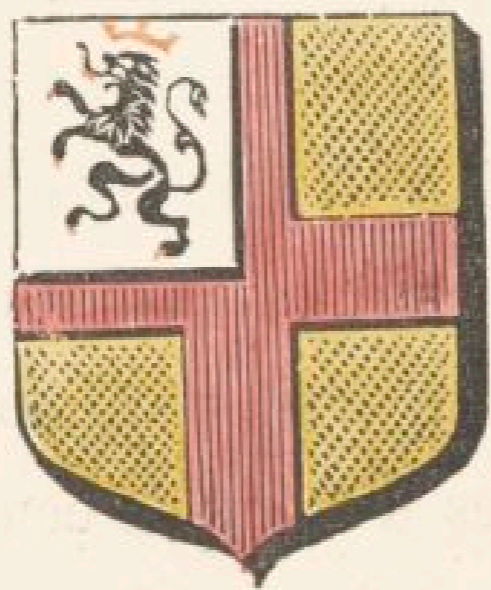
La terre de Gerbéviller fut possédée ensuite par la maison de Wisse et par celle du Châtelet. Après avoir été longtemps une

simple baronnie, elle fut érigée en marquisat, le 4 mai 1621, en faveur de Charles-Emmanuel de Tornielle, avec une prévôté composée de douze villages. Ce marquisat, l'un des plus importants du pays, appartint ensuite à la maison de Lambertye.

Gerbéviller, dont quelques historiens attribuent la fondation à saint Mansuy, et d'autres à un nommé Gerbert, qui lui aurait donné son nom, est très-ancien. En 1866, cette ville adopta les armoiries de Tornielle, et se fit représenter aux fêtes séculaires, avec une bannière portant : De gueules, à l'écusson d'or chargé d'une aigle impériale de sable.

Suivant une obligeante communication qui nous a été faite par M. le marquis L. de Gerbéviller, les armoiries de cette commune, trouvées sur un vitrail de l'ancienne église, étaient : D'azur semé de gerbes d'or sans nombre, à un saint Mansuy de carnation, vêtu à l'antique, nimbé d'or et posé sur un agneau d'argent, dormant en pointe ; au chef coupé d'un trait, parti de trois, au premier de gueules à deux bars adossés d'argent, l'écu semé de croix pommetées et fichées de même, qui est Kerford ; au second de Lorraine simple ; au troisième d'azur, à trois aigles d'argent, qui est de Linange ; au quatrième de gueules à deux saumons adossés d'or, l'écu semé de croix reoroi setées au pied fiché d'or, qui est de Salm ; au cinquième d'argent à trois têtes de Maures de sable, qui est Wisse ; au sixième écartelé du Châtelet et d'Haussonville ; au septième écartelé au premier de gueules à la croix d'argent, qui est de Savoie, au second d'argent au chef de gueules, à la cotice de sable sur le tout, qui est de

Chalant, au troisième d'or au lion de gueules, qui est de Montferrat, au quatrième vairé d'or et de gueules, qui est Beaufremont, sur le tout de gueules à l'écusson d'or chargé d'une aigle impériale de sable accompagnée de deux cimenterres d'or, qui est Tornielle ; au huitième d'azur, à deux chevrons d'or, qui est Lambertye ; l'écu sommé d'une couronne murale à trois tours crénelées d'argent ; pour cimier, une gerbe de blé d'or, issant de la couronne, accosté à dextre d'une branche d'olivier, et de chêne à sénestre ; devise : FIAT PAX IN VIRTUTE TUA ET ABUNDANTIA IN TURRIBUS TUIS.

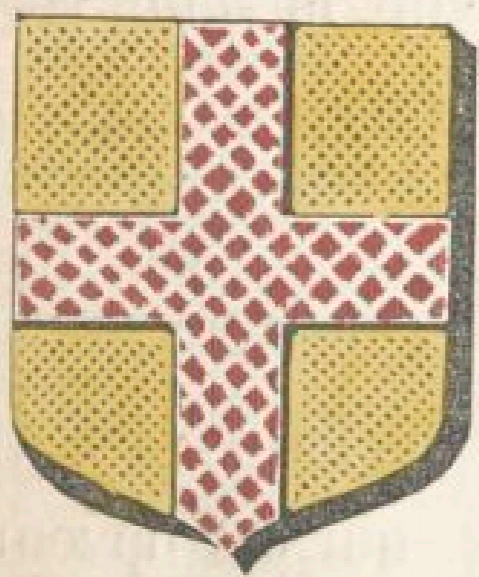


HARAUCOURT : *D'or, à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, qui sont les armoiries de la famille de ce nom. — Haraucourt-lès - Saint - Nicolas, est un très - ancien village du duché de Lorraine ; il avait un château-fort et était le chef-lieu d'une seigneurie qui a donné son nom à l'une des plus illustres familles de notre province, l'une des quatre maisons appelées *Grands-Chevaux* de Lorraine.*

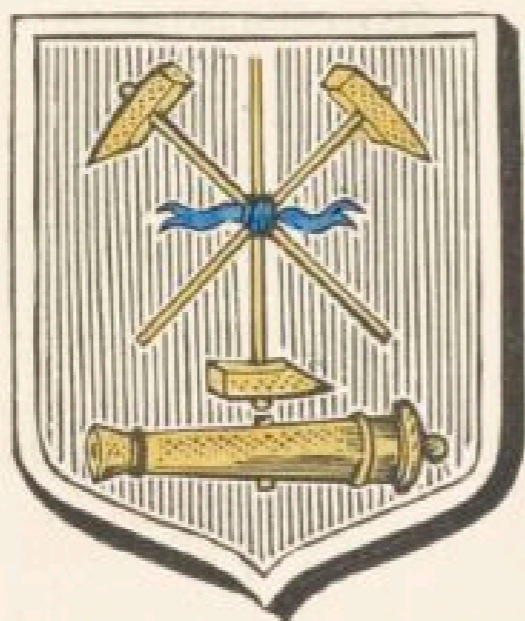


HAROUÉ : *D'argent, au lion de gueules à la queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or*; c'était les armoiries de l'ancienne maison d'Haroué. Le blason moderne, est : *Losangé d'or et de gueules*, qui sont les armes de la maison de Craon.— Le bourg d'Haroué est situé au pied d'un coteau s'étendant en pente douce jusqu'à la forêt de la Woëvre. Ce village est surtout remarquable à cause de son magnifique château, bâti par le prince de Beauveau-Craon, sur l'emplacement de l'ancien château-fort qui existait déjà au

xiii^e siècle, et qui fut détruit.



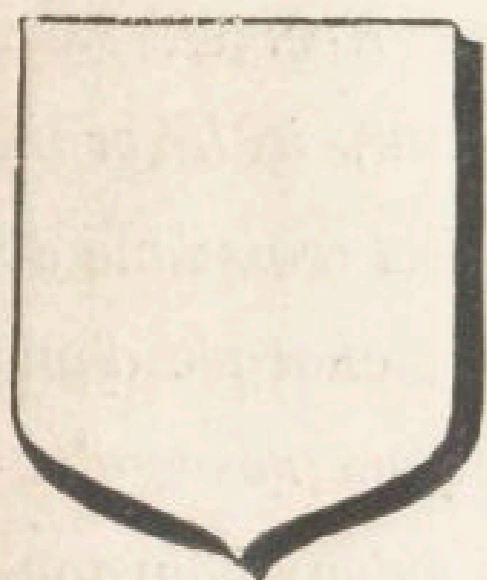
HAUSSONVILLE : *D'or, à la croix de gueules frettée d'argent*.— Le village d'Haussonville, qui porte les armoiries de ses anciens seigneurs, était autrefois le chef-lieu d'une baronnie importante; il possédait un château dont les restes sont encore remarquables, quoiqu'ils aient été transformés en maison de ferme.



HAYANGE et STYRING-WENDEL, ont pour armoiries celles de Martin de Wendel, rénovateur de ces magnifiques usines et trisaïeul des propriétaires actuels. Ces armoiries sont : *De gueules, à trois marteaux d'or, liés d'azur et passés en sautoir, celui de la pointe mis en pal, la tête en bas, surmontant un canon d'or, mis en fasce à la pointe de l'écu bordé d'argent.*

— Hayange, situé au fond d'un vallon, sur les deux rives de la Fensch, était autrefois un fief du duché de Luxembourg. Aujourd'hui, ce village est le centre d'une des plus vastes exploitations métallurgiques de notre contrée ; l'établissement principal d'Hayange, a lui-même pour annexes les forges de Styring-Wendel et de Moyeuivre. Les forges d'Hayange, dont l'exploitation est très-ancienne, avaient perdu leur activité, lorsque, vers le commencement de ce siècle, elles furent acquises par M. de Wendel, qui leur rendit leur prospérité.

Le magnifique établissement connu sous le nom de forges de Styring-Wendel, a été créé il y a vingt ans, par les fils du baron de Wendel, près du hameau de Styring, qui est devenu un village important composé de plus de 3,000 habitants. Comme dans tous les grands centres industriels, les MM. de Wendel, ont fondé pour leurs nombreux ouvriers une société de secours mutuels, une caisse de secours, une maison d'école et des cités ouvrières.

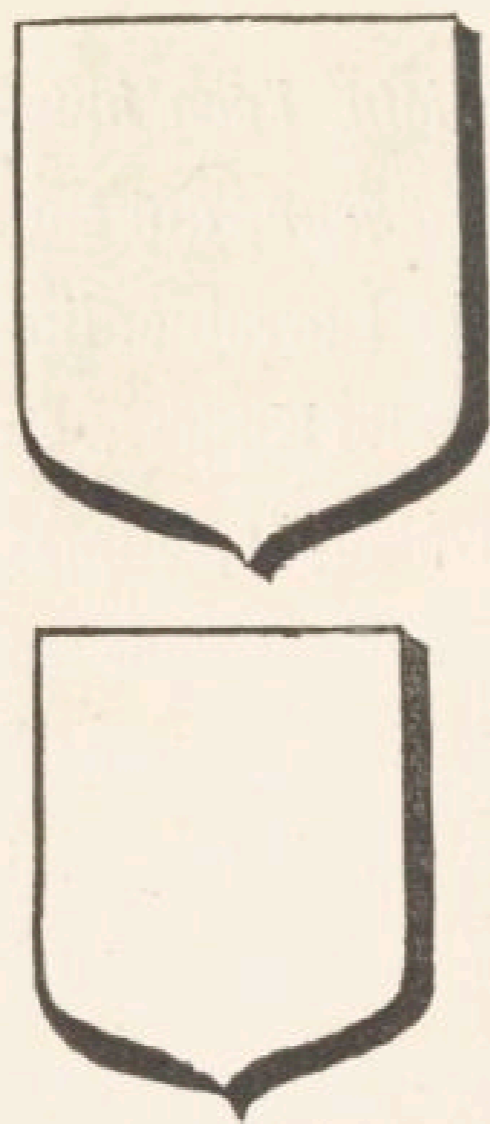


KŒUR : *De Lorraine plein, l'écu brisé d'un lambel à trois pendans d'azur*, qui sont les armoiries de Catherine de Lorraine, duchesse de Mercœur, pour laquelle Kœur avait été érigé en chef-lieu de prévôté par lettres-patentes du duc Charles III, le 15 février 1596. Durival dans sa Description de la Lorraine, dit : « Les armes de Kœur sont d'azur, au lion d'or, à la fasce d'argent, brochant sur le tout, qui sont les armoiries de François Barrois, baron de Manonville, pour lequel la seigneurie des Kœurs, fut érigée en comté, en 1717. » Les armes pleines de Lorraine, brisées du lambel, figurent sur tous les sceaux de la prévôté de Kœur et il est évident que ce sont bien ces armoiries que doit adopter la commune (1).



LENONCOURT : *D'argent, à la croix engrelée de gueules*.— Le village de Lenoncourt, qui porte les armoiries de ses anciens seigneurs, a donné son nom à l'une des quatre familles de notre province, que l'on range parmi celles que l'on qualifiait *Grands-Chevaux* de Lorraine. Cette illustre famille a fourni à l'Église un nombre considérable d'évêques, d'archevêques et de cardinaux.

(1) (Pour l'histoire des Kœurs, voyez *Les Ruines de la Meuse*, par M. Dumont, 1869).



LIFFOL-LE-GRAND : *Écartelé aux premier et quatrième d'azur, à la croix ancrée d'argent ; aux second et troisième de gueules, à la bande d'argent, chargée d'une rose de gueules, côtoyée de deux roses d'argent ; sur le tout de gueules, à deux bourdons d'or en sautoir, qui sont les armes des comtes de Brunet-Neuilly.*— D'après un sceau de 1766, Liffol-le-Grand a également porté le blason suivant : *D'argent à une tête de Maure de sable, tortillée d'or ; écu accolé de sable*

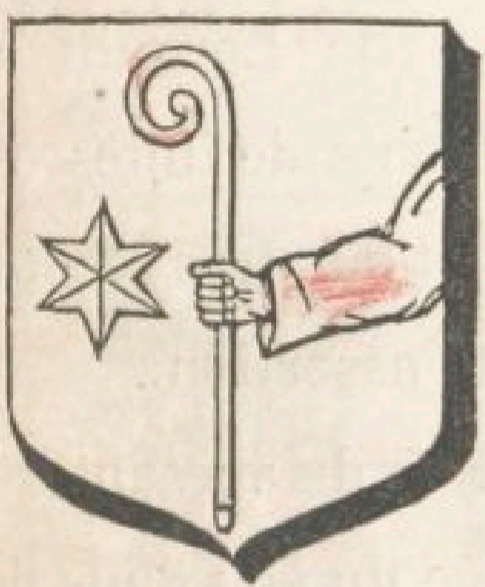
à trois tours d'argent, qui sont les armes de Claude-Antoine Labbé, baron de Beaufremont et de Lavaulx de Vrécourt, en faveur duquel Liffol fut érigé en comté, sous le nom de Morvilliers, avec prévôté et autorisation de porter les armoiries décrites plus haut par le duc Léopold, le 21 septembre 1725.

L'origine de Liffol-le-Grand remonte à une époque fort éloignée ; c'est dans la plaine où ce bourg est bâti, qu'en 596, Frédégonde gagna une sanglante bataille sur la reine Brunehaut, et qu'en 680, Ébroïn, maire du palais de Neustrie, remporta une grande victoire sur les seigneurs du royaume d'Austrasie. A une époque beaucoup plus rapprochée (1641), la plaine de Liffol servit de théâtre à un combat qui fut livré par le duc Charles IV aux troupes françaises que commandait le maréchal Du Hallier, et qui bloquaient La Mothe ; le maréchal fut défait, eut 1,500 hommes tués, 1,000 prisonniers, et il perdit toutes ses munitions.



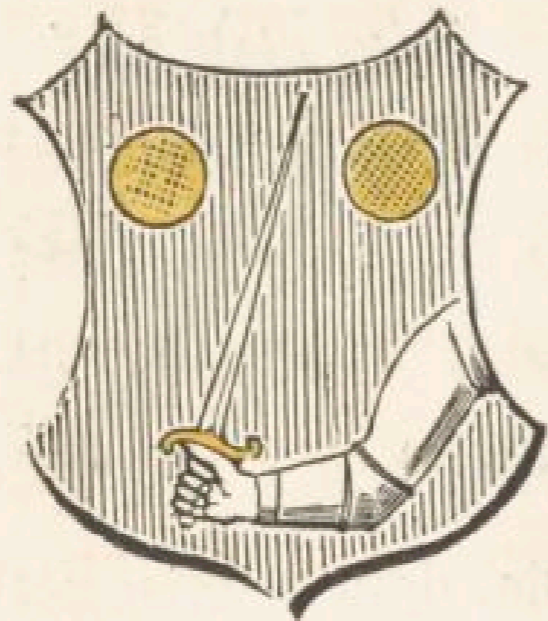
LIGNÉVILLE : *Losangé d'or et de sable.*
 — Ce sont les armoiries de la maison de Lignéville, la seule encore existante aujourd'hui des quatre maisons qualifiées de *Grands-Chevaux* de Lorraine.

Le village de Lignéville, dont l'église est remarquable par son antiquité, paraît avoir été détruit en partie à une époque qu'on ne peut préciser, et son ancien château-fort a été démoli il y a environ soixante ans.



LISLE-EN-BARROIS a pour blason les armoiries mêmes de son ancienne abbaye, lesquelles figurent sur un sceau de ce monastère de l'an 1277, et sont : *Un dextrochère tenant une crosse abbatiale, accompagné en fasce d'une étoile à six rais.*

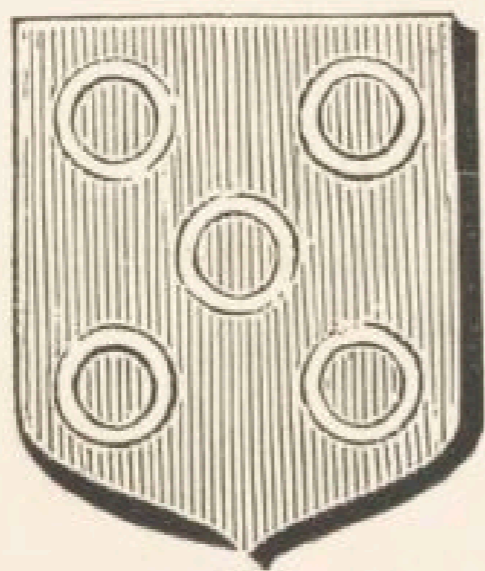
Lisle-en-Barrois avait une abbaye de l'ordre de Cîteaux, sous le titre de Notre-Dame-de-Lisle, fondée en 1151, et qui fut réunie à la primatiale de Nancy, en 1661. En 1403, Robert de Bar se déclara voué de l'abbaye de Lisle, accorda des lettres de sauvegarde aux religieux et les prit sous sa protection.



LORQUIN : *De gueules, au dextrochère de carnation, armé d'argent et tenant une épée de même garnie d'or, accompagné en chef de deux besans d'or.* — Lorquin, actuellement chef-lieu d'un canton de 1,500 habitants, situé sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, était autrefois le siège d'une baronnie considérable de l'ancien évêché de Metz. Quoique ce village n'ait jamais été le chef-lieu d'aucune juridiction et qu'il fût soumis à celle de Vic, il nous semble possible de lui attribuer les armoiries du chapitre messin, dont il dépendait.

Les historiens font remonter l'existence de Lorquin à l'époque gallo-romaine, et les nombreux fragments de tuiles et de briques striées, ainsi que des débris d'armes et d'autres objets antiques trouvés dans ces lieux, confirment cette assertion.

Le canton de Lorquin comprend une portion du versant de la chaîne méridionale des Vosges et se prolonge un peu dans la plaine. D'immenses forêts de sapins couvrent ces montagnes d'où sortent les rivières de la Sarre et de la Vezouse.



LOUPPY-LE-CHATEAU : *De gueules, à cinq annelets d'argent mis en sautoir, d'après le sceau équestre de Raoul, sire de Louppy.* — Louppy-le-Château était autrefois le chef-lieu d'une prévôté du Barrois. Ce village avait un château-fort qui subit plusieurs attaques et fut démoli.



LUDRES : *Bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure engrelée de gueules.* Ce sont les armes de la famille de Ludres. — Ce village dont une famille, de nom et d'armes, de l'ancienne chevalerie, encore existante, porte le nom, est mentionné dans des titres qui remontent au XIII^e siècle. La maison de Ludres, originaire de Bourgogne, vint s'établir en Lorraine vers le milieu du XIV^e siècle. L'ancien château seigneurial, reconstruit à la moderne, n'a conservé que deux anciennes tourelles et son enceinte de fossés.



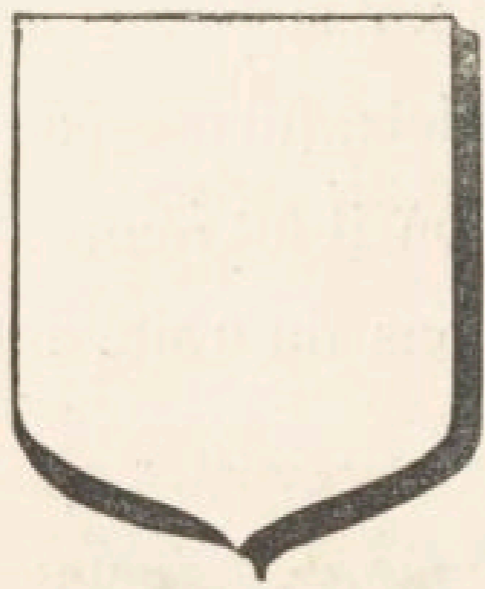
MARS-LA-TOUR : *D'argent, à la tour de sable, surmontée de trois tourelles de même,* qui sont les armoiries des anciens seigneurs et du village. — Mars-la-Tour était le siège d'une seigneurie, haute-justice, relevant de la châtellenie de Prény. Les seigneurs de Mars-la-Tour étaient déjà connus au XII^e siècle, et le village quoique ancien domaine de l'Évêché de Metz, fut possédé par les ducs de Lorraine jusqu'en 1661, époque où il fut réuni à la province des Trois-Évêchés, par les stipulations du traité de Vincennes.



MERTZICK et le SARGAW : *D'azur, à l'aigle impériale d'or.* — Mertzick était le chef-lieu du petit pays appelé Sargau lorrain, situé à droite et à gauche de la Sarre, et qui formait un bailliage indivis entre la Lorraine et l'électorat de Trèves ; ce pays fut partagé entre la France et l'État de Trèves, en 1778.



MONTIERS-SUR-SAULX : *D'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout.* — Montiers-sur-Saulx avait anciennement un château-fort ; il était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie baronniale du Barrois, le siège d'une prévôté bailliagère qui dépendait de l'office de Morley et comprenait cinq villages dans son ressort. En 1750, les prévôté, gruerie et bailliage de Montiers-sur-Saulx, furent supprimés et réunis à la prévôté-royale de Morley.



MORLEY : *D'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, brochant sur le tout.* — Dès l'époque mérovingienne, Morley était une résidence royale ; Clotaire III y tint sa cour et Théodoric III y convoqua les évêques de France et de Bourgogne, qui s'y réunirent en concile, en l'an 678.

Morley, fut jusqu'en 1751, le chef-lieu d'une prévôté royale, composée de Morley, de la baronnie de Montiers-sur-Saulx et du marquisat de Stainville.



NEUVILLER-SUR-MOSELLE : *D'argent, au mont de sable, enflammé de gueules.*

— L'origine de Neuviller remonte à une époque reculée ; son château primitif fut bâti en 1170, par Odon d'Ogéville, dont les descendants possédèrent cette terre jusqu'en 1400, époque où Henri d'Ogéville, dernier du nom, mourut, ne laissant qu'une fille, Béatrix, qui épousa Jean, comte de Salm, à qui échut cette seigneurie. En 1749, Stanislas acheta Neuviller, l'érigea en comté, puis, en 1751, en fit cession à M. Chaumont de la Galaizière, chancelier garde-des-sceaux de Lorraine, lequel fit détruire l'ancien château et en construisit un autre beaucoup plus grandiose, sur les fondements de l'ancien, puis il donna ses propres armoiries au village, qui s'appela Chaumont-sur-Moselle.



OBERKIRCHEN et HOBSTETEN :

— Ces deux villages étaient chefs-lieux de mairie et de prévôté du bailliage de Schambourg.



PAGNY : *De Lorraine simple.*—Le village de Pagny-sur-Moselle, autrefois Pagny-sous-Prény, situé au pied d'un coteau couvert de vignes, dont les produits sont très-estimés, était le chef-lieu d'une prévôté royale qui fut supprimée en 1751.



PANGE : *D'argent, au chevron d'azur, chargé à dextre d'une épée d'argent garnie d'or et à sénestre d'un roseau d'or ; accompagné de trois étoiles de gueules.* — Le village de Pange, aujourd'hui simple chef-lieu de canton annexé à l'Empire allemand, est admirablement situé au pied d'un coteau boisé, qu'arrose la Nied. Ce village, autrefois le siège d'un marquisat très-considérable du duché de Lorraine, enclavé dans le Pays-Messin, est réputé pour son admirable château du XVIII^e siècle et son église de style ogival aux vitraux de couleur.

Le château de Pange, célèbre par le séjour qu'y fit Marie-Louise, impératrice des Français, en 1813, est encore l'un des plus beaux de notre contrée ; il était autrefois entouré de fossés larges et profonds, avec pont-levis flanqué de tours qui furent démolis en 1804.

La terre de Pange fut érigée en marquisat, avec prévôté seigneuriale, par Stanislas, le 2 janvier 1766, en faveur de Jean-Baptiste-Louis-Benoit Thomas, seigneur de Pange, fondateur

du château, et bisaïeul du possesseur actuel. Ce marquisat était composé des seigneuries de Pange, Mont et Colligny, Domangeville, Pont-à-Domangeville, Villers-Laquenexey, Loixy, Maizeroy, Marsilly et Maizery.



PIERRE-PERCÉE : *De gueules, à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché de même ;* qui sont les armes des princes de Salm. — Pierre-Percée, village situé sur une hauteur à gauche de la rivière de Plaine, s'appela

d'abord *Langstein* (longue pierre) et ne changea de nom que lorsqu'on eût percé la roche qui sert d'assise au village, pour y creuser un puits ; de là, le nom de *Petrapforita* que l'on remarque en légende sur les sceaux du tabellionage de cette localité. Le château, bien antérieur au village, fut bâti par les comtes de Salm, sur le rocher qui lui a donné son nom. Ce château, flanqué de tours, à l'imitation de tous ceux que les princes faisaient construire pour leur sûreté personnelle, passait pour l'un des plus forts de la contrée. Selon Dom Calmet, il était la terreur du pays, parce qu'il servait de retraite à des bandits, qui faisaient mille ravages dans les campagnes et dévalisaient les voyageurs ; ce château fut détruit au xvii^e siècle.



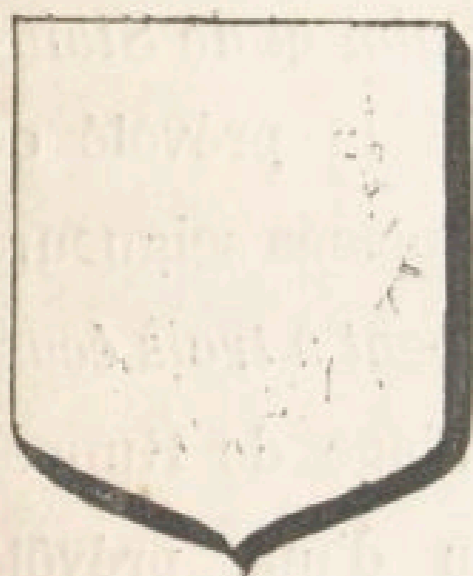
POMPEY, qui ne connaissait pas ses anciennes armoiries, a adopté les armes de François Gaspard de France, en reconnaissance du bien qu'il fit à la localité ; Gaspard de France était, en 1725, prévôt-gruyer du marquisat de Frouard, séant à Pompey, et il fonda six lits à l'hôpital Saint-Charles de Nancy, en faveur des habitants pauvres de sa commune.

Lors des fêtes qui eurent lieu à Nancy, en 1866, les habitants de Pompey, désirant paraître au défilé, prièrent M^{me} de Baine, descendante directe de Gaspard de France, de broder une bannière aux armes de celui-ci, et ils lui en témoignèrent leur reconnaissance dans une délibération du conseil municipal. Ces armoiries sont : *De sinople, au lion d'or, la queue passée en sautoir, tenant une fleur de lis d'argent, et pour cimier le lion de l'écu.*

Le village de Pompey, situé sur la rive gauche de la Moselle, est dominé par une montagne sur laquelle s'élevait autrefois le château de l'Avant-Garde, qui a joué un grand rôle au moyen-âge. Pompey était le chef-lieu de la baronnie et prévôté de l'Avant-Garde, de laquelle dépendaient Marbache, Pompey, et les deux Saizerais. Les anciennes armoiries de la prévôté étaient : *Échiqueté d'or et de sable.* C'est sur le territoire de cette commune que se trouve l'ermitage de Saint-Eucaire, près duquel cet évêque fut martyrisé en l'an 362, avec 2,200 chrétiens.



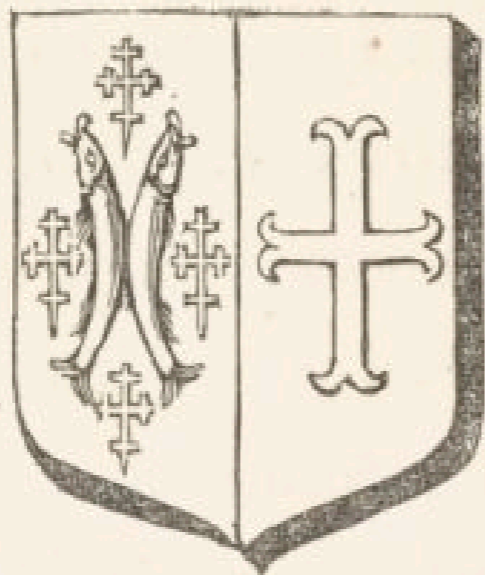
POUSSAY a adopté, en 1866, les armoiries de son ancienne abbaye : *D'or, au portail d'église de sinople.* — Le village de Poussay qui dépendait de la prévôté de Mirecourt, est célèbre par l'ancienne abbaye qui y existait autrefois. Les habitants de Poussay étaient obligés de comparaître en armes et d'accompagner le prévôt de Mirecourt, chaque fois que celui-ci allait en expédition ; ils devaient de même assister à toutes les exécutions, et suivre la bannière prévôtale aussi longtemps qu'elle restait en campagne.



RETTEL : *D'argent à un saint Sixte de carnation, accompagné à dextre et à sénestre d'un S capitale de gueules,* qui sont les armoiries de son ancienne abbaye. Ces emblèmes figurent sur un sceau de 1786, conservé aux archives de la Moselle. — Le village de Rettel situé sur la rive droite de la Moselle, avait autrefois une abbaye considérable, placée sous l'invocation de saint Sixte. On prétend que cette abbaye qui a subsisté jusqu'à la Révolution, fut fondée du temps de Charlemagne. On a trouvé dans les environs de Rettel des débris gallo-romains, des monnaies et des fragments d'armes antiques.



REVIGNY : *D'azur semé de croix recroisetées d'or, à deux bars adossés de même et brochant sur le tout.* — Le village de Revigny-aux-Vaches est un chef-lieu de canton de 1,600 habitants, situé près de la rive droite de l'Ornain. C'était autrefois une ville importante qui fut saccagée et brûlée par les Suédois, en 1640. En 1354, Revigny faisait partie du domaine de la comtesse Iolande de Bar ; le bourg de Revigny était alors le chef-lieu d'une prévôté dont les armoiries étaient les mêmes que celles du Barrois.



RUPPES : *Parti de Salm et de Stainville, d'après le sceau de la prévôté de Ruppes, de l'an 1569. Les anciens seigneurs de Ruppes, portaient : d'argent à trois écussons de gueules.* — Le village de Ruppes était autrefois le chef-lieu d'une prévôté royale composée de Maxey-sous-Brixey, Gémonville, partie de Martigny-lès-Gerbonvaux, Jubainville, Moncel et Happoncourt. Cette seigneurie passa successivement dans les maisons de Beaufremont, de Stainville et de Salm, et enfin dans celle de Lorraine, par le mariage de Christine de Salm avec François de Vaudémont. Le château de Ruppes, où le duc Charles IV passa plusieurs années de son enfance, fut démoli par les Français, en 1628 ; c'était un grand édifice carré, flanqué à chacun de ses

angles par une forte tour : il était encore entouré de murailles très-épaisses, protégées par d'autres tours, des ponts-levis et de vastes fossés remplis d'eau.



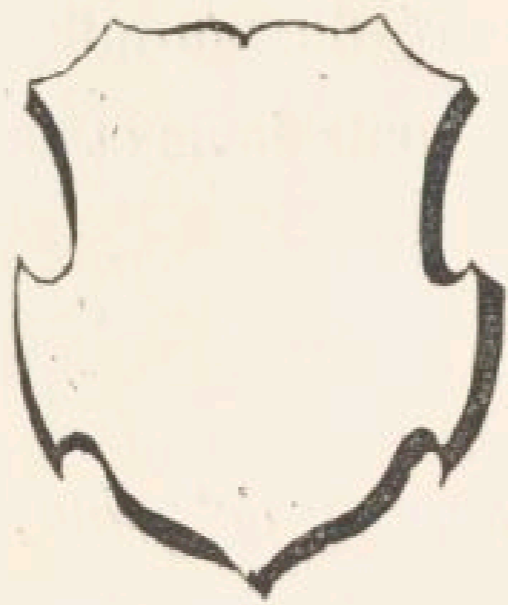
SAALES : *D'or, au sanglier de sable,* d'après l'Armorial d'Alsace. — Saales, dont on fait remonter l'origine jusqu'au commencement du VII^e siècle, possédait, au moyen-âge, des verreries et des mines de fer. Les environs de ce village qui fut cédé à l'Em-

pire allemand, en 1871, offrent des sites très-intéressants, notamment la montagne de Vogemont, qui a 804 mètres d'altitude.



SAINT-BENOÎT-EN-WŒVRE, a pour armoiries celles de son ancienne abbaye. Nous ne pouvons préciser les émaux de ce blason ; les contre-scels des sceaux de l'abbaye de Saint-Benoît, de 1270 à 1275, portent tous un dextrochère tenant une crosse abba-

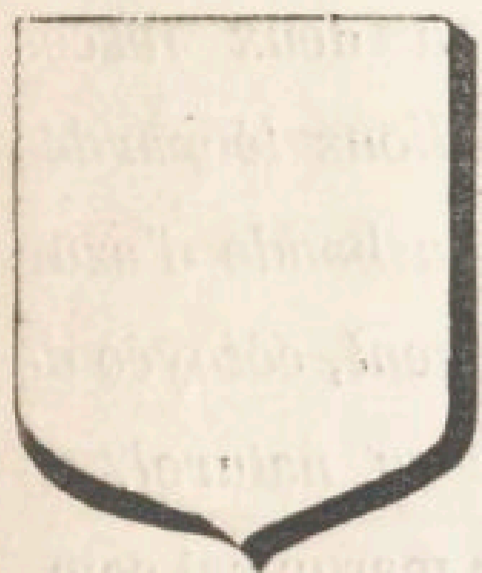
tiale, cantonné au premier et quatrième d'une étoile à six rais ; au second et troisième d'un croissant. — Saint-Benoît-en-Wœvre, qui n'est plus aujourd'hui qu'un modeste village situé sur l'Yron, était célèbre à cause de son antique abbaye, dont il n'existe plus que des ruines, et qui fut fondée vers l'an 1129, par Airard, fils du comte Hugues de Rinel.



SAINTE-PIERREMONT : *Écartelé, au premier et quatrième d'une clef en pal ; au second et troisième d'une rose, d'après les sceaux de l'ancienne abbaye de Saint-Pierremont, de 1296 à 1512 ; les contre-scels représentent la main de saint Pierre tenant les clefs du Ciel.*— Saint-Pierremont, actuellement simple maison de ferme, était autrefois une abbaye dont la fondation remontait à l'an 1080.



SAMPIGNY : *D'or, à la fasce d'azur chargée en cœur d'une pomme pendante, tigée et feuillée d'argent ; couronne de comte ; supports, deux lions au naturel.* Ce sont les armes de J.-B.-Antoine Pâris de Montmartel, créé comte de Sampigny le 2 mars 1730. L'ancienne maison de Sampigny ou d'Issoncourt portait : *D'azur, au chef d'argent, au chevron de gueules, brochant sur le tout.* — Sampigny, qui est actuellement un gros bourg du département de la Meuse, était anciennement fortifié et fut assiégé à plusieurs reprises, au moyen-âge. Les fortifications et le donjon ont disparu, cependant on voit encore près de Sampigny, un beau château, bâti par Louis de Lorraine, prince de Phalsbourg, qui a été converti en caserne et qui est occupé par un dépôt de remonte.



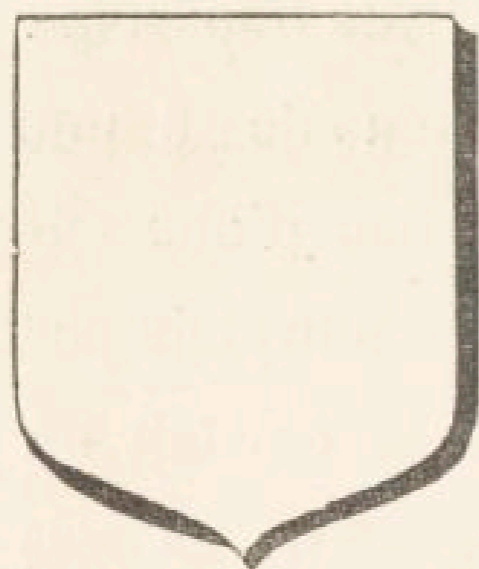
SAVIGNY : *De gueules, à trois lions d'or.*

— Le village de Savigny remonte à une époque reculée ; c'était le chef-lieu d'une seigneurie considérable, possédée autrefois par les seigneurs de ce nom. Il y existait un château-fort, célèbre par ses tours et ses hautes murailles. Cette belle résidence qui appartenait, à la fin du XVIII^e siècle, au duc de Choiseul, fut abandonnée, puis à demi détruite à l'époque de la Révolution.



SORCY : *D'or, à l'écusson de gueules en abîme.* Ce sont les armoiries de la famille de Sorcy, qui faisait partie de l'ancienne chevalerie de Lorraine. — Sorcy, bourg situé sur la rive droite de la Meuse, était déjà au X^e siècle le chef-lieu d'un comté et d'une

prévôté seigneuriale ; il y existait autrefois une abbaye considérable et un château-fort qui furent détruits longtemps avant la Révolution. On voit encore sur une montagne voisine, qui domine Sorcy, les vestiges d'un camp romain où l'on a découvert à diverses époques, un grand nombre de poteries, de médailles, un buste de Jules César et des débris d'armes antiques.



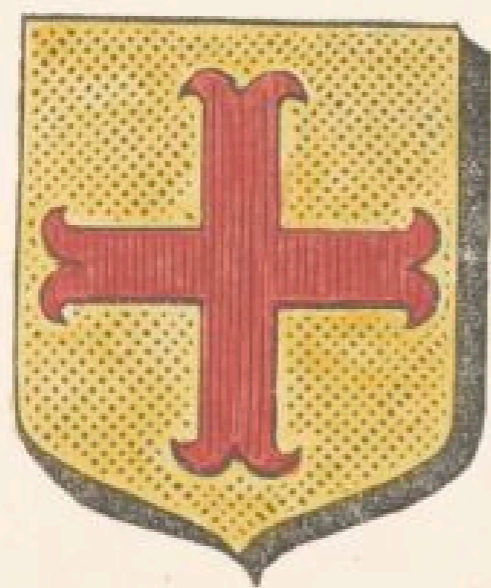
SPADA : *De sable à deux fascées d'argent, chargées de deux lions léopardés de gueules ; au chef d'or, à la bande d'azur chargée de trois monts d'argent, côtoyée de deux couronnes de laurier au naturel.* —

Spada était le chef-lieu d'un marquisat composé, outre Gerbeville, de Bouconville, Rouvrois, Billy, Aviller, Senzé, Dompierre - aux - Bois , Deux-Nouds , Lavignéville et Lamorville.



SPINCOURT : *Gironné d'or et d'azur de douze pièces ; sur le tout, parti d'argent et de gueules.* — Spincourt était autrefois le chef-lieu du marquisat et de la prévôté de ce nom érigés le 12 avril 1723, par le duc Léopold I^{er}, en faveur de Pierre-Louis-Joseph

Des Armoises. Ce marquisat comprenait les localités suivantes : Éton, Gouraincourt, Houdelancourt, Saint-Pierre-villers et Saint-Supplex.



STAINVILLE : *D'or, à la croix ancrée de gueules, qui sont les armes de la maison de Stainville.* Ces armoiries figurent sur les sceaux du tabellionage de la prévôté de Stainville, dont un type conservé au Trésor-des-Chartes de Lorraine, porte la date de

1760. — Stainville, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village de

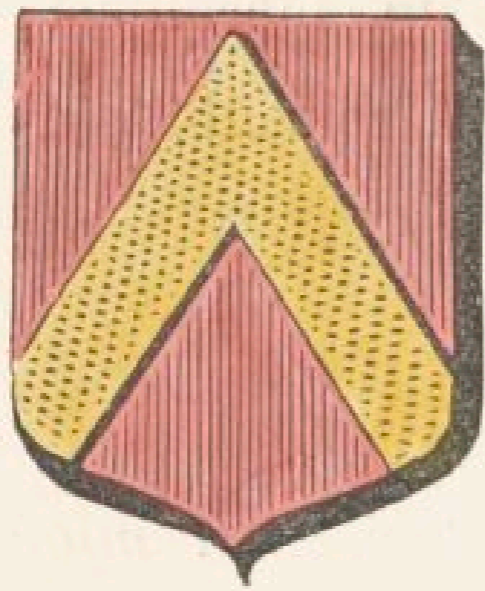
1,200 habitants, était autrefois le chef-lieu d'un marquisat, érigé en duché-pairie, en faveur de Charles de Choiseul-Stainville, en 1758.



TURQUESTEIN : *Ecartelé, au premier et quatrième de Lorraine plein ; au second et troisième d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui sont les armoiries de Charles III et de Claude de France, ainsi qu'elles sont figurées sur un sceau du tabellionage, de l'an 1616.*

— Turquestein, bâti sur une montagne escarpée, au milieu d'une région couverte de forêts, sur la rive gauche de la Sarre-Blanche, fut ruiné pendant la guerre de Trente ans. L'existence de ce village, remonte à une époque assez éloignée ; c'était le chef-lieu d'une seigneurie, qualifiée plus tard de baronnie, qui dépendait du temporel de l'évêché de Metz. Après avoir appartenu successivement aux évêques, puis aux seigneurs de Blâmont et aux comtes de Linange, cette seigneurie revint au duc de Lorraine en 1430.

Turquestein avait un château-fort, très-redoutable, qui dominait la Sarre, et dont il ne reste plus qu'une partie de l'enceinte intérieure, quelques débris et une citerne creusée dans le roc.



VAUBÉCOURT : *De gueules, au chevron d'or.* Ce sont les armes de Jean de Nettancourt, en faveur duquel Vaubécourt fut érigé en comté le 26 avril 1635. — Cette petite ville, autrefois le siège d'un bailliage seigneurial, est située sur la rive gauche de

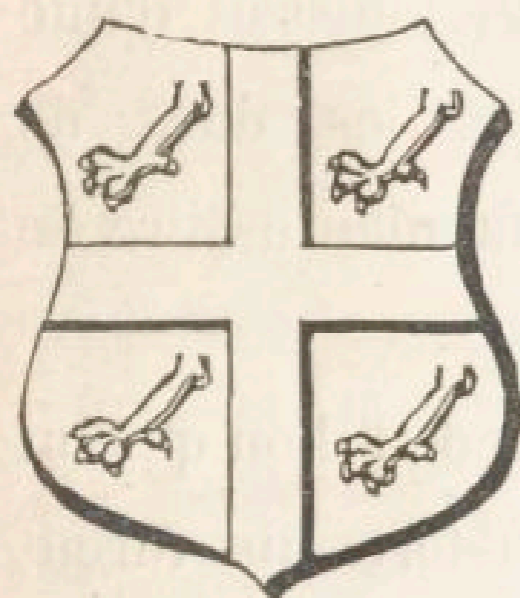
l'Aisne, à peu de distance de sa source. Vaubécourt possédait une très-ancienne forteresse féodale, défendue par des fossés et des ponts-levis ; cette forteresse fut anéantie par les troupes de Louis XI. Reconstituée plus tard, elle subsista jusqu'à la Révolution.



VIEUX-SAARWERDEN : *De sable, à l'aigle impériale d'argent membrée et becquée d'or,* qui sont les armes de ses anciens seigneurs. — Vieux-Saarwerden avait un château-fort dont il ne reste que des ruines ; c'était anciennement le chef-lieu d'un comté

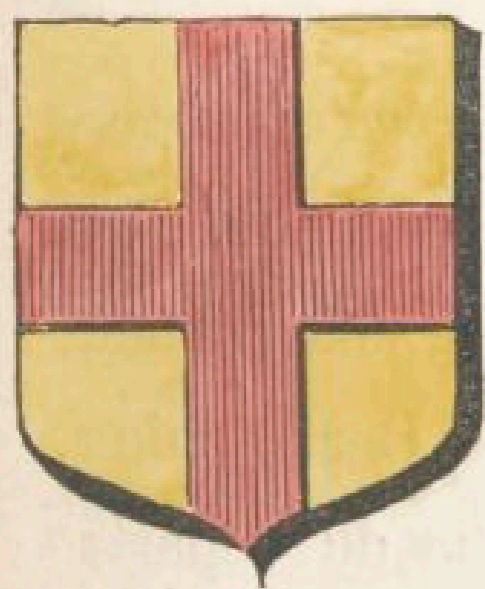
et d'une prévôté royale considérables, dont la juridiction s'étendait sur vingt et un villages. Saarwerden, situé sur la rive droite de la Sarre, tire son nom d'une île, qui en est proche.

En face de Vieux-Saarwerden, sur la rive gauche de la Sarre, se trouve Neu-Saarwerden, village assez important, qui se relie à Saar-Union, par un beau pont de pierre. Au siècle dernier, le comté de Saarwerden appartenait encore au prince de Nassau-Weilbourg.



VILLERS-BETNACH. D'après M. Abel, membre de l'Académie de Metz, les armoiries de cette localité seraient un écu chargé d'une bande échiquetée, accompagnée de deux étoiles. Nous avons trouvé les armoiries de Villers-Betnach sur le contre-scel d'un

sceau de cette abbaye, conservé au Trésor-des-Chartes de Lorraine. Ce sceau qui porte la date de 1560, représente un écusson chargé d'une croix cantonnée de quatre serres d'aigles. — Le village de Villers-Betnach doit son origine à une importante abbaye dont la fondation remontait à l'an 1130. Si l'on s'en rapporte à l'Histoire, le siège de cette abbaye fut occupé par des hommes de haute valeur, car l'un de ses abbés fut élevé à la dignité de chancelier d'Empire par l'empereur Henri VIII, lequel prit l'abbaye sous sa protection et la combla de richesses.

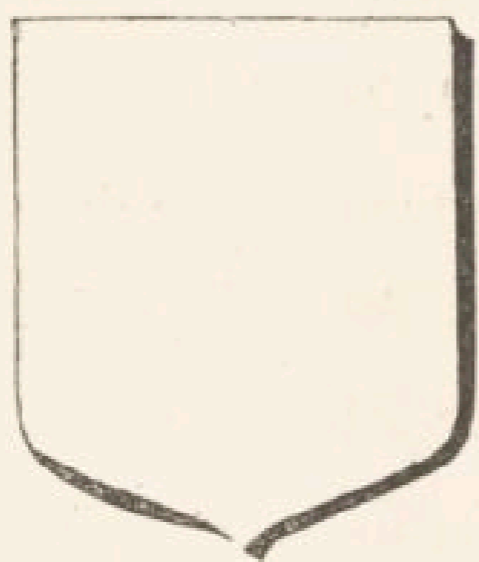


VILLE-SUR-ILLON : *D'or, à la croix de gueules.* — Dom Calmet dit : « Ville-sur-Illon porte les armes de ses anciens seigneurs : D'argent, à la croix d'azur. » Nous ferons remarquer que le docte bénédictin s'est trompé, ce qui lui arrive quelques fois ;

les seigneurs de Ville-sur-Illon, portaient : *d'or, à la croix de gueules*, couleurs réservées à l'ancienne chevalerie. Cette maison d'antique origine, et qui s'est éteinte vers le milieu du xvii^e

siècle, pendant les guerres du duc Charles IV, jouissait d'une grande considération dans le pays, puisque les ducs de Lorraine donnaient aux membres de cette famille le titre de cousins.

Le village de Ville, situé sur le ruisseau de l'Illon qui lui donne son nom, avait autrefois trois châteaux-forts qui furent détruits pendant la Révolution ; on a trouvé sur le territoire de cette localité plusieurs constructions de l'époque gallo-romaine.



VOLKRANGE : *D'argent, à la fasce de gueules, au chef fretté de même.* — Volkrange, situé dans une jolie position à l'ouest de Thionville, était un fief du duché de Lorraine et le siège d'une haute justice. Ce village est remarquable par les restes d'un château du xv^e siècle, encore entouré de ses fossés et d'un parc immense.

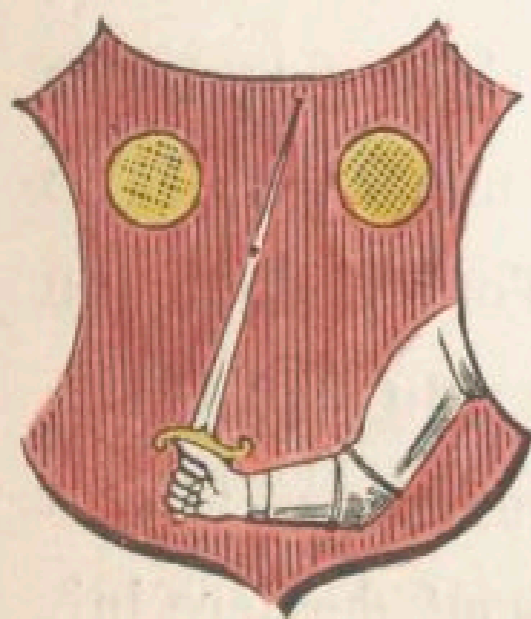


WALSCHEID : *De sable, au massacre de cerf d'or.* Ce blason qui est mentionné dans l'Armorial d'Alsace, nous a été gracieusement communiqué par M. Benoit de Berthelming. — Walscheid, qui faisait partie du département de la Meurthe, et qui appartient maintenant à l'Empire allemand, est un village très-important, situé vers la partie inférieure d'une vallée des plus fertiles et des

mieux cultivées du pays. Quoique Walscheid n'ait qu'une origine moderne, les restes d'antiquités triboques, romaines et du moyen-âge que l'on rencontre dans les environs, prouvent que cette contrée fut habitée dès les temps les plus reculés. Vers le nord-est de la vallée, on aperçoit le *Léonsberg*, ou montagne de Saint-Léon, sur le sommet duquel s'élevait l'antique château des comtes de Dachsbourg, où naquit le pape saint Léon IX.



WARSBURG : *De sable, au lion d'argent.* — Warsberg était autrefois le chef-lieu d'une puissante seigneurie appartenant aux comtes de Sarrebrück, lesquels y avaient établi, dès le XII^e siècle, des châtelains héréditaires qui, au XV^e siècle, obtinrent l'inféodation à perpétuité. Les seigneurs de Warsberg, dont il existe encore des descendants occupant un rang distingué en Allemagne, relevaient du duché de Lorraine dès l'an 1391.



WOIPPY : *De gueules, au dextrochère de carnation, armé d'argent et tenant une épée de même garnie d'or; accompagné en chef de deux besans d'or.* — Le village de Woippy, situé au pied de beaux coteaux boisés qui offrent de jolies promenades, était autrefois le chef-lieu d'une prévôté qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Metz, et dont la juridiction s'étendait sur un

grand nombre de communes. Woippy fut, à plusieurs reprises, détruit, puis rebâti, pendant les guerres qui éclataient sans cesse entre les princes voisins et les évêques de Metz.

Si l'on s'en rapporte à la tradition, le maire de Woippy était tenu d'assister aux processions qui avaient lieu à Metz et d'y porter la figure du *Graouilly*, et chaque boulanger ou pâtissier devant la boutique desquels passait la procession, lui donnait un petit pain ou une tartelette.

Notre aimable confrère, M. Benoit de Berthelming, nous ayant adressé trop tard, pour qu'elles puissent être intercalées à la place qui leur était due, deux notes tirées de l'Armorial d'Alsace, et concernant les armoiries de Sainte-Marie-aux-Mines et Schirmeck, nous nous empressons de les mentionner ici :

Si l'on s'en rapporte au recueil dont il s'agit, les armes de Sainte-Marie-aux-Mines sont : D'azur, à une Notre-Dame d'argent, posant ses pieds sur une montagne d'or ; et le blason de Schirmeck serait : d'azur, au saint Antoine vêtu d'une robe longue, tenant de sa main dextre un bâton terminé par le haut en forme de lambel (ou Tau), son cochon passant derrière lui, le tout d'or sur une terrasse de même.

M. Puton, inspecteur des forêts et professeur à l'École

forestière, a bien voulu également nous communiquer deux documents intéressants ; ce sont deux placards, ou affiches, armoriés de l'an 1774, émanant de la municipalité de Remiremont. En tête de l'un de ces placards, relatifs à la taxe des vivres, figurent les armoiries de la ville ; de gueules, à deux clefs d'argent, en sautoir ; l'écu placé dans un cartouche et surmonté de la tiare pontificale, sans doute pour rappeler que les dames du chapitre de Remiremont ne relevaient que du Saint-Siège.



1850

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

PAR ORDRE DE SOUSCRIPTIONS

- Sa Majesté LÉOPOLD II, roi des Belges.
Son Altesse Royale Monseigneur LOUIS D'ORLÉANS, duc de Nemours.
Son Altesse Royale Monseigneur HENRI D'ORLÉANS, duc d'Aumale.
Son Altesse Royale Monseigneur ROBERT D'ORLÉANS, duc de Chartres.
Sa Grandeur Monseigneur CAVEROT, archevêque de Lyon.
Sa Grandeur Monseigneur FOULON, évêque de Nancy et de Toul.
Sa Grandeur Monseigneur DE BRIEY, évêque de Saint-Dié.
Sa Grandeur Monseigneur DU PONT DES LOGES, évêque de Metz.
La Société d'Archéologie lorraine.
La Bibliothèque de la Ville de Nancy.
La Bibliothèque de la Ville de Metz.
Le Cercle de MM. les Officiers de la garnison de Nancy.
La Bibliothèque de l'Université impériale et de la Ville de Strasbourg.
La Ville de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
La Bibliothèque de la Ville de Schlestadt (Alsace).
La Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.
La Mairie d'Insming (Lorraine).

La Mairie du Val-d'Ajol (Vosges).
La Ville de Saint-Mihiel (Meuse).
La Ville de Briey (Meurthe-et-Moselle).
La Ville de Thionville (Lorraine).
La Ville de Sedan (Ardennes).
La Mairie de Serécourt (Vosges).
La Ville de Sarreguemines (Lorraine).
La Ville de Longwy (Meurthe-et-Moselle).
La Ville de Bitche (Lorraine).

MM.

LANGLARD (Eugène), directeur de la Compagnie d'Assurances générales, à Nancy.
BRUNEAU (Albert), secrétaire de la Société lorraine des Amis des Arts, à Nancy.
Le baron DE BRAUX (Gabriel), propriétaire au château de Boucq (Meurthe-et-Moselle).
GROSJEAN-MAUPIN, libraire-éditeur de publications lorraines, à Nancy.
Le baron D'HAMONVILLE (Louis), membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.
SCHMIT (L.), peintre, à Nancy.
BOULANGÉ (Georges), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Arras (Pas-de-Calais).
PEIFFER (C.-M.), à Nancy.
L'abbé GUYOT, professeur de mathématiques au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson.
GOUY DE BELLOCQ FEUQUIÈRES (Albert), ancien officier d'état-major, à Nancy.
DIETZ (J.), banquier, à Nancy.
ANDRÉ (Edouard), libraire, membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
DUFRESNE, ✱, ✱, conseiller honoraire de préfecture, à Nancy.
L'abbé DE GIRMONT, chanoine honoraire, à Nancy.
CABASSE (Paul), pharmacien de 1^{re} classe, à Raon-l'Étape.

- Le comte DE LAMBEL (Alexandre), membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.
- QUINTARD (Léopold), avocat, membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.
- THIRIET (A.), rentier, à Nancy.
- RAFFIN (Charles), intendant de M. le comte O'Gorman, à Nancy.
- GÉNIN (Amédée), O ✱, C ✱, O ✱, ancien auditeur au Conseil d'État, ancien sous-préfet, à Nancy.
- BOURSIER (Henri), notaire à Nancy.
- FERRY-SCHUTZENBERGER, à Strasbourg (Alsace).
- Le marquis DE CHAMBON, O ✱, O ✱, ancien préfet du département de Meurthe-et-Moselle.
- BENOIT (Arthur), archéologue, membre de plusieurs Académies, à Berthelming (Lorraine).
- FRIRY, à Remiremont (Vosges).
- L'abbé DEBLAYE, curé d'Auzainvilliers (Vosges), membre de l'Académie de Stanislas.
- ANDRÉ (Charles), architecte, à Nancy.
- Le baron DE DUMAST, ✱, O ✱, ✱, correspondant de l'Institut, à Nancy.
- SEILLIÈRE (Frédéric), ingénieur civil, à Paris.
- DUMONT, ✱, vice-président honoraire du Tribunal de 1^{re} instance de Saint-Mihiel (Meuse).
- COLLENOT (Louis), ancien maire d'Amance.
- DE MEIXMORON DE DOMBASLE (Charles), directeur de la fabrique d'instruments aratoires, à Nancy.
- BEAUPRÉ (Émile), propriétaire à Nancy.
- HUSSON-LEMOINE, libraire, à Nancy.
- Le vicomte DE WARREN (Lucien), chef d'escadron au 6^e régiment d'artillerie de l'armée territoriale à Nancy.
- DEGOUTIN (Maurice), avocat, à Nancy.
- Le marquis DE GERBÉVILLER, à Gerbéviller (Meurthe).
- GOUY (Jules), propriétaire à Renémont, commune de Jarville.
- BRIFAUT, sous-officier au 138^e régiment d'infanterie à Limoges.
- PIERRON (J.), à Lunéville.

- CHRISTOPHE (Henri), lithographe, à Nancy.
 Le baron DE FOUCHÈRES, à Étampes (Seine-et-Oise).
 ABEL (Ch.), député de Thionville-Boulay au Reichstag, président de
 la Société d'Archéologie de la Moselle, à Metz.
 REGNARD DE GIRONCOURT (A.), à Nancy.
 JACOB, conservateur du Musée de Bar-le-Duc (Meuse).
 COLLIN DE PARADIS (F.), banquier à Bar-le-Duc (Meuse).
 BERTIER (Émile), avoué à la Cour d'Appel de Nancy.
 CLESSE, notaire honoraire, à Conflans (Meurthe-et-Moselle).
 AUBRY (Maurice), député des Vosges à l'Assemblée nationale, à Paris.
 DE HALDAT DU LYS (Charles), propriétaire à Nancy.
 D'HANNONCELLES, président de Chambre à la Cour d'Appel de Nancy.
 JACQUEMIN (Émile), architecte, à Nancy.
 MARCHAL (J.), juge de paix à Bourmont (Haute-Marne).
 JOUVÉ (Louis), professeur à Paris.
 DE ROUYN (Henri), à Woinville (Meuse).
 VARROY (H.), ✱, sénateur du département de Meurthe-et-Moselle.
 Le comte DE WIDRANGES, propriétaire, membre de plusieurs Sociétés
 savantes, à Bar-le-Duc (Meuse).
 SIMETTE (Théodore), ancien adjoint au maire de Nancy.
 EDMÉ (Louis), membre de la Société d'Émulation des Vosges, à
 Rouceux.
 SIDOT frères, libraires, à Nancy.
 L'abbé PICARD (E.), économiste du Grand-Séminaire de Nancy.
 Le Marquis DE BOUILLÉ, à Paris.
 DIEUDONNÉ (Jules-Michel), propriétaire à Pompey (Meurthe-et-Moselle).
 Le comte DE REDERN, C ✱, ✱, ✱, ✱, lieutenant-général, à
 Wansdorf (Prusse).
 BONVARLET (Alexandre), consul de Danemark, à Dunkerque (Nord).
 BOUILLET (J.-B.), directeur du Musée de Clermont-Ferrand.
 REGNAULT (Gonzalve), procureur de la République à Reithel (Ardennes).
 CUVIER (O.), pasteur de l'Église réformée, à Nancy.
 L'abbé LUX (Michel), curé d'Insming (Lorraine).
 L'abbé NOEL, curé de la paroisse Saint-Léon de Nancy.

- Le vicomte DE MAGNY (L.), ✱, ✱, ✱, ✱, directeur des Archives de la noblesse de France, à Paris.
- FABVIER (C.), ✱, président de Chambre à la Cour d'Appel de Nancy.
- THOMAS (Stanislas), membre de la Société d'Archéologie lorraine.
- PÉHRY (M^{lle} S.), libraire, à Mulhouse (Alsace).
- LEHR (Ernest), professeur de Droit à l'Académie de Lausanne (Suisse).
- L'abbé BRETON (Charles), chanoine, curé d'Haroué (Meurthe-et-Moselle).
- TULPAIN (L.), juge au Tribunal de 1^{re} instance de Nancy.
- L'abbé HYVER (Charles), professeur au Petit-Séminaire de Pont-à-Mousson.
- SCHOETTER, professeur et bibliothécaire à l'Athénée de Luxembourg.
- DE GEIGER (Paul), ✱, directeur propriétaire de la manufacture de porcelaine de Sarreguemines (Lorraine).
- LAPREVOTE (Charles), secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine.
- Le prince DE BAUFFREMONT-COURTENAY, duc d'ATRISCO, G ✱, G ✱, à Paris.
- L'abbé FRUMINET, chanoine-honoraire, secrétaire de l'Évêché de Nancy.
- NOIRIEL, libraire, à Strasbourg (Alsace).
- FOURIER DE BACOURT (Ernest), à Nancy.
- MAXE-WERLY (L.), membre de la Société de numismatique de Belgique, à Paris.
- Le comte DE MAIGRET (Gaston), secrétaire général de la Préfecture de la Marne, à Épernay.
- CLARINVAL, C ✱, colonel retraité à Nancy.
- Le comte DE PANGE (Maurice), membre de l'Académie de Metz, au château de Pange (Lorraine).
- L'abbé BORDONNÉ (J.-L.), vicaire à Sarrebourg (Lorraine).
- Baron RICHARD KÖNIG-WARTHHAUSEN, C ✱, chambellan de S. M. le roi de Wurtemberg, au château de Warthausen.
- Le Révérend Père SOMMERVOGEL (C.), gérant de la *Revue des Études religieuses*, à Lyon.
- Comtesse DE NETTANCOURT-VAUBÉCOURT (M^{me} la), au château de Thillombois (Meuse).

- MAILFERT (J.), ancien maire, à Laneuveville-devant-Nancy.
PERNOT (J.-B.-Théophile), instituteur, à Tramont-Saint-André.
Le PRÉSIDENT supérieur de l'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
SCHMIT, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale de Paris.
GAUDÉ (Justin-François), instituteur à Sauvigny (Meuse).
GEORGEL (A.), ancien contrôleur des Contributions directes, à Elbœuf.
GOUJON (J.-P.), ✱, ancien commandant des mobiles de la Seine-Inférieure, à Elbœuf.
L'abbé KUHN (Hermann), curé de Brouderdorff (Lorraine).
CHABERT (F.-M.), membre de plusieurs Académies, à Nancy.
DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), professeur au Lycée de Nancy.
CHAPELLIER, officier d'Académie, archiviste-trésorier de la Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
FOURIER DE BACOURT (Xavier), à Ligny (Meuse).
JOLLAIN, agriculteur à Bruley (Meurthe-et-Moselle).
STELZ (M^{me} V^e), à Nancy.
SIETTE, à Nancy.
Clémence P... (M^{lle}).
DUMOULIN, libraire, à Paris.
MOREL (Charles), professeur à la Faculté de médecine, de Nancy.
DE FÉRIET (Albert), à Nancy.
HIRSCH, ingénieur, à Nancy.
L'abbé PICARD, chanoine prébendé, à Nancy.
DES GODINS DE SOUHESMES (Gaston), à Paris.
CONTAL (René), étudiant en droit, à Bar-le-Duc (Meuse).
DURRENBACH, instituteur-bibliothécaire, à Châtel (Vosges).
JÉNIN, notaire et maire de Vaucouleurs (Meuse).
LATROMPETTE (Paul), secrétaire en chef de la mairie de Verdun (Meuse).
MEURIOT (A.), graveur sur métaux, à Nancy.
GEORGE (Amédée), propriétaire à Boulaincourt (Vosges).
FLORENTIN (Jules), cultivateur à Forcelles-sous-Gugney (Vosges).
MATHIEU (J.-B.), propriétaire, maire de Moyenmoutier (Vosges).

BOUCHON, juge d'instruction près le Tribunal de 1^{re} instance de Neufchâteau (Vosges).

THOMAS (G.), maire de Revigny (Meuse).

Le prince d'HÉNIN-LIÉTARD, comte d'ALSACE, au château de Boulémont (Vosges).

REGNAULT (Frédéric), notaire à Commercy (Meuse).

ROBIN, avocat à la Cour d'Appel de Nancy.

THIÉRY (J.-B.), propriétaire, membre de la Société d'Archéologie lorraine à Nancy.

GERMAIN (L.), membre de la Société d'Archéologie lorraine, à Nancy.

THIRION, notaire honoraire, à Nancy.

BAUDOT (M^{me}), à Nancy.

PUTON, inspecteur des Forêts, professeur à l'École forestière, à Nancy.

AMSLER (J.), libraire, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

TOURTEL (Charles), ancien notaire, à Nancy.

DE LALLEMANT DE LIOCOURT (Frédéric), à Moncel-lès-Lunéville (Meurthe).

MOREY, ✱, ✱, ✱, architecte de la ville de Nancy, correspondant de l'Institut.

BRUNET, agent-voyer de la ville de Nancy.

CHATELAIN (Victor), rentier à Blainville (Meurthe-et-Moselle).

CADERLET (M^{lle} Mathilde), libraire, à Nancy.

MICHAUT (Paul), ✱, administrateur des cristalleries et maire de la ville de Baccarat, membre du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

BRUNET (Alphonse), dessinateur en broderies, à Nancy.

BRETAGNE, ✱, ancien directeur des Contributions directes, à Nancy.

VAUTRAIN (M^{lles}), libraires, à Nancy.

BALAND, libraire, à Nancy.

RECTIFICATIONS

Le château de Beaufremont, dont la monographie a été savamment écrite par notre honorable et obligeant confrère, M. Chapellier, membre de la Société d'Émulation des Vosges, n'est pas entièrement détruit, comme nous l'avons dit par inadvertance, à la page 283. Il reste encore quelques ruines des anciennes constructions et plusieurs tours.

Quoique pour nous conformer à l'orthographe moderne, nous écrivions *Beaufremont*, ce village est appelé dans les anciens titres : *Baffromons*, *Baffrimont*, *Bouffremont*, *Bedfroimont* et *Beffroymont*. Quelques historiens tirent son étymologie de sa situation, *Beaufrais - Mont* ; d'autres d'un beffroi qui existait dans une tour du château, *Beffroi - Mont*, ce qui aurait donné lieu à l'adoption des armoiries de la famille, qui sont des armes parlantes. Il est probable que l'ancienne orthographe fut changée après les guerres de Lorraine, par les nouveaux acquéreurs de cette importante seigneurie.

Les membres de cette antique maison écrivent : BAUFFREMONT, et ils ont pour devise : *Dieu ayde au premier chrestien. Plus de deuil que de joye.*

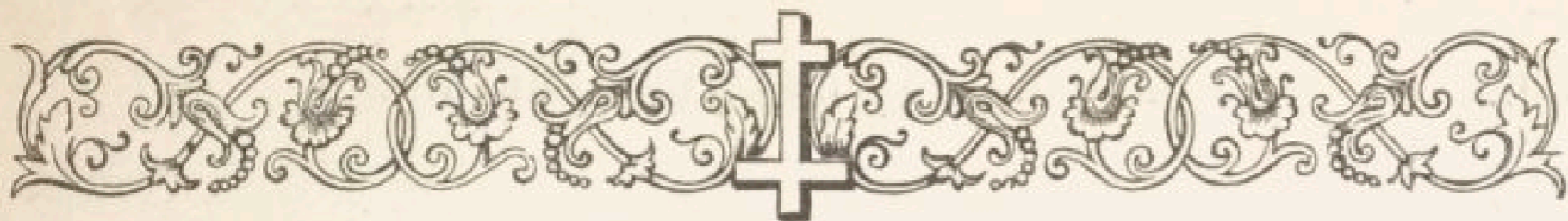


TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

	Pages
AVANT-PROPOS	5
PRÉFACE	9
INTRODUCTION	13
DISSERTATION HÉRALDIQUE	37
ARMOIRIES DES DUCS DE LORRAINE.	47
ARMORIAL.	51
APPENDICE.	277
LISTE DES SOUSCRIPTEURS	323
RECTIFICATIONS	330

NOMS DES COMMUNES

DONT LES ARMOIRIES SONT PLACÉES DANS L'ARMORIAL

(La lettre L, placée à la suite des noms de localités, indique que celles-ci appartenaient à la Lorraine ; la lettre B, signifie Barrois ; les lettres T.-E, veulent dire Trois-Evêchés ; la lettre C, marque le Clermontois, Ch. Champagne, et A. Alsace.)

A

	Pages
AMANCE, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy-Est.	51
ANCERVILLE, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc	53
APREMONT, L. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel	54
ARCHES, L. (Vosges), arrondissement et canton d'Épinal . . .	55
ARRANCY, B. (Meuse), arrondissement de Montmédy, canton de Spincourt	54
AZERAILLES, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat	56

B

BACCARAT, T.-E. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lunéville	56
BADONVILLER, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat	58
BAR-LE-DUC, B., ancienne capitale du Barrois, chef-lieu du département de la Meuse	59
BITCHE, L. autrefois chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarreguemines (Moselle), actuellement : <i>Bitsch</i> (Lorraine-Allemande).	63
BLAMONT, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lunéville	64
BOUCONVILLE, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel	66

BOULAY, L., autrefois chef-lieu de canton de l'arrondissement de Metz, aujourd'hui : <i>Bolchen</i> , chef-lieu de cercle (Lorraine-Allemande).	67
BOURMONT, B. (Haute-Marne), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chaumont	69
BOUZONVILLE, L. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton de Conflans-en-Jarnisy	70
BRIEY, B. (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu d'arrondissement.	71
BRUYÈRES, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épinal.	72
C	
CARIGNAN, T.-E. (Ardennes), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan	74
CHALIGNY, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy-Nord	75
CHARMES, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt	76
CHARNY, T.-E. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun	77
CHATEAU-SALINS, L. autrefois chef-lieu d'arrondissement de la Meurthe, aujourd'hui chef-lieu de cercle de la Lorraine-Allemande.	78
CHATEL, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épinal.	79
CHATENOIS, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau	80
CHATILLON-SUR-SAONE, B. (Vosges), arrond ^t de Neufchâteau, canton de Lamarche.	81
CIREY, T.-E. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lunéville	81
CLERMONT-EN-ARGONNE C. (Meuse), anc ^{ne} capitale du Clermontois, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun.	82
COMMERCY, L. (Meuse), chef-lieu d'arrondissement	83
CONFLANS-EN-BASSIGNY, B. (Haute-Saône), arrondissement de Lure, canton de Saint-Loup	89

CONFLANS-EN-JARNISY, B. (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey	90
CUSTINES, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy-Est.	90

D

DAMVILLERS, T.-E. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondisse- ment de Montmédy	92
DARNEY, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt	93
DENEUVRE, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat	94
DIEPPE, T.-E. (Meuse), arrondissement de Verdun, canton d'Étain	96
DIEULOUARD, T.-E. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Pont-à-Mousson	97
DIEUZE, L., autrefois chef-lieu de canton du département de la Meurthe, actuellement chef-lieu de canton du cercle de Château-Salins (Lorraine-Allemande)	98
DOMPAIRE, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt	99
DOMREMY, B. (Vosges), arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.	100
DUN-SUR-MEUSE, C. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondisse- ment de Montmédy	101

E

EINVILLE-AU-JARD, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Lunéville-Nord	103
ÉPINAL, L. (Vosges), chef-lieu du département	103
ESSEY-ET-MAIZERAIS, B. (Meurthe), arrondissement de Toul, canton de Thiaucourt	107
ÉTAIN, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun	108
ÉTIVAL, L. (Vosges), arrondissement de Saint-Dié, canton de Raon-l'Étape	109

F

FÉNÉTRANGE, L., autrefois chef-lieu de canton du département de la Meurthe, aujourd'hui <i>Finstingen</i> , chef-lieu de canton du cercle de Sarrebourg (Lorraine-Allemande)	110
FONTENOY-LE-CHATEAU, L. (Vosges), arrondissement d'Épinal, canton de Bains	111
FORBACH, L., autrefois chef-lieu de canton du département de la Moselle, aujourd'hui chef-lieu de cercle de la Lorraine-Allemande	113
FOUG, B. (Meurthe), arrondissement et canton de Toul-Nord.	114
FREISTROFF, L., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle de Thionville, canton de Bouzonville.	115
FRESNES-EN-WœVRE, T.-E. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun	115

G

GÉRARDMER, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Dié	116
GONDRECOURT-LE-CHATEAU, L. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy	117
GONDREVILLE, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Toul-Nord	118
GORZE, T.-E. autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Metz.	119

H

HABOUDANGE, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, canton de Château-Salins.	121
HATTONCHATEL, L. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles	122
HOMBOURG-L'ÉVÊQUE, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Homburg</i> Lorraine-Allemande, cercle de Forbach, canton de Saint-Avold	123

I-J

INSMING, L., autrefois Meurthe, aujourd'hui <i>Insmingen</i> , Lorraine-Allemande, cercle de Château-Salins, canton d'Albestroff.	124
JAMETZ, C. (Meuse), arrondissement et canton de Montmédy	125

L

LACHAUSSÉE, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles	126
LAMARCHE-EN-BARROIS, B. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau	128
LA MOTHE, B., ville détruite, près d'Outremécourt (Haute-Marne), arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont	129
LAVELINE, L. (Vosges), arrondissement d'Épinal, canton de Bruyères	132
LIGNY-EN-BARROIS, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc	133
LIVERDUN, T.-E. (Meurthe), arrondissement de Toul, canton de Domèvre	134
LIXHEIM, L., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle de Sarrebourg, canton de Phalsbourg	136
LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Langweiler</i> , Lorraine-Allemande, cercle de Forbach, canton de Saint-Avold	137
LONGUION, B. (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey	138
LONGWY, T.-E. (Meurthe-et-Moselle), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Briey	139
LUNÉVILLE, L. (Meurthe), chef-lieu d'arrondissement	140

M

MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS, B. (Meurthe), arrondissement de Toul, canton de Domèvre	142
MARSAL, L., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle de Château-Salins, canton de Vic	143
MARVILLE, T.-E. (Meuse), arrond ^t et canton de Montmédy	144
METZ, T.-E., ancienne capitale du Pays-Messin, autrefois chef-lieu du département de la Moselle, actuellement chef-lieu de la Lorraine-Allemande	145
MIRECOURT, L. (Vosges), chef-lieu d'arrondissement	161

MONTFAUCON, C. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy	163
MONTHUREUX-SUR-SAONE, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirecourt	164
MONTMÉDY, T.-E. (Meuse), chef-lieu d'arrondissement	165
MONTZÉVILLE, C. (Meuse), arrond ^t de Verdun, canton de Charny.	167
MORHANGE, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Morchingen</i> , Lorraine-Allemande, cercle de Sarreguemines, canton de Grostenquin	167
MOUZON, T.-E. (Ardennes), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sedan	168
MOYENMOUTIER, L. (Vosges), arrondissement de Saint-Dié.	169
MOYENVIC, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle de Château-Salins, canton de Vic	171

N

NANCY, L., ancienne capitale de la Lorraine ; chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle	172
NEUFCHATEAU, L. (Vosges), chef-lieu d'arrondissement.	188
NOMENY, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrond ^t de Nancy.	189
NORROY-LE-SEC, B. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton de Conflans.	190

P

PHALSBURG, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui <i>Pfalzburg</i> , Lorraine - Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Sarrebourg.	191
PIERREFITTE, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy.	192
PIERREPONT, B. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton de Longuion	193
PLOMBIÈRES, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Remiremont	194
PONT-A-MOUSSON, B. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy.	196

PRÉNY, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Pont-à-Mousson	200
PUTTELANGE, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Puttlingen</i> , Lorraine-Allemande, cercle de Sarreguemines, canton de Sarralbe.	202

R

RAMBERVILLERS, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epinal	203
RAON-L'ÉTAPE, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Dié	204
REMBERG-COURT-AUX-POTS, B. (Meuse), arrond ^t de Bar-le-Duc, canton de Vaubécourt	205
REMIREMONT, L. (Vosges), chef-lieu d'arrondissement.	206-320
REMONCOURT, L. (Vosges), arrondissement de Mirecourt, canton de Vittel	208
RODEMACK, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Rodenmachers</i> , Lorraine-Allemande, cercle de Thionville, canton de Cattenom	209
ROSIÈRES-AUX-SALINES, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Saint-Nicolas.	210

S

SAINT-AVOLD, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Sanct-Avold</i> , Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Sarreguemines	211
SAINT-DIÉ, L. (Vosges), chef-lieu d'arrondissement	212
SAINT-HIPPOLYTE, L., autrefois Haut-Rhin, aujourd'hui <i>Sanct-Hippolite</i> , Alsace-Lorraine, cercle de Colmar, canton de Ribeauviller	213
SAINT-MIHIEL, B. (Meuse, chef-lieu d'arrondissement	215
SAINT-NICOLAS, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy	218

SAINT-QUIRIN, T.-E., autrefois Meurthe, actuellement Lorraine-Allemande, cercle de Sarrebourg, canton de Lorquin.	225
SAINTE-MARIE-AUX-MINES, L. autrefois Haut-Rhin, aujourd'hui <i>Mariakirch</i> (Alsace-Lorraine), chef-lieu de canton du cercle de Colmar	227-320
SAAR - UNION, L., autrefois Bouquenom, ou <i>Saarbokenheim</i> (Bas-Rhin), aujourd'hui chef-lieu de canton du cercle de Saverne (Alsace).	228
SALONNE, L., autrefois Meurthe, actuellement Lorraine-Allemande, cercle de Château-Salins	228
SANCY, B. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton d'Audun-le-Roman.	230
SARRALBE, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Saaralben</i> , Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Sarreguemines.	231
SARREBOURG, T.-E., autrefois chef-lieu d'arrondissement de la Meurthe, aujourd'hui <i>Saarburg</i> , chef-lieu de cercle de la Lorraine-Allemande	232
SARREGUEMINES, L., autrefois chef-lieu d'arrondissement de la Moselle, aujourd'hui <i>Saargemünd</i> , chef-lieu de cercle de la Lorraine-Allemande	235
SARRELOUIS, T.-E. (Prusse-Rhénane), chef-lieu de canton du cercle de Saarbrücken	237
SCHAMBOURG, L. autrefois Moselle, actuellement Lorraine-Allemande, cercle de Thionville, canton de Cattenom.	238
SCHIRMECK, A. autrefois Vosges, aujourd'hui Alsace-Lorraine.	238-320
SEDAN, T.-E. (Ardennes), chef-lieu d'arrondissement.	239
SENONES, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Dié	240
SIERCK, T.-E. autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Thionville	242
SIERSBERG, L. (Prusse-Rhénane), cédé en 1814, canton de Tholay	243
SOUILLY, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun.	243

STENAY, C. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy	244
---	-----

T

THIAUCOURT, B. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toul.	245
THIONVILLE, T.-E., autrefois chef-lieu d'arrondissement de la Moselle, aujourd'hui <i>Diedenhofen</i> ; chef-lieu de cercle de la Lorraine-Allemande.	249
TILLY-SUR-MEUSE, T.-E. (Meuse), arrondissement de Verdun, canton de Souilly.	251
TOUL, T.-E., ancienne capitale du Toulinois (Meurthe), chef-lieu d'arrondissement.	252

V

VAL-D'AJOL (Vosges), arrondissement de Remiremont, canton de Plombières.	255
VAL-DE-LIÈPVRE, L., autrefois Haut-Rhin, aujourd'hui Alsace-Lorraine, cercle de Colmar, canton de Sainte-Marie-aux-Mines	257
VAL-DES-FAULX, ou FAULX, L., (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Nomeny.	258
VALFROICOURT, L., (Vosges), arrondissement de Mirecourt, canton de Vittel	258
VARENNES-EN-ARGONNE, C. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Verdun.	259
VAUCOULEURS, Ch. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy.	260
VAUDÉMONT, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Vézelize	262
VAUDREVANGE, L., aujourd'hui <i>Walerfangen</i> ; Prusse-Rhénane, canton de Sarrelouis.	263
VERDUN, T.-E., ancienne capitale du Verdunois (Meuse), chef-lieu d'arrondissement	265

VÉZELISE, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy	268
VIC, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Château-Salins.	269
VICHEREY, T.-E. (Vosges), arrondissement de Neufchâteau, canton de Châtenois.	270
VIENNE-LE-CHATEAU, Ch. (Meuse), arrondissement de Sainte-Menehould, canton de Ville-sur-Tourbe.	271
VIGNOT, L. (Meuse), arrondissement et canton de Commercy.	272
VILLERS-LA-MONTAGNE, B. (Moselle), arrondissement de Briey, canton de Longwy	273
VIVIERS, B., autrefois Meurthe, actuellement Lorraine-Allemande, cercle de Château-Salins, canton de Delme.	273
VOID, T.-E., (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy.	274

NOMS DES COMMUNES RANGÉES DANS L'APPENDICE

A	Pages
ABRESCHWILLER, A., autrefois Meurthe, actuellement Lorraine-Allemande	278
ALBESTROFF, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande	279
B	
BAN-DE-LA-ROCHE, autrefois Bas-Rhin, aujourd'hui Alsace-Lorraine	280

BAUDRICOURT, L. (Vosges), arrond ^t et canton de Mirecourt.	281
BAYON, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lunéville	281
BEAUFREMONT, B. (Vosges), arrondissement et canton de Neufchâteau	282-330
BEAULIEU-EN-ARGONNE, Ch. (Meuse), arrond ^t de Bar-le-Duc, canton de Triaucourt	283
BÉRUS, L., cédé à la Prusse en 1815.	283
BLAINVILLE, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, canton de Bayon	284
BOURLÉMONT, L. (Vosges), arrondissement et canton de Saint-Dié.	284
BULGNÉVILLE, (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau	285

C

CATTENOM, T.-E. autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine- Allemande	286
CLÉMERY, B. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Nomeny	286
CONS-LAGRANVILLE, L. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton de Longuion	287
COUSSEY, L. (Vosges), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâteau	288
CRÉHANGE, ancien chef-lieu du comté de Créhange, autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande.	288

D

DABO, A., autrefois Meurthe, aujourd'hui <i>Dagsburg</i> ; Lorraine- Allemande, cercle de Sarrebourg, canton de Phalsbourg.	289
DAMBLAIN, B. (Vosges), arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche	290
DEUILLY, B. (Vosges), arrondissement de Neufchâteau, canton de Lamarche	290

F

FAULQUEMONT, L., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Falkenberg</i> , Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Forbach.	290
FLÉVILLE, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Saint-Nicolas.	291
FLORANGE, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine- Allemande.	292
FONTOY, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui <i>Fensche</i> ; Lorraine- Allemande.	272
FRIBOURG, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine- Allemande.	293
FROLOIS, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Vézelize.	293
FROUARD, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy- Nord.	294

G — H — K.

GERBÉVILLER, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondis- sment de Lunéville.	294
HARAU COURT, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Saint-Nicolas.	296
HAROUÉ, L. (Meurthe), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy.	297
HAUSSONVILLE, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, can- ton de Bayon.	297
HAYANGE et STYRING-WENDEL, T.-E., autrefois Moselle, aujour- d'hui Lorraine-Allemande.	298
KŒUR, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte.	299

L

LENONCOURT, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Saint-Nicolas.	299
--	-----

LIFFOL-LE-GRAND, B. (Vosges), arrondissement et canton de Neufchâteau.	300
LIGNÉVILLE, L. (Vosges), arrondissement de Mirecourt, canton de Vittel.	301
LISLE-EN-BARROIS, B. (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Vaubécourt.	301
LORQUIN, T.-E., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, chef-lieu de canton du cercle de Sarrebourg . .	302
LOUPPY-LE-CHATEAU, B. (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Vaubécourt	302
LUDRES, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy-Ouest	303

M — N — O.

MARS-LA-TOUR, T.-E. (Meurthe-et-Moselle), arrondissement de Briey, canton de Chamblay.	303
MERTZICK et le SARGAW, autrefois chef-lieu d'un bailliage indivis entre la Lorraine et l'Electorat de Trèves, cédé complètement à la Prusse en 1815.	304
MONTIERS-SUR-SAULX, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc.	304
MORLEY, B. (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Montiers-sur-Saulx	304
NEUVILLER-SUR-MOSELLE, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton d'Haroué.	305
OBERKIRCHEN et HOBSTETEN (Prusse-Rhénane), village du cercle de Saarebrücken, canton de Saint-Wendel	305

P — R.

PAGNY, L. (Meurthe), arrondissement de Nancy, canton de Pont-à-Mousson.	306
PANGE, L., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande; chef-lieu de canton du cercle de Boulay.	306
PIERRE-PERCÉE, L. (Meurthe), arrondissement de Lunéville, canton de Baccarat	307

POMPEY, L. (Meurthe), arrondissement et canton de Nancy-Nord.	308
POUSSAY, L. (Vosges), arrondissement et canton de Mirecourt.	309
RETEL, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle et canton de Thionville	309
REVIGNY, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc.	310
RUPPES, B. (Vosges), arrondissement de Neufchâteau, canton de Coussey.	310

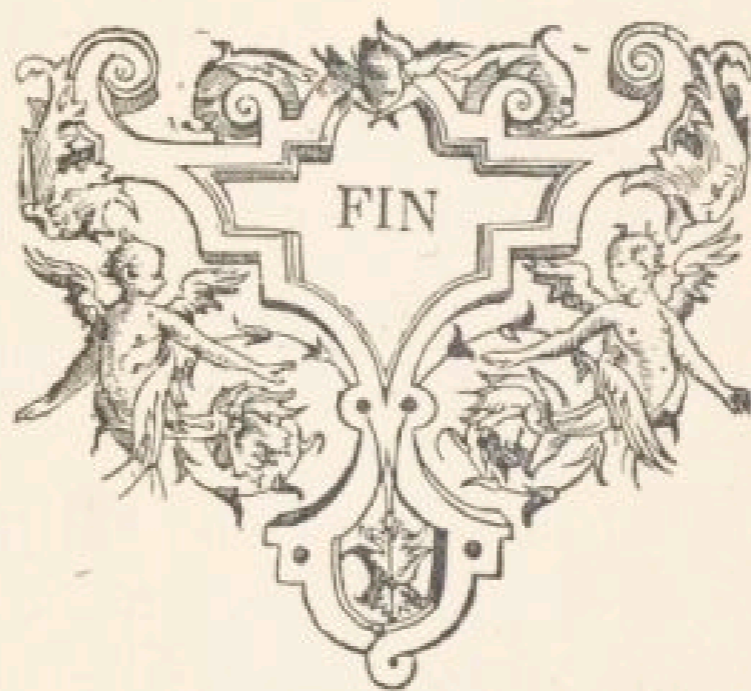
S — T.

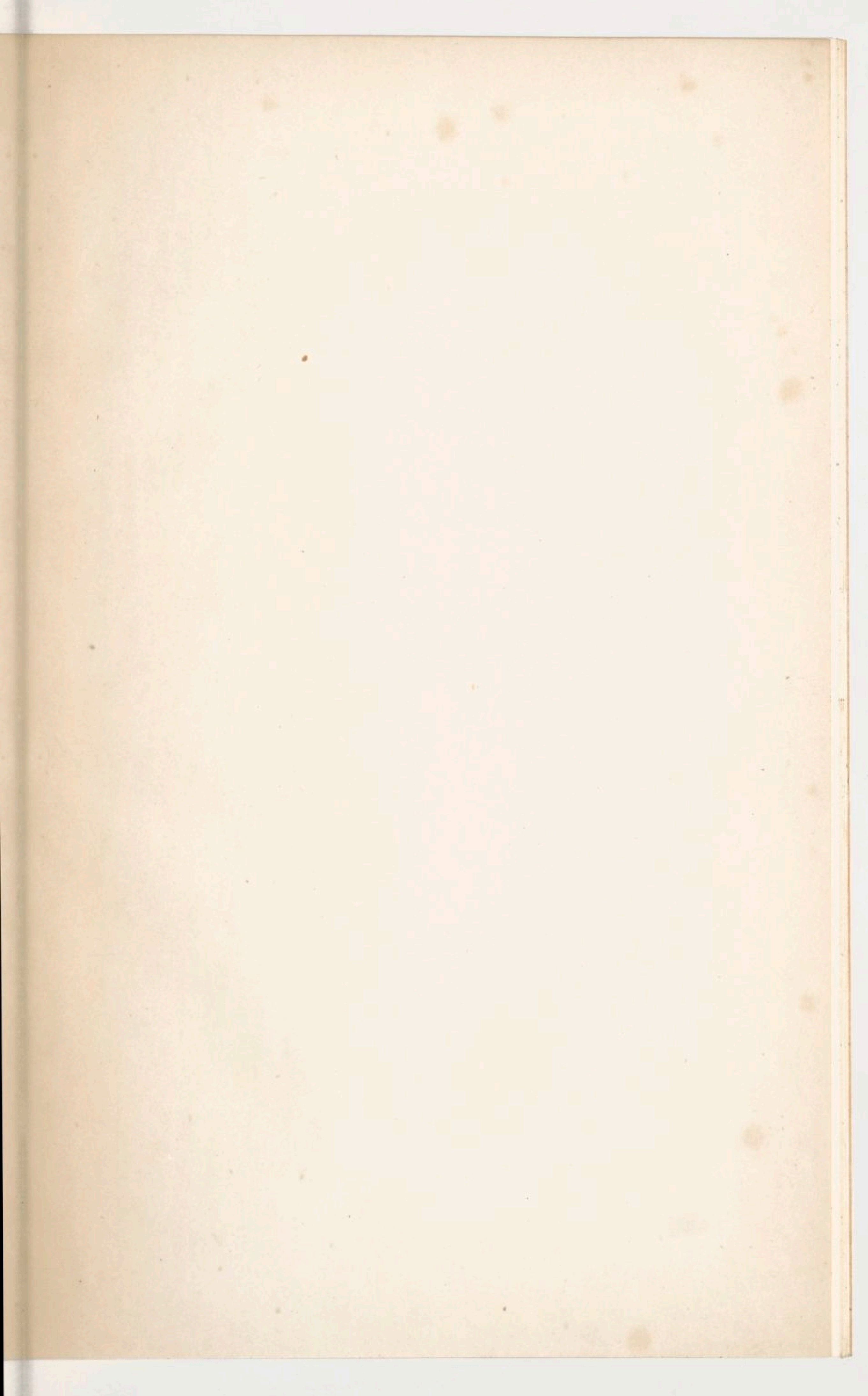
SAALES, L., autrefois Vosges, aujourd'hui Alsace-Lorraine . . .	311
SAINT - BENOIT - EN - WÆVRE, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles.	311
SAINT-PIERREMONT, T.-E., autrefois Moselle, actuellement Lorraine Allemande	312
SAMPIGNY, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Pierrefitte	312
SAVIGNY, L. (Vosges), arrondissement de Mirecourt, canton de Charmes	313
SORCY, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Void.	313
SPADA, B. (Meuse), arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel	314
SPINCOURT, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montmédy.	314
STAINVILLE, B. (Meuse), arrondissement de Bar-le-Duc, canton d'Ancerville.	314
TURQUESTEIN, T.-E., autrefois Meurthe, actuellement Lorraine-Allemande, cercle de Sarrebourg, canton de Lorquin . . .	315

V

VAUBÉCOURT, B. (Meuse), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-le-Duc	316
---	-----

VIEUX-SAARWERDEN, L., autrefois Bas-Rhin, aujourd'hui Alsace-Lorraine, cercle de Saverne, canton de Saar-Union	316
VILLERS-BETNACH, L., autrefois Moselle, actuellement Lorraine Allemande, cercle de Metz	317
VILLE-SUR-ILLON, (Vosges), arrondissement de Mirecourt, canton de Dompierre	317
VOLKRANGE, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle de Thionville.	318
WALSCHHEID, A., autrefois Meurthe, aujourd'hui Lorraine-Allemande, cercle et canton de Sarrebourg.	318
WARSBERG, B., autrefois Moselle, actuellement Lorraine-Allemande.	319
WOIPPY, T.-E., autrefois Moselle, aujourd'hui Lorraine-Allemande.	319





814.

